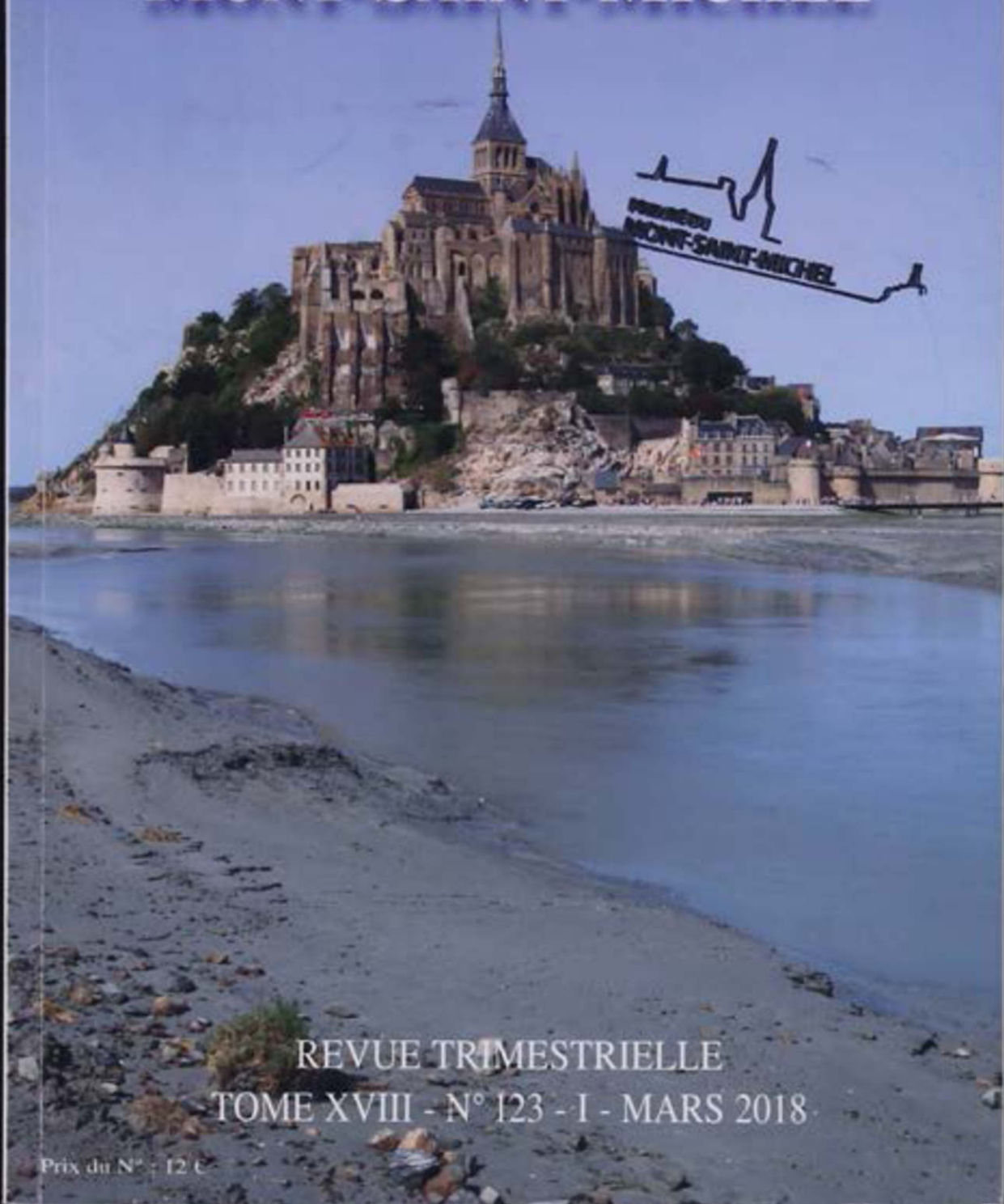


LES AMIS DU MONT-SAINT-MICHEL



REVUE TRIMESTRIELLE
TOME XVIII - N° 123 - I - MARS 2018

Prix du N° : 12 €

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ASSOCIATION

Président d'Honneur :	M. Jacques LUCAS
Président :	M. Henry DECAËNS
Vice-Présidents :	M. Paul-Noël LEBREC M. Jacques Benoît ROUX
Trésorier :	M. Vincent LEREBOURS PIGEONNIÈRE
Secrétaire :	M ^{me} Pascale CHAVÉRIAT
Conseillers :	M. François-Xavier DE BEAULAINCORT M ^{me} Marie-Pierre BOUET M. Jean-Michel CARDON Père André FOURNIER M. Gérard LE CORRE M. Jean-Luc LEGROS, Secrétaire de rédaction M. Dominique POITEVIN M ^{me} Julie POITEVIN M. Antoine ROUSSELLE, Archiviste M. Jean-Marie VANNIER

LES AMIS DU MONT-SAINT-MICHEL

ISSN 1144-4967

Les Amis du Mont-Saint-Michel

ASSOCIATION RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE
(Décret du 16 avril 1918)

Siège social : **50170 LE MONT-SAINT-MICHEL (Manche)**

BOÎTE POSTALE : N° 9

www.lesamisdumontsaintmichel.com

email : contact@lesamisdumontsaintmichel.com



LES AMIS DU MONT-SAINT-MICHEL

REVUE TRIMESTRIELLE
Tome XVIII - N° 123 - I - Mars 2018



**« AMIS DU MONT-SAINT-MICHEL »
membres d'honneur**

- M. Henry DECAËNS (2005), Président des « Amis du Mont Saint-Michel »
M. Jean-Pierre MORELON (2005)
M. François SAINT-JAMES (2005)
M. Jean-Marie ARNOULT (2006), Inspecteur Général des Bibliothèques
M. Jean-Luc LESERVOISIER (2006)
Mme Evelyne MORAZIN (2006)
Mme Mijou KOVACS (2006)
M. Claude JAMET (2006)
Mme Geneviève NEMO (2012)
M. Pierre BOUET (2012), Directeur honoraire de l'Office Universitaire d'Etudes Normandes (OUEN) de l'Université de Caen
M. Vincent JUHEL (2012), Administrateur Général de la Société des Antiquaires de Normandie et membre du Conseil Scientifique de l'Association
Mlle Marie-Pierre BOUET (2012), pharmacien, membre du Conseil d'Administration, déléguée de la Société Française d'Archéologie pour la région Champagne Ardennes
Mme Yvonne POULLE (2012), archiviste paléographe
M. David NICOLAS-MÉRY (2012), Maire d'Avranches, Président de la communauté d'agglomération Mont-Saint-Michel-Normandie
Mme SARAH JUBAN (2012), ancienne secrétaire salariée de l'Association
Mlle YVONNE LELÉGARD (2012), Présidente de la « Fondation Abbaye de la Lucerne d'Outremer »
M. Jean-Paul FROUIN (2012), Préfet de Région Honoraire, Trésorier de la Fondation « Abbaye de la Lucerne d'Outremer »
M. Victor CONVERT (2012), Préfet, Directeur Général de la Fondation de la Résistance
Père André FOURNIER (2014), Recteur du Sanctuaire du Mont-Saint-Michel
M. Jean-Pierre DELALANDE (2017), ancien secrétaire de l'Association



ANCIENS PRÉSIDENTS DE L'ASSOCIATION

- Henri VOISIN,
Secrétaire général de 1911 à 1945, nommé Président fondateur en 1937
Paul DESCHANEL : 1911-1912
de l'Académie française, Président de la Chambre des députés (1898-1902),
Président de la République (1920)
Léon BÉRARD : 1913-1921
de l'Académie française, Sous-secrétaire d'État aux Beaux-Arts (1912-1913),
Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts (1919-1920 ; 1921-
1924), Ministre de la Justice (1931-1932 ; 1935-1936)
Joseph LEVATOIS : 1921-1937
Avocat à la Cour de Paris
Paul LABBÉ : 1937-1940
Secrétaire général, puis vice-président de l'Alliance française
Maxime LAIGNEL-LAVASTINE : 1946-1955
Médecin des hôpitaux, membre de l'Académie de médecine
Francis AMBRIÈRE : 1955-1969
Écrivain et journaliste
Joseph LE CLERC : 1969-1989
Directeur d'un syndicat patronal
M. Gérard COLMAIRE : 1989-1995
Conseiller en entreprise
M. Jacques LUCAS : 1995-2010, Président d'honneur
Avocat



CONSEIL SCIENTIFIQUE

BOUET Pierre	Directeur honoraire de l'Office universitaire d'études normandes (OUEN) de l'université de Caen
AUZEL Jean-Baptiste	Directeur des Archives départementales de la Manche
AVENEL LUCAS Marie-Agnès	Maître de conférence en latin médiéval à l'université de Caen
BISSON Marie	Ingénieur d'études au Centre Michel de Bouard de l'université de Caen
BECK Bernard	Docteur en histoire médiévale
CONVERT Victor	Préfet, Président de la Fondation de la Résistance
DECAENS Henry	Président des « Amis du Mont-Saint-Michel »
JACQUEMARD Catherine	Professeur de latin à l'université de Caen
JUHEL Vincent	Administrateur Général de la Société des Antiquaires de Normandie
LECOUTEUX Stéphane	Responsable du fonds ancien de la Bibliothèque d'Avranches
LEFEUVRE Jean-Claude	Professeur émérite au Muséum national d'histoire naturelle
LEGROS Jean-Luc	Ancien professeur d'histoire au service des actions éducatives du Mont-Saint-Michel
LESERVOISIER Jean-Luc	Conservateur honoraire du fonds ancien de la Bibliothèque d'Avranches
NEVEUX François	Professeur émérite d'histoire médiévale à l'université de Caen
ROUSSEL Antoine	Architecte
VERGER Fernand	Professeur émérite à l'Ecole Normale Supérieure de Paris

Notre prochaine **assemblée générale** se tiendra au Mont-Saint-Michel
Le samedi 24 mars 2018
 Dans la salle du CNIR
 Elle sera suivie d'un déjeuner à l'hôtel Du Guesclin



LE MOT DU PRÉSIDENT

L'année 2017 au Mont Saint-Michel a été marquée par la restauration du cloître de la Merveille. Il fallait intervenir sur ce magnifique édifice du début du XIII^e siècle car l'aire centrale, sur laquelle un jardin a été créé en 1965-1966 par l'architecte en chef des Monuments historiques Yves-Marie Froidevaux, n'était plus étanche et les eaux pluviales détérioraient les voûtes de la salle des Chevaliers située au-dessous.

Il n'est pas certain qu'un jardin ait été aménagé sur l'aire du cloître au Moyen Age. Le premier à parler d'un jardin dans le cloître est dom Thomas Le Roy qui a écrit en 1647-1648 : « Le préau du cloître est couvert de plomb et sur iceluy de la terre où sont plantés des bouis [buis] et quantité de belles fleurs [...] »¹. Et il ajoute un peu plus loin : « [...] puissiez [vous] obtenir cette grâce et faveur que d'avoir entrée dans le cloître, vous aurez du contentement de veoir la sculpture et structure assez bien élaborée de fleurons et de fleurs et au milieu un petit jardin verdoyant. »²

Mais ce jardin n'était pas très ancien comme le rappelle également dom Thomas Le Roy : « L'an 1623, au mois de mars, le préau du cloître a esté remply de terre, auparavant on marchait dessus le plomb à nud [...] »³

Ce jardin a été supprimé un demi siècle plus tard car le plomb s'était oxydé et il pleuvait dans la salle des Chevaliers ! L'information est donnée dans une note ajoutée postérieurement au texte de dom Thomas Le Roy : « L'an 1676, on osta la terre de dessus le plomb à cause que led. plomb ayant esté gasté en plusieurs endroits sous la terre, l'eau commençoit à gaster la voulte de la salle des chevaliers. »⁴ La maquette du Mont de 1701, conservée au Musée des plans-reliefs, montre bien que le jardin n'existait plus ; il était alors remplacé par un pavage.

En rétablissant un jardin dans le cloître pour la commémoration du Millénaire monastique, en 1965-1966, Froidevaux s'est efforcé de rester fidèle au texte de dom Thomas Le Roy. Il l'affirme clairement dans un article sur ce jardin écrit quelques années plus tard : « Celui-ci est constitué par une herbe taillée et un motif central de buis ; une large bordure plantée de simples fleurissant tour à tour pendant toute la belle saison, et des rosiers de Provins rétablissent le décor de couleur relaté par dom Le Roy. »⁵

Dans le choix des plantes, sur les conseils du Père Bruno de Senneville⁶, l'architecte avait tenu compte « des conditions climatiques de la baie du Mont Saint-Michel et de l'ensoleillement différent des quatre côtés du cloître, en prévoyant autant que possible

1 Dom Thomas Le Roy, *Le livre des curieuses recherches du Mont Saint-Michel*. Caen : Société des antiquaires de Normandie, 2008, p. 63.

2 Ibid. p. 66.

3 Ibid. p. 409.

4 Ibid. p. 409.

5 Froidevaux (Yves-Marie) : Jardin du cloître du Mont Saint-Michel. *Les Monuments historiques de la France*, revue trimestrielle, année 1970, n° 1, janvier-mars, p. 57.

6 Bruno était prieur de la petite communauté bénédictine qui a vécu au Mont durant la commémoration du millénaire monastique. Il était passionné par l'aménagement des jardins ; il disait souvent qu'il descendait de Le Nôtre ; nous ne savons s'il s'agissait d'une parenté réelle ou spirituelle.



des espèces existant au Moyen Age. »⁷ Le choix des végétaux et leur place dans le jardin tenait également compte « de leur taille, de leur couleur et de leur date de floraison, afin de maintenir, tout au long de la saison, une harmonie suffisante. »⁸

En créant ce jardin discret, l'architecte ne cherchait pas à se mettre en valeur ; il voulait avant tout mieux présenter ce lieu privilégié qu'est le cloître. On doit reconnaître qu'il avait obtenu ce qu'il recherchait. Le jardin a en effet amélioré l'aspect et la poésie du cloître.

Les travaux entrepris en 2017 par M. François Jeanneau, architecte en chef des Monuments historiques, ont eux aussi permis d'embellir le cloître. Le niveau du sol des galeries avait été exhaussé d'environ vingt centimètres ; il a maintenant retrouvé son niveau du XIII^e siècle, ce qui a redonné aux galeries leurs proportions primitives. La toiture en schiste que Froidevaux a fait poser durant l'hiver 1962-1963 a été révisée. Le lambris des galeries a été traité et peint. Les colonnettes et le magnifique décor sculpté en pierre de Caen du mur intérieur ont été nettoyés ; un nouvel éclairage électrique donne maintenant du relief à ce décor que l'éclairage précédent laissait dans l'ombre.

Pour refaire l'étanchéité de la cour intérieure du cloître, il a bien entendu fallu supprimer le jardin créé par Froidevaux et retirer toute la terre, soit environ 50 tonnes. La dalle de béton protégeant les voûtes de la salle des Chevaliers étant refaite, on a remis la terre du jardin.

Comme M. François Jeanneau, nous militons pour que le jardin de Froidevaux soit reconstitué, par respect pour le travail de cet architecte qui a beaucoup fait pour l'abbaye et parce que ce jardin s'insérait parfaitement dans le cloître. Ce serait très facile car Froidevaux a publié un schéma précis des plantations⁹. Mais le président du Centre des monuments nationaux, M. Philippe Béval, a décidé de lancer un concours pour la création d'un nouveau jardin. L'architecte paysagiste qui a été retenu est Samuel Craquelin, installé à Lillebonne (Seine-Maritime), bien connu pour les beaux jardins qu'il a notamment créés en Normandie. Nous ne connaissons guère son projet pour le cloître du Mont qui devra être soumis au mois de mai à l'avis de la CNPA (Commission nationale du patrimoine et de l'architecture). Souhaitons que ce projet reste modeste et que le paysagiste sache s'effacer derrière la beauté et la spiritualité du cloître ; c'est ce que Froidevaux avait si bien réussi à faire en 1966.

Henry Decaëns

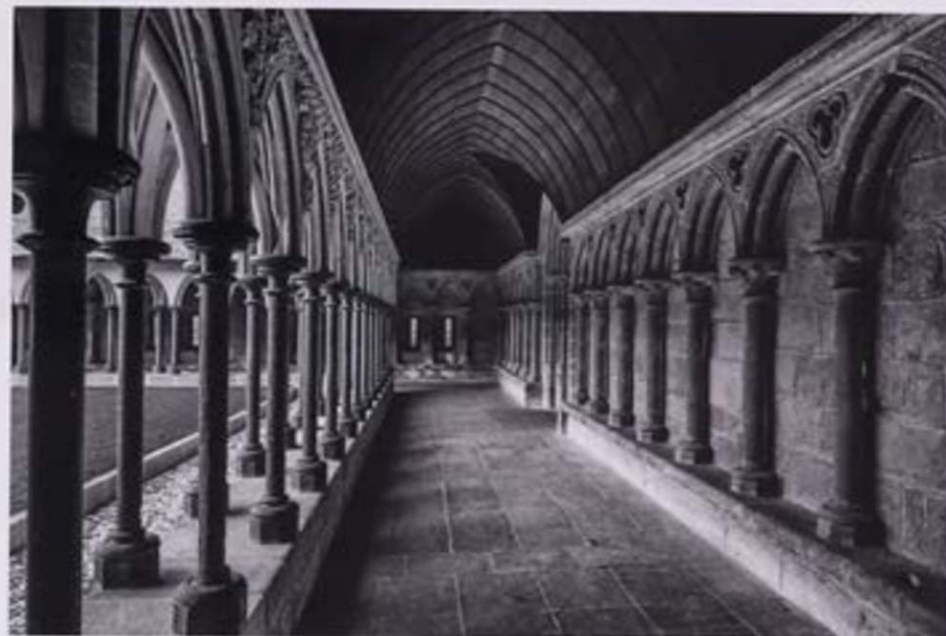
⁷ Froidevaux, *ibid.*, p. 57.

⁸ Froidevaux, *ibid.*, p. 57.

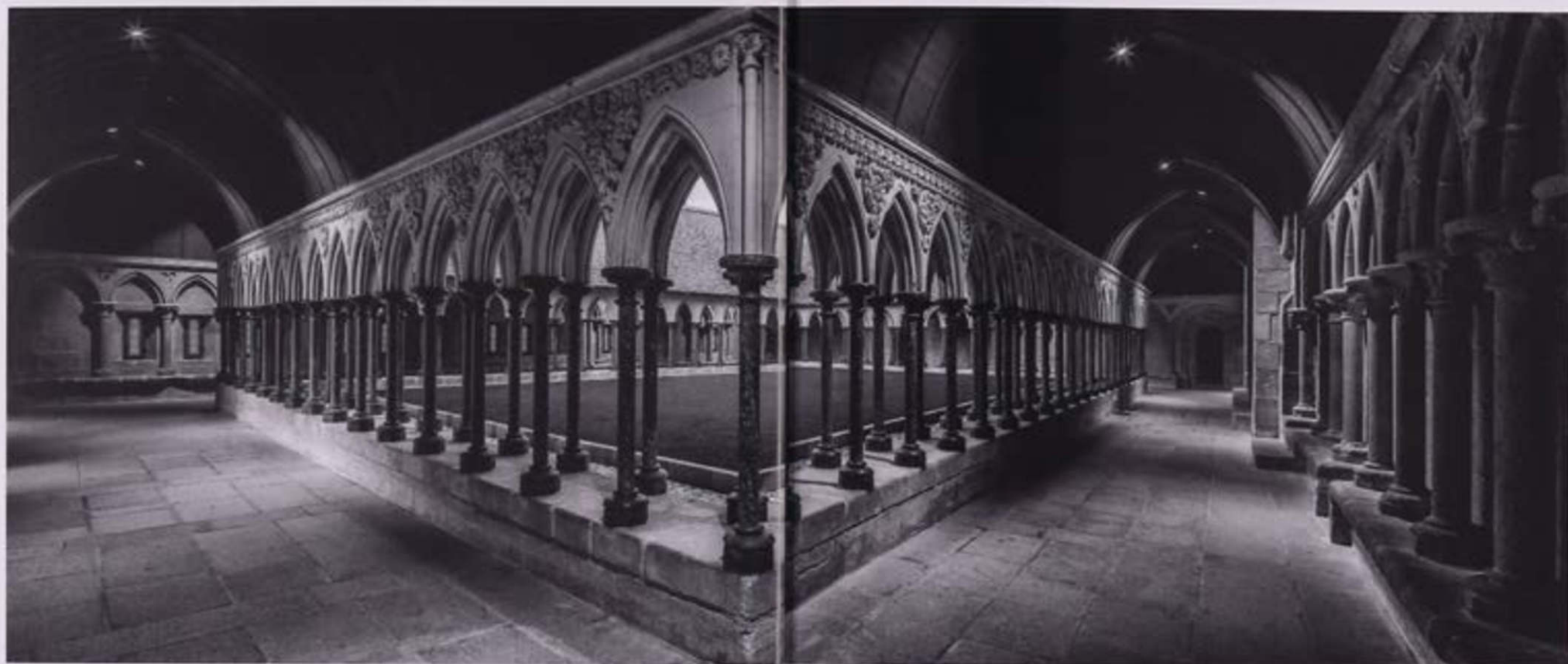
⁹ Froidevaux, *ibid.*, p. 61.



Le cloître après les travaux de restauration de 2017, vue prise de l'angle nord-ouest. © Vincent M.



La galerie orientale du cloître après les travaux de restauration de 2017. © Vincent M.



Vue panoramique du cloître prise après les travaux de restauration de 2017 :
le jardin n'est pas encore reconstitué.

© Vincent M.

LES AMIS DU MONT-SAINT-MICHEL

Denis Froidevaux¹
Architecte D.P.L.G. Urbaniste

Paris, le 30 janvier 2018

Monsieur Philippe BÉLAVAL
Conseiller d'Etat
Président du Centre des
Monuments nationaux

Monsieur le Président,

Avec mon frère Jean-Paul et mes sœurs Claire et Marie-Geneviève, nous avons récemment appris avec étonnement que votre établissement envisagerait aujourd'hui, à l'occasion de la restauration du cloître du Mont-Saint-Michel, de ne pas rétablir le jardin de simples monastiques que notre père Yves-Marie FROIDEVAUX avait dessiné et réalisé pour ce haut-lieu dans le cadre de son travail d'Architecte en chef au Mont dans les années 1960.

En tant qu'héritiers du droit moral de son œuvre, nous tenons à nous élever le plus vivement contre la disparition d'une des réalisations les plus emblématiques de son travail d'architecte en chef des monuments historiques.

S'inspirant de l'esprit des lieux et de la tradition ancienne des jardins claustraux, il a réalisé ici un jardin simple et poétique, mais également pleinement inscrit dans la modernité de son époque, à l'image de son œuvre d'architecte tout en intelligence et en sensibilité.

Cette création de très haute qualité fait désormais incontestablement partie de l'histoire millénaire du Mont, au même titre que celle de ses prédécesseurs tels que Edouard Corroyer, Victor Petitgrand ou Paul Gout qui ont eux aussi apporté leur talent d'architectes et contribué à la merveilleuse beauté actuelle du Mont-Saint-Michel.

Osant espérer que vous serez certainement sensible à notre requête ainsi qu'aux sentiments et aux droits qui la motivent, nous vous prions, Monsieur le Président, de bien vouloir agréer l'expression de notre très haute considération.

Pour les ayant droits
Denis FROIDEVAUX

¹ Nous remercions vivement Denis Froidevaux, fils d'Yves-Marie Froidevaux, de nous avoir adressé une copie de cette lettre et de nous avoir autorisé à la publier.

LES AMIS DU MONT-SAINT-MICHEL

Pierre-André LABLAUDE¹
Architecte en chef honoraire
des Monuments historiques
Inspecteur général honoraire

Monsieur Philippe BÉLAVAL
Président du Centre des Monuments Nationaux

Versailles, le 6 février 2018

Monsieur le Président,

Vingt années passées dans les fonctions d'Architecte en chef des monuments historiques en charge du Mont-Saint-Michel, où j'ai eu l'honneur d'être nommé en 1983 par le Ministère de la Culture et de la Communication, m'amènent aujourd'hui à vous adresser le présent courrier.

J'ai été en effet tout récemment alerté par les ayant-droits de mon prédécesseur dans ces fonctions, Yves-Marie Froidevaux (1907-1983), sur le projet qui serait actuellement à l'étude par les services du Centre des Monuments Nationaux – et déjà officiellement annoncé – pour l'aménagement d'une nouvelle composition de jardin dans le cloître du Mont-Saint-Michel, en remplacement de celle conçue par cet architecte en 1965.

On rappellera tout d'abord que la re-création de ce jardin, en remplacement d'un jardin ayant ici autrefois existé jusqu'au début du XVII^e siècle mais dont on ignore tout des dispositions originelles, constitua le symbole et le point d'orgue des restaurations et des manifestations voulues et organisées en 1966 par André Malraux, alors Ministre des Affaires Culturelles, pour les célébrations du Millénaire Monastique du Mont-Saint-Michel (966-1966), marquées en particulier par le retour, à l'abbaye, d'une communauté formée de moines bénédictins venus du Bec-Hellouin et animée par le R.P. Bruno de Senneville.

Par ailleurs botaniste érudit, ce dernier, nouveau père prier du Mont, intervint même au côté d'Yves-Marie Froidevaux pour le choix des différentes variétés végétales de ce « jardin de simples », repris de la tradition médiévale mais que l'architecte voulut et dessina, à l'opposé d'une composition stylistique de pastiche, dans une approche délibérément moderne et minimaliste tout autant que remarquable par la subtilité de ses qualités d'intégration au monument médiéval, simplement ouvert vers le ciel.

Il faut par ailleurs souligner la personnalité originale de cet architecte et la spécificité de sa production au milieu du siècle dernier.

Si l'on retient en effet habituellement la qualité de son œuvre de restaurateur, dont

¹ Nous remercions vivement M. Lablaude de nous avoir permis de publier cette lettre qui apporte une pierre importante au débat actuel sur le jardin du cloître.

le raffinement et la sensibilité s'illustreront par exemple au plus haut point dans le dégagement de l'église Notre-Dame-sous-Terre au Mont ou la reconstruction de l'abbatiale de Lessay (Manche), on en oublie trop souvent la dimension plus créatrice, qui prend quant à elle sa source dans le mouvement des Ateliers d'Art Sacré créé après la première guerre mondiale par les peintres Maurice Denis et Georges Desvallières pour favoriser, rompant avec l'académisme sulpicien, l'éclosion et la production d'un nouvel art sacré, à la fois moderne et accessible à un large public.

C'est à ce titre que, jeune architecte, Yves-Marie Froidevaux intervient aux côtés de Paul Tournon (architecte en chef du projet), René Coulon, Guillaume Gillet, Jean Hébert-Stevens ou le R. P. Couturier (qui accompagnera plus tard le Corbusier sur les projets de Ronchamp ou de la Tourette), pour la construction du pavillon catholique pontifical de l'Exposition Universelle de Paris en 1937, véritable manifeste de ce mouvement et dont Froidevaux aura spécifiquement en charge, auprès de ses confrères et autres artistes, la conception et la réalisation du baptistère.

C'est aussi dans cette même filiation que doivent être comprises sa démarche et son écriture architecturale créative mises en œuvre après la seconde guerre mondiale sur ses grands chantiers de restauration/cicatrisation/reconstruction conduits aux églises Notre-Dame de Saint-Lô ou Saint-Malo de Valognes (Manche) martyrisées par les bombardements.

C'est là également que s'enracine sa recherche constante, dans chaque projet, dans chaque chantier d'édifice religieux, d'un traitement global du monument, dans ses structures, son enveloppe ou son épiderme mais également, et avec une même démarche de modernité et de réalisation collective, dans le détail de son mobilier liturgique, de ses vitraux, de ses décors ou, comme ici au Mont, de ses jardins.

C'est bien en ce sens, et tout particulièrement au Mont-Saint-Michel, que cette œuvre, désormais inscrite dans l'Histoire de l'art, de l'architecture ou des jardins, doit être aujourd'hui comprise et que doit être évaluée la menace qui pèserait ici sur l'une de ses réalisations majeures, en rappelant par ailleurs qu'un jardin est avant tout, et par nature, une œuvre conceptuelle qui ne peut se transmettre au fil des ans aux générations futures et témoigner ainsi de ses valeurs à la fois historiques et artistiques que par un entretien constant et un renouvellement régulier, à l'identique, de ses différents matériaux végétaux constitutifs, au rythme de leurs cycles biologiques.

C'est d'ailleurs, au vu des informations qui avaient pu être officiellement diffusées, ce que semblaient proposer et prévoir pour ce jardin les études et projets établis par l'architecte en chef François Jeanneau sous la Maîtrise d'Ouvrage du CMN, et favorablement reçus par la DRAC et par l'Inspection des patrimoines.

C'est bien un tel projet de restauration du cloître et de reconduction, à l'identique, de son jardin dans un dernier état historique « Froidevaux » qui avait pu être soumis en 2016 à la Commission nationale des monuments historiques, alors présidée par

Monsieur Emmanuel Etienne, Sous-directeur des monuments historiques et espaces protégés, représentant Monsieur Vincent Berjot, Directeur général des patrimoines, et recevoir de cette instance, à la quasi-unanimité, un vote favorable à l'une comme à l'autre de ces deux composantes.

Le revirement récent des services du Centre des Monuments Nationaux non seulement par rapport à l'avis de cette instance en charge, au plus haut niveau, du contrôle scientifique et technique des travaux sur monuments historiques (et représentant par là même sa tutelle en la matière) mais, qui plus est, par rapport aux orientations du projet - cloître et jardin -, qu'ils avaient pu eux-mêmes commander à leur maître d'œuvre, faire réglementairement approuver par la DRAC-Normandie au vu de l'avis favorable de la Commission nationale et engager même dans sa réalisation par les entreprises, ne peut donc qu'apparaître aussi incompréhensible que choquant et interroger sur les données ou circonstances qui pourraient aujourd'hui le motiver.

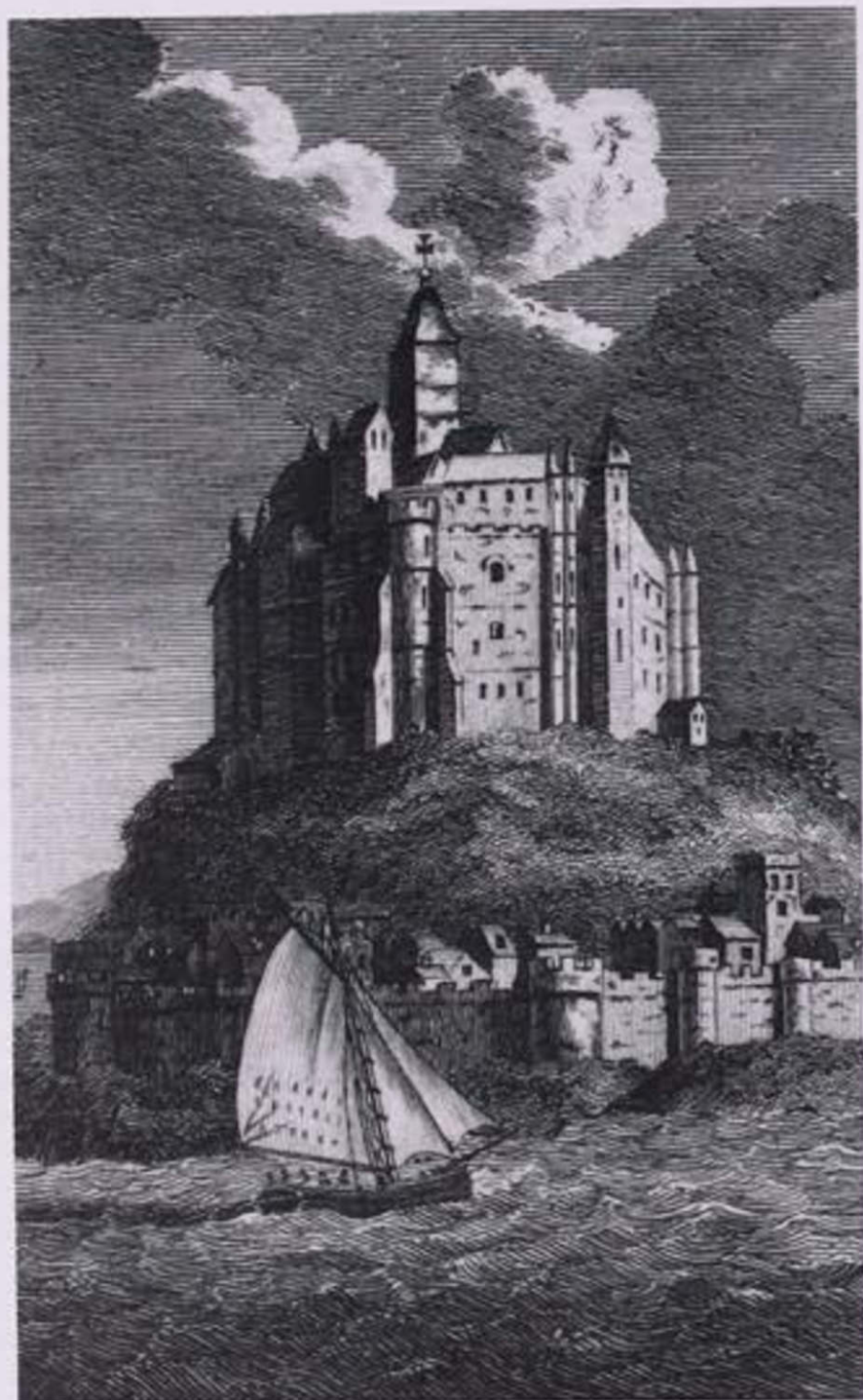
L'éventuelle mise en œuvre d'un nouvel aménagement, contraire au vote de la Commission nationale et qui viendrait ainsi effacer un témoignage rare de l'approche originale et sensible développée il y a plus d'un demi-siècle par l'une des plus grandes figures du Service des Monuments historiques et dans l'un des plus célèbres monuments nationaux, ne pourrait apparaître à la fois, de la part du Centre de Monuments Nationaux, que comme une méconnaissance flagrante du patrimoine du XX^e siècle et un évident désintérêt pour celui des jardins.

Ces différents éléments ne peuvent donc que m'amener aujourd'hui à vous faire part de ma plus vive opposition à cette nouvelle orientation, prise par vos services au mépris de l'avis de la Commission nationale ainsi que des procédures applicables aux travaux sur monuments historiques et, en conséquence, à m'associer pleinement à toute action susceptible d'être engagée à l'encontre de celle-ci par les ayants-droits d'Yves-Marie Froidevaux et par tous ceux qui, spécialistes de renom ou simples amoureux du Mont-Saint-Michel, ne manqueront pas de se joindre le plus largement à une telle démarche.

Emettant le souhait que, malgré les graves dérives constatées sur ce dossier dans le fonctionnement des services du Centre des Monuments Nationaux, tant en terme d'évaluation patrimoniale que d'instruction administrative, le beau projet initialement porté par votre établissement puisse, sous votre haute autorité, être définitivement remis sur des rails qu'il n'aurait jamais dû quitter.

Je vous prie, Monsieur le Président, de bien vouloir agréer l'expression de ma plus respectueuse considération.

Pierre-André Lablaude



Gravure du XVIII^e siècle : « A correct View of Mount St Michael's in Normandy ».
Coll. H. Decaëns.

Mont au péril de la politique Du bon usage du mythe national

En ce mois d'octobre 1867, les festivités du Mont Saint-Michel battent leur plein. Devant un parterre de prélats normands réunis pour la circonstance, M^{re} Henri de Bonnechose, cardinal-archevêque de Rouen, prononce un discours édifiant qui sonne comme un avertissement aux oreilles des fidèles. Le Second Empire touche en effet à sa fin mais rares sont ceux qui s'en doutent. Toute l'attention de l'Église de France se portait à cette heure sur le sort du Souverain Pontife menacé dans ses États par les patriotes italiens impatientes de parachever l'unité nationale. Le clergé français, qui avait d'abord soutenu l'usurpateur Bonaparte contre le péril rouge, n'a alors pas de mots assez durs pour stigmatiser l'inconséquence de son gouvernement qui a encouragé le nationalisme italien. Celui-ci, en soutenant le combat italien contre l'Autriche-Hongrie, a mis les États du Pape dans un péril tel que l'Empereur a été contraint de dépêcher un corps expéditionnaire, pour défendre Rome contre ses alliés d'hier.

C'est ainsi que l'archevêque se lance dans une vaste fresque historique évoquant tour à tour, les druidesses, saint Aubert, Clovis, Charles VII et les défenseurs du Mont, offerts en exemple aux zélés zouaves pontificaux partis, de leur plein gré, défendre le Saint-Siège, au péril de leur vie. Rome, comme le Mont Saint-Michel, qu'on se le dise, doit rester sanctuaire inviolé :

« ...Cette montagne, ce lieu où nous sommes, nos très-chers Frères, a donc été pendant des siècles pour l'humanité chrétienne un lieu plein de merveilles, un lieu empreint d'un caractère extraordinaire, surnaturel et sacré. Aussi jamais les ennemis de l'Église, pas plus que les ennemis de l'État, n'ont pu s'en emparer. Au XVI^e siècle, les huguenots tentèrent à plusieurs reprises, comme auparavant les Anglais de se saisir du Mont-Saint-Michel, et d'y arborer le drapeau de l'hérésie. Jamais ils n'ont pu réussir. Et pourtant que d'attaques diverses ils ont dirigées contre ce roc et ce sanctuaire ! tantôt c'est Montgommery qui les commande ; tantôt c'est Belle-Isle ; tantôt ils emploient la ruse et le stratagème, la force ouverte et la violence ; toujours ils sont repoussés par les guerriers et les moines, comme l'avaient été les Anglais, jusqu'à ce que, battus en toute rencontre et découragés, ils renoncent pour jamais à leur inique entreprise.

Ainsi, le Mont-St-Michel, par un précieux privilège, est toujours demeuré vierge d'hérésie et de domination étrangère, toujours il est resté catholique et français ! Qui ne reconnaîtrait dans ce double fait une protection insigne, celle du puissant Archange qui a terrassé dans le ciel la première tentative d'usurpation et d'hérésie ? Ici, Messieurs, nous sommes frappés d'une considération que vous nous permettrez de vous exposer. N'est-ce pas l'archange saint Michel qui nous apparaît dans les écritures comme celui des Esprits célestes à qui Dieu a

confié d'une manière toute spéciale la protection du peuple hébreu ? Plus tard, n'est-ce pas encore lui qui se montre comme premier protecteur du véritable peuple de Dieu, de l'humanité régénérée en Jésus-Christ, de l'Église ? Et parmi les nations chrétiennes, quelle est celle qui reçoit aussi pour protecteur spécial et privilégié l'archange saint Michel ? N'est-ce pas la nation française ? [...]

Qu'en conclure Messieurs, sinon que le peuple français, qui a reçu de Dieu le même protecteur que l'Église, est lié à l'Église par un rapport si intime et si nécessaire, que sa mission spéciale est de servir à la conservation, à la défense et au développement de l'Église ? »¹

L'audace du propos du cardinal consiste à hisser le Mont Saint-Michel, non plus au seul rang de mythe national mais encore de symbole pour toute la Chrétienté : le sort du Mont, le destin de l'Église et celui de Rome, c'est tout un. Tous les sociologues le diront : la supériorité du mythe sur la légende, c'est l'usage qui en est fait et le consentement général qu'il présume. Là où la légende pittoresque participe de l'enchantement d'un lieu charmant, le mythe construit un projet de société auquel chacun est prié d'adhérer.

Nous sommes en Normandie : des générations de fidèles avaient été bercées par ce mythe de l'invulnérabilité du Mont et nul n'y trouvait à redire parce qu'il flatte son Normand et vilipende le *Godon* méchant. La force du mythe, c'est qu'il ne s'embarrasse pas d'exactitude historique. La question qui importe ici, est moins celle de sa construction que l'adhésion séculaire à celui-ci, au plus fort des événements.

Que la Couronne de France ait contribué dès le XV^e siècle à nourrir cette fiction d'une fidélité indéfectible du Mont à la cause du Royaume est chose acquise. La fin des guerres de Religion est pourtant l'occasion de vérifier l'inanité du mythe. La chronique du Mont qui n'a voulu retenir que les tentatives dérisoires du Huguenot pour s'emparer du Mont, se tait soudain, lorsque la dynastie des Valois s'éteint et que le candidat au trône n'est autre que Henri de Navarre, excommunié et relaps. Cette fin des guerres de Religion est celle de la Ligue qui conduit les Catholiques à prendre les armes contre leur nouveau roi, par peur de connaître le même sort que leurs coreligionnaires anglais, sous la main de fer de la Reine Élisabeth².

La force du mythe

Commençons par montrer que le mythe est plus fort que la vérité. Voici qu'une plaidoirie prononcée à Rouen, peu après la guerre civile, érige déjà le Mont en mythe national. Comme ébloui par sa force, le président du parlement de Normandie, Jacques Poirier, en reproduit les termes :

¹ M^r Henri de Bonnechère, discours du 18 octobre 1867, *Revue catholique du diocèse de Coutances et Avranches, Semaine religieuse*, N^o 5, 31 octobre 1867, 1^{re} année, pp. 69-74.

² On trouvera ici les prolongements d'une thèse dirigée par Jean-Marie MORICEAU et soutenue à Caen en février dernier, sous le titre : *Croquants, rebelles et ligueurs en Cotentin à la fin du XVI^e siècle : la réécriture politique d'une révolte et de ses composantes : prosopographie de l'émeute, du saccage et du meurtre*.

« A la vérité le Mont S^t Michel estoit une place d'importance tant pour son assiette que pour le S^t Ange tutelaire de no[tr]e France, que quelques uns ont dit avoir esté tant favorisée de Dieu, que les hebreux et les Juifs venant à delaisser Dieu leur osta l'ange S^t Michel pour le donner aux Francois pour estre leur gardien et de fait nous ne voyons point tant de nations que dieu ait assistées aux armées com[m]e les Francois, quil à favorisez de son assistance comme il avoit fait autrefois les Juifs en l'ancienne loy et il y avoit un ange en chaque territoire ainsy en France en l'ancienne loy la justice se faisoit in porta civitis qui estoit grande et spatieuse en public et devant tout le monde. [...] les Arabes et les barbares appeloient Francz tous les chrestiens et ce nom est demeuré aux Francois pour ce qu'on les conte entre les premiers chrestiens les austres nations ont esté infectée d'Arriens, de Gotz, les Espagnes de Visigots. *Sola Gallia caruit monstra*. La France à tousiours esté chrestienne n'a jamais persecuté les chrestiens mesme avant qu'elle le fust et le mont St Michel à tousiours esté non seulement lieu de Sainteté mais a tousiours esté pour le roy et bien que toute la Normandie ait esté pour l'Anglois et par luy occupée, jamais le mont St Michel ne là esté co[m]me nous remarquons par les histoires, S^t Michel apparut à Charles 7^e et luy fist gagner une bataille, depuis il eust en affection d'establir l'ordre de S^t Michel, ce que n'ayant fait de son vivant, il le commanda expressement à Louis XI^e son fils qui le fist du tres exprès commandement de son pere. Il est donc bien raisonnable d'avoir cette place en recommanda[ti]on et la conserver contre les estrangers, mais d'y obliger les habitans qui ne sont ni vassaux ni tenanciers du Mont S^t Michel, point d'apparence. Car il n'y a point de servitudes personnelles en France. Nous sommes francs et libres... »³

Beau texte en vérité. À près de trois siècles d'intervalle, c'est frappant, les discours du cardinal-archevêque et du magistrat de Rouen sont presque semblables, à l'exception d'un aspect : le document ci-dessus montre surtout l'interpénétration des idées gallicanes et du particularisme normand.

Ce qui donne tout son sel au propos, c'est que Jacques Poirier est le mieux placé pour en savoir le caractère mensonger. C'est lui en effet qui, en tant que lieutenant du bailliage de Valognes, a mené la répression contre les rebelles catholiques de la Presqu'île. Catholique il est, mais il n'a jamais caché l'animosité que lui suscite un certain clergé local, arrogant et grippe-sou. Il nourrit aussi quelques dissentiments à l'égard de Messire Nicolas de Briroy, son évêque, dont il désapprouve le laxisme et la complaisance vis-à-vis des mariages de prépubères. Mais il semble que l'amnistie imposée par l'édit de Nantes a fait perdre la mémoire à ce magistrat au point de lui faire oublier bien des trahisons normandes, en commençant par celle du couvent entre 1589, 1594 et 1598.

³ A. D. Seine-Maritime, audience du 27 mai 1614 à la Grande Chambre du Parlement de Normandie, service du gret par les habitants non tenanciers du Mont Saint Michel, recueil d'arrêts et notes de jurisprudence par le président Poirier, p. 8, 28 f. 62.

M^r Poirier se conduit donc comme un exilé de la Presqu'île, enchanté que ses collègues de Rouen lui content les louanges de sa patrie d'origine. Entrons un peu dans le détail : peut-être faudrait-il remettre les choses à leur juste place et soutenir que, sur le premier point, le magistrat n'a pas tort. Le contrôle de Pontorson ou de Carentan est en effet un enjeu stratégique, certes ; celui du Mont-Saint-Michel est d'un tout autre ordre – ô combien – supérieur et c'est ce que fait ressortir le texte ci-dessus. Sa sauvegarde est d'abord un enjeu spirituel de premier plan, hautement politique, doublé d'un défi technique et militaire. N'est pas à négliger, bien sûr, le pouvoir de nuisance de la garnison du Mont qui peut, avec une relative impunité, multiplier les coups de main sur le littoral et arrêter les embarcations remontant la *Sélune* et le *Couesnon* pour ravitailler Pontorson et Avranches⁴. Mais, aux yeux des factions en présence, ce que le Mont représente, a plus d'importance que ce qu'il est. Du point de vue catholique, le même « Monsieur Saint Michel » qui n'a pas permis qu'aux heures les plus sombres de la Guerre de Cent Ans, le Mont tombât aux mains des ennemis du Royaume, ne laissera jamais les « impies » s'en emparer sans déchaîner les forces célestes.

Du point de vue réformé, la prise du Mont serait bien plus qu'une aubaine, elle serait la preuve qu'il n'y a pas de « Monsieur Saint Michel » qui tienne, le Mont n'étant rien d'autre qu'un méchant rocher battu par les flots qu'il faut *désenchanter* à n'importe quel prix. D'où cette sorte de compétition durable entre capitaines, à celui qui usera du stratagème le plus ingénieux ou le plus rocambolesque pour défaire cette quintaine insolente fichée à l'extrémité de la grève. Parce qu'il faut se faire une raison, même à l'heure de l'artillerie à peu près ambulante, la place ne peut être prise par un assaut régulier entre deux marées. Pire, chaque échec huguenot conforte le camp opposé dans l'idée que le Mont bénéficie d'une protection divine qui le rend invulnérable⁵. Le mythe s'entretient de lui-même.

Le Mont, c'est un fait, règne sur les esprits et les cœurs de cette province et de plus loin encore. Si le mythe n'était que l'exclusivité des notables et gens lettrés, son importance serait secondaire. Mais à l'autre extrémité de la Normandie, les exploits des défenseurs du lieu saint sont connus : le petit peuple de Rouen s'émeut ainsi de la rumeur qu'il abriterait en ses murs, un traître à la solde de ces huguenots qui ont tenté de s'emparer du Mont. Le suspect est un des soldats de la garnison du capitaine Vicques venu défendre sa cause devant le parlement de Normandie. L'infortuné explique que sa partie adverse l'a fait passer auprès des habitants du quartier, pour un séide du Capitaine Touchet et qu'il a été assiégé dans son hôtel par la foule accourue lui faire un mauvais parti. Alerté, le Sieur de Carrouges dépêche une dizaine de soldats sur les lieux et fait ouvrir une information à son endroit, en vain⁶.

Il est impossible de ne pas tenir compte du Mont, pour la place qu'il conserve, tant dans les esprits de cette contrée, que dans la conduite des événements en général ou

4 Jean-Jacques Destroches (Abbé), *Annales civiles, militaires et généalogiques du Pays d'Avranches ou de la toute Basse Normandie*, Caen, Hardel impr. Libr., 1856, p. 384.

5 Discours du président Charles de BEAUREPAIRE prononcé lors de l'assemblée générale du 9 juillet 1896, in *Bulletin de la Société de l'histoire de Normandie*, vol. 8, 1896, p. 115.

6 A. D. Seine-Maritime, supplique de Charles Mabe, Sieur des Moulins, arrêté sur rapport de la Tournelle, parlement de Normandie, 13 août 1577, 1 B 3162.

dans le discours des prédicateurs et des avocats. En ces temps de calamités, c'est qu'on vient en famille depuis le Val de Saire et le Pays de Caux présenter le malheureux possédé aux religieux du monastère parce que le rocher sur lequel l'Archange a terrassé le démon a la réputation de pouvoir exorciser. Quand miracle il y a, procès-verbal en est dressé et les menottes du dément sont exhibées devant l'image de Saint Michel, en guise d'*ex-voto*⁷.

La traversée de la baie a déjà ses guides, tel ce Gilles Lefevre « aage de 25 ans vivant de gibier et poissonnier », marié et père de famille, qui déclare « q[ui]l passe et conduit les pelerins et au[tr]es estrangers qui vont au Mont Saint Michel » mais dément devant les magistrats de Rouen, avoir « prins aucune chose aux passans » ni « prins hardes dans ung bissac ny [co]mmis violences ». C'est bien à regret qu'il leur confesse avoir « este c[on]damne au carcan et bannissement [par] cy devant », peine infligée d'ordinaire aux voleurs récidivistes. Ce Bon Samaritain dévoyé fait alors appel d'une condamnation à 5 ans de galères⁸.

L'insubordination grandissante du Mont

Comme de juste, la moitié nord de la France est plus marquée par le mouvement de la Ligue, que les régions les plus méridionales. Cotentin et Normandie n'ont guère été épargnés comme champ de bataille des Réformes protestante ou catholique. Selon la chronique locale, le Mont est le couvent, qui, le premier au pays, rallie l'étendard de la Première Ligue dès 1576 et « chante pouilles » à son imprudent abbé et évêque de Coutances, venu mettre la main sur l'argenterie sacrée⁹. Chronique, il est vrai, très orientée, qui présente comme une indécatesse de leur abbé, ce qui n'était qu'une adjudication sur saisie de justice. Il s'agit du refus de payer les décimes, cette contribution imposée à l'Eglise par la Couronne pour financer la lutte contre le Huguenot. La première vérité à rétablir que c'est qu'elle n'est pas la première abbaye de la contrée à se faire tirer l'oreille : dès 1561, l'official d'Avranches commis à la recette poursuit devant le bailliage d'Avranches et parlement de Normandie, Me André Giroty, l'abbé de la Lucerne pour son refus de participer à l'effort national¹⁰. De même l'abbaye de Savigny dont les propres fermiers ne veulent entendre raison devant le receveur diocésain¹¹.

7 François FEUARDENT, *Histoire de la fondation de l'église et abbaye du Mont S. Michel, près celui de Tombe, et des miracles, reliques, et indulgences donnez en icelle, tout recueilli des archives dudit lieu*, Jean Lecartel impr. Coutances, 1604, pp. 51-55.

8 A. D. Seine-Maritime, pluriels des audiences du conseil de la chambre de la Tournelle du parlement de Normandie, 12 novembre 1615, 1 B 3021.

9 Eugène de BEAUREPAIRE, « Thomas Le Roy et le Manuscrit des Curieuses Recherches », in *Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie*, 29^e vol., 1877, pp. 559-566.

10 A. D. Seine-Maritime, arrêt sur rapport de la Grande Chambre, parlement de Normandie, 12 mars 1561, 1 B 586.

11 A. D. Seine-Maritime, arrêt sur audience de la cour des aides de Normandie, défaut requis par Jasper Guille, commis à la recette des décimes du diocèse d'Avranches, contre Me François Bellenger, adjudicataire de la ferme et seigneurie de Champieron et Hudimesnil pour l'abbaye de Savigny, appelant des élus de Coutances, 16 novembre 1563, 3 B 178.

Le couvent du Mont arguait que c'était à son évêque-abbé de fournir le plus gros de l'effort financier, comme si la chose pouvait être discutée à son niveau. En réalité, non seulement Coutances est un des derniers évêchés gérés comme une petite république de chanoines où l'évêque n'a pas le dernier mot dans la gestion de ses biens, mais la répartition des contributions particulières avait été négociée à Rouen entre prélats normands et le montant y avait été calculé jusqu'au plus petit prieuré du pays. Il y avait même quelque mauvaise foi à reprocher au Roi le manque de résultats dans la lutte contre l'hérésie et ne pas vouloir y contribuer de ses deniers, en qualifiant les sommes exigées d'exorbitantes. La vérité oblige à dire que le couvent n'a eu de cesse de s'affranchir de la tutelle de ses abbés lointains, pour mieux en dénoncer l'incurie et la vénalité. Messire Arthur de Cossé, évêque de Coutances et abbé du Mont, disputait une consommation dispendieuse de 45 pipes annuelles de boisson alcoolisée à ses moines patriotes et turbulents, leur enjoignant de boire dorénavant des petits crus des bords de la Loire plutôt que ceux du Bordelais plus onéreux¹². De même le financement des études offertes à deux religieux autorisés à quitter le couvent pour leur formation à l'Université de Paris. L'un d'eux, Frère Olivier Barbey, avait été contraint de renoncer à son cursus, faute de versement effectif de l'allocation promise¹³.

Les moines, c'est de bonne guerre, lui contestaient en retour son absentéisme, sa négligence et la liquidation des bois de futaie nécessaires aux réparations de l'abbaye¹⁴. Frère Jacques de Montebredé religieux profès du couvent, avait imploré du parlement de Normandie la sauvegarde royale contre les menées judiciaires de son abbé et évêque¹⁵. C'est que le ton avait monté très vite « pour les emprisonnementz excez forces et violences menaces et injures a eulx faictz et faictz faire par led[it] abbe ses gens et serviteurs dislapidations des biens de lad[ite] abbaye et omosnes des paouvres et fondations delaissez offic[e]s claustrales baill[e]z a exercer a gens seculliers et plusieurs autres reglem[ent]s de lad[ite] abbaye non acomplys contre l'intention des fondateurs dicelle »¹⁶. Le contentieux entre le Mont et son abbé portait sur un substantiel arriéré annuel de 3000 livres. À en croire le monastère, il s'agissait, ni plus ni moins, d'une entreprise de sécularisation déguisée du couvent. L'arrêt du parlement enjoit pourtant au véhément Frère Jacques de retourner dans son couvent et d'y vivre religieusement, en conformité avec la règle, prescription qui veut tout dire. Celui-ci n'y consent que si l'abbé lui avance les 25 livres de frais de voyage.

À la veille du conflit, les aumônes du Mont Saint-Michel étaient l'objet d'un procès pour détournement, à l'encontre d'un certain Jean de Grimouville :

« au lieu de faire et [con]tinuer les aulmosnes ainsy quil avoit este fait auparavant [et] de tout temps a tous pelerins qui arrivent par chacun jour aud[it] lieu du Mont Saint Michel et a ceulx de la ville [et] autres lieux circonvoisines troys foys la sepmaine a converty et employé le revenu destiné [et] fondé pour

12. A. D. Seine-Maritime, arrêt sur rapport de la Grande Chambre, parlement de Normandie, 23 décembre 1574, 1 B 637.

13. A. D. Seine-Maritime, arrêt sur audience de la Grande Chambre, parlement de Normandie, 1^{er} mars 1575, 1 B 2116.

14. A. D. Seine-Maritime, arrêt sur rapport de la Grande Chambre, parlement de Normandie, 11 février 1575, 1 B 638.

15. A. D. Seine-Maritime, arrêt sur rapport de la Grande Chambre, parlement de Normandie, 18 décembre 1571, 1 B 627.

16. A. D. Seine-Maritime, arrêt sur rapport de la Grande Chambre, parlement de Normandie, 27 octobre 1574, 1 B 637.

faire lesd[ites] aulmosnes de valeur de trois a quatre mil livres par an tant en pains que deniers a son profict [par]ticulier sans donner ung seul morceau de pain ne aultre chose pour lhonneur de Dieu neantmoins la grande cherté des annees passees notoires a ung chacun de sorte que les pauvres dudit lieu du Mont Saint Michel lesquels avoient accoustume destre nourriz et sustentez de lad[ite] aulmosne ont este contrainctz a raison de lad[ite] cherté dhabandonner les maisons po[u]r aller chercher aide et secours aultre part au grand scandale du public et desd[its] religieux dont ilz ont par plusieurs foys adverty led[it] de Grimouville [et] l'ont prié [et] requis suivant l'intention des fondateurs dont il na tenu compte »¹⁷.

Tout étant lié : si les bénéficiaires oubliaient leur rôle charitable, l'accueil des pauvres n'était plus possible et les villes seraient envahies de miséreux. Le mal, en vérité, se révèle plus général : suite à une enquête menée au seuil de la décennie 1580 dans plusieurs diocèses du royaume, le maître des requêtes Antoine Séguier avait noté le « refroydissement de la charite et devotion du peuple »¹⁸. L'aide et secours « autre part », dont le document parle, c'est l'Hôtel-Dieu d'Avranches, dont les registres subsistants énumèrent, en effet, la longue procession quotidienne de galleux, misérables et pèlerins, en route vers le Mont, la Bretagne ou Saint Jacques de Compostelle¹⁹.

Sauf qu'ici, l'accusé est Frère Jehan de Grimouville, prieur claustral de l'abbaye, élu par son propre couvent dont il a détourné le revenu. Ce dont la chronique se garde bien de parler. L'évêque-abbé de Coutances estime, à juste titre, avoir son mot à dire dans le processus électoral de la communauté qui a élu cette fripouille de moine.

L'évêque d'Avranches n'avait pas manqué de se jeter dans la mêlée, à coups de censures ecclésiastiques contre le Mont, férocité d'autant plus singulière que l'évêché lui-même donnait le mauvais exemple en refusant d'honorer le paiement de ses propres décimes dès 1563²⁰. Ce à quoi Frère Jacques avait répliqué par une demande de saisie judiciaire du temporel épiscopal tout entier.

La retentissante gifle administrée ensuite à l'abbé-évêque de Coutances n'empêcha pas l'exécution de l'argenterie et reliquaire²¹ du couvent sur arrêt de parlement, par huissier interposé, le profit de la saisie étant négocié entre Gilles Letessyer, marchand de Pontorson, et Barthelemy Halley, bourgeois de Rouen, en présence dudit Frère

17. A. D. Seine-Maritime, arrêt sur rapport de la Grande Chambre, requête de Frère Nicolas Calix, pbr religieux profès de l'abbaye du Mont Saint-Michel, pour lui et les autres religieux dudit lieu à l'encontre de Frère Jehan de Grimouville prieur claustral de ladite abbaye « contenant qu'après le décès de frere André Lepennetier vivant aulmosnier de lad[ite] abbaye led[it] Degrinville de son auctorite privee ou par le commandem[ent] de levesque de Coutances abbe dud[it] lieu du Mont Saint Michel a present defunct avoit usurpé led[it] estat et office d'aumosnier combien quil soit incompatible avec le sien », 19 novembre 1587, 1 B 693.

18. BnF, Recueil de harangues d'ANTOINE SEQUIER, sieur DE VILLIERS, et de pièces le concernant, (1579-1587), département des manuscrits, Français 18941, f° 15.

19. A. D. Manche, journal de la recette et dépense des aumônes des pauvres de la ville d'Avranches (1586-1590), 5 HD E 13.

20. A. D. Seine-Maritime, arrêt sur audience de la cour des aides de Normandie, requête de Jaspas Guille, receveur des décimes et don gratuit octroyés au roi par le clergé du diocèse d'Avranches pour le financement de la solde de 50 000 hommes à pied, 16 juillet 1563, 3 B 178.

21. A. D. Seine-Maritime, arrêt sur rapport de la Grande Chambre, parlement de Normandie, 23 décembre 1574, 1 B 637.

Jacques de Montebrede, représentant le Mont en justice²². Au reste, le refus de payer les décimes, question très sensible dans les petits diocèses d'Avranches et de Sées, ne se vérifie pas chez ses voisins normands, où, bon gré, mal gré, souvent avec retard, chaque clerc a fait son devoir.

Comme souvent en Normandie, les conflits d'ordre matériel masquent des oppositions d'un autre ordre : il n'était un secret pour personne que l'évêque de Coutances était le grand aumônier de François, duc d'Alençon, héritier du trône et, surtout, chef du parti des *Malcontents*. Tierce-faction aussi éphémère que puissante qui rallia à elle, cette partie de la noblesse hostile au pouvoir monarchique bientôt absolu et prête, si besoin était, à s'entendre avec les Protestants pour faire prévaloir ses vues féodales. Messire de Cossé participe à l'aventure calamiteuse de son chef en Flandres qui disparaît dans la tourmente²³. Aussi l'échec de la première Ligue tient autant aux manœuvres royales pour en prendre la tête qu'à l'absence d'assise populaire en Normandie comme en Touraine²⁴. Les bourgeois des villes, les magistrats de Rouen en particulier, rechignent à y adhérer, malgré les sollicitations pressantes des Sieurs de Carrouges et de La Mailleraye, lieutenant et gouverneur de la province, qui leur présentent la Sainte Union comme une « association pour la noblesse ». Le parlement de Normandie aurait réclamé l'envoi de lettres patentes *ad hoc* pour s'y conformer²⁵. C'est dire si la méfiance est de rigueur.

De sorte que, pour l'heure, aussi cléricale que soit la première manifestation de la Ligue en cette extrémité de la Normandie, l'agitation des moines du Mont ne trouve pas d'écho politique dans le diocèse voisin.

La gangrène jusque dans ses rangs

Les discours historiques les plus ronflants servent à masquer l'inacceptable. Si la chronique du Mont chante en effet les vertus guerrières de ses moines contre l'envahisseur, c'est pour mieux masquer un souci infiniment supérieur, celui de la pénétration des idées de Luther et Calvin au sein même de son ordre. Voici en effet que le bras séculier s'abat en 1559 sur les bailliages de Caen et de Cotentin et que les commissaires du roi dépêchés à l'éradication de l'hérésie, prennent dans leurs filets, au milieu du menu fretin des bouchers, boulangers, toiliers, pédagogues, avocats, libraires et imprimeurs de la contrée, le régent du collège du Mont, Pierre Pinchon²⁶. On sait l'appartenance du coupable à l'ordre des bénédictins, pour avoir été non seulement curé de Saint-Romphaire²⁷,

22 A. D. Seine-Maritime, arrêt sur audience de la Grande Chambre, parlement de Normandie, 11 décembre 1574, 1 B 2114.

23 Louis LE VASSEUR de MASSEVILLE, *Histoire sommaire de Normandie*, 5^e partie, Rouen, Besongne impr. 1734, (2^e éd.), p. 246.

24 François CAILLOU, « L'essor et l'échec de la Ligue à Tours (1576-1589) », in *Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest*, N° 115, avril 2008, pp. 31-53.

25 A. D. Seine-Maritime, registres secrets du parlement de Normandie, 30 janvier et 5 mars 1576, (F° 487 et 504) 1 B 95.

26 A. D. Seine-Maritime, arrêt sur rapport de la Tousselle, parlement de Normandie, 26 février 1559, 1 B 3151.

27 Saint-Romphaire, canton et arrondissement de Saint-Lô.

évêque suffragant mais encore abbé de Hambye²⁸. La tradition diocésaine avait ironisé vis-à-vis de sa timidité supposée à l'égard du protestantisme : il s'agissait en réalité d'un propagateur de la Réforme. L'arrêt du parlement correspond à la date de son inhumation, sans pouvoir présumer s'il y a un lien de cause à effet. L'abbaye a envoyé des novices à Paris et à Caen depuis l'époque médiévale. L'ancien logis des abbés du Mont dans la capitale de l'ancienne Basse Normandie a abrité un collège, entre le XVI^e siècle et l'expulsion des jésuites en 1762. Ce collège de l'université de Caen portait le nom de « collège du Mont ». Même si, comme le rappelle François Saint James, l'institution du collège s'est peu à peu détachée du couvent, il y allait quand même de son prestige intellectuel et théologique auprès des étudiants de Caen. La préoccupation du couvent au sujet de la formation spirituelle de ses membres auprès de l'université parisienne en est la conséquence logique : se garder du mauvais air caennais.

Le contentieux entre le Mont et la Couronne de France, c'est aussi cette confusion entretenue entre la place forte et le sanctuaire qui conduit à transformer le monastère en asile de soldats invalides ou perclus. Autre aspect de la sécularisation rampante. Selon Georges de La Bellière, châtelain de Saint-Pierre Langers, André de Losières, serait ainsi un moine défrôqué « du pays lyonnais », ayant rejoint la compagnie tenant garnison à Avranches où il tenait le grade d'enseigne pendant la dernière guerre. Présentation tendancieuse des choses : il s'agissait, en réalité, d'un frère lay, ex-homme d'armes d'une compagnie de gens de pied²⁹, estropié pendant la campagne du Piémont, pensionné depuis 1576 par le roi Henri III sur les revenus de l'abbaye du Mont Saint-Michel³⁰. La pratique n'a rien d'exceptionnel³¹. À la dissolution de sa compagnie, Losières aménage, à proximité du manoir de Loiselier appartenant à l'évêque de Coutances, Messire Arthur de Cossé, dont il devient le maître d'hôtel. Ce singulier rapprochement découle, c'est probable, du fait que sa pension était versée sur les revenus personnels de l'abbé et évêque, après accord du chapitre du Mont Saint-Michel. Comprendons : les moines se seront débarrassés du soudard invalide aux frais de l'évêché. C'est ensuite que l'ex-soldat s'installe à Saint-Pierre-Langers, après avoir ruiné la famille Basire, par les moyens ordinaires de l'usure et de l'extorsion. Cette pratique est commune aux sergents de l'époque, qui font leur pelote sur le dos des justiciables, en jouant, tout à la fois, les prêteurs et les commissaires-priseurs. Besogne qui demande quelques bras pour en imposer à la population locale : le *rufian* recueille alors des rescapés de sa compagnie et la dénommée Geslin, « gouge » ou aimable fille à soldats, originaire aussi du pays de Lyon. Aussi entretient-il les meilleures relations avec les militaires de

28 Auguste LECANU, *Histoire des évêques de Coutances depuis la fondation de l'évêché jusqu'à nos jours*, Coutances, impr. Vioisin, 1839, pp. 285 et 303.

29 E. LEPINGARD, « Procès-verbal des troubles et guerres à Carentan, Saint-Lô etc., advenus par la descente du comte de Montgomery, mars-juin 1574 », in *Notices, mémoires et documents publiés par la Société d'agriculture, d'archéologie et d'histoire naturelle du département de la Manche*, Société d'archéologie et d'histoire de la Manche, vol. 9, Saint-Lô, 1890, p. 99.

30 Eugène de BEAUREPAIRE, « Thomas Le Roy et le Manuscrit des Curieuses Recherches », in *Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie*, 29^e vol., 1877, pp. 559-560.

31 Dominique DINET, « De l'épée à la croix : Les soldats passés à l'ombre des cloîtres (fin XVI^e - fin XVIII^e siècles) », hommage au Professeur André Corvisier, in *Histoire, Économie et Société*, 1990, 9^e année, N° 2, pp. 171-183.

Pontorson qui trouvent auprès d'elle quelque réconfort professionnel. Et c'est en vain que La Bellière porte plainte contre ce pseudo-moine du Mont et véritable proxénète, après l'agression dont il est l'objet dans son jardin, par la bande à Losières.

La Bellière n'est pas la seule victime du moine-soldard et le bruit se répand : pilleries, pratiques du crédit usuraire, « sabbatz », « yvrongnerye, putacerye et blasphème », autant de griefs qui n'émeuvent pas, outre mesure, l'évêque de Coutances et abbé. Celui-ci, alerté enfin par le scandale qui frappe aussi son proche entourage, organise une entrevue en son manoir, en la présence d'une dizaine de gentilshommes à sa dévotion, et impose l'appointement entre coupable et victimes. Comme s'il n'était question que d'un simple arbitrage. Losières sait alors qu'il a carte blanche, pour asseoir son entreprise sur la contrée avoisinante, où il fait abattre maisons et « grand nombre de pommiers et poiriers [...] par dérision à hauteur d'homme »³². Le plus grave des crimes en ce pays. On comptera une centaine de victimes spoliées, au bas mot. N'y tenant plus, le sieur évêque, « du conseil et advys du seigneur conte de Brissac, auroyt chasse de son service led[it] Losiere ». Celui-ci se serait alors « retirrey a sad[ite] maison de S' Pierre et seroyt a p[rese]nt acompagny de gens vacabondtz et estrangers ».

S'il est manifeste que pour un personnage tel que Losières, la reprise des hostilités est une aubaine, le choix d'Henri IV, une rancune et la défense de Granville, une opportunité qui lui apporteront, et la noblesse et la charge de lieutenant, la chronique du Mont, 30 ans plus tard, ne voudra retenir que la tache ainsi faite à l'honneur du couvent par les abus de la Couronne et la complaisance singulière du diocèse. *Quod erat demonstrandum*.

Le châtelain de Saint Pierre des Langers n'éprouve pourtant pas la moindre sympathie vis-à-vis du Mont qu'il ne porte pas dans son cœur, pour avoir autant souffert des soldats du roi livrés à eux-mêmes que des troupes de la Ligue : « ceux de la ligue [et] faulse union des villes d'avanches [et] Mont-Saint-Michel manans et habitans dicelles occupees par lesd[its] ligueurs [et] rebelles ayans mis aux champs aucunes compagnies [et] gens de guerre qui ont assiste a f[ai]re lesd[ites] pilleries, voleries [et] ravissementz des biens dicelluy »³³.

Le Mont, base arrière de la Ligue

Cette Ligue appelée aussi Sainte-Union a pris les armes, rappelons-le, pour empêcher l'avènement d'un roi de France huguenot, Henri de Navarre. Cette entrée en révolte qui s'étale entre l'assassinat des Guise en décembre 1588 et le meurtre d'Henri III au mois d'août 1589, ressemble à une réaction en chaîne dont les facteurs sont multiples et bien souvent insaisissables. En ce dernier trimestre de l'année 1589, une à une, les places du Cotentin et de l'Avranchin rejoignent la rébellion catholique, à

32 A. D. Seine-Maritime, ordonnance de *Seil informé* apostée sur la requête de Georges de La Bellière en date du 17 novembre 1579, Chambre de la Tournele, parlement de Normandie, 1 B 3186.

33 A. D. Seine-Maritime, arrêt sur rapport de la Tournele, requête de Georges de La Bellière, châtelain de Saint-Pierre-des-Langers, parlement de Normandie séant à Caen, 20 octobre 1589, 1 B 5719.

l'exception notable de Granville, Saint-Lô et Cherbourg. Le dernier trimestre 1589 est, sans conteste, la période la plus difficile pour les royaux, période qui s'achève avec la reprise du Mont Saint-Michel par les ligueurs et l'abandon de Saint-James³⁴, aux mains des rebelles. Le camp loyaliste, celui des fidèles d'Henri IV, est au plus mal et, déjà, il cherche des responsables : le duc de Montpensier s'en prend à l'impérite du gouverneur Longaunay qui avait porté ses efforts en direction de Coutances, comme s'il avait estimé que c'était la véritable priorité³⁵. Il est alors prié de joindre au plus vite ses forces à celle de l'ex-épouvantail à catholiques, Robert Aux Epaulles, Sieur de Sainte Marie du Mont. Exercice peu commode.

C'est aussi l'époque de la prise du château de « Saint Pierre Langey »³⁶ par les rebelles où le duc de Montpensier avait regroupé, depuis le 16 mai 1589, les sièges de juridictions réunies des vicomtés de Coutances et d'Avranches, ainsi que le siège particulier de Cérances passé, lui aussi à l'ennemi. À la requête du châtelain dépouillé, la « translation » judiciaire est décidée en catastrophe, à savoir : à Saint-Lô, les juridictions vicomtales et le présidial de Coutances et à Granville, la juridiction d'Avranches³⁷.

Il n'est pas nécessaire de présenter le Capitaine Vicques, *alias* Louis de la Morissière, Sieur de Vicques, chevalier des ordres du roi. Qualifié un peu vite de « chef des ligueurs des bailliages de Caen et de Costentin » par les magistrats du parlement de Caen³⁸, la grande figure ligueuse du pays bas-normand, se disait « Gentilhomme catholique, enseigne du maréchal de Matignon et M[ai]tre d'une compagnie de cavalerie ». Le personnage, véritable meneur d'hommes, avait écrit sa première page de légende en sauvant le Mont Saint-Michel d'un coup de main huguenot. Coup de maître qui lui valut la considération de la Couronne et la charge de gouverneur de la place en 1577³⁹.

C'est lui qui, à la reprise de la guerre civile, commandait la place d'Avranches, position-clef, pour le moins inconfortable, qui l'obligeait à faire le grand écart entre les deux autres points stratégiques que sont Pontorson⁴⁰ et les *Ponts d'Ouve*. Personne ne s'est demandé quelle était l'organisation réelle de la rébellion en Basse-Normandie, se contentant de lui présumer une forme militaire, sous un seul commandement. En réalité, la structure politique de la rébellion était diocésaine et c'est auprès des évêques de Coutances, Avranches, Bayeux et Lisieux que les rebelles prenaient leurs ordres, sous la houlette bien lointaine et très épistolaire du duc de Mayenne, Charles de Lorraine. Ce serait bien mal connaître les sensibilités locales que de croire que ces conseils de

34 Saint-James, canton de Saint-Hilaire-du-Harcouet.

35 Léopold DELISLE, « Papiers de Longaunay, gouverneur de Basse-Normandie », in *Annuaire du département de la Manche, Saint-Lô, 1897*, p. 31.

36 Saint-Pierre-Langers, ancien canton de Sartilly.

37 A. D. Seine-Maritime, arrêt sur rapport de la Grande Chambre, requête de « Georges de la Bellière, Sieur et châtelain de Saint-Pierre-Langer », parlement de Normandie séant à Caen, 30 octobre 1589, 1 B 5706.

38 A. D. Seine-Maritime, arrêt sur rapport de la Grande Chambre, parlement de Normandie à Caen, 26 mai 1592, 1 B 5713. Mention de l'une des pièces de procédure dans l'affaire Daireaux-Escoulaire, verso du 1^{er} feuillet.

39 *Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie*, 2^e vol., 1877, p. 563.

40 BnF, « veu le procès-verbal de M^r Pierre Novynce, l'un des trésoriers généraux des finances au bureau de Caen sur la visita[ti]on du passage de Pontorson [et] établissement du bac aud[it] lieu, a esté ordonné qu'il sera employé pour cest effect jusques a quatre cens escuz qui seront prins sur les plus valleurs des aydes de Normandy », transcription des Résultats du Conseil d'État du 8 mars 1583, registres du Conseil du règne de Henri III. (1578-1588). VII, Département des manuscrits, Français 16230.

la Sainte-Union diocésaine jouaient la même partition. Pour rien au monde, Coutances n'obéirait à Avranches, quand bien même, celle-ci disposerait d'un vaillant capitaine.

À la veille des troubles, le héros local de la Ligue séjourne à Rouen, défendant ses intérêts devant le parlement dans une affaire de fausse monnaie⁴¹ et c'est à partir du mois de mars 1589 que, de retour au pays, il s'en prend aux châteaux protestants des environs d'Avranches. À l'instar de Robert Aux Épaules dans le camp opposé, le supposé chef unique du mouvement n'a fait que prendre les événements en marche. Cela tient aux formes de la mobilisation, en ordre très dispersé et à l'esprit de clocher local, qui supporte mal l'idée d'obéir à son propre voisin.

La prise d'armes est constituée d'un double raid des milices paroissiales encadrées de curés à pétoires et de petits nobles désargentés, en provenance du Val de Saire et de l'Avranchin pour prendre en ciseaux la place stratégique des *Ponts d'Ouves*, au mois d'avril 1589. L'opération échoue piteusement qui, en guise de consolation, se mue en *razzias* annuelles des manoirs et troupeaux de moutons de leurs adversaires des marais de Carentan, jusqu'au printemps 1592. Les plus hauts faits du Capitaine Lamoricière apportent le coup de fouet nécessaire aux ligueurs de Coutances, Valognes et Saint-Sauveur-le-Vicomte. Le temps de découvrir que le Cotentin reste le Cotentin et qu'il n'est pas obéi dès qu'il tourne les talons.

Son supposé maître à penser, Messire François de Périgard, évêque d'Avranches, est provisoirement absent, parti rejoindre le duc de Mayenne, chef de la Ligue dont il est le secrétaire personnel. Messire François Périgard, c'était inévitable, choisit le camp opposé à son homologue coutançais⁴². Dans la guerre qui s'annonçait, les places d'Avranches et Coutances joueraient en effet le rôle de Mont-Saint-Michel terrestres, analogie topographique déjà relevée par l'écrivain Louis Beuve⁴³. Au point de susciter chez les ligueurs, en maintes occasions, cette stratégie digne de la Ligne Maginot, celle qui impose aux Justes à s'enfermer dans une place, en attendant l'intervention de l'Archange qui pulvérisera les Méchants. Cette attente eschatologique, pour n'être pas spécifique à la Normandie⁴⁴, est avivée par le caractère exemplaire du site : étaient réputés imprenables tous les sanctuaires consacrés à saint Michel depuis la défense héroïque des moines du lieu contre les Anglais. Le feu céleste, par un défaut de réglage inexplicable, s'abattit en effet sur le Mont, mais à contre-temps, en avril 1593⁴⁵ ou mars 1594⁴⁶.

41 A. D. Seine-Maritime, arrêt sur rapport de la Tournele, entre « Gilles Delabeche [autre graphie : Delabeoise] curateur ordonné par justice de la personne et biens de Pierre Davy Sieur de Vezins prisons[er] aux prisons de Coustances appellant tant des gens tenants le siege presidial de Coustances que du vybailly de Costentin et remoye en la court par arrest du Grand Conseil du dix sept[em]e jo[ur] de may dernier d'une part et le procur[eur] g[énéral] du roy prenant le fait de son substitut aud[it] lieu de Coustances intime esd[ites] appella[ti]ons d'autre. En la p[re]s[en]ce de Messire Loys de la Morissière chevalier S[ieu]r de Viques ayant le don de la confiscati[on] dud[it] Davy d'une autre part », parlement de Normandie, 1^{er} septembre 1588, 1 B 3213. Autre arrêt du 5 novembre 1588, même chambre, même cour, 1 B 3214. Le curateur veut plaider la folie de Pierre Davy pour empêcher la confiscation de ses biens et leur attribution judiciaire au Sieur de Viques.

42 Louis LE VAVASSEUR de MASSEVILLE, *op. cit.*, p. 235.

43 Louis BEUVE, *Lettre à la morte*, Saint-Lô, Cahiers culturels de la Manche, 1999, p. 92.

44 GALL, Stéphane, « Peurs urbaines et engagement politico-religieux au XVI^e siècle : l'exemple de la Ligue grenobloise », in *Histoire, Économie et Société*, vol. 20, N°20-1, 2001, p. 13.

45 [Jacques de FONTENY], *Les antiquitez, fondations et singularitez des plus célèbres villes, chasteaux, places remarquables, églises, forts, forteresses du royaume de France : avec les choses plus mémorables advenues en iceluy, revues, corrigées et augmentées de nouveaux avec une addition de la chronologie des roys de France*, Paris, J. Bessin, 1614, p. 362.

46 Eugène de BEAUREPAIRE, « Thomas Le Roy et le Manuscrit des Curieuses Recherches », in *Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie*, 29^e vol., 1877, p. 575.

Point de vue merveilleux qui n'est, bien sûr pas partagé par les magistrats du parlement de Normandie royaliste réfugié à Caen. L'un des greffiers inscrit cette annotation rageuse dans la marge des registres secrets de la cour, à propos des capitaines qui ont osé retirer des griffes des sergents plusieurs malfrats dont ils estimaient avoir l'usage : « si on eust laissé faire la justice le cruel massacre avvenu au M^r S^r Michel le dernier de septembre 1591 ne fust arrivé ». Allusion à une énième tentative manquée. L'impunité des rebelles du Mont tient moins du miracle que des fautes de commandement dans l'armée royale et ses démêlées avec la justice. Peut-être même, la place présente-t-elle moins d'importance que Pontorson ou Avranches aux yeux du militaire⁴⁷.

Le prélat rebelle est en effet revenu au pays pour mener le combat décisif que fut le siège de la place d'Avranches par l'armée royale pendant l'hiver 1591. Les registres comptables de l'aventure tiennent en 13 pauvres feuillets qui montrent que le *leadership* rebelle est surtout verbal et que chacun n'en fait qu'à sa tête⁴⁸. La chute de la ville, si elle précipite le ralliement des petits notables de la contrée, fait alors du Mont Saint-Michel, la base arrière de la rébellion, jusqu'à la fin du conflit.

Henri IV le sait, qui fait don des revenus de l'abbaye, au cardinal Charles de Bourbon, pour sanctionner la rébellion du Cardinal François de Joyeuse, archevêque de Toulouse et abbé commendataire en titre du Mont. Il enjoint de mettre en régie les fermes du couvent, tout en veillant aux travaux de réparations et au maintien du service divin. On se demande bien comment⁴⁹. Richard Hue et Gilles Corbel, marchands bourgeois de Coutances et fermiers généraux du couvent, négocient un arrêté de comptes, sur la base de 4333 écus et « un tiers, y compris 250 écus pour les réparations » et cent écus versés par Jacques Bertout, chanoine de Coutances, prieur de Boisroger, ligueur rallié et représentant des intérêts de l'héritier d'Arthur de Cossé, pour la période couvrant du 1^{er} juin 1588 au 1^{er} juin 1589. Ce qui donne quelques repères sur l'importance économique de l'abbaye et la preuve que l'établissement générait encore de substantiels revenus dans une période aussi difficile⁵⁰.

Le Mont espagnol et breton

Le nouveau commandant de la place, le capitaine Julian Delatouche, Sieur de Querollant, a sous ses ordres, à la fois les hommes du guet qui sont les vassaux du Mont et, c'est tout le sel de la question, une garnison espagnole à lui adjointe par le duc de Mercœur, chef de la Ligue en Bretagne. Le roi d'Espagne était en effet partie

47 A. D. Seine-Maritime, *registres secrets du parlement de Normandie séant à Caen*, 7 juillet 1592, (1^{er} 324), 1 B 99.

48 A. D. Seine-Maritime, « recette générale des finances de la Généralité de Caen établie par le duc de Mayenne en la ville d'Avranches » (1^{er} mars-31 août 1589), don des héritiers du vicomte d'Ambray, J 232.

49 Archives diocésaines de Coutances, donation des revenus de l'abbaye sur lettres patentes données à Mantes par Henri IV, le 7 juillet 1591 (grosse), Abbaye du Mont Saint-Michel, sous-série ou fonds du Chapitre, Chapitre de Coutances (1^{re} série), en dépôt aux A. D. Manche, sous la cote 301 J 314.

50 Archives diocésaines de Coutances, arrêté de comptes du 2 janvier 1591 entre le procureur du cardinal et ses fermiers généraux, Abbaye du Mont Saint-Michel, sous-série ou fonds du Chapitre, Chapitre de Coutances (1^{re} série), en dépôt aux A. D. Manche, sous la cote 301 J 314.

prenante de la guerre civile, mais de là à imaginer le Mont commandé par un capitaine breton secondé par la soldatesque étrangère ? Les ligueurs de la dernière période s'entredéchiraient entre partisans d'une princesse espagnole à la tête de la France, prêts alors à accepter la mainmise de Philippe II sur leur propre pays, tenant de la Loi salique qui n'avaient pas tout oublié de la Guerre de Cent Ans et prônaient un prince français et catholique à tout prix, et enfin *politiques*, s'il faut appeler tels, ceux qui estimaient que la conversion d'Henri IV au catholicisme ouvrait la voie à la fin du conflit.

À force de déplorer la présence anglaise en la presqu'île, les sévices perpétrés en Cotentin par les soldats espagnols et bretons de la garnison ligueuse du Mont Saint-Michel ont été ignorés. Et c'est pourtant là que jouent les solidarités entre ceux-ci et les petits notables locaux : il était prêté asile aux envahisseurs dans la presqu'île. Cette présence hispanique, pour être résiduelle au pays, ne se réduit pas à quelques rescapés abandonnés là, depuis le départ de Charles Le Mauvais⁵¹. Comment ne pas songer aux Terragone et Gamas de la paroisse d'Hémevez⁵² ? Leurs noms, toutefois, ne figurent pas parmi les rebelles. Il faut aussi se souvenir que la Normandie est frontalière de la Picardie espagnole et qu'elle est aussi province maritime : soldats, marchands et petite noblesse d'Espagne - pour qui le commerce n'est pas motif de dérogance - vont et viennent, entre les extrémités de la région, depuis la Guerre de Cent Ans. Certains sujets du Roi Très Catholique s'implantent en Cotentin, peut-être pour s'y refaire. Le bailli de Saint-Sauveur-le-Vicomte, au tournant du siècle, est un certain Jehan Darragon, écuyer, natif d'Amiens, qui dit avoir pris part à la réduction du château du lieu, à l'issue du conflit avec l'Anglais⁵³.

Le cas de figure le mieux connu est celui de « la maison de Remond de Boisvion Sieur de Claquerel »⁵⁴ et son fils, à Sartilly ou Bacilly⁵⁵, en laquelle les soldats du Mont « avoient este cachez nouritz [et] traitez par l'espace de trois ou quatre jours et nuictz ». La fonction de ces soudards hébergés consistait à capturer leurs proies sur le continent et les rançonner pour le compte de la rébellion. Les victimes étant acheminées au Mont pour les formalités financières, « de laquelle rancon les religieux auroient eu leur part ». Il n'est pas exclu que l'un de ses capitaines, originaire de Pampelune, ait, à son tour, fait souche, non loin de là, à Hudimesnil⁵⁶. Le parlement de Normandie exilé à Caen est au fait de la question : au mois d'août 1592, un arrêt est rendu « c[on]tre les Espagnols naturalisez [par] le roy qui neanmoins adherent aux ligueurs et rebelles »⁵⁷. Nul ne peut dire avec quelles conséquences précises.

51 Jules MATHOREZ, *Les étrangers en France sous l'Ancien Régime, histoire de la formation de la population française*, vol. 1, Paris, Champion, 1919, p. 120.

52 Hémevez, canton de Montebourg.

53 A. D. Seine-Maritime, information de noblesse au sujet de Jehan Burnouf, de la paroisse de Gouberville, 1488, 3 B 1121.

54 A. D. Seine-Maritime, arrêt sur rapport de la Tournelle, requête de « François Basin pauvre simple homme de labour charge de femme et six enfants », parlement de Normandie, 18 avril 1595, 1 B 3222. Le suppliant est procureur de la demoiselle du Sieur de Saint Pierre Langer.

55 Bacilly, ancien canton de Sartilly.

56 Jean Jacques ROISSY, *Recherche de la noblesse (1598)*, précédée d'une introduction sur les recherches de noblesse par l'abbé Le Mâle, tiré à part de la *Revue Catholique de Normandie*, novembre 1915.

57 A. D. Seine-Maritime, registres secrets du parlement de Normandie séant à Caen, 19 août 1592, (1° 337, v°), 1 B 99.

Quant au profil des victimes, un exemple est fourni par Jullien Anquetil, un paroissien de Lolif⁵⁸ : l'individu a été d'abord capturé par la garnison ligueuse du Mont-Saint-Michel⁵⁹. Le comble de l'infortune pour ce bon laboureur, c'est d'avoir été saisi par le camp adverse, les royaux d'Avranches et « prins prisonnier [co]mme il se retiroyt pour sen aller aud[it] Mont S^t Michel charge de biens pour porter ausd[its] rebelles ». Le règlement de sa rançon au Mont a été assimilé à une trahison. Au reste, il décrit les deux recours les plus courants pour faire face à la nécessité du temps : l'endettement puis la liquidation de ses biens mobiliers et immobiliers.

S'il n'était question que de simples particuliers ! Messire Claude du Belley, abbé commendataire de Savigny, réfugié à Angers, se plaint qu'en raison de sa fidélité à la Couronne, son représentant ait été ravi par les hommes de Jacques Guitton et autres ligueurs d'Avranches, lors du saccage du couvent en juillet 1589. Non content d'avoir enlevé « grand nombre dor et d'argent armes chevaux hardes habitz linges litz » et papiers, les assaillants ont conduit son agent d'affaires, prisonnier « a Saint James et par apres au Mont Saint Michel » ou ils « lavoient detenu par l'espace de troys mois et enfin iceluy ranconne et de luy exige jusques a douze cens escus », de manière très inhumaine, il faut croire⁶⁰.

Les tractations qui accompagnent le versement des rançons montrent l'étendue des complicités entre le Mont et le continent. Damoiselle Marie Desilles femme de Pierre de Maubec écuyer, détenu prisonnier au Mont Saint-Michel, accompagnée de noble homme Nicollas Desilles Sieur de la Bretonnière oncle de la damoiselle et « discrete [per]sonne M[ess]ire Mathurin Chesne », curé d'Yquelon, se portent caution devant notaire, du règlement des sommes demandées par les ravisseurs, sous formes de rentes en espèces et en nature, entre les mains de Messire « Loys Picquelin pbr curey de Hambie et lung des regentz du college de Coustances », en présence du principal dudit collège, Messire Denis Guillot, prêtre de son état⁶¹.

Rien n'indique que la totalité du couvent trempe dans ces turpitudes. On ne comprendrait pas en effet que le Mont fût déclaré rebelle et qu'au même moment, son aumônier, Frère André Lapanetier, portât plainte pour l'homicide de son proche parent, René Lapanetier, Sieur de La Gerbaudière, devant le parlement de Normandie. La démarche présume à la fois l'exil hors de la communauté et le ralliement du frère à Henri IV⁶².

Le pouvoir de nuisance de la place reste intact jusqu'à la dernière heure : une remarque des magistrats de Rouen révèle que, quelques semaines avant sa chute, le

58 Lolif, ancien canton de Sartilly.

59 A. D. Seine-Maritime, supplicie de Jullien Anquetil, arrêt sur rapport de la Tournelle, parlement de Normandie, décembre 1594, 1 B 3220.

60 A. D. Seine-Maritime, supplicie de Messire Claude de Belley, ordonnance apostée sur celle-ci en date du 12 juillet 1591, parlement de Normandie séant à Caen, 1 B 5479.

61 A. D. Manche, cautions de rançon en faveur de Pierre de Maubec, 17 avril 1591, tabellionage de Coustances, 5 E 2323.

62 A. D. Seine-Maritime, arrêt sur rapport de la Tournelle, requête de Julianne de Pracontal, veuve de René Lapanetier, parlement de Normandie, 16 mai 1596, 1 B 3206.

Mont détenait prisonniers les juges du siège de Cérences⁶³. Le parlement ne montra guère d'empressement à tirer ses officiers de ce mauvais pas. L'une des victimes, Vincent Tanqueray, lieutenant du bailli, est en effet une canaille royaliste dont les exactions et forfaits sont notoires au pays. Sa plainte incrimine « aucuns soldatz faisantz leur residence au Mont Saint Michel », qu'il dit « au service du sieur de Carrolant capp[itai]ne »⁶⁴.

Les derniers défenseurs du Mont traités comme vulgaires larrons

Première place à brandir le signal de la révolte, le Mont devait être la dernière de la contrée à rendre les armes, le 26 avril 1598⁶⁵. La reddition du Mont s'accompagne comme il se doit d'une capitulation honorable dont les termes sont ratifiés par le parlement de Normandie. La liste des bénéficiaires a déjà été publiée, qui n'est pas à l'abri de quelques coquilles⁶⁶ :

Et premier[ement]
 Julian Delatouche escuier S' de Querollant
 Yves Delatouche, Sieur de Quemartin
 Claude Urvoy S' de Jourdelain
 Francoys de Cherencey S' de la Grihaudiere
 Nicolas Requier⁶⁷ S' de la Ruelle
 Marguerin Yger
 Claude de Morsie
 Jean Leroy
 Jean Corville
 Gilles Bernier
 Michel Aubert
 Francois Malenfant
 Francois Quetier
 Julian Le Moussu
 Charles Martin
 Eloy Malagrey
 Jean Lemasson
 Pierre Fort
 Francoys Chauvin
 Guillaume Yger

63 A. D. Seine-Maritime, « d'autant que les juges de Sainct Sauveur Lendelin au siege de Cerences sont prisonniers au Mont S' Michel difere le jugem[en]t dud[it] proces jusques aprez la feste q[ue] led[it] S' Le Roux reviendra », audience du 12 mars 1598, pluriels du conseil de la Tourneille, parlement de Normandie, 1 B 3010.

64 A. D. Seine-Maritime, arrêt sur rapport de la Tourneille, parlement de Normandie, 17 novembre 1598, 1 B 3233.

65 A. D. Seine-Maritime, arrêt sur rapport de la Grande Chambre, parlement de Normandie, 5 juin 1598, 1 B 729.

66 *Mémoires pour servir de preuves à l'histoire ecclésiastique et civile de Bretagne tirés des archives de cette province, de celles de France et d'Angleterre, des recueils de plusieurs sçavans antiquaires, et mis en ordre, par Dom Hyacinthe Morice...* Tome III, Paris, 1746, pp. 1685-1690.

67 Lire : Regnier (cacographie du greffe).

Jean Corneau
 Jacques Guerin
 Guillaume Rompart
 Jean Ballois
 Francoys Le Moigne
 Jean Coupe
 Olivier Dodurey
 Christoffe Poitevin
 Gilles Tautiere
 Jean Gaillard
 Gilles de Montgadin
 Jean Hebault
 André Deguette
 Jason Laurens
 Guillaume Godeau
 Jean Daligant
 Guillaume Che[va]ll[ie]r
 Abraham Sansonniere
 Nicolas Leblanc
 Nicolas Desdetz
 George Capin
 Richard Lelong
 Pierre Avenel
 Pasquer Godart
 Guillaume Launay
 Bap[tis]te Guerin
 Guillaume Cabrix
 Georges Ossant
 Jean Quentin
 André Martin
 Guillaume Quentin
 Marin Leparc
 Pierre Duboys
 Jacques Laurens
 Jean Legay
 Pierre Didier
 Hilaire Beliard
 Jean Macey
 André Davy
 Rob[ert] Laurens
 Nicolas Drouet
 Pierre Lefresne

Claude Chauvin
 Rob[ert] Bellet
 Jean Martin
 Michel Masure
 Jean Yvon
 Michel Marquer
 Pierre Doucin
 Pierre Baudouin
 Jean Le Che[vali]er
 Julian Boudant
 Guillaume Delausne
 Julian Charuel
 Pierre Cheny
 Thomas Ruby
 Nicolas Harel⁶⁸

Il est inutile d'y chercher des patronymes espagnols : ceux-ci ont été compris dans la convention militaire passée entre le duc de Mercoeur et la Couronne, préalable à leur évacuation. La lecture de la liste montre assez que les preux chevaliers manquent à l'appel et qu'à l'exception d'un officier de l'Élection de Mortain et du commandant de la place, les derniers défenseurs portent en majorité des patronymes locaux. Leur sort paraissait couvert par cette convention militaire mais, comme souvent durant cette guerre civile, les accords n'engagent que ceux qui les signent.

L'un d'eux, Nicolas Drouet, comparait en appel devant les magistrats de Rouen, à l'issue de la guerre. Il se dit âgé de 26 ans et laboureur de son état. Lors de son arrestation, il a été trouvé saisi de 10 aunes de bure qu'il prétend avoir trouvées sur le chemin. Il se défend d'avoir forcé et violé la femme Menard et une dénommée Jacqueline Guingamp qu'il qualifie de paillard. Il reconnaît cependant avoir assisté au meurtre de Jacques de Louvel ou Louval, Sieur de Boisuzet, gouverneur huguenot du fort de Tombelaine, mais affirme en être innocent. Les juges, de lui demander pourquoi il s'est réclamé de l'édit royal, s'il n'a rien à se reprocher. Il répond que c'est parce qu'il a été garde de la « Tour Gabrielle » au Mont Saint-Michel pendant les derniers troubles, c'est-à-dire rebelle⁶⁹. Cet arquebusier est aussi convaincu de vol de bétail et autres menus délits. Les magistrats convertissent sa condamnation à la potence en peine de galères à perpétuité.

68 A. D. Seine-Maritime, enregistrement du traité accordé par le roi aux défenseurs du Mont Saint-Michel, Grande Chambre du parlement de Normandie, 17 mai 1598, 1 B 729.

69 A. D. Seine-Maritime, pluriels des audiences du conseil de la chambre de la Tournelle du parlement de Normandie, 18 décembre 1601, 1 B 3015.

Jean Leperchois dit Lauberie, paroissien de Quetteville⁷⁰, est poursuivi non seulement pour le meurtre du Sieur de Boisuzet, mais aussi forces et violences infligées à Marie Philipès, voire « voleries [et] pilleries commises par force de grand nombre de deniers sur les paouvres laboueurs et au[tr]es personnes indeffendues » et pour ces faits, incarcéré d'abord à Coutances⁷¹. C'est en vain que ce soldat du Mont Saint-Michel se réclame des dernières conventions militaires :

« aluy remonstre quil ne se peult excuser dav[oi]r p[ar] force et violence exige grand nomb[re] de den[ie]rs des s[er]viteurs du roy apr[e]z les av[oi]r mal traitez

Na sceu que dire. A supplie la c[ou]r av[oi]r esgard a ledict fait p[ou]r le duc de Mercuere

Aluy remonstre q[ue] p[ou]r ledict ceulx du Mont St Michel sont desadvouez [et] tenus [par] le duc de Mercuere c[om]me voleurs

Na sceu q[ue] dire. Est appell[ant] de la senten[ce] et nest clerc luy retiré [et] le proces mys en delibera[ti]on [et] a este [con]clud passé [et] arreste a dire lappella[ti]on [et] ce dont est appellé au néant [...] »⁷².

Voilà qui confirme pour le moins que les derniers défenseurs du Mont ne sont guère blancs-bleus et que certains d'entre eux ont survécu aux événements. D'aucuns auront eu recours à des lettres de rémission, mais la cour souveraine de Normandie se réservait, à l'occasion, le droit de passer outre les volontés royales. Parmi les survivants, François Saint-James m'a signalé certains bourgeois du Mont, tels que Guillaume et Marguerin Yger ou Gilles Bernier qui comptent parmi les notables du Mont au début du XVII^e siècle et sont, pour certains, en relation avec l'évêque d'Avranches.

Mieux encore, Nicolas Regnier prit part au chantier de réfection du clocher du couvent⁷³, ce qui dénote une belle fraîcheur d'âme de la part d'un bourgeois du Mont jeté dans les bras de la justice.

La convention passée par le Capitaine du Mont avec la Couronne est attaquée en justice par l'ancien gouverneur de Tombelaine qui réclame la tête d'André Deguette. Prêsumons que le personnage est impliqué dans la surprise de Tombelaine et la capture avec *arrançonnement* du gouverneur qui en a suivi⁷⁴, au sujet de laquelle plainte a été déposée⁷⁵. André Deguette dit La Percherie apparaît, en effet, en tête de la liste des coupables :

La Percherie de St Jehan de la Haise,
 Les Broises frères,
 Le Cloz

70 Quetteville alias Quetteville-sur-Sienne, ancien canton de Montmartin-sur-Mer.

71 A. D. Seine-Maritime, arrêt sur rapport de la Tournelle, parlement de Normandie, 4 mai 1598, 1 B 3231.

72 A. D. Seine-Maritime, interrogatoire de Jean Leperchois, de la paroisse de Quetteville, audience du 4 mai 1598, pluriels du conseil de la Tournelle, parlement de Normandie, 1 B 3010.

73 A. D. Ille-et-Vilaine, actes des 23 janvier 1612 et 21 mars 1613 passés devant les tabellions d'Avranches, famille Regnier, fonds de La Manolère, 2 Er 12. Voir Bernard POINTEL, « Achèvement du clocher du Mont Saint-Michel en 1613 », in *Le Rouet de Dol*, n° 111, juin 2017, p. 33. Indications de François Saint-James.

74 A. D. Seine-Maritime, arrêt sur rapport de la Tournelle, parlement de Normandie, 25 octobre 1597, 1 B 3229.

75 A. D. Seine-Maritime, arrêt sur rapport de la Tournelle, parlement de Normandie siant à Caen, 2 avril 1593, 1 B 5729.

LES AMIS DU MONT-SAINT-MICHEL

autre surnomme le Cloz Gourmans,
la Baste de S' Marcouf,
le Cadet Le Pont

La cour discute le fait que la capitulation signée avec la Couronne exonère ou non Deguette des poursuites engagées contre lui et demande à l'entendre avec la victime⁷⁶.

Comparons maintenant la première liste avec celle des déprédateurs du navire et de la cargaison du Sieur de La Loge, marchand du pays de Bretagne :

Nicolas Requier [Regnier] dict la Ruette
Michel Marquier
Pierre Leroy sieur de Montlenard
Michel Theault dict Lacroix
Jean Levesque dict La Riviere
les surnommez Baillehardier Villecocq dict la Riviere, de Saint Bourlade
Jean Lefebvre dict Boisleger
Jean Leblanc dict Hautegrive
Francois Fume dict Bergere
Anthoine Esnault Sr des Esnaudieres
et un surnomme Beaulieu marchand de Saint Malo

L'action date du mois d'août 1590. Le préjudice est évalué à 6000 écus, ce qui représente une belle somme⁷⁷. Ecartons d'emblée l'idée que la première liste est celle d'humbles paysans dévoués au service du Mont : la seconde est celle de naufrageurs et de pirates du Mont et plusieurs noms se recourent. L'acte judiciaire les qualifie de « refugiez de la ville et Chasteau du Mont Saint Michel ». On notera, à ce propos, cette autre complicité avec Saint-Malo, république ligueuse.

Rien n'oblige à croire la propagande de guerre royale qui assimile à des brigands tous ceux qui s'opposent à ses vues. L'ennemi du pouvoir, c'est bien connu, ne peut nourrir d'autres motifs que crapuleux. Et en l'absence de miracle logistique, le Mont ne pouvait trouver sa subsistance que par la prédation, à l'instar de la petite noblesse locale qui détousse la gent trotte-menu jusque dans sa propre seigneurie. Le trafic d'êtres humains est, avec le pillage, la base de l'économie de cette guerre civile. Que le clergé se soit compromis dans ces pratiques honteuses ne doit pas faire oublier qu'un personnage en odeur de sainteté tel que l'évêque de Coutances Nicolas de Briroy s'y est adonné aussi, en usant à son profit des geôles de l'évêché. Il n'en demeure pas moins que le dernier chef de la Ligue a abandonné les derniers défenseurs du Mont comme de la vulgaire piétaille ou, plutôt, du gibier de potence.

⁷⁶ A. D. Seine-Maritime, arrêt sur de la Grande Chambre, parlement de Normandie, 5 juin 1598, 1 B 729.
⁷⁷ A. D. Seine-Maritime, arrêt sur rapport de la Grande Chambre, parlement de Normandie, 10 mai 1596, 1 B 718.

LES AMIS DU MONT-SAINT-MICHEL

La trahison n'affecte pas, c'est remarquable, l'honorabilité de la ville du Mont-Saint-Michel, qui, à l'instar de Pontorson, obtient le renouvellement de ses privilèges et exemptions d'impôts à la fin du conflit. Le bureau des finances de Caen, avisé de ces faveurs royales obtenues par lettres patentes, décide de faire régler le manque à gagner fiscal par les populations du reste de l'Élection⁷⁸.

Cette amabilité de la Couronne est, en principe, réservée aux places restées fidèles, à l'instar de Cherbourg et Granville. Peu importent les considérations politiques et stratégiques qui ont pu présider cette décision : le bon roi Henri a acheté la paix du royaume par tous les moyens et il est dorénavant bien moins question de châtement que d'amnistie générale. La dynastie des Bourbons s'efforce de son mieux, de marcher dans les pas de la précédente, en perpétuant les avantages accordés ici et là. Ce qui revient à dire que la Couronne n'écornera pas le mythe de la fidélité indéfectible du Mont.

Patrice MOUCHEL-VALLON
(Lycée Alain, Alençon)



Le Mont Saint-Michel au milieu du XVII^e siècle
d'après une gravure de Johan Peeters pour la *Topographie* de Mérian.
Coll. H. Decaëns.

⁷⁸ A. D. Calvados, registre des expéditions ordinaires, bureau des finances de Caen, 28 avril 1600 (r^o43, v^o), 4 C 6.



Le Père Bruno de Senneville, prieur de l'abbaye du Mont Saint-Michel pendant le millénaire monastique (1965-1966) et de 1969 à 1989.

DES RELATIONS ENTRE LE MONT SAINT-MICHEL ET SAINT-MALO

par le Père de Senneville de l'Abbaye du Mont Saint-Michel¹

Société d'histoire et d'archéologie de l'arrondissement de Saint-Malo
(séance du 19 décembre 1982)

Mesdames, Mesdemoiselles, Mon Colonel, Messieurs,

Tout d'abord, je veux vous remercier profondément de bien vouloir m'accueillir mais vous me permettrez d'être légitimement inquiet, inquiet tout simplement devant le sujet que vous m'avez demandé de traiter. Je ne suis pas historien et dès que l'on parle du Mont-Saint-michel tout prend une certaine coloration, tout se passionne, et nous avons trop été élevés à l'école de certains dictons pour comprendre qu'il est dangereux pour moi de parler en Normand mais en Bretagne. Ne vous inquiétez pas. Nous trouverons certainement des terrains d'entente.

Le Mont-Saint-Michel est-il normand ou breton ? Telle est la question posée dans des termes qui sont certainement clairs, nets et francs mais qui peuvent laisser dans l'esprit de certains comme une espèce de rancœur. Dans son livre, presque introuvable, aujourd'hui, « Pierres et Ame de Bretagne », Georges-G. Toudouze, rassemblait les arguments pro-bretons. Il n'en citait que deux ou trois si mes souvenirs sont bons : le mariage de Judith de Bretagne avec le duc Richard II le Bon qui eut lieu au Mont-Saint-Michel et il faisait remarquer, à ce propos, qu'en général, on se mariait dans la paroisse de la fiancée ; cela se passait en 1007. Si on regarde la chose de plus près, on s'aperçoit qu'il y a peut-être plus d'objectivité politique que d'obéissance canonique. Toudouze citait également la permission donnée par le duc de Bretagne de prendre du granit dans les carrières duciales de Bonnemain... Vous avouerez que c'est peu et cela n'a jamais empêché nos cousins bretons, vous voyez, je mesure familialement mes termes, de convoiter parfois le bien d'autrui. Je citerai comme dans une sorte de florilège ce qui se passait en 1934. Les Syndicats d'Initiative comme on commençait à les appeler, les S.I. « d'au-delà du Couesnon » pour nous Normands, pour attirer la clientèle sur la Côte d'Emeraude, y avaient déjà situé le Mont-Saint-Michel. Il est vrai que de Roz-sur-Couesnon à Cancale par Cherruex et le Vivier on peut le contempler à souhait. A la même époque, un grand illustré consacrait ses belles pages à la Bretagne « Terre du Passé et au Duché de Bretagne ». On lit ces pages avec plaisir mais aussi

¹ Ce texte est paru dans les *Annales de la Société d'histoire et d'archéologie de l'arrondissement de Saint-Malo* en juillet 1983. Nous remercions Madame Annick Magon de Saint Elier de nous avoir donné l'autorisation de le reproduire. Nous avons respecté le texte tel que paru dans la revue, en corrigeant quelques coquilles imperçues alors. Les notes de bas de page ont été ajoutées par nous.

avec quelque étonnement lorsqu'on trouve entre la vue des alignements de Carnac et la Fontaine Miraculeuse de Saint-Nicolas-du-Pélem... l'Abbaye du Mont-Saint-Michel. Le Couesnon pourtant n'est pas sorti de son lit et c'est bien à saint Aubert, évêque d'Avranches plutôt qu'à saint Melaine qu'apparut saint Michel. Si nous n'avions pas les remparts, le Mont serait demain dans la baie des Trépassés...

On se plaint que les Français ignorent leur géographie. Malheureusement c'est que des erreurs aussi flagrantes peuvent se trouver dans des livres classiques de géographie. Dans les « leçons de géographie » de la classe de 1^{ère} par Gallouedec et Maurette, éditée par Hachette, (ce sont de vieux souvenirs pour la plupart d'entre nous), la photographie du Mont était située dans le chapitre consacré à la Bretagne. Cela se passait en 1930. C'est un professeur d'histoire de cette époque là qui écrivait alors les lignes suivantes : « N'est-il pas singulier que des géographes attirés aient si peu le souci de l'exactitude ? Je suppose que ce n'est pas ignorance de leur part. Les Normands respectent les frontières qui les séparent de leurs voisins ; leur sagesse proverbiale leur a enseigné depuis longtemps – depuis 933 – cet excellent moyen de vivre avec tous en bonne harmonie. Ils tiennent à ce qu'ils ont, qui donc pourrait le leur reprocher ? Mais ils ne cherchent pas à empiéter sur autrui. Ils se laissent même parfois dépouiller, en paroles du moins, de quelques parcelles de leur territoire sans trop protester, car ils ont pour eux les cartes de géographie et... le cadastre, qui remettent les choses au point. C'est ainsi qu'on a la surprise d'entendre les guides de notre Merveille, lorsque le groupe des visiteurs est arrivé à la plate-forme du Saut Gauthier, dire, en montrant l'étendue des grèves : « Devant vous coule le « Couesnon » qui sépare la Bretagne de la Normandie ; de ce côté-ci, la Normandie ; de l'autre côté la Bretagne ». Je me suis permis, un jour, de protester et de faire remarquer au guide que, de l'autre côté du « Couesnon » canalisé, c'est encore la Normandie. Les communes du Mont-Saint-Michel et de Beauvoir s'étendent, en effet, plus à l'Ouest, jusqu'à l'ancien lit du « Couesnon », qui est la vraie limite. Mon guide fut surpris, et je l'invitai, pour le convaincre de la justesse de mes observations à consulter les cartes, même les plus élémentaires. »

Hélas ! les erreurs sont vivaces ; une leçon apprise par cœur et répétée à satiété, ne se modifie pas facilement, et cette année, aux fêtes de juin, j'ai été étonné d'entendre exactement la même explication que jadis. Je n'ai pas voulu rectifier. A quoi bon ? Le Normand est bon enfant ; il lui suffit de savoir jusqu'où va son droit. Cela n'empêche qu'il n'est pas inutile de protester contre certaines indécidatesses, involontaires, sans doute, d'auteurs mal renseignés. Quoi qu'il en soit, le Mont est bien en Normandie ; il est nôtre. Le sol est normand ; la Merveille qu'il élève fièrement vers le ciel est une œuvre normande, et nos chers voisins, les Bretons, ne me contrediront pas.

Les moines bénédictins, que le duc de Normandie Richard 1^{er}, y envoya en 966, venaient de l'Abbaye de Saint-Wandrille, aux portes de Rouen. Ce sont leurs successeurs qui ont bâti la Merveille que tout le monde admire. L'illustre Robert de Thorigny a bâti

sur le roc les robustes constructions de l'époque romane, et c'est Raoul de Villedieu qui a eu l'honneur d'édifier, en 1228, le gracieux cloître aérien, couronnement d'une si audacieuse entreprise². Tout cela est bien normand.

Gardons et respectons ce qui est à nous ; cet héritage d'un magnifique passé vaut tous les trésors.

Comme on le voit, il ne s'agit plus du dixième commandement, mais du septième, tout simplement ! Mais on sait à quoi l'on est tenu quand on a pris le bien d'autrui. A le restituer... dans la prochaine édition.

Bien plus près de nous, c'est-à-dire, tout simplement l'année dernière, 1981, nous avons été surpris d'apprendre qu'un organisme qui s'appelle la « Société d'Etudes pour la Protection de la Nature en Bretagne », société totalement ignorée jusqu'à maintenant s'élevait contre le programme des travaux prévus par les études du laboratoire central d'hydraulique de France de Maisons-Alfort dans le cadre du maintien du caractère maritime du Mont, autrement dit le désensablement de la baie. C'est ainsi que dans le détail de leur intervention, on notait que d'après ces curieux écologistes, le Mont-Saint-Michel serait tout aussi beau, sans la mer, entouré par la terre, comme le Mont-Dol. Les aménagements préconisés par Maisons-Alfort seraient de plus d'après cette société, onéreux et sans résultat et qui plus est, la Sée et la Sélune, les deux premières rivières de Bretagne, (je dis bien de Bretagne !) pour l'élevage et la capture des saumons perdraient cette qualité si les travaux annoncés étaient exécutés. Nous serions tentés de sourire si de telles déclarations n'avaient fait l'objet de communiqués très solennels dans la presse régionale. M. Le Marois et M. le Professeur Larssonneur du Laboratoire de sédimentologie de l'université de Caen, ont protesté comme il se doit par des communiqués dans la presse soulignant notamment que les responsables de la société en question devraient commencer par apprendre la géographie. M. Le Marois rappelait fort opportunément qu'une des raisons de l'ensablement de la baie est le fait que la bonne ville de Rennes prélève une part importante de l'eau du Couesnon, et qu'elle ne la lui rend pas, au rebours de tous les règlements administratifs. Je citerai encore une dernière parole mais je m'explique d'abord. Poser la question : « Le Mont-Saint-Michel est-il normand ? » peut paraître certainement étrange. Autant qu'on peut le savoir, nous faisons partie du département de la Manche et celui-ci fait partie de la province de Normandie. Le mettre en doute pour des Normands est une extravagance. Le Mont-Saint-Michel a été fondé, édifié, défendu par eux, envers et contre tout, depuis la nuit des temps. Cependant, de par sa position géographique à la pointe avancée de la Normandie, le Mont peut prêter aux hésitations. En fin 1962, à l'émission « la Roue Tourne » à la télévision, on avait vu l'animatrice et le candidat hésiter sur la situation de la patrie du peintre Jean-François Millet, Gréville, commune voisine de Cherbourg et se mettre finalement d'accord pour la placer « dans la partie bretonne de la Normandie ». Le Mont, par sa grandeur ne peut

² Les historiens pensent aujourd'hui que c'est Raoul des Isles (1212-1228).

manquer d'exciter maintes convoitises. On ne prétendra pas contre l'évidence qu'il n'est pas normand mais on laissera entendre qu'il n'en a pas toujours été ainsi d'où le vieux dicton un peu remanié pour la circonstance : « Le Couesnon, dans sa folie a mis le Mont en Normandie ». Allant plus loin certains Bretons pensent que le Mont serait mieux en Bretagne. Nous comprenons leurs regrets et rappelez-vous pendant la dernière guerre lorsque la question des grandes régions économiques avait été agitée, ces insinuations et revendications avaient été déjà formulées :

« Emue de certaine campagne actuellement menée en vue d'obtenir le rattachement administratif du Mont-Saint-Michel à la Bretagne, proteste contre cette campagne que rien ne justifie et appelle respectueusement l'attention des Pouvoirs Publics sur le fait que le Mont-Saint-Michel a toujours appartenu historiquement au diocèse d'Avranches et à la Normandie ; que ses richesses architecturales sont uniquement dues aux ducs, aux abbés, aux constructeurs normands ; que sa défense militaire a toujours été assurée par les Normands, notamment lors du siège de trente années soutenu au XV^e siècle, au premier rang de ceux qui voulaient faire restituer au Mont son ancienne splendeur.

Et forme le vœu que l'Abbaye-forteresse, splendide création du génie normand, demeure, comme par le passé, unie à la province dont elle fait partie intégrante et constitue une des plus hautes expressions spirituelles ». (*Revue de l'Avranchin*, tome XXXI, 1940-1941).

« La Société s'associe au vœu émis par l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Rouen réclamant le maintien du Mont-Saint-Michel dans la Normandie administrative. Elle demande que soit hâtée la restauration des balustrades extérieures de Saint-Pierre et du clocher de Saint-Sauveur de Caen ». (*Bulletin de la Société des antiquaires de Normandie*, tome XLVIII, 1940-1941).

En 1962, (nous vous y avons aidé), un article paru dans *Ouest-France*, édition d'Ille-et-Vilaine, se faisait l'écho des réclamations des marchands qui, mécontents des entraves que le préfet de la Manche désirait apporter à l'envahissement de la rue et des remparts par les étals et éventaires des marchands de bimbloterie, agitaient le drapeau de la sécession et réclamaient leur attachement à votre département. Vous remarquerez aussi que le *Guide Vert* édité par Michelin, l'un des plus connus et des plus sérieux parle du Mont-Saint-Michel à la fois dans le guide Normandie et dans le Guide Bretagne. Aucune critique à soulever à condition que l'on remarque que cette disposition est prise pour la commodité des touristes et de souligner que le Mont est réellement en Normandie. Or, que dit-on dans l'édition « Bretagne » : « Le Couesnon qui formait frontière entre les duchés de Normandie et de Bretagne après avoir coulé à l'Est du Mont est passé à l'Ouest, ce qui fit dire aux Bretons, fort maris, le Couesnon par sa folie a mis le Mont en Normandie. » Et voilà ! Comment dire plus clairement aux touristes que le Mont fut originellement en Bretagne et qu'il ne devint normand que par

accroc par une fantaisie du fleuve. Nous verrons plus loin ce qu'il faut en penser. Notez également que cet alinéa ne se trouvait pas dans le Guide Normandie.

Certains gardiens, eux-mêmes n'ont pas été étrangers à la propagation de cette légende, soit qu'ils la rappellent, soit qu'ils la laissent deviner. De la terrasse de l'Ouest, combien de fois montrant le Couesnon, le gardien dira, de ce côté la Normandie, de l'autre la Bretagne. Or, c'est faux, archi-faux. Le Mont a beau être à la pointe de la Normandie, il ne l'est pas à ce point là. La Bretagne ne commence qu'à 5 kilomètres de là à l'emplacement de l'ancien lit du Couesnon. Si on fait remarquer (discrètement) au gardien son erreur, il se fâchera rarement parce qu'il connaît bien son affaire mais vous glissera avec un air entendu « qu'il le sait bien » mais que « cela plaît au public ». Et c'est ainsi que le touriste trompé pense que c'est bien à un cheveu près que tient notre appartenance à la Normandie. M. Le Marois faisait remarquer une fois que pour un Breton sur deux, c'est à un tour de passe-passe que le Mont doit d'être en Normandie si même il ne croit pas plus qu'il est en Bretagne. Ceci dit, passons aux choses sérieuses. Quels sont les arguments les plus frappants pour un Mont-Saint-Michel normand. Voir prouver historiquement que le Mont est normand est une tâche embarrassante. C'est un petit peu comme si on voulait prouver que Paris est français. Commençons donc par le commencement. Quand saint Michel voulut en 708 se faire construire un oratoire ou plus exactement « une chapelle au nom de Dieu et saint Michel dont le pouvoir est grand au ciel, qui prévôt est de paradis », comme il l'avait d'ailleurs déjà fait pour le Mont Gargan au sud de l'Italie, ce n'est pas l'évêque de Dol-de-Bretagne qu'il est allé trouver trois nuits de suite le tirant au fond de son lit, traduisez en breton gallo, le pieu, et lui enfonçant son pouce dans le crâne pour terminer (au moins, il est sûr que c'est rentré dedans). Non, ce n'est pas l'évêque de Dol qu'il est allé chercher, c'est saint Aubert, évêque d'Avranches, bonne ville de Neustrie avant que d'être de Normandie. Et l'oratoire qui fut alors construit et les moines qui après les chanoines y vécurent sous la coupe de l'évêque d'Avranches puis de l'évêque de Coutances et d'Avranches vécurent ainsi jusqu'à nos jours. Au tout début du IX^e siècle, il y eut effectivement une sombre période qui connaît un épisode breton. L'Ouest de la Neustrie a été alors, vous le savez, comme envahi tour à tour par des Normands (les hommes du Nord) et par les Bretons et ceux-ci furent très entreprenants, sous la conduite de vos rois Nominoe, Erispoe et Salomon. Rappelez-vous à ce propos les conquêtes linguistiques de la Bretagne vers l'Est et les noms typiquement bretons de paroisses absolument normandes : Saint-Hilaire-du-Harcouët, Landivy etc... Charles-le-Chauve, celui du traité de Verdun, qui démembra l'empire Germanique, se défendit comme il put, et pour avoir la paix, donna en 845 le Cotentin et l'Avranchin aux Bretons à charge pour eux de les défendre³. Purent-ils en profiter face aux Vikings ; cela est douteux.

³ C'est en réalité au traité de Compiègne, conclu en 867, que le roi Charles-le-Chauve céda le Cotentin et l'Avranchin au chef des Bretons, Salomon.

Mais envers et contre tout, le Mont demeura un sanctuaire et un centre de pèlerinage invaincu. La déchristianisation de la Normandie avait beau s'accroître, il n'y avait plus d'évêque ni à Coutances ni à Avranches, ni à Bayeux. La seule autorité ecclésiastique demeurait l'archevêque de Rouen et pourtant, comme bernique sur le rocher, nos chanoines restèrent fidèles. Ce n'est qu'en 933 qu'avec la concession définitive du Cotentin et de l'Avranchin aux Normands de Guillaume-Longue-Épée que va s'établir la paix et la suzeraineté normande, celle qui va progressivement s'étendre et prendre une longue avance sur tout le reste de la France.

Nos ducs vont désormais avoir une grande prédilection pour le Mont. Ils vont le couvrir de dons ce qui permettra l'érection de la basilique pré-romane et puis, en 966, Richard I^{er}, troisième duc de Normandie (qui se réjouissait, dans le cartulaire du Mont-Saint-Michel, d'avoir dans sa province le monastère si remarquable du Mont-Saint-Michel) apprend par son archevêque Hugues de Rouen, le relâchement des chanoines établis par saint Aubert. On les accusait d'aller à la chasse car ils avaient des chiens et d'aller aux tavernes... preuve qu'un début de village se construisait au pied du sanctuaire et que la prière « porte à soif ». Alors qui veut noyer son chien l'accuse de la rage. Nos chanoines sont déclarés paillards. On va les remplacer. Ce qui s'était passé en réalité, c'est que la mode... avait changé et qu'elle n'était plus aux chanoines mais aux moines. Dans leur prodigieux sens de l'organisation, nos ducs vont comprendre de quel poids de stabilité et de civilisation peut peser le christianisme et plus précisément le monachisme dans l'organisation de « la duchée ».

Le duc Richard décida donc de remplacer les chanoines par des moines. Ils vont arriver à une trentaine venus principalement de Saint-Wandrille et de Jumièges toutes deux en Seine-Maritime et quelques moines de Saint-Mélaine de Rennes, sous la conduite de l'abbé Menard I^{er} venu de Saint-Wandrille. Une charte du roi Lothaire ratifie cette fondation en ces termes : « Tous les fidèles sachent qu'il y a dans la mer un lieu appelé le Mont-Saint-Michel, Richard, marquis des Normands, y a rassemblé une société de religieux, on nous prie d'ajouter notre sanction à cet établissement approuvé et ratifié par le souverain pontife, le marquis des Normands et Hugues archevêque de la Sainte Eglise de Rouen ». Je pense que cette charte est toujours intéressante car elle nous montre la nature des rapports qui existent entre le roi et les ducs. Je souligne également la dépendance directe du Mont à l'archevêché de Rouen, le siège épiscopal d'Avranches, n'ayant reçu qu'en 989 le vénérable Norgot⁴.

Naturellement, les ducs de Normandie, Rollon, Guillaume-Longue-Épée, les ducs Richard en tête comblent à maintes occasions l'abbaye par des dons et des dotations qui ne cessent d'affluer. Citons un peu pêle-mêle Ardevon, Huisnes, les Pas, Beauvoir, Cangé. Je pourrais continuer longtemps comme cela. Je n'aurais qu'à prendre la carte

⁴ A cause des invasions des Vikings, il n'y avait plus d'évêque à Avranches depuis le milieu du IX^e siècle.

Michelin pour vous montrer le pullulement des biens de l'abbaye. Celle-ci se voit même attribuer des terres près de Caen sans parler de biens à Jersey et Guernesey.

Pour vous consoler, il y a quand même des relations de bon voisinage entre Bretons et Normands. C'est ainsi que Richard II, quatrième duc de Normandie épousait au Mont, en 1007, la jeune Judith de Bretagne, sœur du futur duc Geoffroy tandis que celui-ci épousait la sœur de Richard et c'est à cette occasion que les locaux vont se révéler trop petits et vont déclencher la construction de l'ensemble roman. Richard II fait une magistrale donation au Mont et Geoffroy, sans doute, une plus petite. Survolons rapidement l'histoire. Nous verrons Guillaume le Conquérant plusieurs fois visiter le Mont, en 1048, pour inspecter les travaux de la nef, en 1064 (comme on peut le voir sur la tapisserie de Bayeux). Il est accompagné d'Harold d'Angleterre et ils sont en route pour un petit raid sur Dol, Rennes et Dinan. Pardonnez-leur. Avec la conquête de l'Angleterre, ce sont de nouvelles richesses qui échoient au Mont. Les revenus anglais ou plutôt anglo-normands viennent s'ajouter à ceux des innombrables paroisses normandes. Henri II, roi anglo-normand est l'ami intime de Robert de Thorigny (1154-1186). Il viendra trois fois au moins au Mont dont une fois avec le roi Louis VII ; une dernière, il y viendra au sujet de Thomas Becket.

Vous constaterez que les Bretons n'y sont pour rien à part quelques dons bien naturels, qu'ils ne sont pour rien ni dans la construction du Mont ; ni dans sa suzeraineté temporelle ou spirituelle. On ne va parler d'eux qu'à propos de raids effectués contre le Mont. La grosse cloche Rollon signale l'approche des Bretons et appelle les Montois aux armes. Dès 1028, les ducs commencent à édifier une ligne de forteresses de pierres à Cheruel, Pontorson, Montaigu, Saint-James, la Chaise, les Biards. Ceci fut probablement insuffisant puisqu'en 1203⁵, alors que les possessions continentales de Jean-Sans-Terre ne cessent de tomber, les Bretons de Guy de Thouars, alliés du roi de France Philippe-Auguste mettent le siège devant le Mont. Comme toujours, par principe, le Mont résiste ; alors de dépit les Bretons mettent le feu au village, le feu se propage aux bâtiments abbatiaux qui subissent d'immenses dommages. Alors, à travers le Duché et le Royaume, une immense clameur s'élève, « on a brûlé Monsieur Saint Michel », clameur et réprobations de tristesse et de lamentation, clameur qui atteindra Philippe-Auguste tout d'abord dans son réalisme politique : ces Bretons de valeur et de malheur vont lui aliéner toute la Normandie au moment même où elle retourne au domaine royal, au moment où il faudrait bien plutôt faire oublier les générosités séculaires par trop exceptionnelles de ces Normands pour leur abbaye du Mont. Le roi sera peut-être atteint aussi, et c'est tout à son honneur, au plus profond de sa piété. Saint Michel ne va-t-il pas se venger ? Alors lorsqu'on est le roi de France, on le montre et on paye de sa personne et de ses deniers. Il fait passer à l'abbé Jourdain, « une immense somme d'argent » et ce sera la construction de la Merveille. La Normandie n'est plus qu'une province de la France et le Mont en demeure la sentinelle avancée face à une

⁵ C'est en réalité en 1204 que les Bretons ont incendié le Mont.

Bretagne qui ne deviendra française que 300 ans plus tard. Entre temps, se déroulera la guerre de Cent ans au cours de laquelle le Mont restera le seul point d'appui du Nord-Ouest grâce à la résistance des 119 chevaliers dont les noms sont toujours inscrits au Mont. Vous n'ignorez pas que sur ces 119 noms, pas un seul n'est breton. Ils sont tous normands, normandissimes pour certains. Et pourtant, c'est au cours de cette guerre interminable que des liens apparaissent. Les heurs et les malheurs de cette guerre sans fin auxquels s'ajoutent les incendies de 1350 et de 1374 vont comme vagues sans cesse renaissantes se briser au pied du Mont apportant à l'abbaye fidèle leur tristesse sans nom. Elles s'appelaient pourtant l'Ecluse 1340, Crécy et l'incendie d'Avranches en 1346, la défaite de Poitiers en 1356, la perte de Tombelaine. Toutes ces tristesses furent quand même estompées par la solidité imperturbable, la loyauté enthousiaste et contagieuse ainsi que le génie du rude vainqueur de Cocherel (1364), Bertrand Du Guesclin, gouverneur de Normandie et connétable de France. Messire Bertrand confiait au Mont et aux Montois sa fragile et savante, mystérieuse et adorée Minerve, Tiphaine de Ragueneil. La Varende, normand et breton à la fois, dit : « jamais les montois n'oublieront « ce dogue » ni ce « cygne ».

Trois quarts de siècle à peine s'écouleront et de nouveau les Bretons ou plutôt les Malouins courront ou plutôt voleront au secours de l'abbaye. Vous me permettrez d'en parler plus tard pour terminer sur cette immense fait d'armes au sujet duquel La Varende (encore lui) écrira : « Pour une fois les Bretons furent bien accueillis au Mont ». Oui, j'y reviendrai. Je n'ai parlé et bien succinctement que d'histoire. Mais qu'en est-il de l'architecture. Celle-ci est normande de fond en comble. La vieille nef romane du Mont est bien la sœur des nefs de Cerisy-la-Forêt, de Saint-Etienne de Caen, de la Trinité de Caen, de Saint-Martin de Boscherville et de tant de petites églises que les temps après la guerre ont épargnées : pureté des lignes s'alliant à la hardiesse des proportions, sobriété du décor, beauté de l'appareil sont qualités absolument normandes, puissance également des murs construits avec une solidité d'aqueduc et permettant la lumière à profusion. Et je n'ose poser la question. Que construisaient les Bretons à ce moment-là ? Sans vous être désagréable, j'aurais envie de dire « rien ». Reprenez le Guide Michelin : « La Bretagne à l'époque romane était dans une condition misérable, les édifices élevés peu nombreux et peu importants », et puis, parlant de deux siècles plus tard, le guide dit encore : « Quant aux cathédrales elles sont inspirées des grands édifices normands mais ne peuvent rivaliser avec leur modèle ni comme dimension ni comme ornementation. » Nous admirerons avec tellement de raisons ces merveilleux clochers du Kreisker ou du Folgoet, cependant ils sont de un ou deux siècles postérieurs à leur modèle de Bernières, Secqueville, Bayeux, Langrune, Caen, Coutances. Je pense qu'il faut dire les choses tout simplement. Les Bretons n'ont pas fait le Mont-Saint-Michel, tout simplement parce qu'ils n'étaient pas capables à cette époque de le construire. La grande époque bretonne viendra, mais plus tard. Voulez-vous parler des matériaux utilisés pour construire le Mont ? Les colonnes du cloître proviennent du sud de l'Angleterre, l'Abbaye romane est en partie du Mont lui-même, les schistes

viennent d'Ardevon, le reste est du granit de Chausey, possession de l'abbaye, et les sculptures du cloître sont en pierre de Caen.

Au fond, il y a si peu d'arguments pro-bretons qu'il ne faut en négliger aucun. Je parlais au début de cette causerie de Toudouze et j'aurais dû ajouter qu'en 1906 Étienne Dupont écrivait un petit livre : « Le Mont-Saint-Michel et les Malouins ». Qu'y lisons-nous ? Arthur de Bretagne aurait autorisé l'abbé du Mont de 1458 à 1460 à prendre du granit dans les carrières de Bonnemain rapporte Thomas le Roy. Étienne Dupont de conclure que c'est une gloire pour la province bretonne d'avoir fourni ce beau granit : « les clochetons de l'abside, ses balustrades, ses arcs-boutants, son escalier de dentelle, sont tirés des entrailles de la Bretagne ». Permettez-moi de refroidir cet enthousiasme ; deux ans d'un côté, mais 75 ans pour la construction du chœur, de 1446 à 1521, mais il y a pire. C'est que les travaux du chœur ont été interrompus de 1452 à 1500 période, constatait M. Le Marois, qui englobe largement les deux années pendant lesquelles le granit breton était autorisé et offert.

Alors, ni l'histoire, ni l'architecture, reste le Couesnon qui a fait couler plus d'encre qu'il n'a d'eau. Il a toujours été frontière du temps des Romains, limite entre la 2^e et 3^e lyonnaise puis il fait limite entre Bretagne et Neustrie puis entre Bretagne et Normandie mais quand nous parlons du Couesnon, il s'agit bien de sa partie continentale et non pas des grèves où d'abord il a divagué. Car si cela avait été, vous auriez été fort ennuyés comme Bretons lorsque selon l'abbé Desroches et je lui en laisse la responsabilité, le Couesnon eut décidé une fois de couler entre le Grouin de Cancale et l'île des Landes. Ce passage s'appelait la vieille rivière.

Je sais bien que certains ont nié le passage du Couesnon à l'Est du Mont. Or, au moins une fois, vers 1419/1420, le Couesnon l'a fait. Cela créa une situation bien spéciale puisque les Anglais à ce moment là occupaient Tombelaine, le Couesnon décidait alors de passer entre leur poste central et l'abbaye fidèle. Les attaques réciproques se succèdent au grand dam de chacun ; on finissait par se demander qui était l'assiégeant, qui était l'assié.

La position du Couesnon est précisée sur un grand nombre de documents et de cartes notamment. Certains penchent pour un Couesnon à l'Est, d'autres beaucoup plus nombreux pour un Couesnon à l'Ouest. D'autres enfin, classent le Mont en mer en face de l'embouchure du Couesnon. J'aurais envie de donner avec Nicolas de Fer, c'est-à-dire géographe de Louis XIV, breton, en 1710, une réponse normande : « le Mont-Saint-Michel au péril de la mer situé aux confins »...

Je sais bien que le Couesnon coule sur la majeure partie de son cours en Bretagne. Alors vous me permettrez de dire que la Sée et la Sélune peuvent être traitées de vagabondes. Elles passent parfois au Sud puis à l'Ouest du Mont. Il y aurait toute une étude à faire uniquement sur les nombreuses cartes de la région, cartes s'échelonnant

de 1630 à 1795, et peut-être que le problème du désensablement pourrait y trouver quelques solutions. Dom Huynes de la Congrégation de Saint-Maur écrivait en 1640 alors qu'il était moine du Mont-Saint-Michel : « les Bretons sont et ont été de tout temps grandement maris de ce que ce Mont-Saint-Michel est en Normandie et en accuse le fleuve Couesnon ». J'aurais envie d'ajouter avec Victor Hugo en normand que je dois être : « Il faudrait entasser les superlatifs d'admiration comme les hommes ont entassé les édifices sur les rochers et comme la nature a entassé les rochers sur les édifices ». J'ai l'impression d'avoir été bien long alors qu'il me soit permis d'achever non pas en termes d'opposition mais de communion parce que vous les Bretons et plus précisément vous les Malouins, vous avez au terme de la guerre de Cent ans sauvé le Mont. Comme une sorte de nœud coulant les postes, les bastilles anglaises de Cancale à Granville, la flotte anglaise de Granville à Cancale asphyxient le Mont. Nous étions en 1425. Et c'est alors que vous êtes intervenus.

Figurez-vous que le Couesnon - Pourquoi est-il masculin? - le Couesnon avait varié, changé de lit. Pardon Mesdames, il s'était mis à couler entre le Mont et Tombelaine, et Tombelaine devenait ainsi un point d'encrage, un de ces rocs inébranlables dont les Anglais sont friands. Souvenez-vous de tous ces rochers dont ils ont fortifié entre autres, la route des Indes. Seulement, l'arme était à double tranchant. Tombelaine se fortifiait de plus en plus, Gibraltar aux petits pieds, en contre-partie, leurs interventions étaient faciles, moins rapides. Je ne résiste pas au plaisir de vous lire quelques lignes de La Varende : « Tombelaine, qu'ils [les défenseurs] contemplaient de toute leur attention et de toute leur animosité, présentait alors un aspect très différent : une sorte de Mont-Saint-Michel en réduction ; elle s'entourait de murailles crénelées, et la flèche de son ancienne église prieurale dépassait et pointait. Au point de vue plastique, cet aspect de Tombelaine est infiniment à regretter ; cela formait une annexe du Mont, de mêmes éléments, mais bien plus réduits, et ainsi révélait-elle mieux la majesté michélienne. Si aujourd'hui les courtines demeuraient, le spectacle, déjà sans pareil, prendrait une qualité plus surprenante encore, une richesse plus soutenue. Il existait même un port à Tombelaine, sur lequel s'exerçaient les yeux admirables, les yeux tout neufs de ces soldats dont les rétines n'avaient souffert ni des livres, ni des incandescences, ni des instruments d'optique inventés par Galilée, qui en mourut aveugle. Des navires devaient flotter, s'échouer, autour de Tombelaine. Il n'y a jamais d'Anglais sans navires, et les occupants de l'îlot y prenaient de l'assurance. Les nefes de ce temps étaient déjà importantes ; rebondies et rougeâtres, elles arboraient des écussons sur leurs pavois, leurs bastingages d'où est venu le mot de pavoyer, des écussons peints aux couleurs des villes qui les avaient construites ou des chefs qui les montaient. On avait gardé cela du drakkar, où les boucliers restaient accrochés sur le vibord pour former une sorte de rempart ; leurs formes en U, à plates varangues, favorisaient l'échouage et la navigation sur les bas-fonds. Les nefes portaient un *main mast*, un grand mât énorme ; le *foremast*, notre mât de misaine, beaucoup plus petit, penché sur le beaupré, n'atteignait pas aux deux tiers de l'autre. Les nefes s'échouaient bien droites. Le coup d'œil était beau.

Tant que durait la marée, ce n'était que divertissement, mais l'inquiétude commençait à marée basse, quand sortait la fourmière... et l'on suivait d'un sourcil froncé les exercices et les parades, le galop de ces minuscules cavaliers, qui devaient, à cause de la réverbération, reporter la cotte d'armes, abandonnée depuis Charles V. Si cela prenait le chemin du Mont, ou qu'on s'ennuyât trop, l'on descendait à leur rencontre, et il y avait alors, aux trente-et-une fenêtres du réfectoire, trente-et-une têtes de moines. »⁶

Mais, reprenons l'affaire : la Course n'avait jamais été absente de la fin de cette guerre. Certaines pièces de la Bibliothèque nationale nous montrent que des gens d'armes de la garnison française du Mont-Saint-Michel faisaient la course contre les Anglais dès la fin 1422 sur un navire armé à Saint-Malo en compagnie probablement de Dieppois. Dès le début de 1423, Henri V d'Angleterre s'était vu forcé de préserver ses côtes des incursions bretonnes. En 1423, les corsaires malouins n'avaient pas hésité à pénétrer dans le havre de Caen où ils avaient fait main basse sur les marchandises appartenant à un négociant Séraphin l'Abbé. La résistance française fut très fortifiée par la flottille du Mont. Les bastides anglaises interceptant les communications avec la terre ferme devenue pays ennemi, le Mont aurait pu s'asphyxier. Mais des baleiniers de 30 à 50 tonneaux formés à l'école de vos corsaires rendirent d'appréciables services durant les nuits noires ; les guetteurs de Tombelaine ne les voyaient pas qui arrivant à la faveur de la marée portaient jusqu'au rempart le ravitaillement des défenseurs. Cependant la résistance aurait-elle pu longtemps se continuer ? On peut en douter. Et c'est alors que les Malouins intervinrent. Leur décision fut remarquable comme son efficacité que protégeait le secret. Les Malouins armèrent une flotte « libéralement et à leur propre coutz ». A la tête de l'escadre, Briand de Chateaubriand, cinquième du nom, chevalier, banneret, sire de Beaufort du Chef de son Père, Bertrand, 1^{er} du nom et du Plessis Bertrand du Chef de sa mère Tiphaine Du Guesclin, fille unique et seule héritière de Pierre Du Guesclin en qui s'éteignit la branche aînée de cette illustre maison.

Briand de Chateaubriand avait passé dès le 7 décembre 1423, une transaction avec Geoffroy de Malestroit. Chevalier sire de Combourg et de Derval ainsi qu'avec Raoul, sire de Coetquen, pour secourir le Mont. Notez que Briand de Chateaubriand avait adopté les armes de sa maison, c'est-à-dire celles des Du Guesclin de la branche aînée, les mêmes, sauf la brisure, que celles du connétable de Charles V. Les Malouins suivirent avec passion l'armement de la flotte et (Route du Rhum... le départ de nos terre neuvas), c'est le cardinal évêque de Saint-Malo, Montfort, qui bénit l'expédition. Rappelez-vous le grand pardon... Les flottes en présence ? Nous avons à travers certains comptes de paiement la liste des navires anglais.

Un navire arrivé devant le Mont en mars 1425 par l'écuyer Richard Powar (nous ne savons rien sur l'équipage et le service). *Trois navires* venus de Rouen avec une quinzaine de compagnons. *La Hourque Cristofle* venant d'Allemagne avec 40 hommes

⁶ Jean de La Varende : *Le Mont Saint-Michel*. Calmann-Lévy, 1941, p. 169-170.

d'équipage. *La Barge Marie* de Londres avec plus de 55 compagnons, *la Trinité*, anglaise de 120 tonneaux, 30 hommes d'équipage. *La George*, anglaise, 20 compagnons, le *Thomas de Portsmouth*, baleinier avec 5 hommes. *Le Christofle*, baleinier anglais, 30 tonneaux, 20 hommes d'équipage. *La Trinité*, baleinier de Dieppe de 45 tonneaux près de 40 compagnons. *Le Vaissel* de Granville, 15 tonneaux, 18 hommes. L'abbé Jolivet l'avait passé en revue en mai 1425 à Regnéville. Une barge de 60 tonneaux et un baleinier de 31 tonneaux, tous deux de Southampton, à leur bord près de 80 hommes d'armes. Un baleinier de Blainville, 17 hommes à bord. Trois autres baleiniers encore, *la Pitié*, *la Marie*, *la Trinité*, totalisant plus de cent hommes. *La Marie*, galiote de Caen, une vingtaine d'hommes. Pardonnez-moi cette liste un peu fastidieuse mais elle permet des additions... 18 bateaux de différents tonnages et près de 500 hommes, marins, hommes d'armes et compagnons.

Nous sommes moins renseignés sur les forces malouines probablement moins nombreuses et moins fortes, moins payées peut-être aussi. Rappelez-vous le dialogue étonnant qui opposa Surcouf à ses geôliers anglais : « Vous Français, vous vous battez pour de l'argent, nous Anglais nous nous battons pour l'honneur », et notre corsaire de répondre : « Chacun, Monsieur, se bat pour ce qui lui manque ». Bon chien, chasse de race. Ne croyez pas à un chauvinisme qui me ferait brusquement me rappeler que je suis aussi servanais. Surcouf n'était-il pas de Riancourt et Duguay-Trouin de la Basse Flourie en Saint-Servan. Je dis que le combat fut vif et long nous dit un chroniqueur « parce que les vaisseaux anglais étaient plus élevés et plus forts ». Dom Huynes nous dit que « les Anglais ne s'étonnèrent mais se mirent en bataille, rangèrent leurs vaisseaux et se défendirent vaillamment. »⁷ Et ce fut l'abordage. Bien avant, celui de Kent et du Triton, les Malouins « grimpèrent et montèrent par force avec le cordage ». Certains Anglais réussirent à prendre le large, d'autres s'échouèrent. Pour une fois, nous dit La Varende, ce Normand qui n'oubliait pas que sa mère était bretonne, « pour une fois les Bretons furent bien accueillis et soignés ». J'espère que la tradition n'en a pas été perdue. C'est vers la fin de juin 1425 qu'eût lieu l'engagement. Tous ou presque, les navires affrétés par les Anglais durent se rendre aux mains des vainqueurs, suppose Charles de Beaurepaire. Car on ne s'explique pas autrement la domination véritable que la marine du Mont-Saint-Michel exerça dans tout le détroit de la Manche depuis Saint-Malo jusqu'à Calais pendant la seconde moitié de 1425. La garnison française du Mont fut alors absolument maîtresse de la mer et le redressement ne fut pas que militaire mais également moral. Un armateur rouennais, Robbin Lambert dont les navires faisaient le transit des marchandises entre Rouen et les Flandres n'en demanda-t-il pas un sauve conduit au bâtard d'Orléans, capitaine du Mont.

L'heure tourne et il nous faut terminer. Après ces heures de gloire que je viens si hâtivement d'évoquer, qu'en conclure : Que le Mont est normand, cela est sûr, mais qu'un des rayons de sa gloire soit authentiquement breton et plus précisément malouin, cela est tout aussi sûr.

⁷ Dom Jean Huynes : *Histoire générale de l'abbaye du Mont St-Michel*, Rouen, 1872-1873, tome 2, p. 107.



Le Père de Senneville en 1966 dans la salle des Chevaliers, en compagnie du maire du Mont-Saint-Michel, J. R. Galton.



Vue prise du chemin de ronde des remparts vers 1886 par un photographe de l'agence Neurdein.
On voit au pied de l'abbaye, à droite du clocher de l'église paroissiale,
le bâtiment que les Pères de Saint-Edme viennent de faire construire pour l'École apostolique.
Coll. H. Decaëns.

Les biens possédés par les Pères de Saint-Edme de Pontigny au Mont-Saint-Michel

Les Pères de Saint-Edme de Pontigny sont arrivés au Mont le 1^{er} avril 1867, à la demande de Mgr Jean-Pierre Bravard, évêque de Coutances et Avranches, pour faire renaître les pèlerinages à saint Michel. Ils vivaient dans l'abbaye que Mgr Bravard avait louée en 1865 pour neuf ans. Ils purent renouveler le bail pour six ans en 1874 et obtinrent en 1879 un autre bail de six ans qui prenait effet au 1^{er} septembre 1880. Ils ont dû quitter l'abbaye en 1886, l'Administration refusant de leur accorder un nouveau bail.

Ils s'installèrent alors dans le village, non loin de l'église paroissiale Saint-Pierre où Mgr Abel Germain, successeur de Mgr Bravard, transféra le culte de saint Michel. Ils achetèrent plusieurs maisons et en firent construire d'autres pour héberger le presbytère, l'Archiconfrérie de saint Michel, une association de prière fondée en 1867, les *Annales du Mont Saint-Michel*, revue bimestrielle puis mensuelle créée en 1874, l'École apostolique, un petit séminaire fondé en 1875 pour instruire gratuitement les enfants pauvres se destinant au sacerdoce, le Trésor Saint-Michel, petit musée d'art religieux, et le magasin du pèlerinage.

Tous ces immeubles formaient l'actif de la Société civile du Mont Saint-Michel, constituée par acte devant M^e Gascoin, notaire à Laval, le 19 juillet 1899. Cette société avait été créée par cinq Pères de Saint-Edme – les RR. PP. Croquet, Rémond, Pouvreau, Cochet et Laborde – et quelques laïcs, Mademoiselle Ruault, MM. François Simon¹, Clavran et Gibert. Son capital s'élevait à 200.000 francs, divisé en 400 actions de 500 francs chacune.

I- Le Père Croquet avait apporté à la société civile :

* En premier lieu, la propriété des immeubles suivants :

1. La Truie qui File² et la maison voisine que les Pères de Saint-Edme avaient fait construire³. Ils y avaient installé le magasin du pèlerinage et le Trésor Saint-Michel.
2. Une maison appelée « la Boulangerie », située 9bis Grande Rue.
3. Un petit jardin dénommé « le Pigeon blanc ».
4. Deux petits jardins dénommés l'un « le jardin de la Fontaine Joué », l'autre « le jardin Lecourt ».
5. Et une grande maison dite « la Maison neuve » qui lui appartenait en indivision avec Mlle Ruault, propriétaire du surplus ; cette maison située dans la

1. François Simon (1860-1937), imprimeur certains des *Annales du Mont Saint-Michel*.

2. Maison du XVI^e siècle donnant sur le chemin des Loges, juste au-dessous de l'entrée de l'abbaye.

3. Cette maison a été achetée par la commune en 1907 et elle a servi d'école communale jusqu'à sa fermeture en 1972.

Grande Rue avait été édifée par les Pères de Saint-Edme, pour servir de presbytère, sur l'emplacement de deux maisons appelées « Saint-Martin » et « Sainte-Barbe »⁴.

* En second lieu, la nue propriété d'une partie de maison appelée « la Vignesse » dont le rez-de-chaussée était la propriété de Mademoiselle Adélaïde Gaillard ; l'usufruit de cet immeuble appartenait pendant sa vie à Mademoiselle Emilie Delafontaine.

II- Le Père Rémond avait apporté la propriété de la maison « Saint-Symphorien » située au haut de la Grande Rue du Mont⁵.

III- Le Père Laproste, avait apporté la propriété des biens suivants :

1. Une partie de la maison dite « Maison Fauchette » avec jardin y attenant et une partie d'une autre maison reposant sur la précédente.
2. Divers terrains servant de jardin potager et la terrasse appelée « Esplanade de la Croix »⁶, aménagée par les Pères de Saint-Edme sur les vestiges de la maison dite des « Quatre Fils Aymond » et sur le jardin « Saint-Laurent ».
3. Une maison de construction récente dite « Ecole apostolique », édifée sur l'emplacement d'une ancienne maison appelée « la Grande Venelle »⁷.
4. Une maison dite « Maison Bijou » ou « Maison Minard ».
5. Et un jardin dit « jardin Blouet » ou « jardin Leplat ».

IV- M^{lle} Ruault avait de son côté apporté à la société civile :

1. Une maison située dans la Grande Rue dite « Maison Lacorne »⁸.
2. Et la moitié indivise avec le Père Croquet du terrain sur lequel les Pères de Saint-Edme ont édifé le presbytère⁹.

Les Pères de Saint-Edme avaient finalement acquis des biens considérables entre 1886 et 1901. Mais après le vote de la loi du 1^{er} juillet 1901 sur les associations, ils ont dû partir du Mont car cette loi excluait les congrégations religieuses de la liberté d'association. Pour continuer à exister, celles-ci devaient être autorisées par le vote d'une loi ; or la Chambre des députés refusa l'autorisation à toutes celles qui la lui demandèrent et Emile Combes les fit dissoudre. Les religieux qui souhaitaient poursuivre la vie en communauté choisirent de s'exiler ; les autres se sécularisèrent, c'est-à-dire qu'ils s'intégrèrent au clergé diocésain. La communauté montoise décida de se disperser dès le 27 septembre 1901. Des six membres qui la composaient, un

⁴ Cette maison est aujourd'hui un commerce de souvenirs, la salle Jeanne d'Arc.

⁵ Cette maison a été presque entièrement reconstruite au cours de l'hiver 1908-1909.

⁶ L'Esplanade de Jérusalem, utilisée pour les grands pèlerinages, lorsque l'église paroissiale était trop petite.

⁷ C'est dans cet immeuble qu'est installé aujourd'hui le Musée historique.

⁸ Actuel hôtel de la Vieille Auberge. C'est dans cet immeuble qu'habitaient les Pères de Saint-Edme.

⁹ Le commerce de souvenirs « la salle Jeanne d'Arc » aujourd'hui.

seul partit aux Etats-Unis Amérique¹⁰ ; trois furent incorporés au clergé du diocèse de Coutances, l'un à celui du diocèse de Tours et le dernier à celui du diocèse de Paris.

Les biens montois des Pères de Saint-Edme ont alors été placés sous séquestre avant d'être vendus en 1907.

Henry Decaëns



L'esplanade de Jérusalem, aménagée par les Pères de Saint-Edme pour célébrer les offices en plein air lorsque l'église paroissiale était trop petite. On aperçoit les pancartes annonçant le Magasin et le Trésor Saint-Michel. Carte postale ancienne (la photographie a été prise en 1898), coll. H. Decaëns.

¹⁰ Quelques Pères de Saint-Edme se sont installés au nord-est des Etats-Unis, dans le Vermont où ils ont créé une université Saint-Michel. D'autres Pères de Saint-Edme sont partis en Angleterre à Hitchin.

87 — **Mont-Saint-Michel** - La Ville, prise des Remparts



Le haut de la Grande Rue ;
on aperçoit à droite un jardin potager, juste au-dessous de l'esplanade de Jérusalem.
Carte postale ancienne (vers 1905), coll. H. Decaëns.



Rare photo ancienne (vers 1880) des dernières maisons de la Grande Rue.
On aperçoit à droite le logis Saint-Symphorien.
Coll. H. Decaëns.



Le Mont Saint-Michel vu du pont-passerelle (24 août 2017).

© H. Decaëns.

Petites notes de lecture n°5

L'Archange contre Daech¹

Le titre peut paraître provocateur, racoleur ou trop bien répondre à la mode éditoriale de notre époque. Mais l'auteur qui écrit sous le pseudonyme de Léo Karo sait de quoi il parle. Il fut officier des Services spéciaux (nous ne saurons pas lequel) et conçoit trois attaques terroristes dans le département de la Manche où il réside. Un vol de Mox au centre de retraitement de La Hague, le détournement et la prise en otages des passagers et de l'équipage d'un ferry à Cherbourg, précédés par l'investissement du Mont-Saint-Michel par des commandos terroristes, attaque qui justifie le titre du livre. Nous ne retiendrons ici que les événements imaginés par l'auteur au Mont.

Le scénario : un bateau amphibie volé à Cancale permet de débarquer au Mont-Saint-Michel, lors d'une nuit sans lune, des commandos et un matériel impressionnant et très sophistiqué rassemblés auparavant dans une ferme isolée aux alentours de La Haye-Pesnel. Très vite, 170 personnes de treize nationalités différentes sont prises en otage, clients des hôtels, personnel travaillant au Mont et les moines de la communauté. Tout ce monde est rassemblé dans l'abbatiale dont les abords sont piégés ainsi que d'autres lieux dans le village. A la lecture, on est effaré par la facilité avec laquelle les hommes de Daech prennent possession du Mont, d'autant que la passerelle sera ultérieurement dynamitée en partie.

Léo Karo détaille avec une grande précision l'armement et les moyens logistiques des terroristes et leur mode opératoire. Il imagine pour chacun des principaux personnages, ce qui les a fait entrer dans la mouvance terroriste où le banditisme précède bien souvent une « radicalisation » dont le caractère spirituel nous échappe et leur échappe sans doute. La mise en scène de la lettre de revendication du commando relayée par les réseaux sociaux et les médias internationaux met en exergue ce que nous savons déjà : la renommée mondiale du rocher de l'Archange peut le transformer en une cible privilégiée au retentissement international, impliquant nombre de gouvernements par l'origine géographique extrêmement variée de ses visiteurs.

La protection du Mont et de ses abords semble conçue pour une attaque venant de la terre, Léo Karo, lui, imagine une attaque par mer à l'aide d'un engin amphibie utilisé pour la conchyliculture à Cancale. Doit-on lui reprocher de donner des idées opératoires aussi précises à quelques illuminés ou à des « soldats » de « Daech » ? Faut-il subodorer que la préfecture de la Manche ou même le ministère de l'Intérieur aient pris ombrage de la parution de cet ouvrage écrit par un spécialiste de la lutte anti-terroriste ? De même, on peut être surpris que le livre « L'Archange contre Daech » ne soit pas seulement un rapport secret présenté aux services compétents du département ou de l'Etat mettant en exergue les lacunes et les points faibles dans la protection des sites « sensibles » et notamment du Mont-Saint-Michel. Faut-il penser au contraire

¹ L'Archange contre Daech de Léo Karo édité par la Société des Ecrivains 93200 Saint-Denis, 2017.

que l'auteur ait craint qu'un tel rapport ne se perde dans des arcanes administratives ? Un livre publié au grand jour apparaît alors plus efficace pour alerter les autorités chargées de la défense des citoyens. L'auteur fait dire à un membre du commando « les mécréants d'Europe et des Etats-Unis sont accessibles plus facilement en province, sur une cible molle, répertoriée au patrimoine mondial selon l'UNESCO et par conséquent de grande portée médiatique ». Nous osons espérer que le Mont-Saint-Michel n'est pas (n'est plus) une cible molle et que le scénario (très précis et considérable en moyens, rappelons-le) présenté par l'auteur soit impossible et le demeure.

Revenons à l'histoire, Alexandre Courtemanche, amoureux du Mont et photographe amateur, un ancien des Services spéciaux et réserviste opérationnel -qui ressemble étrangement à l'auteur - « un homme qui a besoin d'adrénaline pour vivre » - se trouve sur le rocher au moment de l'attaque en compagnie d'un ami Jean-Pol, moine de la communauté, lui aussi ancien des Services spéciaux. Leur présence dans le lieu sera d'une aide précieuse pour la reprise du Mont car il s'agit bien d'un acte de piraterie dans lequel le vaisseau où flotte le drapeau noir de Daech n'est autre que le Mont. Rassurons-nous, le Mont sera repris de « vive force », non sans quelques dégâts architecturaux mais sans victimes du côté des otages. Nous ne raconterons pas par quels stratagèmes les otages sont exfiltrés du rocher. Une ruse imaginée par l'auteur qui malheureusement n'est pas crédible pour les connaisseurs du Mont mais qui appartient aux légendes de toutes les forteresses. Ajoutons que parmi les commandos, il y a des agents doubles dont la présence évitera de nombreuses victimes.

Les moyens considérables mis en œuvre pour reprendre le Mont et décrits avec force détail par Léo Karo peuvent nous rassurer en partie sur le professionnalisme des militaires et sur les matériels très sophistiqués mis en œuvre. Hommage rendu aux différents services regroupant des hommes et femmes « drogués » -comme l'a vécu l'auteur- par l'adrénaline et prêts à risquer leur vie. Ce roman quelquefois glaçant ne se lâche pas tant la tension de certains épisodes est forte. Les non spécialistes cependant peuvent être parfois rebutés par nombre de détails concernant les différents matériels et armes que connaît bien l'auteur ainsi que par l'énumération des services innombrables impliqués pour répondre à une attaque terroriste.

Nous voulons retenir de « L'Archange contre Daech » un ouvrage salubre d'un amoureux du Mont-Saint-Michel dont un des « héros » Alexandre Courtemanche conserve une réelle fascination pour la baie et son rocher. Malgré tout ... En écho aux textes parus dans le numéro des Amis du Mont-Saint-Michel de décembre 2017, citons l'appréciation d'Alexandre concernant le village : « déçu de l'acceptation aujourd'hui totalement mercantile de l'édifice médiéval, à l'exception de quelques moines (...) dont la grandeur personnelle égale sans doute le lieu, il perçoit avec réprobation ce temple du tourisme international, qui subit, au profit de quelques commerçants, des hordes continuelles de visiteurs. »² Les visiteurs du Mont ne trouvent pas plus de grâce à ses yeux : il « déteste (...) ces consommateurs de congés payés, probablement incapables

² Cette remarque fait étrangement et malheureusement écho au rapport du Conseil économique, social et environnemental régional de Normandie et de celui de la Chambre régionale des comptes de Normandie récemment parus.

de ressentir comme lui l'âme des lieux, s'incrétant ainsi dans la grande rue comme dans les rayons d'un supermarché, arpentant sans respect ce haut lieu... »

Cependant, la magie opère toujours, chez son personnage « en parfaite communion avec ce ciel à nul autre pareil, dans lequel le doute du divin n'a pas sa place. »

Jean-Luc Legros



La Grande Rue (7 juillet 2017).

© H. Decaëns



La face sud du Mont Saint-Michel (24 août 2017). © H. Decaëns.

Une nouvelle inquiétude pour le Mont ?

Depuis les premiers travaux du GIEC¹ en 1988, de nombreuses études se sont intéressées aux conséquences d'un réchauffement climatique en termes de montée des eaux. Si les hypothèses sont variables, un consensus semble s'établir sur une hausse de l'ordre de un à quatre mètres du niveau de la mer². Quelles pourraient être les conséquences pour le Mont Saint-Michel ?

Le phénomène qui nous intéresse est la combinaison de deux facteurs : la fonte des glaces d'une part et la dilatation des eaux de mer d'autre part, dans le cadre du réchauffement climatique planétaire. Certes, d'autres paramètres entrent en ligne de compte pour une compréhension complète du phénomène, comme l'influence des courants (et donc des températures relatives suivant les zones géographiques), la concentration en sédiments issus des mouvements de mer et de l'érosion ou encore l'apport de sédiments issus de l'écoulement des fleuves, mais ces deux éléments suffisent pour avoir une vision globale de la problématique physique due au réchauffement. A l'horizon 2100, ce sont donc plusieurs dizaines de centimètres de hausse globale des niveaux des mers qui seront observés et si l'estimation varie d'un facteur quatre potentiel, c'est que depuis que les scientifiques collectent les données, la montée du niveau des mers s'accélère à un rythme jamais *mesuré* alors.

Etant donné que la baie connaît des marnages d'une amplitude légendaire, l'élévation du niveau de la Manche pourrait avoir des conséquences particulières. En effet, l'impact de cette élévation est à considérer non seulement au niveau du Rocher, mais à l'échelle de la baie elle-même, dont une partie est issue de polders. Il existe une simulation de la montée des mers disponible sur Internet qui permet de se rendre compte de l'impact de cette élévation sur nos paysages³. En cas d'élévation réduite à un mètre seulement, les impacts sur le Mont et son environnement proche restent mesurés : une partie des herbues disparaît, ainsi que l'extrême limite des polders les plus proches de l'eau à l'Ouest du Mont. Mais déjà d'autres phénomènes peuvent s'observer dans les marais qui entourent le Mont : la résurgence des marais de Dol-de-Bretagne et de Carentan. À deux mètres, ce sont les paysages du Gué de l'Épine qui se transforment avec une amputation importante de la côte.

À trois mètres, c'est l'aérodrome du Val-Saint-Père qui se trouve au bord d'une Manche qui borde Pontaubault. À quatre mètres enfin, tandis que le Cotentin se trouve scindé par les marais de Carentan à la Sangsurière près de Saint-Sauveur-le-Vicomte, que Saint-Malo est amputé d'intra muros, que la mer envahit l'espace de Saint-Méloir-des-Ondes à Saint-Broladre et jusqu'à Chateauneuf et Dol-de-Bretagne, rendant son caractère maritime au Mont-Dol, le paysage du Mont Saint-Michel évolue : la côte s'éloigne, le barrage du Couesnon est débordé sur ses côtés et l'estuaire du Couesnon s'élargit, chaque marée haute de mortes eaux est une grande marée et les grandes

¹ Groupe d'Experts Intergouvernemental sur l'Évolution du Climat.

² Les estimations sérieuses, suivant les scénarios utilisés, varient de 1 à 10 mètres, le consensus étant la fourchette indiquée.

³ <http://lood.firetree.net/?ll=44.5905,-40.0781&z=14&ro=14>

marées atteignent dans le Mont un niveau inconnu. À cinq mètres, les polders de la Baie n'existent plus, la mer remonte par le Couesnon jusqu'à Antrain, en formant un vaste delta ; Avranches domine la mer ; Cherbourg, Barfleur, Portbail, Genêts sont submergés par la Manche. À six mètres, enfin, le Mont est une île permanente.

Il n'est nul besoin de continuer la description des paysages au fur et à mesure de la montée de la mer de la Manche pour comprendre que bien avant ces extrêmes, de nombreux dangers vont devoir être traités au Mont Saint-Michel. Les remparts, le bas du village, nombre de lieux seront ravagés par le mouvement des marées. Une cartographie précise pourra être établie en fonction de ces hypothèses, mais doré et déjà, nous voyons poindre une nouvelle inquiétude quant à la sauvegarde du Mont et de la baie avec certainement de nouveaux défis technologiques et vraisemblablement des choix importants à faire.

Dominique Poitevin



Imprimerie Malécot

Conception Graphique Personnalisée
Impression Offset et Numérique
Photocopies couleurs et N & B, tous volumes

29, Caugé - 50170 BOUCEY - PONTORSON
Email : malecotimprimiwanadoo.fr

Tél. 02 33 60 10 61 - Fax 02 33 60 15 75



L'Atelier S'Michel
Nouveau à ARDEVON !
Café

De la fabrique à la boutique

Dégustation et Vente

Le Comte - 50 170 Beauvais
Tél. : 02 33 89 25 90

Le Métaire - 50 170 Ardevon
Tél. : 02 33 90 55 48

www.ateliersmichel.fr



SAINT JAMES
Né de la mer

www.saint-james.com

In Extenso

experts-comptables

SECAG

ZA La Porrionnais - BP 440
50304 Avranches Cedex
Tél. : 02 33 79 02 00
Fax : 02 33 79 02 09

Comptabilité - Audit - Gestion - Conseil - Social et paies - Juridique
Membre de **Deloitte** www.inextenso.fr



La Maison du Vin

Spécialiste du vin à Granville
Particuliers et Entreprises
150 m² d'exposition
21 rue Jeanne Jugan
50400 GRANVILLE

P 02 33 50 81 54

BOUCHERIE - CHARCUTERIE

BOUCHERIE DES GREVES

Patrick HELAINE



Horaires d'ouverture
du mardi au samedi
7 h 30 - 19 h 30

Le dimanche
7 h 30 - 12 h 30

12, rue Saint-Michel - 50170 PONTORSON
Tél. 02 33 60 10 62 - helainepatrick@orange.fr

LE MONT SAINT-MICHEL
à la manière d'eux...
FRANÇOIS JOUAS-POUTREL



1^{er} AVRIL - 16 SEPTEMBRE 2018 | SCRIPTORIAL D'AVRANCHES
Scriptorial - Place d'Estouteville - AVRANCHES    www.amismichel.fr

SILOË

• Livres • CD • Cassettes •
• Cartes postales • Art religieux •

LIBRAIRIE MAISON DU PÈLERIN
50170 LE MONT SAINT MICHEL
Tél. 02 33 60 14 05 - Fax 02 33 60 14 26



MONTANT DES COTISATIONS

Adhésion à l'association avec abonnement à la revue (4 numéros annuels de 64 pages chacun) :

- Adhérents individuels de moins de 25 ans : 18 € (25 € pour l'étranger)
- Adhérents individuels de plus de 25 ans : 35 € (42 € pour l'étranger)
- Adhérents en couple : 45 € (52 € pour l'étranger)
- Adhérents bienfaiteurs : à partir de 65 €
- Adhésion individuelle à l'association sans abonnement à la revue : 20 € (27 € pour l'étranger)
- Adhésion en couple à l'association sans abonnement à la revue : 30 € (37 € pour l'étranger)
- Abonnement à la revue sans adhésion à l'association : 30 € (37 € pour l'étranger)
- Prix public de la revue au numéro : 12 € (plus port pour l'étranger)

Délibération de l'assemblée générale de l'association
« Les Amis du Mont-Saint-Michel » en date du 21 mars 2015

TARIFS DES ENCARTS PUBLICITAIRES

- | | | |
|--------------------|-------|-----------------------------------|
| - Une page entière | 150 € | par Revue tirée à 450 exemplaires |
| - Une demi-page | 80 € | par Revue tirée à 450 exemplaires |
| - Un quart de page | 45 € | par Revue tirée à 450 exemplaires |

Délibération de l'assemblée générale de l'association
« Les Amis du Mont-Saint-Michel » en date du 21 mars 2015

VENTE DE PRODUITS

Cartulaires

Les fac-similés du Cartulaire du Mont-Saint-Michel sont vendus au prix de 80 € (plus le port s'il y a lieu).

Gravures

Les gravures de Henri Voisin sont vendues 30€ pièce (plus le port s'il y a lieu).
Restent en stock :

- Salle des gardes autrefois (1928)
- Porte du roi (1930)
- L'entrée de l'église Saint-Pierre et le rosier blanc (1933)

Bulletins et Revues (dans la mesure des disponibilités en stock)

- | | |
|--|-----|
| - N° 3 (octobre 1912) à N° 51 (octobre 1937- juillet 1938), rares mais à l'état moyen, agrafes souvent rouillées : | 6 € |
| - N° 52 (octobre 1938) à N° 109 (2004), généralement en bon état : | 6 € |
| - N° 110 (2005) à N° 114 (2009), en très bon état : | 8 € |
| - N° 115 (2010) à 122-IV (décembre 2017), en très bon état : | 10€ |

Délibération de l'assemblée générale de l'association
« Les Amis du Mont-Saint-Michel » en date du 21 mars 2015

SOMMAIRE

• Les Membres d'Honneur.....	p. 2
• Les Anciens Présidents de l'Association.....	p. 3
• Le Conseil Scientifique.....	p. 4
• Le Mot du Président.....	p. 5
• Lettre de Denis Froidevaux à Philippe Bélaival.....	p. 10
• Lettre de Pierre-André Lablaude à Philippe Bélaival.....	p. 11
• Le Mont au péril de la politique - Du bon usage du mythe national.....	p. 14
• Des relations entre le Mont Saint-Michel et Saint-Malo.....	p. 36
• Les biens possédés par les Pères de Saint-Edme de Pontigny au Mont-Saint-Michel.....	p. 50
• Petites notes de lecture n°5 - L'Archange contre Daech.....	p. 57
• Une nouvelle inquiétude pour le Mont ?.....	p. 59

Les Amis du Mont-Saint-Michel

Association reconnue d'utilité publique - Décret du 16 avril 1918

Siège social : 50170 Abbaye du Mont-Saint-Michel

Adresse postale : B.P. 9, 50170 Le Mont-Saint-Michel

www.lesamisdu MontSaintMichel.com

e-mail : contact@lesamisdu MontSaintMichel.com

Publication trimestrielle - ISSN 1144-4967

Commission paritaire AS n° 0221 G 92195

Le directeur de la publication : Henry Decaëns

Composition et relecture : Jean-Luc Legros et Henry Decaëns

Imprimerie Malécot, 50170, Pontorson, France. Tél. 02 33 60 10 61

LES AMIS DU MONT-SAINT-MICHEL



REVUE TRIMESTRIELLE
TOME XVIII - N° 123 - II - JUIN 2018

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ASSOCIATION

Président d'Honneur :	M. Jacques LUCAS
Président :	M. Henry DECAËNS
Vice-Présidents :	M. Paul-Noël LEBREC M. Jacques Benoît ROUX
Trésorier :	M. Vincent LEREBOURS PIGEONNIÈRE
Secrétaire :	M ^{me} Pascale CHAVÉRIAT
Conseillers :	M. François-Xavier DE BEAULAINCORT M ^{me} Marie-Pierre BOUET M. Jean-Michel CARDON Père André FOURNIER M. Gérard LE CORRE M. Jean-Luc LEGROS, Secrétaire de rédaction M. Dominique POITEVIN M ^{me} Julie POITEVIN M. Antoine ROUSSELLE, Archiviste M. Jean-Marie VANNIER

Une énigme et un document rare et original

par Bernard Pointel

Attaché à ma commune, Baguer Pican, j'ai entrepris un récit de son histoire sous la forme de 3 tomes. Au début de mes recherches, il y a 40 ans, j'ai découvert un dossier annoté " Clocher du Mont Saint-Michel " que j'ai délaissé, ne voyant pas de rapport avec ma commune. L'an dernier, je l'ai repris et les questions qu'il a soulevées m'ont conduit à cette présentation. J'ai flairé l'auteur de ce dépôt : une famille Marie ayant un Marie des Pilliers, ancêtre au Mont. En vain. L'énigme perdure. Pourquoi ce dossier dans les archives du château de la Mancelière déposées aux Archives départementales à Rennes ?

C'est un parchemin de 18 pages d'une belle écriture que je présente ici, fractionné, dans son intégralité en y adjoignant des extraits d'un document antérieur, conservé aux Archives de Rouen.

Porte d'entrée : les personnages

*" A tous ceulx que ces lettres
verront, Symon Brisoulz, Syeur de Lerre
garde du scel royal des obligations de la
vicomté d'Avranches, Salut scavoyr faisons
que par devant François Amyot et
Symon Basselin tabellions royaux en
la ville et banlieue dudict Avranches
furent présentz Maistre Robert Landry
de la parroisse de saint Benoist des
Ondes, diocèze de Saint Malo et Hervé
Rousée de la paroisse de Villedé de la
Marine, diocèze de Dol, tous deux maistres
charpentiers et architectes." ¹*

Tout de suite, on comprend qu'il s'agit de construction et d'un accord passé par deux architectes charpentiers bretons de Saint-Benoît-des-Ondes et de Vildé-la-Marine devant deux tabellions d'Avranches. On est en Normandie où tabellion est préféré à notaire alors qu'en Bretagne, la première dénomination est rare. Les études de documents anciens bretons que j'ai pu faire évoquent très, très rarement, la fonction de tabellion. Au mieux, on est notaire tabellion. Au fil des autres documents de ce dossier, on est donc tabellion à Pontorson, Avranches. Et Jean s'écrit toujours avec un *e* alors qu'en Bretagne il s'écrit sans *e*.

Les deux tabellions sont tout nouveaux à Avranches. Ils s'y sont installés en 1611.

*" charpentiers et architectes, lesquelz recongneurent et confessèrent avoir fait marché avec nobles et religieuses personnes frères Guillaume Chesnay pryeur claustral en l'Abbaye du Mont Saint Michel, Loys de Mathan trésorier, frère Jacques de la Croix sous chantre et prieur de Chause, commys et establiz par le chappitre pour faire travailler aux réparations d'icelle avec Maistre Nicollas Auvrey, Syeur de Beaupère, bourgeois d'Avranches et cy-devant advocat pour le Roy au siège dudict Avranches et Nicollas de Regnyer, Syeur de la Motte Bourgeois dudict lieu du Mont Saint Michel, pareillement commys et députtez par arrest de la Court de Parlement de Rouen à la mesme charge."*¹

Si les architectes et les tabellions constituent la première partie de l'accord, on définit ensuite les membres tant cleres que bourgeois qui sont parties prenantes. Maintenant tous les personnages sont en scène.

L'autorité supérieure avec Simon Brizoult.

Les tabellions Symon Basselin et François Amyot.

Les architectes Robert Landry et Hervé Rousée.

Les députés civils représentés par Nicollas de Regnier, bourgeois du Mont, et Nicolas Auvray, avocat à Avranches.

Les députés religieux qui font partie des autorités de l'abbaye. Guillaume Chesnay, le prieur, Louis de Mathan, le trésorier, et Jacques de la Croix, sous-chantre et prieur de Chausey.

Et le tout sous la bienveillance de Mgr Péricard, l'évêque d'Avranches.

Orage dévastateur

Mais, de quelle affaire s'agit-il ?

Il s'agit de passer un marché relatif à des réparations à faire à l'abbaye. Il apparaît déjà une forme de contrainte à l'évocation d'un arrêt de la Cour de Parlement de Rouen ayant commis deux députés pour suivre l'affaire. Qu'en est-il de cette nécessité ? A la vérité, le sens de ce paragraphe se rapporte au document que nous évoquerons plus avant relatif à la procédure de reconstruction.

Clercs et bourgeois, " *lesquels ayant remonstré a Messire François Péricard, Evesque d'Avranches et Conseiller du Roy en ses conseils d'estat et privé, qu'il estoit très nécessaire de faire couvrir la tour et clocher de la dicte Abbaye cy devant ruynée et entièrement bruslée et consummée par le tonnerre pour éviter plus grand inconvenient et à ce que le service divin se puisse faire et continuer dans le cœur de ladicte église par les relligieux ainsy qu'il estoit fait avant que ledict clocher fust ainsy ruyné.* " ¹

Que s'est-il donc passé d'aussi grave ? Dom Le Roy en rapporte quelques lignes.

*" L'an 1594, le 23^e jour de mars, vers deux heures après midy, le clocher de l'église de l'abbaye du Mont-St-Michel fut bruslé du feu du ciel qui tomba dessus ; la pyramide duquel estant une des plus haultes du royaume[...] fut totalement réduite en cendres avec le point rond du chœur en sa couverture et plusieurs débris ès murailles faits à cause du feu. Il y eut neuf cloches fondues qui estoient dans la dite tour."*²

Ce 23 mars 1594, vers les 2 heures de l'après-midi, la foudre s'abattit sur le clocher. La flèche et le rond-point du chœur détruits, les cloches fondues, on imagine la désolation du lieu. Dom Thomas le Roy précise que c'est le 9^e incendie au Mont.

Cela s'est donc passé en 1594, soit 18 ans avant notre document.



Le Mont Saint-Michel au milieu du XVII^e siècle, gravure de Tassin. Coll. H. Decaëns.

Complexité de l'époque

La catastrophe est survenue à une mauvaise époque. Qu'en est-il ?

L'incendie survient donc en mars 1594, 8 mois après la conversion de Henri IV et un mois après son sacre à Chartres. Un mois après l'incendie de l'abbaye, en avril, le cardinal François de Joyeuse devient prélat principal de l'église de France. Issu d'une grande famille méridionale, c'est un personnage politique de premier plan. Le roi le chargera de négocier l'annulation de son mariage avec Marguerite de Valois auprès du pape. Et on imagine que les affaires montoises sont de peu d'importance pour le cardinal.

La conversion du roi n'a pas, pour conséquence immédiate, la fin de la guerre entre protestants et catholiques.

En 1594, la Ligue trouble autant le pays que les régions brito-normandes. Le Mont fait des envieux. En janvier, il avait fait l'objet d'assauts des protestants de Pontorson qui avaient ouvert une brèche dans les remparts avec un pétard. Est-ce lors de l'une de ces incursions, d'une antérieure ou lors de l'incendie de mars 1594 que des papiers mis à l'abri par des seigneurs locaux furent brûlés ? Toute une partie des papiers des archives de la famille de Bréhant, seigneurs du Châtelier à Vieux Viel et de Launay Baudouin à Bager Pican, disparurent en fumée. Plus tard, quand le calme sera revenu, l'évêque de Dol et son chapitre auront la malignité de reprocher aux de Bréhant de ne plus être en mesure de présenter des aveux et des titres pour prouver leurs droits de justice. En vain.⁷

En 1594 et depuis 6 ans, l'abbaye constituait alors l'un des bénéfices du cardinal François de Joyeuse. Successivement évêque de Narbonne, Toulouse, Rouen et abbé de plusieurs abbayes, en 1588, le roi Henri III s'était plu à lui conférer encore celle du Mont Saint-Michel.

Nombre de bourgeois montois tiennent le Mont. On les qualifia de rebelles et ce n'est qu'en 1598, qu'ils rendront les armes. Une liste de 76 bénéficiaires est arrêtée parmi lesquels Nicollas de Regnier, Sieur de la Ruelle, que nous venons d'évoquer, et nombre de bourgeois des familles Yger, Marguer, Yvon, Leroy, Bernier, Guérin et Lefort. Jean Lefort est l'un des ces soldats espagnols à qui l'on a donné un nom français.⁴



Détail du plan-relief du Mont Saint-Michel, vers 1700.
Communication de M. François Saint-James.

Contraintes et ordonnances

La paix revenue, nombre de ces bourgeois vont constituer le noyau influent du Mont. Leur rôle dans les instances civiles et leur présence lors des mariages, décès et naissances est plus que manifeste. Ce rôle va être déterminant et engagé pour remettre l'abbaye en état. Bourgeois, religieux de l'abbaye et Mgr Péricard, l'évêque d'Avranches qui fait plusieurs visites au Mont, vont contraindre le cardinal de Joyeuse à financer les travaux. Un procès-verbal des ruines et démolitions est établi ainsi qu'une estimation des travaux.

Le dossier de l'affaire est présenté au Parlement de Rouen, devant la Chambre des vacations. On est le 12 septembre 1602, soit après plus de 8 années de ruine et d'abandon. Pendant ce temps, Le cardinal de Joyeuse a continué de percevoir les revenus sans se soumettre à ses devoirs, ni - on peut le supposer - à toutes les adresses qui lui ont été faites pour ordonner et payer la réparation de l'abbaye. La saisie a été mise sur les revenus de l'abbaye mais je ne sais quand ni par qui.

Le Parlement de Rouen est décidé à forcer la main du cardinal. Laissons de côté notre précédent document et jetons un œil sur cet autre document de 10 ans antérieur. Que s'est-il passé en 1602 et 1603 ?

Tout d'abord, en 1602, l'affaire est examinée par la Chambre des vacations.

" Sur la requête présentée par le procureur général du Roy, narrateur des ruines et démolitions advenues en l'Abbaye du Mont St Michel dont procès verbal aurait été dressé à son instance par les juges des lieux tendant à ce que pour éviter à la totale ruine de la dite abbaye, il sera conclu que sur les plus clairs deniers du revenu d'icelle abbaye, il sera pris et levé la somme de douze cents escus pour estre employez aux réparations plus nécessaires lesquelles seront à ceste fin et adjudgéz au rabais par devant le premier des conseillers de la dite court trouvé sur les lieux sans voyage en la présence du dit procureur général ou de son substitut sur les lieux. "5

Soit :

Tout d'abord, le 1^{er} mai 1602, avec la bienveillance de Mgr Péricard, le lieutenant général du bailli de Cotentin qui a vu les ruines, a présenté une requête narrant les ruines et démolitions advenues au Mont, estimant les travaux à 2 000 écus (6 000 L environ) avec adjudication des travaux au rabais.

Quatre mois plus tard, le 12 septembre, la Chambre des vacations du Parlement de Rouen examine la requête et rend ses conclusions. Elle ordonne qu'il sera dressé un nouveau procès-verbal plus détaillé des ruines et une évaluation des réparations qui seront nécessaires, par le bailli du Cotentin ou son lieutenant et base ses conclusions sur le procès-verbal présenté avec son estimation : 2 000 écus ou 6 000 L.

" La dite Chambre a ordonné et ordonne que par le premier des conseillers de la dite Court trouvé sur les lieux sans voyage, le Bailly du Costentin ou son lieutenant au siège d'Avranches, sera plus amplement informé et dressé procès verbal des ruines et dégradations de la dite abbaye du Mont St Michel et des réparations qui y sont nécessaires... "5

La Chambre des vacations conclut à ce qu'il soit pris la somme de 1200 écus par provision, sauf si le dit procès-verbal tend à augmenter plus grande somme, si faire se doit.

" Ainsy il appartiendra à conclure que sur les plus clairs et apparens deniers du revenu de la dite abbaye, sera préalablement pris la somme de douze cents escus par provision pour estre employés aux dites réparations les plus nécessaires "5

Dix mois plus tard, le 19 juillet 1603, l'affaire revient devant le Parlement avec le nouveau procès-verbal et l'estimation. Le Parlement, après avoir vu les conclusions de la Chambre des vacations, ordonne que François de Joyeuse aura la mainlevée de la saisie du revenu de l'Abbaye. Il devra d'abord fournir aux mains de Nicolas Auvray, avocat au siège d'Avranches, 1200 écus pour la présente année et les 800 écus restant à la Saint Michel. A l'avenir, une seconde somme de 1200 écus sera déposée par les receveurs aux mains de Nicolas Auvray pour la continuation des travaux.

" la Court a ordonné et ordonne que en [1 mot non lu] actuellement par le dit cardinal de Joyeuse, abbé du dit Mont Saint Michel, entre les mains de Me Nicolas Auvray, advocat du Roy au siège d'Avranches, la somme de trois mil six cents livres du Nombre de celle de six mil livres qu'elle a ordonné estre Employez pour la présente année aux réparations les plus nécessaires en l'enclos de la dite abbaie, il aura mainlevée de la saisie du revenu d'icelle abbaye, à la charge de fournir les deux mil quatre cents livres restantz des dites six mil livres au terme de Saint Michel prochain et que pour l'advenir sera pris sur le dit revenu pareille somme de trois mil six cents livres que les receveurs ou fermiers feront consigner et déposer entre les mains du dit Auvray par chacun an, pour faire continuer les dites réparations et icelle distribuer aux ouvriers qui y travailleront, en la présence de ceux des religieux de la dite abbaye qui seront pour ce nommés et députés par les dits religieux et suivant les adjudications au rabais qui en seront

faictes par chacun an par devant le juge des lieux sur les procès verbaux, devis et évaluations qui en ont esté faictes et rapportées par devant les dits soumissionnaires, sauf et sans préjudice de l'exécution des arrêts de la dite court obtenus par les dits religieux sur l'exécution de leur concordatz. " 6

De l'ordonnance à la reconstruction : les maîtres d'œuvre

Je n'ai pas connaissance de tout le processus qui conduira à la restauration de l'abbaye sous l'autorité de Jean Lanctot, Sieur de Surtainville. Il faut le temps des adjudications, des approvisionnements et de la mise en œuvre.

Des maquettes ont-elles été nécessaires ? Les travaux de reprise de maçonnerie et de couverture ne l'ont peut-être pas exigé ?

Le cardinal fait fondre et monter 4 nouvelles cloches, la plus grosse gravée de son nom et de celui de Nicolas de la Motte, chantre, 1609. Avec une cloche fondue en partie avec le métal des précédentes, auparavant en 1598, par M. de Querolent, alors gouverneur, le clocher a retrouvé 5 cloches, dont l'une placée dans la logette.

François de Joyeuse fit aussi graver ses armoiries sur l'un des gros piliers. Il ne vit jamais ni cloche, ni armoiries, n'étant jamais venu au Mont. Dom Thomas Le Roy qui nous donne ces renseignements, par deux fois, fut témoin de la foudre tombée sur l'abbaye. La première, étant à souper ce 4 juin 1647, n'endommagea que les fils de l'horloge. La seconde, 11 jours plus tard, en pleine nuit, fut plus effrayante que destructrice.

Jean Lanctot de Surtainville n'est pas cité dans le premier document que nous évoquons. Il est très présent au Mont Saint-Michel. C'est l'un des très rares nobles, dans un espace civil sous l'autorité des bourgeois. Il est marié à Julienne de Percontail, Dlle de la Gerbaudière, puis à Jeanne Tesson. Sa personne est recherchée comme parrain, 12 fois de 1606 à 1617. Lieutenant du Sr de Brevent gouverneur du Mont, il est dit, alors, " commandant de la place en l'absence de M. de Brevent. " 7

C'est Vincent Rogerie qui sera l'architecte de la reconstruction. Il le témoignera en faisant graver une forme de linteau, à son nom avec l'année 1609. Lors d'une nouvelle restauration, on le retirera et un fragment sera employé et inclus dans le pavé du rempart. 8

Dom Thomas Le Roy dit : " Les agents du cardinal de Joyeuse firent parachever le clocher de l'église comme on le voit à présent. " 9

Vincent Rogerie ne quitte pas le Mont après la restauration de l'abbaye. En 1612, il est dit " maître maçon en l'œuvre de ce lieu ". Il est marié à Jacqueline Yger, fille d'un bourgeois du Mont. Il a eu 2 enfants de sa première femme, Guillemine Mottet, et en aura deux de la seconde, les quatre au Mont de 1611 à 1618. Le dernier mourra à la naissance. Vincent Rogerie meurt en 1620, année gravée sur sa pierre tombale. Sa femme est dite veuve en 1621. En 1657, sa mémoire est toujours présente. On enterrera

Jean Iger les Trois Mores au bout de son tombeau gravé d'une équerre, dans l'église St Pierre. 7

En 1612, date de notre premier document, la couverture, la tour du clocher, 3 piliers à l'entrée sont achevés, hormis le sommet de la tour du clocher. Il faut coiffer la tour. C'est l'objet de notre premier document : revenons-y. A la vérité, ce document présente tout simplement la continuité d'une procédure établie avec les artisans maçons et couvreurs antérieurs qui ont reconstruit la tour, la couverture et les porches.

Ainsi qu'il est écrit dans le document, le rôle de Mgr Péricard, évêque d'Avranches, a été d'importance. Le paragraphe suivant fait référence à son engagement originel, avant 1602. Et c'est tout naturellement, après les travaux de maçonnerie et de couverture aboutis, qu'il faut achever l'œuvre. Désormais, au vu de l'arrêt du Parlement de 1603, les religieux prélèvent le montant des travaux sans entremise de François de Joyeuse, de droit jusqu'à l'achèvement.



Fragment de la pierre gravée au nom de Vincent Rogerie chargé de la reconstruction du clocher avec la date de 1609 indiquant l'achèvement des travaux, hormis le dôme. Cette pierre fut retirée de l'abbaye lors de la reconstruction de la tour de croisée et de la flèche en 1895; depuis, c'est un élément du pavage du chemin de ronde, côté nord. Communication de MM. Saint-James et Decaëns.

Vers l'achèvement : un dôme, une guérite et une croix

*" ledict seigneur évesque après avoir esté plusieurs foys sur les lieux et faict veoyr et visyter ladict tour à plusieurs gens notables à ce recongnassans en architecture, auroit esté trouvé estre nécessaire de recouvryr ladict tour et clocher le plustost que faire se pouroyt et qu'il seroyt bon que ladict couverture fust eslevée en façon de dosme de haulteur de trente piedz et au dessus une loge ou garitte eslevée jusques au plancher de dix piedz faicte avec six colonnes portant le superficie et coupeau dudict clocher avec une grande croix au dessus eslevée jusques au pied de ladict croix de huict piedz. "*¹

C'est à la suite de ces visites influentes qu'un marché a été défini et que les deux architectes de Vildé-la-Marine et Saint-Benoît-des-Ondes ont été retenus. Ce marché a-t-il été au rabais ? On peut le penser. Les travaux connus de ces architectes sont-ils renommés ? Ont-ils participé aux travaux du temps de Rogerie ? L'œuvre est de leur compétence : un dôme de 10 m, une guérite élevée à 3,60 m portée par 6 colonnes et une croix de 3,20 m.

Un modèle de contrat en 1612

L'œuvre sera préparée par une maquette qui sera présentée à Mgr Péricard. On est le 21 janvier 1612.

*" et le tout suyvant le dessain qui en auroit esté faict en boys par lesdicts charpentiers et représenté audict seigneur évesque et ausdicts sieurs députés pour estre par après ledict clocher couvert d'ardoise et de plomb. "*¹

Les conditions de préparation, de réalisation et l'échéance sont fixées.

*" C'est assavoir que lesdictz Landry et Rousée se sont obligés par corps et biens faire la charpenterye dudict clocher dans le jour Saint Jean prochain et d'y travailler contynuellement sans intermission ny entreprinse d'aultre ouvrage ny d'aucune besougne qui les en divertisse à paine de tous interestz, dommages et despens. "*¹

Il s'ensuit la description minutieuse de l'œuvre : assemblage des poutres et des sablières en queue d'aronde, dimensions de différentes pièces de bois, des contrevents, soutien, nature des matériaux, conception de l'ensemble, etc...

*" et sera ladict charpenterye faicte et composée ainsy qu'il ensuyt. Premièrement y aura deulx grosses poutres qui seront posées à queue d'aronde sur les deulx sablières estans sur la muraille de ladict tour sur lesquelles poutres seront portées quatre grosses et grandes pièces de boys de trente piedz de longueur pour soustenyr ladict logette ou garitte et les aultres pièces de boys nécessaires à faire le bastiment, scavoyr les montans ou contrevents chacain de longueur de dix neuf à vingt piedz et de largeur d'ung pied et de sept pouces despens et pour joindre les dits pilliers ou coulomnes y aura huict croisées et sera chacain desdicts montans contrevents soustenu contre lesdicts pilliers par deulx arcs boutans l'un vers le hault et l'aultre vers le bas. Item y aura troys filières de chasque costé pour porter les chevrons lesquels seront couverts de planches de boys d'ung doigt despais au lieu de lattes pour porter l'ardoise et le plomb de la couverture. "*¹

Fourniture et élévation des matériaux

Le travail doit commencer dans moins de six mois, à la Saint-Jean. Où se procurer le bois ? C'est la contribution des religieux, de Nicolas de Regnier et de Nicolas Auvrey.

" et pour faire ce que dessus lesdicts sieurs relligieux et lesdicts Sieurs Auvrey et de Regnier en ladicte quallité ont promys fournyr et bailler le boys requis et nécessaire sy à temps que lesdicts charpentiers n'en reçoivent point incommodité ny de retardement qu'ilz ne puissent contynuer l'ouvrage. "1

Rien ne doit retarder le travail. Les religieux sont mis à profit. C'est leur contribution. Transférer les bois jusqu'au Mont et aider à leur mise en place.

"et feront lesdicts Sieurs relligieux et députés charier et apporter lesdicts boys depuis les lieux où ils seront abattus et couppez par lesdicts charpentiers après avoir été par eulx choisis et marqués, scillés, dolés et accommodés jusques estre prestz d'estres paréz et mortaiséz au pied dudict lieu du Mont Saint Michel et les feront monter à leurs despens jusques dans les salles où est la grande roue des poulains où lesdicts charpentiers les achèveront de sciller, parer et accommoder et de là les lèveront à leurs fraiz et despens au lieu où ilz doibvent estre poséz comme dict est."1

Les bois sont charriés au pied nord du Mont, fixés sur les poulains qu'on hisse sur la rampe jusqu'au cellier. Là, Rousée, Landry et leurs ouvriers joueront de la scie, de l'herminette, de la doloire, du rabot jusqu'à affiner la préparation.

Mais pour hisser tous ces matériaux, il faut des cordages qu'on leur prêtera.

" mays leur seront fournis des cordaiges propres aultant qu'il s'en pourra faire en cent livres de chanvre, lequel cordaige demeurera en la maison pour y servir aux couvreurs et aultres

manouvriers aux occasions qui s'en présenteront "1

Le travail du bois produit des déchets. Les propriétaires religieux, de Regnier et Auvrey, se réservent les chutes produites dans leurs bois, sur leur lieu d'abattage : les copeaux, les coupelles, les branchages. Les architectes auront les rebus produits dans le Mont.

" et auront lesdictz charpentiers les coupeaulx qu'ilz feront audict lieu du Mont Saint Michel tant seulement et non les branches, coppelles et coupeaulx qui se feront sur les lieux où lesdictz boys seront abattuz par ce que lesdicts Syeurs religieux et députés ont promys payer ausdictz charpentiers pour toulte ce que dessus la somme de huict centz livres et y ont obligé toulte le revenu et jouissance de ladicte abbaye suyvant qu'il a esté ordonné par les arrestz de ladicte court de Parlement. "1

Termes financiers

Tous les éléments du contrat paraissent explicites. Les religieux députés pour cette affaire verseront 800 L aux architectes, tout en réservant 300 L jusqu'à la réception. Les clauses du paiement sont clairement fixées.

" laquelle somme leur sera payée à diverses foys et termes suyvant que la besougne s'avancera de temps en temps, réserve que pour assurance et au lieu de caution de continuer l'ouvrage et satisfaire entièrement à toulte ce que dessus, il a esté accordé par lesdicts charpentiers qu'il demeurera la somme de troys cens livres à payer jusques audict temps de Saint Jean, que l'œuvre sera parfaict et jugé tel. Adquoy de rechef, ilz se sont obligés par corps et biens comme dict est. "1

Ainsi, 500 L seront versées progressivement pendant les travaux et 300 L après achèvement et acceptation, un an après leur entame.



Plan-relief du Mont Saint-Michel.
Musée des Plans-reliefs aux Invalides.

Approbation de Mgr Péricard

Il s'en faut enfin de l'accord de Mgr Péricard. Quelques jours plus tard, le 6 février 1612, les tabellions Amyot et Basselin se rendent au château du Parc, manoir épiscopal, à Avranches. Mgr Péricard voit et lit le marché, le ratifie et l'approuve pour bon et valable en présence de Maître Richard Le Conte, Sr de Mesnilterre, Conseiller du Roy et de Maître Barnabé Legendre, secrétaire du seigneur évêque.

L'évêque d'Avranches, l'un des engagés de l'entreprise peut se dire satisfait. Marché conclu.

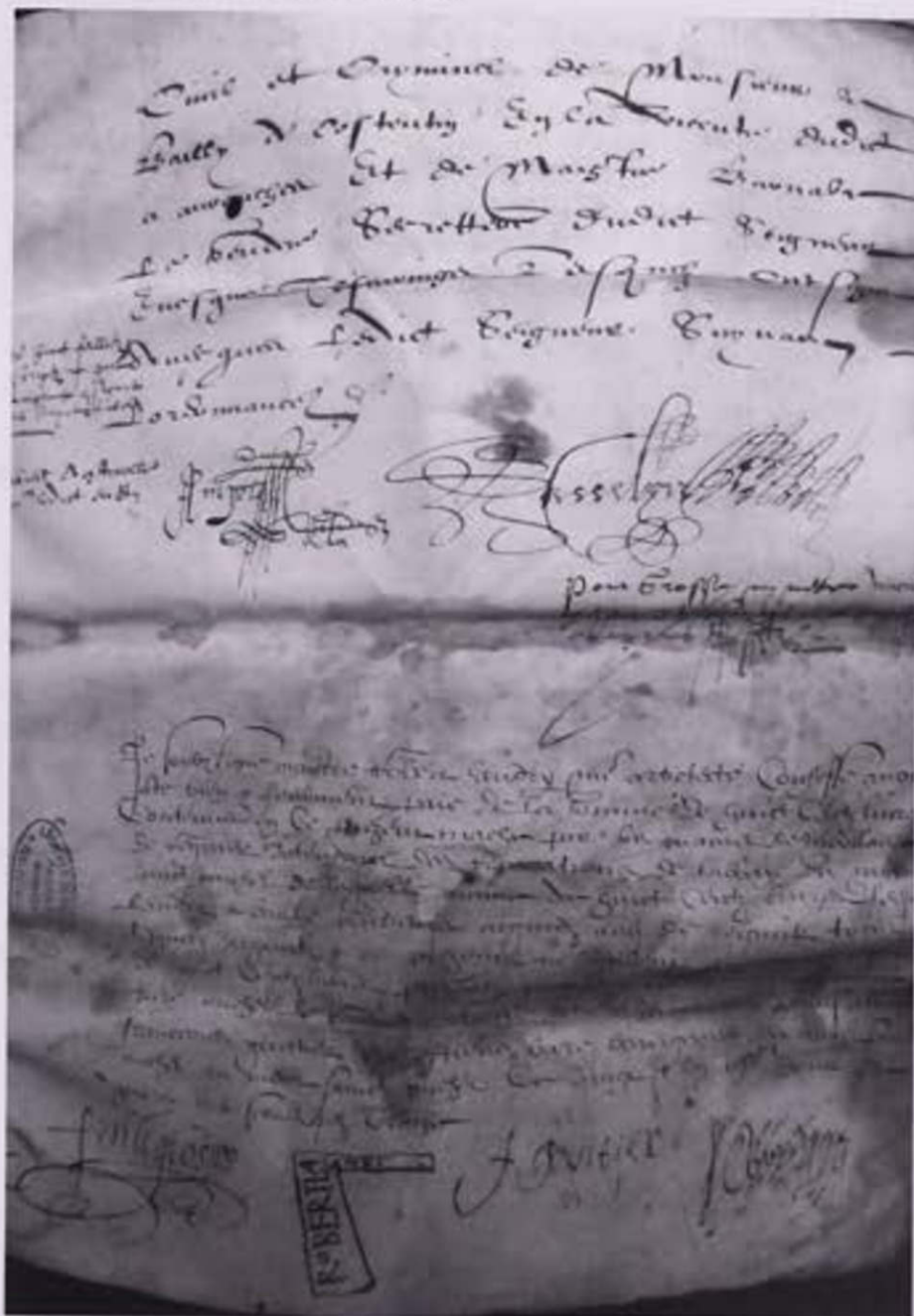
" et marché ainsy faict entre lesdictes partyes par la permission et Advis dudict seigneur évesque d'Avranches, suyvant sa lettre missive Qu'il en auroit escripte de son château du Parc à Maistre Richard le Conte, Sieur de Mesnilterre docteur aux droictz, conseiller du roy, lieutenant général civil et cryminel de Monsyeur le Bailly de Costentin en la Vicomté d'Avranches, laquelle lettre missive est demeurée avec la présente minutte en attendant que ledict seigneur évesque y aura signé et en la présence et par l'advis dudict Syeur du Mesnilterre et de noble homme maistre Pierre de Campront, Sieur de la Transportière conseiller et advocat du Roy audict siège d'Avranches dont du toulit lesdictes partyes estoient respectivement contens et quand à toulit ce que dessus tenir ferme et auroir agréable sans révoquer, lesdictz Landry et Rousée charpentiers furent contens rendre et payer tous coustz et dommages enssuiz, jurans par leur serment non aller allencontre. Présens maistre Thomas le Tellier demeurant à Avranches et Guillaume Badin bourgeois de Pontz sous Avranches, tesmoins en tesmoing de ce à la rellation desdicts tabellions, ces lettres sont scellées dudict scel ce fut faict et passé audict lieu

d'Avranches en l'auditoyre royalle dudict lieu où lesdicts tabellions ont esté requis s'y transporter exprès pour passer le présent le vingt ung iesame jour de jamyer avant midy l'an mil six cens douze, la mynutte est signée suyvant l'ordonnance et le neuf iesame jour de febvrier oudict an mil six centz douze par devant lesdictz tabellions, ledict seigneur évesque étant en son manoyr épiscopal d'Avranches. Après avoir veu et leu ledict marché cy devant escript à icelluy, ratiffyé et approuvé tenu pour bon et vallable voullant et consentant qu'il sorte ou qu'il soit ? son plain et entier effect et a ledict seigneur évesque signé aux présences de Maistre Richard le Conte Syeur de Mesnilterre Conseiller du Roy, lieutenant général civil et cryminel de Monsieur le baillly de Costentin en la Viconté dudict Avranches et de Maistre Barnabé Le Gendre, secrétere dudict seigneur évesque, tesmoins, lesquelz ont signé avecques ledict seigneur suyvant l'ordonnance
Amyot
Basselin. "1

Quelques jours plus tard, le 26 février, Robert Landry présent au Mont, est parrain de Robert Cordon. Les architectes et députés se sont établis au proche pour la réalisation et la surveillance des travaux : les architectes chez Ollivier Gosse et les religieux et députés chez Pierre Turgot.

" Et ont elleu leur domicile en la maison de Ollivier Gosse aux forsbourgs de ce lieu avec prorogation de jurisdiction devant Monsieur le baillly de Costentin ou son lieutenant au siège d'Avranches Et lesdictz syeurs relligyeux et députéz en la maison de Pierre Turgot, marchand demeurant audict forsbourgs pour recepvoyr toutes

sommations et assignations ausdict domicilles touchant le présent accord. "1



Dernière page du document original avec la signature très particulière de Robert Landry.
Archives d'Ille-et-Vilaine, 2 Er 12.

Réalisation et fin de chantier

Les travaux se réalisent comme défini.
Pendant 5 mois, les bois sont abattus et les fûts sont acheminés au Mont. La Saint-Jean arrive si vite.

Des visiteurs témoigneront du moyen de hisser les matériaux jusqu'au cellier.
En 1691, Pierre Thomas, Sieur du Fossé, en visite au Mont rapportera : « *Le prieur nous montra les cabestans dont on se sert pour monter avec de gros câbles toutes les provisions des religieux, que les bœufs amènent dans des charrettes sur la grève jusques au pied du rocher et à l'endroit le plus escarpé, d'où on les élève en droite ligne jusques au haut de l'abbaye. Cela fait peur à regarder, à cause de l'exhaussement si prodigieux de cet endroit tout escarpé.* »¹²

Dans le *Nouveau voyage de France* publié en 1740, on fait la description suivante : « *Un grand réfectoire et ses offices auprès desquels est une machine à moulinet qui sert à monter pour le couvent les provisions que les chaloupes amènent au pied du Mont qui est fort escarpé du côté du nord.* »¹³

Est-ce au moyen de bœufs qui tirent les diables sous lesquels sont les fûts ou des chaloupes qu'on aurait chargées sur les bords de la Rive à Courtils ou en d'autres lieux que les bois arrivent au pied du Mont avant de les hisser jusqu'au Cellier ?

Bientôt la vaste salle résonne du chant des scies, des coups secs et tranchants de l'herminette et de la doloire. Il faudra hisser toutes les pièces jusqu'au clocher avant leur mise en place. Peut-être par les grands degrés, l'aumônerie, l'abbaye. Peu à peu, à un rythme plus rapide que convenu, la tour se coiffe de son dôme et de sa logette avec ses six colonnes et quand la croix sera fixée, l'œuvre nouvelle est achevée et approuvée par les commanditaires. Il n'a fallu que 8 mois environ au lieu d'une année pour coiffer le clocher d'un dôme, d'une guérite et d'une croix.

Le 21 mars 1613, Robert Landry reçoit des mains de Nicollas de Regnier en présence du contrôleur des réparations de l'abbaye et de témoins bourgeois, les dernières livres du montant du marché.

« Je soubzsigné Maistre Robert Landry, maistre architecte, confesse avoir esté bien et deubment paié de la somme de huit centz livres contenus en ce présent marché par les mains de Nicollas De Regnier, Intendant des réparations de l'Abbaye du Mont Sainct Michel, de laquelle somme de huit centz livres, ledict Landry a baillé plusieurs acquidz audict de Regnier tous lesquelz acquictz et à présent ne vallent que pour la somme de huit centz livres. Présentz noble et relligieuze personne frère Michel Le Gros. Controlle des réparations de ladite abbaye François Guittier et Estienne Bare, bourgeois du Mont Sainct Michel. Au Mont Sainct Michel, ce vingt et un iesame jour de

Mars mil six centz treize.

F.M. Legros, F. Guittier, E. Bare., Robert Landry. " 1

Cet additif est porté au bas du parchemin du marché. Il est signé du frère Michel Legros, chantre de l'abbaye, de Guittier et Bare, deux bourgeois du Mont et de Robert Landry qui inclut son nom dans une équerre.

Que sont devenus quelques personnages évoqués ?

Mgr Péricard et M. de Joyeuse ? Il serait trop long ici de narrer leur vie.

Auparavant, nous avons évoqué Vincent Rogerie, le restaurateur en maçonnerie.

Simon Brisoult ou Brizoult, Sieur de Lerre à Lolif, près d'Avranches, est toujours garde du scel royal de la Vicomté d'Avranches. C'est par devant lui que les notaires d'Avranches ou de Pontorson authentifient leurs actes. De 1592 à 1630, nombre d'actes de vente de vergées de terre à Huisnes lui sont présentés. Il meurt en 1634.⁴

Jean Lanctot de Surtainville, le lieutenant du gouverneur, meurt le 20 mars 1620, la même année que Vincent Rogerie. Ses vertus saluant ses 20 années de service au Mont seront gravées sur la table tumulaire aujourd'hui exposée dans l'église Saint-Pierre.

François Amyot est notaire à Avranches de 1611 à 1616 et Simon Basselin l'est aussi de 1611 à 1648.

Nicolas Auvray de Beaurepaire, (1539-1631) est avocat du roi au bailliage d'Avranches.

Les architectes bretons ? Rousée ne laisse aucune trace, ni au Mont, ni à Vildé-la-Marine. Le nom de Landry est effectif à Saint-Benoît de 1565 à 1661. Il laisse une hypothétique descendance à Vains, à la fin du XVII^e siècle avec la naissance d'un certain Jean Landry.

Dom Guillaume Chesnay, originaire de Villamée, qui a rendu aveu au roi en 1606 est devenu prieur claustral du Mont, tout en conservant son prieuré Saint-Martin de Villamée. Décédé en 1617, il est inhumé au Mont, dans la chapelle Saint-Aubert.

Et Nicollas de Regnier, Sieur de la Ruelle.

Les de Regnier ne semblent pas d'extraction noble. (Je n'ai rien trouvé dans les dictionnaires de noblesse). La particule « de » est utilisée de manière irrégulière. Ce sont des bourgeois de souche probablement ancienne dans le pays montois. Un R. de Regnier fait partie des 119 gentilshommes qui défendent le Mont contre les Anglais en 1423.⁴

Nicollas en descend-il ? Il est probablement né vers 1550 à Courtils où la famille possède la majeure partie de ses biens. A Courtils, c'est le logis de la Ruelle et la demeure de la Blanchetière. A Huisnes, c'est le logis de la Cuve. Toutes les propriétés possèdent de grandes quantités de terre mesurées en vergées et en perches, deux mots inusités en Bretagne, où les journaux et les cordes prévalent. Ces trois propriétés sont contiguës et leur ensemble forme un bien de grande valeur.

Vers 1580, Nicollas de Regnier se marie à Hélène Prodhomme ou Le Prodhomme qui lui donnera quatre filles : Marguerite, Anne, Sébastienne et Jeanne. Pendant la Ligue, la présence de Nicollas de Regnier au Mont est effective.

En janvier 1594, soit trois mois avant l'incendie, il est garde du sceau royal de la Vicomté d'Avranches lors de la vente de la maison où pend l'enseigne Saint-Sébastien au Mont. Les rentes seigneuriales annuelles de la maison sont de 32 s à la grande bourse de l'abbaye, 20 s à la chapelle Madame et 30 cierges.

Parmi ses prédécesseurs à la charge de garde du sceau se trouvent le Sieur Lemonnier (1520), Regnault Cograigne et François Le Viconte (1560) et ses successeurs Sébastien Le Porcher (1607) et Simon Brizoult que nous avons cité au début de cet exposé.

Après la conversion du roi, Nicollas de Regnier est de ceux qui s'unissent pour préserver le Mont d'attaques protestantes ou surnoisées. L'assemblage des religieux, des militaires, des Espagnols, des bourgeois du Mont est une des particularités du lieu. C'est une sorte de noyau, de fusion que l'on observera jusqu'à la fin des prisons et qui se modulera suivant les événements. En 1598, après la reddition des Montois, Nicollas de Regnier fait partie de la liste des 76 dits rebelles relevée par M. Mouchel-Vallon. ⁴

En 1607, Phillippe Allain, Sieur de la Mare, beau-père de sa fille Anne décède. Il a voulu créer une fondation de 300 L dans l'église St Pierre pour être employée en rente ou en terre au profit et utilité du trésorier. Pour condition, les bourgeois seront tenus de faire célébrer pendant 15 ans, deux services, l'un le jour anniversaire de son décès, le 28 octobre, l'autre de celui de sa femme. En attendant ce dernier trépas, le service sera célébré le jour de la Vigile de la Toussaint. Il sera distribué à chacun des services, 3 L aux gens d'église, 8 L tournois pour faire la charité du pain et du vin pour la communion des jours de Pâques et le surplus pour l'entretien de l'église.

Judith du Fresne, sa veuve, paye le somme de 300 L aux trésoriers en présence du clergé et de 30 bourgeois dont le premier nommé n'est autre que Nicollas de Regnier. ⁵

Puis c'est en 1612, que nous l'avons retrouvé. Il assume la charge d'Intendant des réparations lors de l'achèvement du clocher.

En 1616, Nicollas de Regnier fait graver deux plaques de bois qu'il fait sceller sous la maison de l'Artichaut entre son logis de la Licorne et le rempart. Il est alors maire, autrement dit, sergent maire, sergent major ou major suivant l'occasion du texte. ⁶

En 1619, il est dit sergent maire du Mont et parrain d'un fils de Michel Lespron Chapeau Rouge. ⁷

Il meurt au Mont avant octobre 1623 (et non 1625) et est inhumé dans l'église Saint-Pierre. Dans le même temps, sa fille aînée, Marguerite, épouse de Nicollas Malenfant devient veuve. On organise alors la succession et les partages des biens de Nicollas de Regnier et d'Hélène Le Prodhomme, sa femme, en quatre lots. Le premier lot comprend la Licorne, la moitié du moulin à vent du Moulinet à Courtils et diverses terres à Courtils dont une terre proche le pré Rogery. Le second est constitué d'une maison à étages à la Ruelle et de terres à Courtils et Servon ainsi que de la moitié du moulin à vent de Courtils, à charge de payer toutes les charges du moulin sans appeler les autres, le troisième les maisons de la Cuve à Huisnes et terres avec le droit et place de saline au derrière de la Blanchetière, le quatrième lot consiste dans la maison de la Blanchetière à Courtils et diverses terres.



Bois gravé (fin du XVI^e siècle ?) montrant un état précédent de la couverture de la tour de croisée.



Détail de la maquette avec le dôme surmonté de la guérite à six colonnes agencées par trois sur deux faces. Musée des Plans-reliefs des Invalides.

Le choix se fait suivant l'ordre de naissance.

Marguerite de Regnier, l'aînée, veuve de Nicollas Malenfant, hérite de la Licorne.

Anne de Regnier, épouse de Richard Allain, Sieur de la Mare, hérite de la Ruelle.

Sébastien de Régnier mariée à Michel Robert, Sieur de Perangouin, hérite de la Blanchetière.

Jeanne de Regnier, épouse de François Gaudin, Sieur de la Croix Verte, bourgeois de Ducey, hérite de la Cuve.¹⁹

Aucune héritière ne transmettra le nom de Regnier. Anne qui restera montoise transmettra sa parenté sous le nom de Allain, une autre illustre famille du Mont, comme nous venons de l'entendre.

Le 10 mars 1773, René Robert Lesplu, notaire royal, fera l'inventaire après décès des biens d'Antoine Allain, « marchand saulnier, au village de la Ruelle, en la maison où il faisait sa résidence », à la requête de Juliette Roberte Bouffard sa veuve et de son fils Louis Robert Allain. Où l'on observe que la Ruelle est restée propriété de la famille Allain de 1623 à 1773, voire plus longtemps encore.⁸

Fierté de l'œuvre aboutie

Et tous ces Montois doivent être fiers de l'œuvre achevée en 1614, comme Dom Thomas Le Roy qui en fait une description, peu avant 1650.

« L'église [...] est faite en croix à l'antique et a deux ayles dans sa nef, lesquelles sont voûtées et la nef ne l'est plus, la foudre l'ayant autrefois ruinée ; les deux croisées sont voûtées et le chœur au-dessus duquel est la tour de pierre des cloches soutenue sur quatre gros piliers qui est une pièce admirable, et bien davantage auparavant que la foudre fust tombée dessus, lequel la ruina jusques aux cloches, au-dessus prochainement des quelles l'an 1607, on fit un dôme couvert d'ardoise parfaitement beau. »²

Ce n'était pas en 1607 mais en 1613 ! Et ce sont des Bretons qui ont achevé l'œuvre. C'est cet ensemble qu'Ange Scipion d'Eleveumont, chevalier ainsi qu'il se nomme, sous-lieutenant au régiment de l'Île de France, enfermé au Mont pour mauvaise conduite, représente l'abbaye avec son clocher et sa cloche en coupe en 1784, avec un peu de fantaisie.⁹

En 1798, le modernisme de la communication entraîne la suppression du dôme et de la logette. On installe l'un des postes du télégraphe Chappe de la ligne Paris-Brest. A l'est, il communique avec celui d'Avranches et à l'ouest avec celui de Saint-Marcen superbement restauré et fonctionnel aujourd'hui. La communication avranchine sera de grande utilité quand, au 19^{ème} siècle, les prisonniers politiques seront transférés au Mont.¹¹



Manoir de la Ruelle à Courtils, autrefois propriété des familles de Régnier, puis Allain, aujourd'hui propriété de Mme et M. Ruau Gilbert.

Achèvement

S'il n'a pas été possible de découvrir l'énigme de l'origine du document initial, on a pu en dévoiler la teneur, l'originalité, la rareté et sa combinaison avec les événements de cette époque troublée. Cet exemple de marché entre artisans charpentiers, religieux, bourgeois, autorités supérieures est une modeste pierre de l'histoire du Mont. Pendant près de deux siècles le dôme et sa logette coifferont l'un des plus majestueux lieux du monde tel que l'exposent les gravures d'époque et la maquette déposée aux Plans reliefs aux Invalides.

Remerciements

Tout d'abord, je tiens à exprimer des remerciements particuliers à M. François Saint James qui a été l'initiateur de cet aboutissement et qui, par sa réflexion et sa connaissance, a été, avec courtoisie et sympathie, un guide toujours disponible qui se reconnaîtra dans ce texte, au fil de détails et d'informations toujours précises et opportunes.

Merci à MM. Henry Decaëns, Henry Compant La Fontaine, Alfred Jamaux, Mme et M. Gilbert Ruault, aux correspondants des Archives départementales de Rennes, Rouen et Caen et aux amis Ghislaine Fargeault et Jean-Jacques Chartier pour leur aide paléographique.

Sources

- 1-2 Er 12, Archives départementales de Rennes.
- 2- Dom Thomas Le Roy, *Le livre des curieuses recherches du Mont Saint Michel*, Caen, Société des antiquaires de Normandie, 2008, p. 375 et p. 61-62.
- 3-2 Er 13, Archives départementales de Rennes.
- 4-Le Mont au péril de la politique, M. Patrick Mouchel-Vallon, *Revue des Amis du Mont Saint-Michel*, mars 2018, p. 11-31.
- 5-1 B 755, Archives départementales de Rouen.
- 6-1 B 760, Archives départementales de Rouen.
- 7-Registres paroissiaux, Archives départementales de Saint-Lô.
- 8-Communication Mme et M. Gilbert Rault.
- 9-Communication M. François Saint-James.
- 10-F 462, Archives départementales de Caen.
- 11- Communication, M. Alfred Jamaux.



Détail de la gravure du *Monasticon Gallicanum* montrant l'état de l'abbaye, et tout particulièrement de la tour de croisée, vers 1706.
Coll. H. Decaëns.



Le danger des grèves du Mont Saint-Michel.
Gravure de Traversier d'après un dessin de C. Boulanger extraite de *La France maritime*, année 1846.
Coll. H. Decaëns.

Mont Saint-Michel

Un drame sur les grèves¹

Nous n'aurions donné à nos lecteurs qu'une image incomplète du point du littoral où s'élève ce roc que l'art et la piété couronnèrent d'édifices placés sous l'invocation du prince des milices célestes, si nous n'offrions ici une esquisse de la plage au milieu de laquelle surgit ce piton granitique. Les phénomènes maritimes dont elle est continuellement le théâtre la désignent plus spécialement d'ailleurs à l'intérêt de nos lecteurs.

L'imagination se créerait difficilement un enchaînement de sites aussi curieux par son ensemble et à la fois aussi varié dans ses détails que celui de la petite baie formée par les côtes de la Normandie et de la Bretagne. Au sud, les côtes de l'Ille-et-Vilaine rampent à l'horizon et s'y vaporisent comme une légère bande de nuages ; à l'est, c'est Pontorson, vieille invalide accroupie au bord de ses marais ; c'est la coquette Avranches dont les terres vertes descendent en pentes douces vers la mer ; au nord se dressent Carolles et Champeaux, falaises escarpées qui portent encore les débris du château féodal dont jadis elles menaçaient le pays. La mer, sans cesse sillonnée par les bateaux huitriers de Granville et de Cancale, forme le dernier plan vers l'ouest de cette perspective dont le centre est Tombelaine et le Mont-Saint-Michel ; celui-ci, dont la pyramide irrégulière tantôt s'estompe dans la brume, tantôt se détache comme un vaisseau sans voile sur le fond azuré des flots ; celui-là, « pauvre îlot couvert de débris, étendu dans ces grèves comme un dromadaire fatigué couché les naseaux dans le sable. »

Si, quittant les hauteurs d'où votre regard peut embrasser ce paysage varié, vous descendez sur la plage, la perspective ne perd de sa richesse et de sa diversité que pour prendre dans son aspect plus âpre une fermeté de tons et une hardiesse d'effets qui, dans les beaux jours, rappellent le souvenir de quelques toiles de Decamps², et, nous l'avons déjà dit, les toiles impérissables de Salvator Rosa³.

La végétation, quoique vigoureuse, n'y décèle sa force que par la teinte foncée de sa verdure ; les arbres qui y croissent semblent redouter de quitter la glèbe ; les régions élevées de l'air leur sont interdites par les vents et les émanations salines qui appauvrissent leur aspect et calcinent presque leur feuillage. L'ormeau seul y réussit assez bien ; s'il n'y atteint pas une grande hauteur, la dureté de son bois compense son peu d'élévation et de diamètre.

Cette énonciation générale souffre cependant des exceptions. Entre Avranches et Pontorson, une côte abritée, un sol fécond et humide permettent au peuplier ainsi qu'à quelques autres arbres d'atteindre une assez grande hauteur. Le vallon de Saint-Jean-le-Thomas, terrain frais et substantiel, produit beaucoup d'arbres fruitiers, et entre autres

¹ Ce texte paru dans *la France maritime* est illustré d'une gravure par Traversier d'après une lithographie aquareillée de C. Boulanger.

² Alexandre Gabriel Decamps (1803-1860) peintre romantique autodidacte qui aborda de nombreux thèmes dans son œuvre, marqué surtout par l'Orient.

³ Graveur et peintre au talent polymorphe (1615-1673) considéré pour sa représentation de paysages pittoresques et agités comme un précurseur ayant ouvert la voie au romantisme.

des pruniers et des figuiers sauvages ou plutôt naturels, qui justifient leur réputation par l'excellence de leurs produits.

Partout ailleurs, sans le bel aspect des luzernes et sans le charmant petit arbuste dont la verdure, articulée comme celle des tuyas [sic], se change en été de baies de corail, la côte s'offrirait dans la plus désespérante nudité.

Avant de nous éloigner de la plage, nous appellerons l'attention du lecteur sur les petites huttes à cloisons d'argile et à toitures de gazon qui semblent, depuis Genetz⁴ à Beauvoir, former une ligne de devises⁵ entre la terre cultivée et le grevage⁶. C'est dans ces modestes, nous devrions dire chétives usines, que se fabrique par l'évaporation une grande quantité de sel marin qui se consomme dans le pays. Les riverains qui se livrent à cette industrie ratissent, pendant la belle saison, sur les parties de la plage où le flot ne monte qu'à peu de marées chaque mois, la superficie du sable où l'action du soleil attire le sel déposé par la mer. Un *haveau*⁷, planche tranchante et verticalement assujettie, traîné par un cheval, est l'instrument à l'aide duquel cette opération s'exécute. Le produit en est entassé en meules de 15 à 18 pieds de diamètre et de 20 à 25 pieds de hauteur sur un plancher dressé à cet effet près de l'humble fabrique. Ces meules ou mondrains sont abrités des pluies avec des fagots et un enduit de terre grasse ; traités par un lavage, ils produisent une eau saturée qui, soumise, dans des plateaux en plomb à rebord de 3 pouces, à l'action d'un feu clair, donne l'hydrochlorate de soude que réclament le commerce et les consommateurs.

Cette industrie, jadis florissante et lucrative, est tombée dans une décadence qui, sans le bénéfice d'une législation exceptionnelle, eût déjà amené et consommé sa ruine. La remise des droits fiscaux sur un cinquième des produits lui permet seule de lutter contre la concurrence des marais salants pour lesquels cette remise ne porte que sur un vingtième. Cependant, les saulniers de cette côte sont loin d'avoir conservé cette opulence qui jadis les produisait dans les axiomes du pays comme les types de la richesse. Plusieurs abandonnent même chaque année cette profession ingrate pour demander à la navigation ou à l'agriculture les bénéfices qu'elle a cessé de réaliser pour eux. Beaucoup de ces usines, dont les dépendances sont la base d'un droit exclusif, ont vu s'évanouir les loyers de 300 francs qu'elles produisaient pour leurs propriétaires, et sont aujourd'hui ou en ruine ou abandonnées. La prorogation par laquelle les Chambres, dans leur cession de 1838, ont porté jusqu'en 1849 la durée du privilège à l'abri duquel végètent encore les autres, n'aura d'autre effet que de prolonger jusqu'à cette époque l'agonie laborieuse dans laquelle cette industrie doit s'éteindre.

L'étendue des grèves qui sépare le Mont-Saint-Michel du rivage varie à chaque point de cette baie que la mer, selon les obstacles ou les facilités du littoral, a festonnés de déchiètements irréguliers. Trois lieues s'étendent entre Cherruex⁸ et le rocher qui n'est séparé de la pointe de Moidrey que par une demi-lieue. L'espace est d'une lieue en face du hameau de la Rwe⁹ [sic], et d'une heure et demie à la hauteur du village de Courtils. A Saint-Léonard et à Genetz, le mont est engrevé d'une semblable distance ; il

4 Genêts

5 De l'ancien français, au sens de divise

6 La grève soumise à l'action de la marée

7 Des maquettes présentées à l'Exposition de la baie du Mont-Saint-Michel de Vains sont accompagnées de démonstrations d'obtention du sel à partir des sables salés. La récolte s'interrompt à la date du 1^{er} janvier 1865.

8 Cherruix

9 Sans doute la Rive ?

faut franchir deux lieues pour l'atteindre, en partant du pied des falaises de Champeaux.

L'espèce de marne dont est formé le sol de cette baie est un composé de la partie la plus persistante du dépôt fluvial provenant des nombreuses rivières qui se déchargent sur ce point dans la mer, et du détritit granitique quartzeux et coquillier qu'y pousse l'action des vagues.

De longues et graves discussions se sont élevées sur la nature des principes qui concourent à la formation de la partie fluviale ; quelques-uns ont nié même l'origine de ce dépôt ; d'autres se sont demandé s'il n'était point formé des parties constitutives des plantes et des animaux qui tombent en décomposition dans les cours d'eau, ou s'il ne provenait pas plutôt du lavage des terres ; sans être exclusif, mais en soutenant qu'un détritit schisteux en forme la principale base, on peut et on doit admettre qu'il est également très riche en principes animaux et végétaux¹⁰.

Ce n'est point ici le lieu d'appeler la chimie à résoudre le problème scientifique de la composition de ce grevage ; nous n'avons à donner que son aspect extérieur et son caractère hydrographique.

Cette tange se déroule dans toute la baie comme un tapis grisâtre dont la monotonie attristerait et fatiguerait l'œil, sans la richesse et la diversité des plages qui l'encadrent dans leurs sites pittoresques ; les légères ondulations que les lames y creusent, ici plus planes, là plus accusées, ailleurs presque nulles, en accidentent seules et bien légèrement, à la vérité, la surface monotone. Les parties où ces légers et nombreux sillons se présentent plus distincts, sont désignés sous le nom de *paumelles*, et ressemblent parfaitement à une mer clapotante qu'un froid rigoureux aurait subitement saisie et condensée.

Les parties les plus voisines du rivage échappent à cette uniformité par les gazons de chiendent où viennent paître des troupeaux d'oies domestiques, et, plus au large, par les préaux de chiste marine où viennent parfois, mais surtout quand la tempête les y refoule, s'abattre et se reposer les volées d'oiseaux marins que leurs goûts retiennent habituellement au bas de l'eau et même jusque dans la baie de Cancale.

Les oiseaux les plus communs sur ce point de nos côtes sont les houriques¹¹ que leur plumage et leur forme ont fait surnommer alouettes de mer, les râles si vifs et si légers sur leurs pieds longs, les courlieux¹², les pluviers gris et dorés, les mauves¹³ aux plumes blanches comme l'écume des flots, les canards, dont les courtes pattes à larges palmes révèlent les habitudes et les goûts. Durant les hivers rigoureux, les grèves, sans cesse sillonnées de volées de canards et d'oies sauvages, reçoivent souvent des hôtes étrangers. Les hérons et les cormorans, qui ne s'y montrent que rarement dans les autres saisons, y sont à cette époque plus nombreux ; on y voit quelquefois ou voler ou s'y abattre des cygnes, des spatules, ainsi nommées à cause de la forme bizarre de leurs becs, etc.

Les oiseaux ne sont pas les seuls êtres que la nature ait donnés pour habitants à ces grèves que la mer couvre de ses vagues deux fois par jour ; de nombreux et excellents poissons y nagent et s'y nourrissent, soit dans la rivière, soit dans la mer elle-même,

10 Voir la dissertation sur ce sujet présentée par Tauteur dans la réunion solennelle de l'Association normande, année 1839 et publiée dans l'Annuaire normand de 1840.

11 Autre nom du bécasseau variable.

12 Les courlis.

13 En Normandie, mouette ou goéland (mais à ne pas confondre).

Les plus précieux sont des saumons d'une beauté et d'une bonté remarquables ; des bars dont la chair y gagne en saveur ce qu'elle y perd en délicatesse, des turbots, des barbues, des raies ; les plus communs sont les soles, les limandes, les merlans, les rougets, les mulets, les anguilles, les roussettes. On y pêche quelquefois des esturgeons, des morues, des thons. Nous ne pouvons parler de l'ichtyologie de cette plage sans faire une mention spéciale de la coque-cigru¹⁴ dont la pêche est une industrie largement exploitée par la population riveraine.

La coque est un coquillage bivalve de la grosseur d'une aveline¹⁵ ; elle rappelle par sa forme les coquilles dont sont traditionnellement ornés les collets des pèlerins de Saint-Jacques ; le petit poisson qu'elle renferme, bien que d'une consistance aqueuse, est d'un goût savoureux, surtout lorsqu'on le fait ouvrir par l'action seule des charbons. Ce coquillage, qui s'ensable dès que la mer se retire, trahit sa présence par un petit trou ou par une légère bulle d'eau laissée à la superficie de la tanguie ; ce coquillage et la salicoque¹⁶, sorte de crevette grise, sont les seuls sur lesquels se soit portée l'industrie.

Tels sont les êtres que la nature a donnés pour habitants à cette steppe maritime. L'habitant des côtes, que la pêche ou la chasse y appelle, ne s'y aventure pas sans dangers ; ce n'est pas même souvent sans chance de péril que l'on peut franchir l'espace qui sépare le Mont-Saint-Michel et le mont Tombelaine de la terre ferme.

Le danger qu'offrent ces grèves que chaque marée couvre d'une nappe de mer sont de deux espèces, les uns sont réguliers, les autres accidentels.

Les premiers tiennent au mouvement des marées et à la nature des grèves ; la mer surtout, dans les grandes eaux, y roule avec tant de rapidité sa barre, que l'imprudent qui s'y laisserait surprendre par l'heure du flux lutterait vainement contre la vitesse de ce flot terrible. En vain s'éprendrait-il d'une sécurité trompeuse en voyant sa fuite précipitée gagner quelque espace sur celui que parcourent les lames et sur l'étendue qu'elles ont à conquérir : la mer, à laquelle les lits des rivières ont offert des canaux naturels, franchissant bientôt les parties les plus basses de leur rive, coupe sa retraite, l'enveloppe, et n'offre plus de tous côtés à ses yeux que de l'eau et la mort.

Mille récits restent dans la mémoire des habitants de la côte. Récits lugubres, drames uniformes où ne se montrent que deux acteurs. L'un faible, chétif, qui prie ou blasphème, et qui succombe : c'est l'homme. - L'autre fort, envahissant, immense, qui tue et passe, insoucieux de son triomphe : c'est la mer.

Une fois pourtant le drame changea de face. L'Océan ne tua pas pour son compte. Il joua le rôle passif du poignard ou du poison dans la main d'un lâche meurtrier.

C'était en 1816. Une jeune fille habitait seule une petite maison modeste, mais riante, dans le voisinage du bourg de Genetz. Elle avait vingt ans. Son enfance s'était passée là bienheureuse, entre son vieux père, ancien matelot, et sa bonne mère qui l'aimait comme une mère peut aimer son unique enfant.

Maintenant sa mère était morte, et son père prisonnier au Mont-Saint-Michel. La jeune fille, tant que durait le jour, pleurait et priait.

¹⁴ Nous sommes loin de l'invention de Rabelais, la coque existe bien dans la baie par millions et n'est ni un être monstrueux ni une balverne. Nous attendons impatiemment la découverte archéologique d'une « coque-cigru » qu'aurait arborée un pèlerin du Moyen-Âge.

¹⁵ Variété de noisette.

¹⁶ Dans l'ouest crevette grise ou rose (bouquet).

Marguerite, - la Marguerite, comme l'avait baptisée la naïve admiration des jeunes paysans de la côte et des matelots, - allait autrefois, au temps du bonheur, pêcher le lançon sur les grèves. Il vous eût fallu la voir alors, leste et souriante, baigner ses pieds nus dans le flot, ou gravir, hardie comme un chamois des montagnes, les arêtes glissantes des rochers du rivage. Elle était belle, bien belle, l'enfant des grèves ; elle réunissait la beauté gracieuse des Normandes à celle plus énergique, plus sévère, des Bretonnes.

En 1814, il s'était passé une ténébreuse aventure. Pierre Edom, jeune officier de la marine marchande, avait été assassiné la nuit sur le courtil¹⁷ de M. Le Baffle, le père de Marguerite. Or, Pierre Edom était le fiancé de la jeune fille et M. Le Baffle avait reconnu ou cru reconnaître son meurtrier.

Peut-être les yeux du vieillard l'avaient-ils trompé ; mais il aimait Pierre comme un fils. Il dénonça Jacques Dubos, l'homme sur lequel étaient tombés ses soupçons.

Ce Dubos passait pour être violemment épris de Marguerite. C'était un étranger dont l'existence était enveloppée de mystère, et qui s'était établi depuis peu dans le pays. Sa passion, qu'il n'avait point pris la peine de cacher, fut contre lui un puissant témoignage. On attribua naturellement le crime à la jalousie. Cependant l'événement des Cent Jours suspendit la procédure, et Jacques Dubos resta provisoirement détenu au Mont-Saint-Michel.

M. Le Baffle était un marin de la révolution. A la nouvelle du retour de l'empereur, ses sympathies se réveillèrent brusquement. On le vit arborer de sa main le drapeau tricolore sur le clocher de Lenetz.¹⁸

Napoléon partit pour Sainte-Hélène. Dubos fit agir auprès du nouveau ministère des amis inconnus ; on le représenta comme une victime des passions bonapartistes ; il fut mis en liberté.

Alors commença sa vengeance. M. Le Baffle s'était mis en avant ; il ne fut pas difficile de faire envisager sa conduite comme une trahison. Le drapeau blanc, à cette époque, punissait cruellement les hommages rendus au drapeau tricolore. Ceci soit dit sans amertume, car toute réaction porte avec elle ses rigueurs.

A son tour, M. le Baffle vit les massives murailles du Mont ouvrir et refermer leurs portes sur lui. Ce n'était pas assez pour Dubos. Durant les premiers mois, toute consolation n'était point ravie au vieillard. Marguerite pouvait le visiter tous les jours.

Bientôt des ordres sévères furent donnés. Les geôliers refusèrent passage à l'enfant qui venait pleurer avec son père. Tout le monde, dans le pays, attribua à l'étranger ce redoublement de tyrannie. On plaignait la jeune fille, on venait la voir pour la consoler et lui rendre courage. Mais le malheur qui dure, fatigue ; la petite maison se fit solitaire. Nous l'avons dit : Marguerite priait et pleurait seule.

Quelquefois, cependant, un pas furtif froissait le gazon du courtil. Un homme entraînait qui s'asseyait en face de la jeune fille.

« Je suis riche, Marguerite, disait-il. Je suis noble. Pour me rapprocher de toi, j'ai jeté bas ma noblesse, j'ai pris les habits d'un pauvre homme. Mais mon nom est à moi, je puis le reprendre ; ma fortune s'est doublée par ma feinte misère ; viens, nous partagerons. »

¹⁷ Jardin.

¹⁸ Genetz.

La jeune fille répondait :

« Vous avez assassiné mon fiancé ; vous avez ravi la liberté mon père... Je vous hais et je vous méprise ! »

Et Jacques Dubos sortait la rage dans le cœur.

Le lendemain, il revenait, plus pressant, plus hardi ; mais Marguerite n'était point une femmelette de nos villes. Quand elle redressait sa taille souple et robuste à la fois ; quand son grand œil noir s'allumait, courroucé, l'étranger reculait : il avait peur.

Puis il revenait encore et promettait davantage. Il promit jusqu'à la liberté de M. Le Baffle. Marguerite hésita. Elle se mit à genoux, l'œil plein de larmes, la poitrine oppressée de sanglots ; elle pria Dieu et prononça le nom béni de sa mère. Le tentateur était vaincu.

Un jour, il entra la tête basse et l'œil hypocritement résigné.

« Marguerite, dit-il, je vous ai fait bien du mal ! Le Ciel a touché mon cœur ; je viens tout réparer. »

La jeune fille le regardait avec défiance.

« Allez, continua-t-il, votre père est libre... »

- Serait-il vrai ? s'écria Marguerite.

- La mer est basse, dit Dubos en sortant, allez sous les murailles, vous serez la première à lui annoncer cette bonne nouvelle. Il vous comprendra : le prisonnier ne se fait pas répéter deux fois le signal qui dit : Liberté. »

Marguerite saisit ses ustensiles de pêche pour ne point éveiller la défiance des sentinelles, au cas où on lui refuserait l'entrée, et elle se précipita.

Elle allait, regardant à peine devant elle. Il y avait longtemps que la jeune fille n'avait mis le pied sur les grèves ; elle n'était plus au courant des marées ; Dubos le savait. D'ailleurs, dans sa joie, pouvait-elle réfléchir ?

Elle allait toujours.

Tout à coup un bruit bien connu vint frapper son oreille. Elle lève les yeux. Un demi cercle d'écume, immense, infranchissable, la sépare du Mont-Saint-Michel.

Alors elle veut fuir, elle court, la pauvre enfant. Mais le flot court aussi. Le flot l'atteint, il la déborde.

Cependant, elle ne faiblit pas. Marguerite croit en Dieu ; elle est courageuse. Le rivage approche, en quelques instants elle va l'atteindre.

A ce moment un éclat de rire sauvage retentit derrière un rocher qui se dresse à cinquante pas devant elle. Elle s'arrête effrayée. Dubos est là qui la regarde immobile.

En même temps le flot déferle sous ses pieds. Il passe froid, rapide, éblouissant ; il passe, et la jeune fille reste au milieu d'un lac comparativement tranquille, mais qui grossit sans cesse, qui l'étreint comme un suaire glacé, montant tout le long de son corps.

Marguerite était clouée au sol, incapable de faire un mouvement. Ceux qui, en se baignant à la mer, ont vu une grande vague se précipiter sous eux et courir, étendant au loin sa nappe écumante et lumineuse, peuvent se faire une idée du trouble de la jeune fille dans ce suprême moment.

Un secours aurait pu la sauver encore peut-être, mais nul n'était là que Dubos qui regardait et souriait.

Elle n'avait pas poussé un cri. Seulement, lorsqu'elle sentit la mer ruisseler contre ses flancs et soulever son panier, elle dit faiblement :

« Au secours ! »

Dubos ne bougea pas.

Alors Marguerite joignit les mains.

« Au secours ! au secours ! » répéta-t-elle avec angoisse.

Dubos se dressa lentement près du rocher, et étendit sa main vers elle dans l'attitude d'une implacable condamnation.

Un vertige s'empara de Marguerite. Ses yeux se fermèrent. Elle tomba lourdement à la renverse pour ne plus se relever.

Dubos contempla une seconde la place vide où il voyait tout à l'heure encore ce pur et charmant visage. Il passa la main sur son front.

« Elle était bien belle, » dit-il.

Puis jetant un regard de triomphe vers le Mont d'où le pauvre vieillard cherchait peut-être à l'horizon la place du toit de son enfant, il ajouta :

« Nous voilà quittes, monsieur Le Baffle ! »

Le lendemain, Jacques Dubos avait quitté le bourg de Genetz. Depuis, nul n'entendit jamais parler de lui.

La nature du fond des grèves présente encore quelquefois des dangers : souvent les couches inférieures de cette marne saturée de matières organiques en putréfaction se liquéfient par l'infiltration et la stagnation des eaux, et par diverses causes ; la couche supérieure, restée dans son état habituel, se balance alors sous les pas, comme un épais tapis étendu sur de l'eau ou sur le vide ; quelquefois, les parties supérieures étant seules mouvantes, le pied enfonce de quelques pouces. Dans l'un ou dans l'autre cas, il est prudent de hâter sa marche pour ne pas augmenter par l'action de son poids une liquéfaction qui ne serait pas sans danger. Il n'est point sans exemple que des imprudents, des chevaux et même des voitures aient disparu dans ces varvasses.

C'est surtout au passage des rivières que cette tanguie ou sable mouvant présente des dangers. On leur enlève toute gravité en n'attaquant les rivières que là où l'eau *étale*, c'est-à-dire où la rivière coule sur une grande largeur et offre ainsi une eau moins rapide et moins profonde, et aussi un fond plus solide.

Les dangers accidentels proviennent ou des tempêtes ou des brouillards.

L'effet des ouragans sur ces grèves est de creuser ou de combler des profondeurs, quelquefois même de changer le cours des rivières et de combler l'ancien lit. La tanguie, déplacée par l'agitation convulsive des lames, n'ayant point eu le temps de s'asseoir et de s'affermir, offre par endroits des fosses ou des canaux remplis d'une fange liquide.

L'effet des tourmentes, lorsqu'elles soufflent des régions de l'ouest, est encore de hâter d'une demi-heure quelquefois l'heure de la marée.

Ce sont cependant les brouillards dont le printemps et l'automne enveloppent fréquemment cette anse qui y créent les plus graves dangers. Telle est souvent l'épaisseur des brumes qui couvrent instantanément cette vaste étendue de sable que le voyageur perd de vue le compagnon dont il entend la voix. Que faire alors ; de quel côté s'avancer dans cette ombre ? où est la mer ? où est la rive ? de quel côté se diriger ? Le seul moyen que l'on ait alors de trouver un fil de salut, égaré dans ces ténèbres, est de gagner le bord d'une rivière dont on puisse remonter le cours, ou, à défaut, de distinguer sur le sable les légères ravines dont l'écoulement des eaux veine la superficie de la tanguie, pour s'avancer à son encontre.

Ces derniers périls sont les plus graves. Si bien des malheureux n'ont pas trouvé une tombe dans cette vase, combien plus nombreux sont ceux qui, surpris par ces brouillards, ont, après des efforts et des courses inespérées, passé de ce suaire de brume sous celui des vagues !

L'on ne saurait donc apporter une prudence trop scrupuleuse dans les voyages que l'on entreprend sur ces grèves en d'autres saisons que pendant les beaux jours. Durant ceux-ci, les curieux, qu'un pèlerinage artistique attire sous les voûtes de cette abbaye insulaire, peuvent l'entreprendre en toute sécurité ; la route de Chéruel, la plus dangereuse, n'offre alors aucun péril. Pour ceux qui quittent Saint-Jean-le-Thomas, Genetz, Courtils, un guide n'a d'autre utilité que de faire connaître l'heure du flot et de dissiper par sa présence les craintes produites par le récit de tant de drames accomplis sur cette marne, et sur le dénoûment [sic] desquels la mer s'est déroulée non comme un rideau, mais comme un linceul. Mais c'est par la voie de la Rive que se dirigent de préférence ceux qui, partant d'Avranches, veulent faire ce voyage en voiture. Un trajet d'une demi-lieue dans les grèves les porte au pied du roc que couronne de ses hautes murailles le monastère gothique.

Fulgence Girard

La France maritime, Paris, Pilout, 1844, 4 tomes 1844
Tome IV p. 213-218

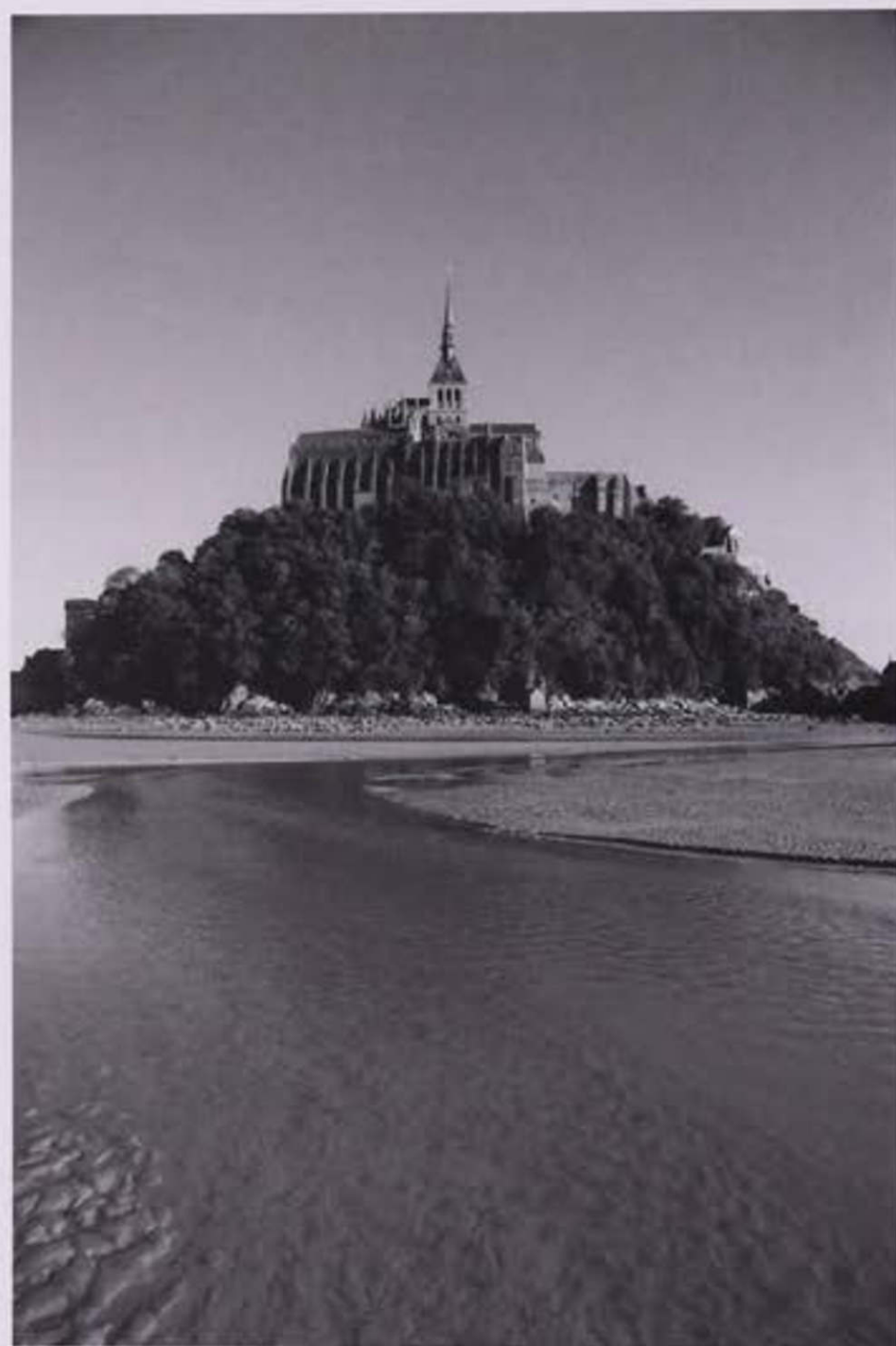
Fulgence Girard est né à Granville en 1807 et mort en 1873 à Bacilly où il est enterré. Après des études de droit, il devient avocat au barreau d'Avranches, ville où il résidera jusqu'en 1845. Secrétaire de la Société d'archéologie d'Avranches, Mortain et Granville, il fut directeur et rédacteur du *Journal d'Avranches*. Homme politique, poète, romancier, journaliste et historien, il écrivit de nombreux articles dans la revue *La France maritime* dont le but, après les défaites de l'Empire, était de redorer le blason de la marine française en faisant connaître son histoire, les hommes qui l'ont illustrée, ses succès militaires et scientifiques. Son fondateur avait pris conscience, à l'exemple de l'Angleterre, qu'elle était essentielle dans le développement des nations.

Parmi ses écrits abondants, nous retiendrons *Berthe la maréreuse*, histoire d'un amour contrarié par le rigorisme de la société de l'époque. Berthe, jeune pêcheuse de Granville, piégée par la marée montante sera sauvée par son amoureux, à l'inverse du récit que nous avons reproduit.

Notons surtout l'*Histoire géologique, archéologique et pittoresque du Mont-Saint-Michel-au-Péril-de-la-Mer* parue en 1843 et l'*Histoire du Mont-Saint-Michel comme prison d'Etat, avec les correspondances inédites des citoyens Armand Barbès, Auguste Blanqui, Martin-Bernard, Flotte, Mathieu d'Epinal* etc, en 1859.



Le Mont Saint-Michel vu du nord-est.
Photo: H. Decaens.



Le Mont Saint-Michel vu du nord.
Photo H. Decaëns

Petites notes de lecture 6 Enlisés, enlèvement

Si tu vas au Mont, fais ton testament Proverbe normand

En écho à la scène de noyade relatée par Fulgence Girard, il nous a semblé intéressant d'évoquer combien ce texte s'inscrit dans les récits de noyade ou d'enlèvement, alimentant ce qu'on a pu appeler *Les épouvantes du Mont-Saint-Michel*. Le plus connu d'entre eux est cette longue scène d'enlèvement racontée par Victor Hugo¹ dans *Les Misérables* avec en exergue cette phrase assassine :

« Pour le sable comme pour la femme, il y a une finesse qui est perfidie »

« Il sentit qu'il entraînait dans l'eau, et qu'il avait sous ses pieds, non plus du pavé, mais de la vase. [...] La plage est sous ses pieds comme de la poix ; la semelle s'y attache ; ce n'est plus du sable, c'est de la glu. [...] Il n'est pas inquiet. Inquiet de quoi ? [...] Tout à coup il regarde à ses pieds. Ses pieds ont disparu. Le sable les couvre. [...], il veut revenir sur ses pas, il retourne en arrière, il enfonce plus profondément. Le sable lui vient à la cheville, il s'en arrache [...] le sable lui vient à mi-jambe, [...] le sable lui vient aux jarrets. Alors il reconnaît avec une indicible terreur qu'il est engagé dans la grève mouvante, et qu'il a sous lui le milieu effroyable où l'homme ne peut pas plus marcher que le poisson n'y peut nager. Il jette son fardeau, s'il en a un, [...] il n'est déjà plus temps, le sable est au-dessus de ses genoux.

[...] le sable le gagne de plus en plus ; [...] il est condamné à l'enlèvement². Il est condamné à cet épouvantable enterrement long, infaillible, implacable, impossible à retarder ni à hâter, qui dure des heures, [...] qui a l'air de vous punir de votre résistance par un redoublement d'étreinte [...]. L'enlèvement, c'est le sépulcre qui se fait marée et qui monte du fond de la terre vers un vivant. Chaque minute est une ensevelisseuse inexorable. Le misérable essaie de s'asseoir, de se coucher, de ramper ; tous les mouvements qu'il fait l'enterrent ; [...]. Le voilà dans le sable jusqu'au ventre ; le sable atteint la poitrine, il n'est plus qu'un buste. Il élève les mains, [...] crispe ses ongles sur la grève [...]. Le sable atteint les épaules, le sable atteint le cou ; la face seule est visible maintenant. La bouche crie, le sable l'emplit ; silence. Les yeux regardent encore, le sable les ferme ; nuit. Puis le front décroît, un peu de chevelure frissonne au-dessus du sable ; une main sort, troue la surface de la grève, remue et s'agite, et disparaît. Sinistre effacement d'un homme.

Quelquefois le cavalier s'enlève avec le cheval ; quelquefois le charretier s'enlève avec la charrette ; tout sombre sous la grève. [...] C'est la terre noyant l'homme. La terre, pénétrée d'océan, devient piège. Elle s'offre comme une plaine et s'ouvre comme une onde. [...]

¹ Victor Hugo visita le Mont en 1836.

² Hugo comme Littré écrivent *enlèvement* avec un z. Le dérivé de lize est une création de Victor Hugo.

Cette scène d'enlèvement par la force de l'écriture de Hugo a été très utilisée dans le légendaire³ du Mont-Saint-Michel et alimentée par des « faits divers » dont le caractère dramatique plaisait au public. Au XIX^e siècle, certains guides de la baie peu scrupuleux dirigeaient leurs victimes vers des lises, l'arrivée inopinée de quelques complices permettait de les sauver, ils obtenaient les généreux pourboires que « méritaient » ceux qui leur avaient sauvé la vie !

Les touristes qui se rendent au Mont-Saint-Michel par la navette peuvent oublier que l'accès au rocher était une aventure, d'autant que la digue-route n'était pas construite, elle ne le sera qu'en 1878-1880, le cours des rivières était beaucoup plus fantasque qu'aujourd'hui et les travaux de poldérisation ne commencèrent qu'en 1860.

En 1835, un an avant la visite de Victor Hugo, Viollet-le-Duc se rend au Mont, il écrit à son père :

« nous avons traversé les deux lieues de grèves [...] grèves sur lesquelles on fait des histoires si abominables et qui n'engloutissent que les flâneurs ou les gens ivres qui s'endorment dessus ». Cette négation d'un réel danger est la source encore aujourd'hui d'accidents d'ignorants ou de présomptueux.

Charles Nodier qui a été le premier des écrivains du XIX^e siècle à évoquer le Mont-Saint-Michel vient au Mont en 1820, il décrit⁴ un événement pour le moins surprenant :

« Il y a peu d'années qu'un navire considérable échoua sur les grèves du Mont-Saint-Michel. Les marées suivantes arrivèrent sans le remettre à flot, et chaque fois qu'elles l'abandonnaient elles le laissaient plus profondément enfoncé dans le sable. Un jour, les yeux purent suivre les progrès effrayants de ce phénomène, le pont était déjà caché, les mâts descendirent, les hunes arrivèrent à la superficie de la grève, et puis l'écartèrent à leur tour, et tout disparut... »

Jules Michelet dans son ouvrage *La Mer* paru en 1861 est fort éloigné de la désinvolture de Viollet-le-Duc, et s'inscrit dans la verve hugolienne :

« Au plus haut de Saint-Michel, on vous montre une plate forme qu'on appelle celle des Fous. Je ne connais aucun lieu plus propre à en faire que cette maison de vertige. Représentez-vous tout autour une grande plaine comme de cendre blanche, qui est toujours solitaire, sable équivoque dont la fausse douceur est le piège le plus dangereux. C'est et ce n'est pas la terre, c'est et ce n'est pas la mer, l'eau douce non plus, quoiqu'en dessous des ruisseaux travaillent le sol incessamment. Rarement et pour de courts moments, un bateau s'y hasarderait. Et, si l'on passe quand l'eau se retire, on risque d'être englouti. J'en puis parler, je l'ai été presque moi-même. Une voiture fort légère, dans laquelle j'étais, disparut en deux minutes avec le cheval ; par miracle, j'échappai. Mais, moi-même à pied, j'enfonçais. A chaque pas, je sentais un affreux clapotement, comme un appel de l'abîme qui me demandait doucement, m'invitait et m'attirait, et me prenait par-dessous. »

³ Récits, gravures, cartes postales furent édités alimentant nombre de fantasmes qui se vendaient fort bien.

⁴ Tablettes romantiques tome 1, Paris 1823.

Cependant, de manière surprenante Michelet dédouane la mer de son image négative et accuse la trahison de la terre :

« Est-ce la faute de la mer si cette plage est perfide ? point du tout. Elle arrive là, comme ailleurs, bruyante et forte, mais loyale. La vraie faute est à la terre, dont l'immobilité sournoise paraît toujours innocente, et, qui en-dessous filtre sous la plage les eaux des ruisseaux, un mélange douceâtre et blanchâtre qui ôte toute solidité. La faute est surtout à l'homme, à son ignorance, à sa négligence. [...] La mer en est fort innocente. Loin de faire mal, au contraire, elle apporte, cette furieuse, dans ses flots si menaçants, un trésor de sel fécond, meilleur que le limon du Nil, qui enrichit toute culture et fait la charmante beauté des anciens marais de Dol, de nos jours transformés en jardins. »

Etrange en effet cette baie qui semble antérieure à la séparation des éléments telle que racontée symboliquement dans la Genèse. La baie comme toutes les baies du monde soumises au phénomène des marées n'est ni un monde de terriens, ni celui de marins, il est le domaine d'une espèce hybride dont le calendrier et l'horloge sont lunaires, et où il faut attendre le retrait de la mer pour fourrager son ventre découvert. On comprend alors le réquisitoire de Michelet qui fait de la mer la source de grandes richesses.

Jean-Luc Legros



La Vierge noire, appelée Notre-Dame du Mont-Tombe, est présentée dans une chapelle de la crypte des Gros Piliers. © Henry Decaëns.

Lettre inédite sur la Vierge noire de l'abbaye du Mont Saint-Michel¹

Fontevault, le 25 mai 1898

Monsieur le Rédacteur,

Je lis dans le journal *La Croix*, au supplément du 21 mai 1898 :

« Au Mont Saint-Michel, le jour de l'Ascension, a eu lieu dans l'église du Mont Saint-Michel l'intronisation solennelle de Notre Dame du Mont Tombe, statue qui, depuis le départ des prisonniers, était vénérée dans la crypte des Gros Piliers². »

Je vous serais bien obligé, Monsieur le Rédacteur, de me faire parvenir le numéro de la *Semaine religieuse* de Coutances, devant nécessairement rendre compte de cette translation.

Vous excuserez, je l'espère, ma demande qui ne vous paraîtra pas indiscrète, en apprenant qu'ancien et dernier directeur de la Maison centrale du Mont Saint-Michel, après m'être employé de 1857 à 1863 à démontrer et à dévoiler souvent, autant qu'il était en mon pouvoir, les beautés architecturales et artistiques de ce monument religieux, profané par une destination créée par le vandalisme antireligieux, je suis enfin parvenu à provoquer à la fin de 1863 et à obtenir du gouvernement impérial, la dissolution de la Maison centrale, et encore plus heureux d'être chargé de remettre à Monseigneur l'évêque de Coutances la célèbre abbaye pour le rétablissement du service religieux, avec une allocation de 20 000 francs sur la liste impériale pour l'entretien du monument³.

J'ajouterai que la statue de la Vierge noire, qualifiée aujourd'hui du nom de Notre-Dame du Mont Tombe, n'existait pas au moment de la remise de l'abbaye à Monseigneur l'évêque, mais qu'elle fut acquise en 1864, suivant le vœu testamentaire de Madame Marquet, ma femme, décédée le 6 juin 1864, au moyen de la vente de ses bijoux, et suivant sa recommandation, placée par Monseigneur Bravard dans la chapelle souterraine abbatiale des Gros Piliers, convenablement restaurée, sur un autel sculpté, travail de son mari.

Si ces faits ne peuvent plus être attestés en ce jour par Monseigneur Bravard⁴, ainsi que par les nombreux dignitaires ecclésiastiques et civils, aujourd'hui décédés, les archives de l'évêché de Coutances ne sont-ils [sic] pas là pour attester la véracité, et surtout, et avant tout, pour assurer à la donatrice défunte et à son mari et exécuteur testamentaire, la protection et le secours des prières garanties par le pieux évêque de Coutances.

Dans l'attente de l'envoi de la *Semaine religieuse* dont je vous adresse le montant, je vous prie d'agréer, Monsieur le Rédacteur, l'assurance de ma respectueuse considération.

A. Marquet

¹ Lettre adressée le 25 mai par Alphonse Marquet, dernier directeur de la prison du Mont Saint-Michel, au rédacteur des *Annales du Mont Saint-Michel* ou de la *Semaine religieuse* de Coutances.

² Les Pères de Saint-Edme ont obtenu l'autorisation de descendre cette Vierge à l'Enfant en plâtre de 1m65 de haut dans l'église paroissiale en 1893. Après sa restauration, elle a été solennellement installée dans la nef de l'église Saint-Pierre le 19 mai 1898, jour de l'Ascension. La statue est à nouveau présentée dans la crypte des Gros Piliers depuis quelques années.

³ Cette somme a été versée jusqu'à la chute du Second Empire.

⁴ Mgr Jean-Pierre Bravard est mort en 1876.



L'autel et la statue d'argent de saint Michel dans la chapelle de l'église paroissiale où ils sont présentés depuis 1895. Carte postale ancienne (vers 1905). Coll. H. Decaëns.

Remise de mobilier culturel au Père Danjou par Victor Petitgrand le 26 novembre 1893¹

Les soussignés, M. Victor Petitgrand, architecte du Gouvernement, chargé des travaux de restauration de l'abbaye du Mont Saint-Michel, agissant au nom de l'Administration des Beaux-Arts,

M. Louis Lefebvre, receveur de l'Enregistrement et des Domaines à Pontorson, agissant en cette qualité au nom de l'Administration des Domaines,

M. l'abbé Edouard Danjou, curé du Mont Saint-Michel, agissant en cette qualité au nom de la cure du Mont Saint-Michel,

Ont dressé comme suit la liste des objets remis par M. Petitgrand à M. Danjou en sa qualité de représentant de la cure du Mont Saint-Michel et acceptant pour ladite cure, en exécution d'une décision de M. le Ministre des Beaux-Arts portée à la connaissance de M. l'abbé Danjou par lettre de M. le maire du Mont Saint-Michel en date du 21 juillet 1893 :

- 1° Une statue de saint Joseph (plâtre)²,
- 2° Deux prie-Dieu (chêne),
- 3° Un autel en bois plaqué d'argent³,
- 4° Le maître autel en bois et ses accessoires, flambeaux, etc. en bois,
- 5° L'orgue et son positif⁴,
- 6° Deux travées de stalles en chêne attenant aux piliers romans,
- 7° Balustrade en bois devant l'autel,
- 8° Une statue de saint Michel, bois plaqué d'argent, et son socle en granit⁵.

M. l'abbé Danjou, comme représentant des curés successifs de l'église paroissiale du Mont Saint-Michel, donne décharge à M. Petitgrand des objets sus désignés que ce dernier a mis à sa disposition.

M. Lefebvre, ès qualités qu'il agit, fait toutes réserves quant à la ratification des présentes par son Administration en ce qui concerne le fait que la remise des objets dont il s'agit a eu lieu à la cure du Mont Saint-Michel et non à la fabrique de l'église paroissiale de cette ville.

Fait et signé [en] triple au Mont Saint-Michel, le vingt-six novembre 1893.

E. Danjou, curé du Mont Saint-Michel
Victor Petitgrand
Louis Lefebvre

¹ Ce mobilier n'avait pas été remis aux Pères de Saint-Edme lorsqu'ils ont quitté l'abbaye en 1886 car Edouard Corroyer, prédécesseur de Victor Petitgrand, soutenait, à tort, qu'il s'agissait d'immeubles par destination.

² La Vierge noire dont il est question dans le document précédent n'est pas mentionnée dans cette liste. Elle a pourtant été descendue de l'abbaye à cette époque pour être exposée dans l'église paroissiale ; à une date indéterminée, elle a été remontée à l'abbaye où elle est toujours présentée.

³ Il s'agit de l'autel d'argent que les Pères de Saint-Edme ont commandé à l'orfèvre parisien Alexandre Chertier en 1873 pour la chapelle Saint-Michel qu'ils avaient aménagée dans le bras nord du transept de l'église abbatiale.

⁴ Cet orgue était installé dans le chœur de l'église abbatiale, derrière le maître-autel.

⁵ Cette statue est attribuée, sans preuves, à Alexandre Chertier.



115 LE MONT-SAINT-MICHEL. - L'Entrée du Mont
par Grande Marée.
Entrance to Mount Saint-Michel. - LL

Le corps de garde des Bourgeois à marée haute.
Carte postale ancienne (vers 1910). Coll. H. Decaëns.

Convention de 1879
Commune du Mont-Saint-Michel
et
Administration des Beaux-Arts¹

« Par devant Me Alexandre-Hyacinthe Leconte-La-Prairie, notaire à Avranches, soussigné,

« Ont comparu :

« Monsieur Jules Lemarchand, sous-préfet de l'arrondissement d'Avranches, demeurant à Avranches,

« Agissant ici au nom et dans l'intérêt de l'Etat et en vertu de la délégation spéciale qui lui a été conférée à cet effet par M. le Préfet du département de la Manche, aux termes d'une lettre en date à Saint-Lô du 19 août dernier et dont l'original non enregistré, mais qui le sera en même temps que les présentes y est demeuré annexé après mention,

« D'une part,

« Et Monsieur André-Antoine Leplat, maire du Mont-Saint-Michel, y demeurant,

« Agissant ici au nom et dans l'intérêt de la commune du Mont-Saint-Michel, en vertu d'une délibération du Conseil municipal en date du 15 juin 1879,

« D'autre part

« Lesquels ont fait et arrêté la présente convention.

« Le Conseil municipal du Mont-Saint-Michel, par une délibération du 13 octobre 1878, ayant déclaré faire abandon de ses prétentions à la propriété des remparts qui sont une dépendance de l'abbaye et par suite appartiennent à l'Etat, M. Lemarchand, comparant, ès qualités qu'il agit, consent à conserver à la commune du Mont-Saint-Michel la jouissance des parties des anciens remparts qu'elle occupe déjà sous les conditions suivantes qui ont été acceptées par M. le Maire du Mont-Saint-Michel :

« 1° Aucun bail ne devra être passé sans l'autorisation de M. le Ministre des Beaux-Arts, à peine de nullité de plein droit ;

« 2° La commune sera tenue de supporter l'exécution des travaux de consolidation, de restauration ou autres, quelle qu'en soit la durée, et quelles que soient les modifications qui doivent en résulter dans la disposition des lieux loués, sans qu'aucune indemnité puisse être réclamée à l'Etat qui entend conserver son entière liberté d'action pour l'exécution des travaux qu'il jugerait nécessaires ;

« 3° Les matériaux provenant des démolitions autorisées, ainsi que tous les objets trouvés dans les lieux loués resteront la propriété de l'Etat ;

« 4° Aucun travail, quel qu'il soit, d'appropriation, de consolidation, de restauration ou de décoration ne devrait être entrepris par la Commune ou ses locataires sans l'autorisation de M. le Ministre des Beaux-Arts ;

« 5° M. le maire du Mont-Saint-Michel devra, dans le délai d'un mois à partir de

¹ Cette convention a permis de régler les conflits qui opposaient le municipalité du Mont et Edouard Corroyer, architecte des Monuments historiques, dès que des travaux étaient engagés sur les remparts.

la date de la convention, faire assurer contre l'incendie les bâtiments dont la commune aurait la jouissance, savoir : le premier corps de garde, dit des Bourgeois², le logis du Roi qui sert actuellement d'hôtel de ville et de maison d'école³, et le deuxième corps de garde avec la tour du Guet⁴. Il devra également faire assurer les autres parties des remparts contre le risque des voisins, notamment la tour Basse qui est occupée actuellement par un dépôt de fagots⁵. La Compagnie d'assurances aura été agréée par l'Administration des Beaux-Arts et il y aura lieu, en outre, de faire établir, par un acte authentique, que l'indemnité due en cas de sinistre sera versée au Trésor public pour être employée intégralement, à titre de fonds de concours, à la réparation du dommage causé.

« M. le maire du Mont-Saint-Michel sera enfin tenu de veiller à ce qu'il ne soit commis aucune dégradation par les locataires, les habitants ou les touristes, à ce que les mâchicoulis ou toutes autres parties des murailles et des ouvrages avancés ne soient pas transformés en latrines publiques ou privées, et à ce qu'il ne soit porté aucune atteinte aux remparts du XIV^e siècle désignés en J dans un plan qui est demeuré joint à la minute des présentes⁶.

« L'impôt foncier, la contribution des portes et fenêtres, sont et demeurent à la charge de l'Etat, ainsi que les frais du présent contrat. Mais les frais du contrat d'assurances et les primes à payer chaque année incomberont à la commune.

« Dont acte.

« Fait et passé à Avranches

« En l'étude,

« L'an 1879,

« Le 10 septembre

« En présence de MM. Edmond Barbedette et Pierre Paillette, employés au Bureau des hypothèques d'Avranches, demeurant tous deux à Avranches,

« Témoins instrumentaires,

« Et lecture faite, les parties comparantes ont signé avec les témoins et le notaire.

« Signé : J. Lemarchand, Leplat, Barbedette, Paillette et A. Leconte.

« Enregistré gratis à Avranches, le 16 septembre 1879 f^o 190, R^o C. 8. Signé : Vimont. »

A. Leconte-Laprairie
notaire

² Ce bâtiment abrite aujourd'hui l'Office de tourisme du Mont-Saint-Michel.

³ Ce bâtiment abrite toujours la mairie du Mont-Saint-Michel. L'école avait été installée en 1907 dans la maison voisine de la Truie qui File ; elle a été fermée en 1972.

⁴ La maison de l'Arcade.

⁵ Ces fagots sont bien visibles sur des photographies anciennes ; ils devaient servir à chauffer le four du boulanger.

⁶ Vestiges des remparts visibles près du logis de la Tête Noire.



De gauche à droite, la tour du Guet, la maison de l'Arcade et la porte du Roi.
Carte postale ancienne (vers 1905). Coll. H. Decaëns.



LE MONT SAINT-MICHEL. — L'Église Paroissiale

Collections ND, Phot.

Venelle passant au-dessous de l'abside du chœur de l'église paroissiale.

Carte postale ancienne (vers 1900).

Coll. H. Decaëns.

Note sur le « trou du sauvage »

Page 616 de son ouvrage sur le Mont Saint-Michel, Paris, Colin, 1910. M. Paul Gout écrit :

« L'église paroissiale fut encore une fois agrandie [au XVI^e siècle] par la construction d'une abside à pan s'étendant jusqu'à l'alignement de la rue. Une voûte en berceau, sous laquelle passe la rampe montant au cimetière paroissial, supporte cette abside qui se termine à son extrémité par des encorbellements de pierre dont la forme et l'appareil établissent la date de cette annexe qui ne remonte certainement pas au-delà des dernières années du XVI^e siècle. Cette rampe repose elle-même sur des voûtes formant deux caveaux aujourd'hui bouchés, dont l'un, malgré ses dimensions restreintes, fut habité dans le siècle dernier par une famille de miséreux composée des parents et de leurs quatre enfants. L'ouverture de l'autre caveau était déjà maçonnée ; quand on la déboucha, on y trouva plusieurs charretées d'ossements provenant sans doute du cimetière paroissial. »

Les deux caveaux en question sont donc situés en A. Celui qui contient les ossements mentionnés par M. Gout est le plus rapproché de l'église ; l'autre était voisin de la maison neuve des PP. de Pontigny. On accédait à celui-ci par une porte en b.

Les habitants auxquels il est fait allusion : la « Guillarde » et ses enfants.

La « Guillarde » (Louise Desdoity, veuve Guillard) fut l'une des deux victimes du 8 mars 1864, l'autre étant Marie-Aimée Laurent.

La catastrophe est relatée en ces termes par l'abbé Postel¹, curé :

« Un terrible accident vient d'arriver au Mont Saint-Michel. Je crois devoir en rendre compte à votre Grandeur, car peut-être il occasionnera la chute d'une partie de notre église. Mardi dernier, 8 mars [1864], les voûtes qui supportaient la rue et la maison voisine de l'église se sont affaissées. Dans un clin d'œil et sans qu'on ait pu le prévoir, tous les bâtiments voisins de l'église se sont écroulés. Cinq personnes ont été ensevelies sous les décombres ; deux ont trouvé la mort, les trois autres ont pu être dégagées, on les croit maintenant hors de danger. Mais, Monseigneur, ce qui nous épouvante c'est que le mur de l'église se trouve pour ainsi dire sur le bord d'un précipice et menace de s'écrouler. »²

M. Louis Ménard, maire, fit étançonner immédiatement le mur de l'église. Un architecte et le procureur impérial, envoyés par le sous-préfet, reconnurent la nécessité « d'une réparation immédiate », à laquelle il fut procédé. Un mur épais vint caler les fondations.

C'est alors que l'on trouva les ossements. Au dire de M. Louis Ménard, fils de l'ancien maire et témoin des travaux, ces ossements provenaient « de tous côtés du Mont ». Une pieuse pensée les avait fait rassembler là, sous l'autel, par les habitants qui les avaient déterrés au hasard de la pioche dans leurs propriétés.

¹ L'abbé Postel a été curé du Mont de 1856 à 1864.

² Lettre à Mgr Bravard, évêque de Coutances et Avranches, 10 mars 1864.

M. le maire Ménard profita de la circonstance pour disposer d'autre manière l'aboutissement de la venelle vers la Grande Rue. Celle-ci passait en palier sous la voûte de l'abside et aboutissait au niveau du mur latéral nord de l'église, et même un peu plus loin. On pratiqua les degrés qui existent actuellement encore, de manière à joindre la rue, immédiatement au sortir de la voûte.

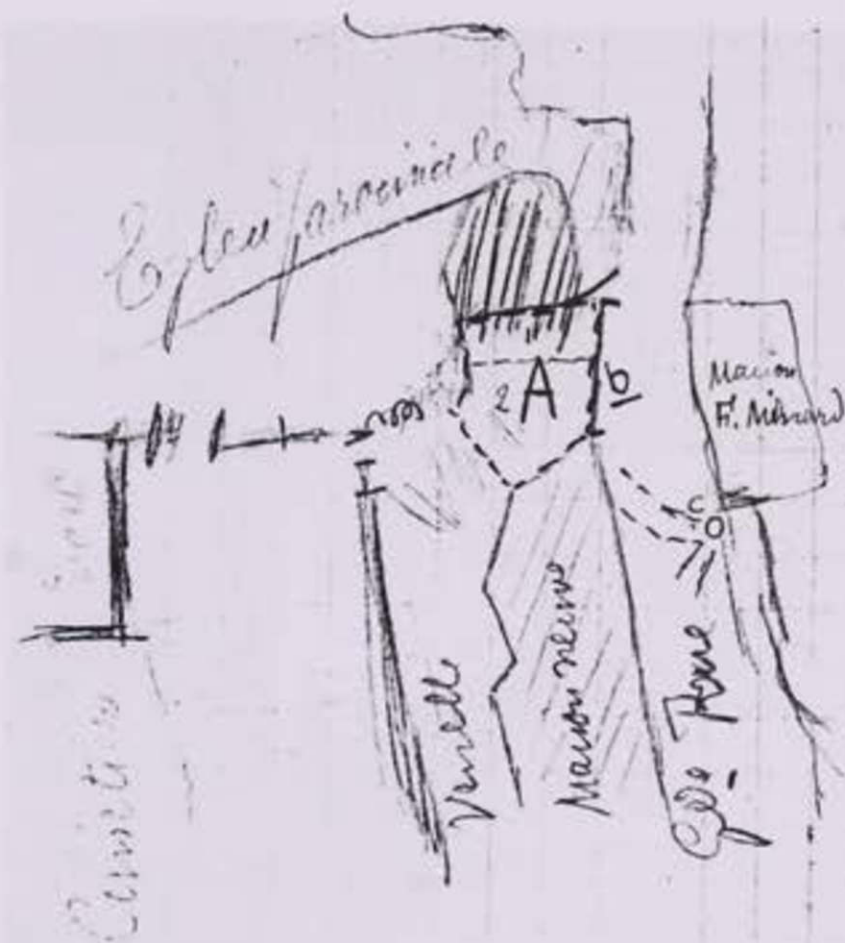
Sur l'emplacement du caveau habité par la Guillaude, dans le remblai, fut établi un caniveau que la canalisation des eaux a emprunté en 1913

Emile Couillard³
1^{er} février 1919

Dans la semaine du 13 au 20 novembre 1921, un pavé de la rue, à l'angle de la maison de Frédéric Ménard, disparut soudain. On agrandit l'ouverture ainsi faite et on descendit dans le souterrain : à deux mètres environ au-dessous du pavage (reposant sur du remblai), on se trouva à l'ouverture d'une voûte qui pouvait s'élever à 2m50 ou 3 mètres en avançant vers l'église, c'est-à-dire en somme près du « trou du sauvage ». Une 2^e branche se dirigeait vers le bas de la rue, mais n'allait pas bien loin. M. l'agent voyer Chevallereau fit combler immédiatement le souterrain : environ 2 000 sacs de pierres, sables et gravois y furent déversés.

La découverte de ce souterrain confirme la note ci-dessus. Faut-il voir dans ces caveaux les restes d'une ancienne tour, antérieure au XV^e siècle, ou faut-il y voir une série de voûtes jetées au XV^e siècle sur l'ancien fossé quand eut été construite la nouvelle enceinte du XV^e siècle qui bouleversa toute la ville par le déplacement de la porte⁴ ? Il est regrettable qu'une étude minutieuse de la structure et de l'orientation du couloir et du caveau n'ait pas permis d'élucider ce problème.

1^{er} décembre 1921
Emile Couillard⁵



Plan schématique, réalisé par l'abbé Emile Couillard, montrant l'emplacement des caveaux et de la maison de Frédéric Ménard.

³ L'abbé Emile Couillard a été chapelain du Mont de 1903 à 1935, d'abord comme pro curé puis comme curé.
⁴ Située à l'est, près de l'église paroissiale, la porte du village a été reportée au sud où elle est toujours située.
⁵ Ces deux notes inédites du chanoine Couillard sont extraites du *Livre vert* de la paroisse du Mont-Saint-Michel.



Le cloître de la Merveille avec son jardin monastique conçu par Froidevaux en 1965-1966.
Photo: H. Decaëns.

Procès-verbal de l'Assemblée Générale de l'Association « Les Amis du Mont-Saint-Michel » en date du 24 mars 2018

L'Assemblée Générale de l'Association « Les Amis du Mont-Saint-Michel » s'est tenue le samedi 24 mars 2018 au Mont-Saint-Michel dans la salle du C.N.I.R. (Centre Normand d'Information et de rencontre), sous la présidence de son Président, Monsieur Henry Decaëns.

Le Président ouvre la séance à 10 heures.

Après avoir vérifié la liste d'émargement (51 présents) et les pouvoirs (47) adressés par les membres absents, soit 98 personnes présentes ou représentées, le Président remercie les nombreux membres présents ; il remercie tout spécialement M. Bernard Pointel, venu pour nous donner, après l'Assemblée Générale, une communication sur le chantier de reconstruction du clocher de l'abbaye au début du XVII^e siècle grâce à la découverte d'archives inédites. Il remercie également M. Yann Galton, maire du Mont-Saint-Michel qui nous prête gracieusement la salle du C.N.I.R. et salue le père André Fournier, recteur du sanctuaire du Mont-Saint-Michel et curé de Pontorson ainsi que MM. Pierre Bouet et François Neveux, membres du Conseil scientifique de notre association et toujours fidèles des réunions de l'association. Il excuse les membres absents qui ont fait part de leurs regrets de ne pouvoir être présents : Madame Marie-Pierre Bouet, administratrice, M. Benoît Roux, vice-président, Monsieur Xavier Bailly, administrateur de l'abbaye, et quelques adhérents.

Le Président aborde ensuite l'ordre du jour :

1) Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 1^{er} avril 2017

Le procès-verbal de l'Assemblée Générale du 1^{er} avril 2017 est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

2) Présentation, par le Président, et adoption du rapport moral du Conseil d'Administration pour l'exercice 2017

Le Président présente le rapport sur la situation morale de l'association en 2017 ainsi qu'il suit :

Au cours de l'année 2017, 333 personnes ont adhéré ou renouvelé leur adhésion à notre association.

La dernière assemblée générale s'est tenue le matin du 1^{er} avril 2017 dans la salle du CNIR (Centre normand d'information et de rencontre), gracieusement prêtée par la municipalité du Mont Saint-Michel, représentée par son maire, Yann Galton, que nous remercions vivement. Après l'approbation du rapport moral et du rapport financier 2016, M. Jean-Pierre Morelon, ingénieur général des Ponts-et-Chaussées honoraire, nous a retracé avec passion l'élaboration et le lancement du projet de rétablissement du caractère maritime du Mont Saint-Michel dont il a été le maître d'œuvre ; le texte de son intervention a été publié dans les numéros de juin et de septembre 2017 de notre

revue. L'après-midi, M. Xavier Bailly, administrateur, nous a accueillis à l'abbaye pour nous parler des travaux de restauration du cloître de la Merveille.

Nous avons tenu une seconde réunion au Mont le samedi 23 septembre. Le matin, nous avons été accueillis sur le chantier de restauration du cloître par son maître d'œuvre, M. François Jeanneau, architecte en chef des Monuments historiques. L'après-midi, à la Caserne, nous avons entendu une communication érudite de Mme Marie Bisson sur le travail de dom Thomas Le Roy, historien mauriste qui a vécu à l'abbaye du Mont Saint-Michel en 1647-1648. A l'issue de son intervention, nous lui avons remis le prix Robert de Torigni qui couronne sa thèse. Une édition numérique structurée à l'aide de la Text Encoding Initiative des textes montois de dom Thomas Le Roy : établissement des textes, recherches sur les sources, présentation littéraire et historique.

Durant le dernier exercice, les instances de notre association se sont normalement réunies :

Le Conseil d'administration à la maison du Patrimoine, à Avranches, le samedi 11 février et le samedi 24 juin ; le bureau de l'association au même endroit, le samedi 25 novembre.

Le Conseil scientifique et le Comité éditorial de la revue ont tenu leurs réunions au domicile du président, 16 rue de la Forge, 50170, Les Pas, le vendredi 22 septembre.

Nous avons publié les quatre numéros du tome XVII de notre revue, ce qui représente 256 pages d'informations et de textes inédits sur le Mont. Je remercie tout spécialement Jean-Luc Legros qui non seulement me fournit des textes mais qui m'aide aussi à relire les épreuves de la revue avec beaucoup de soins.

Grâce à Benoît Roux, que je remercie également, vous continuez à recevoir régulièrement la lettre électronique qui vous signale des émissions de télévision sur le Mont ou qui relaie des informations données par l'abbaye sur le cycle de conférences et les concerts qui y sont organisés. En 2017, vous avez reçu 21 lettres électroniques, de la lettre n° 70 à la lettre n° 90.

Merci aussi à Dominique Poitevin qui s'occupe de notre site internet. Grâce à un meilleur référencement, il a obtenu que l'audience de notre site s'améliore. Comme vous le savez, il a créé une petite équipe composée de son épouse, Julie, de Jean-Michel Cardon et de Benoît Roux, pour indexer tous les articles qui ont été publiés dans les bulletins et les numéros de notre revue depuis 1912.

Comme vous le voyez, avec Pascale Chavèriat, secrétaire, et Vincent Lerebours-Pigeonnière, trésorier, nous constituons ainsi une équipe dans laquelle chacun travaille selon ses compétences.

Par ailleurs, nous avons participé à diverses instances : le Comité culturel d'Ardevon, le 18 janvier, et la conférence de la baie, le lundi 4 décembre.

En dehors de la remise du prix Robert de Torigni, notre association a subventionné les activités culturelles de l'abbaye organisées par le Centre des Monuments Nationaux. Elle a également vu naître avec beaucoup d'intérêt le festival de musique sacrée, *Via aeterna*, lancé par le groupe Bayard Presse, avec le soutien du Conseil départemental

de la Manche et du Centre des Monuments nationaux. Rappelons que les 29 concerts organisés au Mont Saint-Michel le dimanche 24 septembre 2017, surtout dans l'abbaye, ont remporté un grand succès. Il faut dire que le directeur artistique du festival, René Martin, avait sélectionné d'excellents musiciens, dont l'ensemble estonien, Vox Clamantis, qui a interprété les huit offices nocturnes et diurnes rythmant la vie des moines. Notre association attend avec impatience l'édition 2018 de cette magnifique manifestation culturelle qui aura lieu du 20 au 23 septembre 2018.

Voilà le rapport d'activité que le Conseil d'administration a adopté le 24 février dernier et qu'il soumet à vos suffrages.

L'Assemblée Générale approuve le rapport sur la situation morale de l'association ainsi présenté par son Président à l'unanimité des membres présents et représentés.

3) Présentation par le Trésorier et adoption du rapport financier comprenant le compte d'exploitation, le bilan et leurs annexes pour l'exercice 2017

Le Trésorier présente les comptes de l'exercice 2017 comprenant le compte d'exploitation, le bilan et leurs annexes, ainsi qu'il suit :

LES AMIS DU MONT-SAINT-MICHEL AMIS DU MONT-SAINT-MICHEL									
COMPTE D'EXPLOITATION 01/01/2017 AU 31/12/2017									
DEPENSES	2016 AU 30/12/2016	PREVISION-NEI	CORRECTIF 2017	TOTAL 2017	RECETTES	2016	PREVISION-NEI	CORRECTIF 2017	TOTAL 2017
Impression cartes de membres	0	0	0	0	Cotisations	9 552	9 000		8 563
Frais de déplacement	0	0	0	0	Dons	2 602	3 000		2 919
Logiciel et site Internet	43	50	0	93	Vente Sagot, Voisin	0	0		240
Frais de Poste (y cp routage revues)	1 267	1 300	0	2 567	Cartes postales et portfolios	0	0		0
Impression revues (Sté Malécot)	5 534	5 700	0	11 234	Vente CDROM	0	0		0
Façonnage des revues LPF	1 630	1 660	0	3 290	Vente cartulaires	501	400		560
Frais gestion courante	126	150	0	276	Vente bulletins et Revues	591	500		555
Conseil Scientifique (réceptions, ...)	0	0	0	0	Recette repas ou pot-AG	2 765	1 800		3 005
Frais d'Assemblées (déjeuners, ...)	2 847	1 450	0	4 297	Port payé	6	0		34
Cotisations à autres associations	80	100	0	180	Recette Concerts	0	0		0
Prix d'Estouteville	0	0	0	0	Produit financier	116	110		116
Prix Torigni	0	1 600	0	1 600	Profits exceptionnels	0	0		0
Plaquettes et dépliants	0	0	0	0	Recettes publicitaires	1 080	1 000		1 580
Frais financiers (abonn.)	120	120	0	240					
Contrat réexpédition courrier et BP	181	190	0	371					
Cartulaires (stockage)	0	0	0	0					
Dépenses exceptionnelles	0	0	0	0					
Variation stock	129	129	0	258					
Mécénat Concerts / CMN	1 500	1 500	0	3 000					
Communication	0	0	0	0					
Assurance RC	230	230	0	460					
RESULTAT EXERCICE	3 627	1 631	0,00	2 028		17 313	15 8105	0,00	17 572
	17 313	15 810		17 572					

LES AMIS DU MONT-SAINT-MICHEL			
BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2017			
	ACTIF 2017	RAPPEL 2016	PASSIF 2017
STOCKS		26 470,00	FONDS PROPRES
CHARGES GESTION 2017 PAYÉES D'AVANCE	25 985,00		Dotation initiale 45,00
Enveloppes 0,00			Report à Nouveau 52 102,00
Abonnement Poste, Timbres 0,00			Résultat de l'exercice 3 548,00
	0,00	0,00	Perte de l'exercice 55 695,00
VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT			Dépréciation du stock 0,00
NSMD Titres Monétaires 5 521,00			Variation de stock 181,00
Produit financier 115,00			Charges à payer 0,00
	0,00	5 636,00	Cotisation 2017 en avance 0,00
RÉALISABLE ET DISPONIBLE			Abonnement reçu en avance 0,00
Chèque à encaisser 0,00			Reprise provision 0,00
Cartulaire à encaisser 0,00			RESULTAT EXERCICE 2 028,00
Cotisation à payer 35,00			
Abonnement revue à payer 0,00			
Compte NSMD 16 142,00			
Caisse d'Épargne 15 477,00			
Caisse 300,00			
	31 919,00	24 115,00	
	57 904	56 221	
			RAPPEL 2016
			45,00
			52 102,00
			3 548,00
			55 695,00
			52 102,00
			0,00
			129,00
			407,00
			35,00
			0,00
			0,00
			0,00
			3 433,00
			57 904,00
			56 106,00

Compte d'exploitation du 01/01/2017 au 31/12/2017

COMMENTAIRES

Dépenses

Les frais d'assemblées sont très supérieurs au budget correspondant, sans effet sur le résultat car presque exactement compensés en recette.

La différence s'explique par l'invitation du conférencier et les frais d'hôtel correspondants 240 €.

Les frais de poste, bien inférieurs au budget, s'expliquent par les frais de gestion, non éclatés, (remboursés à Pascale Chavèriat).

Prix Torigny de 1600 € décerné à Mme Marie BISSON

Mécénat: 1500 € pour les concerts du Mont Saint-Michel

Nombre d'adhérents en 2017: 316

Recettes

Cotisations et dons en légère baisse, mais les dons sont très voisins des cotisations, ce qui est appréciable.

Les recettes publicitaires s'élèvent à 1580 € (pour 1000 € au budget).

Tout cela dégage un résultat positif de 2028 €, pour 1630 € prévus au budget.

Repas AG 56 en avril, 37 en sept 2017.

32 € le repas moyen et on a demandé 35 € pour financer quelques invitations.

L'Assemblée Générale, après en avoir délibéré et s'être félicitée notamment de l'excédent des recettes sur les dépenses, approuve, à l'unanimité des membres présents et représentés, le rapport financier transmis par le trésorier, et adopte dans les mêmes conditions, spécifiquement, le compte d'exploitation, le bilan et leurs annexes.

4) Quitus du Conseil d'Administration pour sa gestion de l'exercice 2017

L'Assemblée Générale donne quitus au Conseil d'Administration pour sa gestion de l'exercice 2017 à l'unanimité des membres présents et représentés.

5) Présentation par le trésorier du projet de budget pour 2018

Le trésorier présente le projet de budget 2018 ainsi qu'il suit :

Budget prévisionnel 2018**DÉPENSES**

Frais de personnel	0
Frais de déplacement	
Logiciel et site Internet	50
Frais de Poste	900
Impression revues	5 800
Frais envoi des revues	1 660
Frais gestion courante	300
Réceptions et Conseil	0
Scientifique	3 020
Frais d'Assemblée	100
Cotisations extérieures	800
Prix d'Estouteville	0
Prix Torigni	0
Impress. plaquettes et dépliants	0
Frais financiers	120
Contrat réexpédition courrier	
BP	200
Dépense exceptionnelle	0
Variation stock	125
Mécénat	1 500
Communication	0
Assurance RC	255

BENEFICE 1 580

TOTAL 16 410

RECETTES

Cotisations 2017	8 500
Dons	2 500
Produit financier	110
Vente Sagot, Voisin	200
Vente cartes postales et portfolios	0
Vente CDROM	0
Vente cartulaires	400
Vente bulletins	500
Recette repas ou pot AG	3 000
Port payé	0
Profits exceptionnels	0
Recettes publicitaires	1 200

TOTAL 16 410

L'Assemblée Générale, après en avoir délibéré, approuve, à l'unanimité des membres présents et représentés, le projet de budget tel qu'il vient d'être présenté par le Trésorier.

6) Tarifs des cotisations, des ventes de publicités et de produits pour 2018

Le Président propose le maintien pour 2018 de la totalité des tarifs des cotisations, des ventes de publicités et de produits.

Cependant, la secrétaire rappelle l'importance des encarts publicitaires et la nécessité de vendre des cartulaires. Trois exemplaires du cartulaire ainsi que des gravures d'Henri Voisin seront proposés aux membres présents à l'issue de l'Assemblée générale.

7) Point sur les travaux informatiques

Monsieur Dominique Poitevin vient expliquer les travaux effectués sur le site Internet de l'association :

- changement d'hébergeur : LWS, site dont le serveur et la chaîne de soutien se situent en France. Le prix de l'hébergement à l'année est de 50,26 €.
- travail pour rendre le site accessible à partir des téléphones portables et tablettes
- les visiteurs du site sont en grande majorité étrangers, notamment de Corée du sud
- les rubriques Statuts et Adhésions sont les plus consultées
- l'indexation des sommaires des revues est terminée

8) Point sur les revues tome XVII (2017) et les lettres électroniques

Les revues (4 fois 64 pages) et notamment la saisie des notes manuscrites de M. Jean-Pierre Morelon (revues de juin et septembre 2017) ont représenté un travail très lourd. L'envoi par Benoît Roux des lettres électroniques est toujours prisé par les adhérents.

9) Questions diverses

- M. Dominique Poitevin montre aux adhérents le certificat qui sera remis désormais aux lauréats des prix Louis d'Estouteville et Robert de Torigni. A posteriori, Mme Marie Bisson et M. David Fiasson se verront remettre ce certificat. Ainsi, en parallèle du chèque qui récompense ce prix, les lauréats pourront produire ce certificat personnalisé si nécessaire.

- Le Président revient sur les lettres publiées dans la revue de mars 2018 : celle de Denis Froidevaux (fils d'Yves-Marie Froidevaux) et de Pierre-André Lablaude (architecte en chef honoraire des Monuments Historiques). En voulant créer un jardin contemporain dans le cloître, le CMN semble vouloir gommer le renouveau de la vie monastique dans l'abbaye accompli en 1965-66, date à laquelle a été créé le jardin, avant donc les travaux de restauration du cloître qui viennent de s'achever. Il semble faire preuve d'une réelle méconnaissance de l'histoire du Mont ; en créant son jardin en 1965-1966, Froidevaux s'était en effet appuyé sur des documents historiques. Le CMN ne souhaite évidemment pas que la Commission Nationale du Patrimoine et de l'Architecture se saisisse à nouveau du dossier car elle risque de donner un avis défavorable au projet de jardin contemporain.

- Les membres présents réfléchissent à divers moyens de contrer ce projet qui serait une atteinte à l'esprit du cloître. Ils évoquent, entre autres possibilités, un courrier à M. Didier Ryckner, fondateur de La Tribune de l'art.

- Le Père Fournier évoque l'association « Villes sanctuaires en France » qui permet de faire travailler ensemble les 17 sanctuaires les plus importants de France (Alençon,

Ars, Chartres, Lourdes, La Salette, le Puy-en-Velay, ...) et les Offices de tourisme des villes dans lesquelles ils sont situés. Tous les 2 ans, l'association organise « La 25^{ème} heure » à l'occasion du retour à l'heure d'hiver, le dernier samedi d'octobre (samedi 27 octobre 2018). A 20h25, les cloches des 17 sanctuaires sonneront ensemble et chaque sanctuaire proposera une manifestation gratuite. Au Mont-Saint-Michel, les participants seront invités à se rassembler à la Porte du Roy et à monter avec des torches (à LED !) par les remparts jusqu'à la Croix de Jérusalem où se trouvera un conteur. Dans l'église paroissiale se tiendra un temps spirituel accompagné de musique.

L'Assemblée générale de cette association se tient tous les ans à Paris. Cette année, le colloque annuel de l'association se tiendra au Mont-Saint-Michel début novembre. Il réunira les 17 recteurs des sanctuaires et les 17 directeurs des Offices de tourisme.

Le Père Fournier évoque également le Conseil pastoral de la baie (diocèse de Coutances-Avranches et diocèse de Rennes) qui intensifiera les informations avec des flyers indiquant les horaires des messes et activités religieuses pour la région Cancale-Granville.

- Un dernier point sur Ardevon confirme le bon fonctionnement du prieuré ; celui-ci répond à un réel besoin en offrant 300 places de bivouac et 50 couchages abrités. En 2017, 5 000 nuitées ont été réservées.

Le Président fait part à l'Assemblée Générale de la décision suivante du Conseil d'administration :

La prochaine réunion annuelle est fixée au samedi 29 septembre 2018, à 10:00. Elle aura lieu à l'hôtel Mercure et sera suivie d'un déjeuner au Relais du Roy.

Plus aucune question n'étant à l'ordre du jour, le Président lève la séance à 11:00.

Henry Decaëns
Président

Pascale Chavériat
Secrétaire



Imprimerie Malécot

Conception Graphique Personnalisée
Impression Offset et Numérique
Photocopies couleurs et N & B, tous volumes

28, Caugé - 50170 BOUCEY - PONTORSON
E-mail : malecot.imprimi@wanadoo.fr

Tél. 02 33 60 10 61 - Fax 02 33 60 15 75



L'Atelier S'Michel
Nouveau à ARDEVON !
Café

De la fabrique à la boutique

Dégustation & Vente

Le Comté - 50 120 Beaufort
Tél. : 02 33 69 28 99

La Réserve - 50 120 Ardevon
Tél. : 02 33 69 59 48

www.atelierstmichel.fr



SAINT JAMES
Né de la mer

www.saint-james.com

In Extenso

experts-comptables

SECAG

ZA La Porronais - BP 440

50304 Avranches Cedex

Tél. : 02 33 79 02 00

Fax : 02 33 79 02 09

Comptabilité - Audit - Gestion - Conseil - Social et paie - Juridique

Membre de **Deloitte**.

www.inextenso.fr



La Maison du Vin

Spécialiste du vin à Granville

Particuliers et Entreprises

150 m2 d'exposition

21 rue Jeanne Jugan

50400 GRANVILLE



☎ 02 33 50 81 54

BOUCHERIE - CHARCUTERIE

BOUCHERIE DES GREVES

Patrick HELAINE



Horaires d'ouverture

du mardi au samedi
7 h 30 - 19 h 30

Le dimanche
7 h 30 - 12 h 30

12, rue Saint-Michel - 50170 PONTORSON
Tél. 02 33 60 10 62 - helainepatrick@orange.fr

LE MONT SAINT-MICHEL
à la manière d'eux...
FRANÇOIS JOUAS-POUTREL



1^{er} AVRIL - 16 SEPTEMBRE 2018 | SCRIPTORIAL D'AVRANCHES
Scriptorial - Place d'Estouteville - AVRANCHES    www.ami-sm.org

SILOË

• Livres • CD • Cassettes •
• Cartes postales • Art religieux •

LIBRAIRIE MAISON DU PÈLERIN
50170 LE MONT SAINT MICHEL
Tél. 02 33 60 14 05 - Fax 02 33 60 14 26

MONTANT DES COTISATIONS

Adhésion à l'association avec abonnement à la revue (4 numéros annuels de 64 pages chacun) :

- Adhérents individuels de moins de 25 ans : 18 € (25 € pour l'étranger)
- Adhérents individuels de plus de 25 ans : 35 € (42 € pour l'étranger)
- Adhérents en couple : 45 € (52 € pour l'étranger)
- Adhérents bienfaiteurs : à partir de 65 €
- Adhésion individuelle à l'association sans abonnement à la revue : 20 € (27 € pour l'étranger)
- Adhésion en couple à l'association sans abonnement à la revue : 30 € (37 € pour l'étranger)
- Abonnement à la revue sans adhésion à l'association : 30 € (37 € pour l'étranger)
- Prix public de la revue au numéro : 12 € (plus port pour l'étranger)

Délibération de l'assemblée générale de l'association
« Les Amis du Mont-Saint-Michel » en date du 21 mars 2015

TARIFS DES ENCARTS PUBLICITAIRES

- | | | |
|--------------------|-------|-----------------------------------|
| - Une page entière | 150 € | par Revue tirée à 450 exemplaires |
| - Une demi-page | 80 € | par Revue tirée à 450 exemplaires |
| - Un quart de page | 45 € | par Revue tirée à 450 exemplaires |

Délibération de l'assemblée générale de l'association
« Les Amis du Mont-Saint-Michel » en date du 21 mars 2015

VENTE DE PRODUITS

Cartulaires

Les fac-similés du Cartulaire du Mont-Saint-Michel sont vendus au prix de 80 € (plus le port s'il y a lieu).

Gravures

Les gravures de Henri Voisin sont vendues 30€ pièce (plus le port s'il y a lieu).
Restent en stock :

- Salle des gardes autrefois (1928)
- Porte du roi (1930)

Bulletins et Revues (dans la mesure des disponibilités en stock)

- N° 3 (octobre 1912) à N° 51 (octobre 1937- juillet 1938), rares mais à l'état moyen, agrafes souvent rouillées : 6 €
- N° 52 (octobre 1938) à N° 109 (2004), généralement en bon état : 6 €
- N° 110 (2005) à N° 114 (2009), en très bon état : 8 €
- N° 115 (2010) à 122-IV (décembre 2017), en très bon état : 10€

Délibération de l'assemblée générale de l'association
« Les Amis du Mont-Saint-Michel » en date du 21 mars 2015

SOMMAIRE

- Une énigme et un document rare et original, par Bernard Pointel..... p. 65
- Mont Saint-Michel. Un drame sur les grèves, par Fulgence Girard..... p. 91
- Petites notes de lectures 6, par Jean-Luc Legros..... p.101
- Lettre inédite sur la Vierge noire de l'abbaye du Mont Saint-Michel,
par Alphonse Marquet..... p.105
- Remise de mobilier culturel au Père Danjou par Victor Petitgrand..... p.107
- La convention du 10 septembre 1879
relative aux remparts du Mont Saint-Michel..... p.109
- Note sur le « trou du sauvage », par l'abbé Emile Couillard..... p.113
- Procès-verbal de l'assemblée générale du 24 mars 2018..... p.117

Les Amis du Mont-Saint-Michel

Association reconnue d'utilité publique – Décret du 16 avril 1918

Siège social : 50170 Abbaye du Mont-Saint-Michel

Adresse postale : B.P. 9, 50170 Le Mont-Saint-Michel

www.lesamisdu MontSaintMichel.com

e-mail : [contact@ lesamisdu MontSaintMichel.com](mailto:contact@lesamisdu MontSaintMichel.com)

Publication trimestrielle – ISSN 1144-4967

Commission paritaire AS n° 0221 G 92195

Le directeur de la publication : Henry Decaëns

Composition et relecture : Jean-Luc Legros et Henry Decaëns

Imprimerie Malécot, 50170, Pontorson, France. Tél. 02 33 60 10 61

LES AMIS DU MONT-SAINT-MICHEL



APPARTIENT
A
PRIEURE' ARDEVON

REVUE TRIMESTRIELLE
TOME XVIII - N° 123 - III - SEPTEMBRE 2018

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ASSOCIATION

Président d'Honneur :	M. Jacques LUCAS
Président :	M. Henry DECAËNS
Vice-Présidents :	M. Paul-Noël LEBREC M. Jacques Benoît ROUX
Trésorier :	M. Vincent LEREBOURS PIGEONNIÈRE
Secrétaire :	M ^{me} Pascale CHAVERLAT
Conseillers :	M. François-Xavier DE BEAULAINCORT M ^{me} Marie-Pierre BOUET M. Jean-Michel CARDON Père André FOURNIER M. Gérard LE CORRE M. Jean-Luc LEGROS, Secrétaire de rédaction M. Dominique POITEVIN M ^{me} Julie POITEVIN M. Antoine ROUSSELLE, Archiviste M. Jean-Marie VANNIER

Colombat : un évadé de la prison dont on se s'évade pas

Sous la monarchie de Juillet nouvellement installée, les républicains ne se résignent pas à l'escamotage de la révolution de 1830. Dans une situation sociale tendue, survient une épidémie de choléra qui ravage les quartiers pauvres de Paris. Lors des funérailles du général Lamarque, le 5 juin 1832, un des rares députés sympathisant des républicains, mort lui aussi du choléra, le défilé dégénère en une manifestation au cri de « Vive la République », des drapeaux rouges furent brandis. Des barricades s'élevèrent dans l'est parisien, notamment dans le quartier des halles. Les derniers insurgés furent massacrés par la troupe et la garde nationale¹ dans le cloître Saint-Méry.

L'insurrection du 5 et 6 juin fit 800 victimes, tués et blessés. Parmi les insurgés, on compte 93 morts, 291 blessés et 1500 prisonniers. Par crainte d'une trop grande mansuétude des jurys d'assises, les prévenus sont traduits devant des juridictions militaires vite abandonnées. Il y eut 82 condamnations dont 7 à mort².

La prison du Mont Saint-Michel fut choisie après leur jugement du 27 août 1832, pour recevoir 12 des insurgés dont Colombat, Blondeau, Lepage, Prospert, et un certain Jeanne qui avait défendu les barricades avec beaucoup de courage.

Trois ans plus tard, Colombat réussit à s'évader et fit le récit de son évasion qui parut à Caen en 1838.

C'est ce récit que nous reproduisons ici.

Souvenirs d'un prisonnier d'État

Incendie du Mont Saint-Michel et Évasion d'Édouard Colombat³

Le 28 novembre 1834⁴, le Mont St.-Michel était tranquille : les gardiens des prisonniers politiques et des réclusionnaires avaient renfermé dans leurs cellules tous les captifs confiés à leur surveillance, les factionnaires étaient à leur poste, et le calme de la soirée semblait annoncer une nuit, sinon tranquille pour les prisonniers, du moins

¹ Une partie de celle-ci fraternisa avec les insurgés.

² Toutes commués en déportation par Louis-Philippe.

³ Cette note de bas de page apparaît dans l'édition du fascicule vers 1838 : « Ces souvenirs écrits par Colombat lui-même sont vendus à son profit. Condamné à mort par suite du jugement de l'affaire du cloître Saint-Méry, Colombat obtint que sa peine fût commuée en celle de la déportation. Aujourd'hui amnistié, Colombat est père d'une jeune famille ; ses infirmités, ses malheurs, son prodigieux courage surtout doivent intéresser à son sort tous les êtres compatissants qui, dans cette circonstance, ne verront point une question politique, mais une question d'humanité. »

⁴ Le feu éclata en réalité dans la nuit du 22 au 23 octobre !

exempte d'événements graves, lorsqu'une heure après la fermeture des portes, à 10 heures environ du soir, un violent incendie éclata⁵.

Les prisonniers politiques⁶ qui faisaient partie de la même catégorie que moi, s'émurent à la première lueur que nous aperçûmes à travers les barreaux de nos cellules⁷, et nous eûmes bientôt la preuve que l'incendie était d'un caractère plus qu'alarmant ; en effet, les flammes dépassaient le point le plus élevé du Mont St.-Michel. Alors chacun de nous s'efforça de faire entendre sa voix et de faire connaître au Directeur que nous étions disposés de tout notre pouvoir à concourir à éteindre l'incendie⁸; c'est en ce moment, j'ose dire solennel, que le directeur, M. Martin-Deslandes entra dans nos cellules. La crainte du danger imminent qui menaçait le Mont St.-Michel confié à sa surveillance, celle de l'évasion qui eût pu avoir lieu, si quelques réclusionnaires eussent été dans un complot, l'agitation que lui causait l'ignorance dans laquelle il était des causes qui amenaient un si terrible incendie : tout enfin, dans ce moment critique, était bien fait pour le placer dans une position difficile. Cependant, malgré sa pâleur et son effroi extrêmes, il nous adressa ces paroles : « Messieurs, je viens faire appel à votre loyauté, à votre courage, je compte sur vous. » Nous répondîmes au Directeur : « Nous sommes prêts ; dans le danger, nous ne connaissons qu'un seul devoir, et nous sauverions même nos ennemis. » Cette réponse, je ne puis me l'attribuer, elle fut spontanée ; tous mes camarades d'infortune la trouvaient toute naturelle.

Aussitôt le Directeur nous fit distribuer des haches ; chacun de nous se porta dans les endroits où il était nécessaire de couper le feu, afin d'isoler le foyer de l'incendie ; je suivis le Directeur. Les flammes s'approchaient du télégraphe⁹ : nous passâmes par une tourelle. L'inquiétude qui agitait M. Martin-Deslandes et la précipitation de ses mouvements entraînèrent sa chute [sic]. Il se démit une jambe et la douleur fut si vive qu'il se trouva presque sans connaissance ; je fus assez heureux pour pouvoir le charger sur mes épaules. Je redescendais la tourelle afin de le mettre à l'abri du danger que je courais comme lui, lorsqu'un obstacle m'arrêta, au passage d'une seconde tourelle par laquelle il fallait absolument franchir la distance qui pouvait nous sauver. La couverture de cette seconde tourelle était tout en feu : l'éroulement eut lieu presque sur nos têtes. Dans ce moment, je conservai heureusement mon sang froid, et parvins à sauver M. Deslandes, ainsi que moi, de la position périlleuse dans laquelle nous étions¹⁰.

Ce n'est qu'après 48 heures de travaux sans relâche, que le feu fut entièrement maîtrisé et éteint. Il serait bien difficile de relater toutes les actions de courage, de dévouement, d'abnégation qui ont été faites dans cette circonstance. Les troupes, les gardes nationales, les gardiens, les prisonniers politiques, les réclusionnaires ont prouvé, dans ce grand événement, que le danger réunit les hommes ; M. l'aumônier,

⁵ Au cours de son histoire, le Mont dut subir une douzaine d'incendies, la plupart déclenchés par la foudre ou par la guerre. Celui de 1834, dont on ignore l'origine, fut peut-être d'origine criminelle, les années suivantes (1836 et 1838) des incendies éclatèrent mais ils furent rapidement circonscrits.

⁶ Ils étaient 22, les prisonniers de droit commun : 600.

⁷ Le feu se déclara dans l'atelier des chapeaux de paille situé dans la nef de l'église abbatiale.

⁸ Nous sommes loin de la remarque d'Auguste Blanqui enfermé au Mont qui écrivait à Fulgence Girard : « s'il dépendait de moi, je lui boulerais le ventre de six mille kilogrammes de poudre pour faire sauter la calotte de cet infernal gléau de Savoie. »

⁹ Installé sur le clocher de l'abbatiale à la croisée du transept.

¹⁰ Colombarat attribue ici le rôle de sauveur du directeur, ce qui est contraire à la réalité historique.



MARTIN
Gardien du Mont St. Michel.
en 1835.

Martin-Deslandes, directeur de la prison du Mont Saint-Michel de 1828 à 1832 et de 1833 à 1835.
Gravure extraite du *Charivari* n° 347 du 13 novembre 1835. Coll. H. Decaëns.

dont il est impossible de décrire le zèle, la fermeté, le sang-froid, a eu pour imitateurs le Directeur, les médecins, les gardiens, etc., etc. C'est grâce au concours de toutes ces volontés réunies dans un péril si grand que le Mont St.-Michel a été préservé d'une ruine totale¹¹.

Le lendemain, M. le Préfet de la Manche, les autorités militaires et civiles se réunirent au Mont St.-Michel ; M. Martin-Deslandes, directeur, fit assembler en leur présence, tous les prisonniers politiques, et nous dit : « Messieurs, je n'ai qu'à me louer de votre conduite, je le dis ici devant M. le Préfet, vous devez sortir par une belle porte de ces lieux. » Puis s'adressant à moi, en me tendant la main, il me dit : « M. Colombat, je n'oublierai jamais le service que vous m'avez rendu. »

Un mois s'était déjà écoulé depuis le 22 novembre 1834, les prisonniers étaient astreints à leur régime habituel, lorsqu'une nouvelle importante fut connue des détenus, le Ministre de la justice avait transmis au Directeur l'avis des commutations de peines. Des grâces entières furent accordées, des réclusionnaires qui s'étaient distingués obtinrent leur liberté, des prisonniers légitimistes furent élargis. M. l'Aumônier, qui l'avait si dignement méritée, recevait la décoration des braves¹², des médailles étaient données à quelques gardiens ; mais la catégorie des prisonniers politiques dont je faisais partie, qui s'était conduite avec tant de dévouement et de courage, restait pour ainsi dire oubliée. Trois de mes camarades seulement partagèrent le sort des détenus légitimistes, ils obtinrent leur liberté ; quant à moi et à mes autres compagnons d'infortune, il n'en fut pas question. Aussi je ne pus m'empêcher de dire à M. Deslandes : « Voilà donc la belle porte par laquelle nous devons sortir. » Sur 22, trois seulement avaient fixé l'attention du gouvernement.

ÉVASION

J'attendais avec confiance depuis le jour où M. le Directeur nous avait assurés que nous devions tous sortir par une belle porte, et j'avais envisagé la liberté comme devant bientôt m'être rendue. Avant l'événement du 28 novembre, je n'avais jamais pensé que je pusse quitter le séjour qui devait être perpétuel pour moi sur cette terre : les difficultés qui existaient pour se soustraire à la captivité étaient si grandes que jamais je n'eusse songé à m'arracher de ma cellule ; mais je le dis avec franchise, mes camarades et moi, nous étions oubliés, méconnus. Je passai de l'espérance à un entier découragement : je vis de nouveau l'avenir qui devait me laisser mourir dans les fers. Quelques jours se passèrent dans une grande agitation : l'irritation que je ressentais était si violente que parfois je m'élançais de mon lit, et me jetant sur la porte, je me croyais libre, mais mon délire cessait et je retombais dans de nouvelles angoisses : mes idées étaient confondues, j'aurais accusé l'humanité tout entière. Dans d'autres moments, mon esprit était plus tranquille : j'interrogeais dans mon imagination les beautés des champs, la

11 L'incendie ne sembla pas avoir été si terrible qu'on le prétendit. Neufs ateliers furent détruits dans la nef, les dégâts s'élevèrent à 41000 francs. L'historien Étienne Dupont prétend que « L'incendie causa beaucoup moins de ravages au Mont que les directeurs et les architectes n'en occasionnèrent. » On comprit que détenus et geôliers eurent intérêt à en augmenter l'importance pour s'attribuer un rôle qui ne fut pas le leur.

12 La légion d'honneur.

verdure des prairies, les mouvements des cités ; la liberté alors me paraissait bien belle ; mes camarades de cellule, nous étions trois, cherchèrent à me calmer, ce fut en vain. Pendant quelque temps encore, je concentrai en moi-même toutes mes idées ; le calme revint dans mes actions, mais je m'étais dit que je devais conquérir ma liberté. Il est impossible de comprendre les combats qui se passèrent dans mon âme ; l'espoir de briser mes fers était, dans mes réflexions, balancé par les obstacles à vaincre. J'étais dans cette position lorsqu'une découverte me fit prendre une résolution que l'amour de la liberté peut seul enfanter.

Le jour de l'incendie, en rentrant dans ma cellule, j'avais à la main un fort clou que j'avais ramassé dans les décombres, et cela bien machinalement, je le jetai sur mon lit, puis après je réfléchis et je le cachai. Je n'avais plus pensé à ce dépôt fait sans aucune idée de m'évader, lorsqu'après avoir été torturé par les pensées qui m'agitaient, je retrouvai ce clou qui a une si grande part dans l'histoire de mon évasion.

Alors toutes mes réflexions se représentèrent à mon esprit, j'entrevis de nouveau la liberté. La découverte du clou était pour moi un talisman, je résolus de quitter les lieux qui me retenaient captif ; j'ouvris mon cœur à mes compagnons de cellule, et malgré les obstacles à surmonter, je commençai les travaux qui m'ont rendu libre.

L'inspection des lieux n'était pas difficile à faire : notre cellule était fermée avec des verrous et des clefs, impossibles à rompre ; la fenêtre était garnie d'une triple rangée de barreaux ; la nuit, les sentinelles s'avertissaient, de quart d'heure en quart d'heure, de prendre garde à elles ; les vitres de notre fenêtre étaient touchées toutes les deux heures, la nuit, par les gardiens de ronde, qui s'assuraient ainsi qu'aucune fracture ne pouvait avoir été faite. Il était donc impossible que je pusse m'échapper sans employer des moyens extrêmes. J'avais déjà remarqué, lors de l'ouverture des portes, que le bruit de leurs énormes verrous produisait un son très fort ; je pensais qu'il devait y avoir quelque cavité, quelque souterrain au-dessous de notre cellule. Alors, je me mis à l'écoute, et l'oreille placée dans les différents endroits, je me décidai à creuser dans celui où était placé le baquet¹³. Une fois fixé dans ma résolution, mes compagnons, Blondeau, ancien militaire, âgé de 46 ans, et Le Page, jeune homme de 22 ans, entreprirent de me détourner de mes projets, c'était impossible ; je fis au contraire entrer la conviction dans leur âme, et dès lors toutes mes idées, toutes mes réflexions, toutes mes actions furent pour réaliser une des plus hardies entreprises que la patience, les précautions, le courage aient pu amener à bonne fin.

Chaque jour les détenus avaient quatre heures de promenade¹⁴ lorsque le temps le permettait, de 10 heures à midi et de 2 à 4 heures du soir. La plate-forme¹⁵ est située au pied du télégraphe ; elle était destinée aux détenus politiques. C'était le lieu où depuis que j'avais résolu de devenir libre, je cherchais les moyens de pouvoir m'évader ; la vue prise de cet endroit est magnifique, l'élévation de la plate-forme permet de voir

13 Il s'agit du seau où les prisonniers faisaient leurs besoins. Il y avait de tels baquets dans tous les ateliers ; on imagine les odeurs pestilentielles qui y régnaient.

14 Contrairement aux droits communs, les politiques n'étaient pas astreints au travail.

15 Il s'agit de la terrasse de l'Ouest.

les côtes de Normandie et de Bretagne, la jolie ville d'Avranches, Pontorson qui est le point le plus rapproché du Mont, les grèves dangereuses pour le voyageur sans guide ; puis, dans les moments de la marée montante, presque au pied du Mont, comme dans le lointain, nous apercevions les navires qui sont très nombreux dans ces parages. Malgré les précautions prises par les gardiens, nous approchions du mur d'enceinte de la plate-forme. Combien de fois je fus découragé ! Ensuite reprenant toute ma vigueur, je me sentais plus que jamais décidé à suivre mon plan ; je conservais, dans nos promenades journalières, l'extérieur d'un homme tout-à-fait résigné à son sort ; ma conversation avec mes compagnons d'infortune roulait sur des choses indifférentes ; je m'entretenais avec eux du site magnifique et de l'admirable vue dont nous jouissions. Les gardiens n'étaient point en défiance, car il était impossible de réaliser une évasion par la plate-forme que surveillaient à l'extérieur des factionnaires, placés à des distances rapprochées sur des tourelles et des bastions. Les gardiens se mêlant alors à notre conversation, je profitai adroitement de leur entretien, et j'obtins d'eux des renseignements sur la statistique du Mont St.-Michel, des grèves, des rivières qui séparent le Mont des côtes ; je connus l'élévation des différents murs qui existent entre le sommet et la base du Mont. Que de précautions pour savoir ce qui m'était utile ! Quand j'entretenais les gardiens, je leur faisais des questions si simples, qu'ils ne se défiaient nullement ; en parlant des prisonniers réclusionnaires, je demandais si quelqu'un individu voulait tenter de s'évader quelle chute il eût pu faire, et de quelle hauteur il serait tombé. Je finis par tout savoir, et malgré les travaux excessifs qui devaient me sauver, chaque jour à la promenade, je parvenais encore à surprendre de nouveaux indices et j'obtenais jusqu'aux moindres détails.

Après avoir reconnu que ma cellule était située au-dessus d'un terrain, et être parvenu à savoir les distances qui me séparaient de la mer, je commençai mes travaux. Dans le jour, à l'exception des heures de promenade que j'employais si bien, je donnais des leçons d'armes avec des baguettes ; je profitai de cette distraction pour réclamer quelques pelottes [sic] de ficelle dont j'avais besoin pour entretenir et attacher mes armures, bientôt j'eus le bonheur d'en avoir autant que j'en demandais. La tranquillité extérieure que je manifestais, la gaieté que les gardiens avaient reconnue en moi, tout enfin les confirmait dans l'idée qu'ils avaient tous qu'aucun prisonnier ne pouvait se soustraire à leur surveillance. C'était au point qu'ils nous disaient quelquefois : « Ah ! Messieurs, il y a eu des prisonniers qui ont tenté de s'évader, mais jamais aucun n'a pu réussir. »

J'avais calculé toutes les hauteurs qui séparaient notre cellule de la base du Mont ; je connaissais tous les passages extérieurs et les écueils à éviter. Les réponses de gardiens faites sans autre idée que celle de satisfaire une curiosité qui ne leur donnait aucune inquiétude, m'avaient instruit. Dès lors la nuit et le jour furent employés sans interruption pour l'accomplissement de mon dessein. Le jour, je tressais avec mes compagnons la ficelle que je me procurais ; des lambeaux de chemises, des chiffons furent employés à faire des cordes, puis je fis l'épreuve de leur force, et je m'assurai qu'elles pouvaient supporter un poids de cent cinquante kilogrammes. Mais dans ces journées de continuelles angoisses, combien de soins, d'attentions pour éviter de nous compromettre !



Les Logis abbatiaux où étaient incarcérés les prisonniers politiques : la cellule de Colombat devait se trouver au rez-de-chaussée ; en creusant, il est tombé sur une sorte de cave qui devait alors être condamnée.
© Henry Decuëns.

La vigilance des gardiens était de tous les instants ; heureusement le bruit des verrous, des portes qui conduisaient à notre cellule, nous avertissait de leur arrivée. Dans la crainte continuelle d'être surpris, que de soins pour soustraire à la vue les objets que nous fabriquions ! Nous avions des cartes : au moment où les gardiens entraient, une partie se trouvait improvisée ; le calme apparent ou le feu que nous apportions dans notre jeu, empêchait toute idée de ce qui se passait une minute auparavant. Que d'anxiété dans ces moments, puisque le moindre mouvement, le moindre regard pouvaient nous faire perdre le fruit de nos peines et nous replonger plus que jamais dans un dédale de misère et d'infortune ! La nuit, c'était une bien autre position ! Ici commence pour moi la série des difficultés qu'il a fallu surmonter pour creuser jusqu'au souterrain que je présumais être sous notre cellule.

Ainsi que je l'ai dit, j'avais remarqué, à l'endroit où était placé le baquet, qu'il devait y avoir une cavité. Je me servis de mon clou, espérant parvenir à enlever les dalles. Chaque nuit, après la fermeture des portes, lorsque nos cellules avaient retenti du bruit des verrous [sic], une chandelle à la main je commençais mes opérations : j'avais fabriqué des petits sacs en toile ; je les remplissais des pierres et des gravats que j'extrayais, puis profitant des moments où les grands vents, qui sont si fréquents aux environs du Mont St.-Michel, se faisaient entendre, je jetais par notre fenêtre tout ce que je retirais. A force de temps, je creusai de manière à pouvoir me glisser dans un trou que j'augmentai chaque jour.

Qu'on se figure ma situation : debout dans cette espèce de boyau où je ne pouvais me baisser que très peu, tenant une chandelle d'une main, l'autre employée à remplir mes sacs ; qu'on réfléchisse à l'inquiétude dans un travail si long, si pénible, de me trouver surpris par les rondes de nuit, à l'attention qu'il me fallait pour écouter le son de l'horloge, afin de cesser mes travaux au moment où les rondes de cellules devaient avoir lieu, à la promptitude nécessaire lorsque le bruit des verrous [sic] annonçait la visite des gardiens ; aux soins à prendre pour remettre les dalles, les bois, pour faire disparaître les moindres traces sous le baquet ; à la précipitation à laquelle j'étais contraint pour me remettre dans mon lit, encore tout palpitant d'effroi et souvent traversé de sueurs qu'un travail pénible occasionnait, puis à mon calme affecté devant les gardiens qui approchaient leur lanterne de nos lits, et l'on aura une bien faible idée de mes transes affreuses.

Après sept mois de persévérance, j'avais déjà une bonne provision de ficelle et de corde, et j'étais arrivé à environ vingt pieds au-dessous du baquet, lorsque je fus arrêté dans mes travaux. Une énorme pierre paraissait un obstacle insurmontable, je restai irrésolu ; c'est alors que mes deux compagnons d'infortune me firent de nouvelles observations, néanmoins ils m'aidaient dans le jour ; leur surveillance pour me préserver des gardiens était continuelle, mais pour les travaux de nuit, je les accomplissais seul. Cependant, abattu, presque découragé, je tins bon et je pensai qu'en détournant mes travaux, je pourrais trouver une issue dans un chemin différent de celui que j'avais suivi. Mon clou était mon sauveur. Malgré la résistance du ciment, à force de persévérance je parvins à l'enlever, puis je poussai les pierres qui tombèrent enfin dans la cavité que j'avais cru reconnaître en m'apercevant de la sonorité de notre cellule.

Me voilà donc dans cet endroit que je désirais tant atteindre. Les pierres que j'avais repoussées étaient amoncelées ; je pouvais descendre dans le fond, mais il me fut impossible de résister à l'odeur fétide qui s'en exhalait. Ma chandelle était entourée d'un cercle qui prouvait qu'à l'instant même elle allait être éteinte. Je remontai, car j'avais eu la précaution en creusant l'espèce de puits qui m'avait amené à la découverte du souterrain, de laisser quelques pierres qui me servaient de marches ; puis, je me recouchai. Le jour venait de poindre, toutes mes nuits avaient été employées à creuser, à descendre à remonter avant la visite des gardiens, à redescendre après, à continuer mes travaux ; à remonter encore lors des secondes¹⁶ et troisièmes visites. Je soupirais d'espérance, car je pensais toujours que la découverte que je venais de faire devait m'amener à l'issue d'un des chemins de ronde. Je fus quatre jours sans redescendre dans le caveau pour laisser à l'air le temps d'y pénétrer ; enfin je résolus de reprendre mes occupations si pénibles, j'arrivai au terme de mon creusement, et j'entrai dans le souterrain où l'inspection des lieux me glaça d'effroi : d'abord, les pierres, les gravats que j'avais poussés étaient un obstacle à ma marche ; ensuite la fraîcheur me saisissait, l'odeur infecte me suffoquait. Après avoir reconnu tous les coins et recoins, j'aperçus des ossements et une tête de mort ; de vieilles ferrures rouillées annonçaient que cette basse fosse avait été témoin des derniers soupirs de quelque victime dans les temps précédents¹⁷ ; je remontai même la tête de mort et je la présentai à mes deux compagnons, en leur disant : « Voyez, nous ne sommes pas seuls ici. » Il faut connaître l'existence des prisonniers pour comprendre ce qui peut se passer en eux dans de pareils moments ! Toutefois j'étais plus rassuré, j'avais écouté aux parois du caveau, j'avais exploré tous les endroits, j'avais remarqué la situation de ses murs, et j'étais parvenu à reconnaître de quel côté je pouvais commencer à percer celui qui devait me séparer du chemin de ronde extérieur du Mont. Plein d'espérance, je mis de nouveau la main à l'œuvre, toujours avec le clou qui m'a tant servi.

Le percement du mur dura environ huit jours, il avait quatre pieds d'épaisseur. Comme tout ce que j'avais fait avec mon clou était à l'aide du poignet et à force de patience, il ne faut pas s'étonner si je fus si longtemps à apercevoir le jour ; mon bras droit fut même plus d'une fois tellement enflé qu'à peine je pouvais le remuer. Toutefois le bruit des flots, la voix des factionnaires, le son de l'horloge, tout m'annonçait que j'étais arrivé au dernier moment du travail que j'avais entrepris. Je creusai encore le ciment de la dernière pierre qui pouvait avoir un pied d'épaisseur, et je m'assurai qu'il me serait facile de la pousser.

Je remontais, comme de coutume, à tous instants dans notre cellule. Le jour qui suivit le percement total du mur, après la visite des gardiens j'ouvris de nouveau mon cœur à mes camarades d'infortune ; ils étaient toujours irrésolus. Dans nos promenades sur la plate-forme je me trouvais aussi avec Prospert, homme d'un esprit consciencieux, faisant partie de notre catégorie, mais qui n'était point dans notre cellule. Blondeau, Lesage, étaient les seuls qui sussent mon secret ; ils me représentèrent encore l'impossibilité, lorsque je pourrais sortir en poussant ma dernière pierre, d'échapper

¹⁶ Rappelons qu'on emploie le mot second quand il n'y a pas de troisième.

¹⁷ Cette description appartient aux nombreux récits où le Mont recèle oubliettes, labyrinthes, puits enfermant des centaines de squelettes. Les « épouvantes » du Mont font partie des mythes encore exploités aujourd'hui.

aux mille dangers que je pouvais courir en me trouvant dans le chemin de ronde. Il faudra, disaient-ils, tromper la vigilance des factionnaires, passer par dessus les murs, arriver au pied du Mont, traverser les grèves, etc., etc. ; rien ne put ébranler ma résolution : la découverte étonnante de mon clou, de mon souterrain, de ma dernière pierre, tout m'annonçait que j'allais bientôt être libre. Je pris mes dernières précautions pour réaliser mon projet.

Je fis d'abord mes calculs pour la longueur des cordes que j'avais fabriquées en trompant si bien nos gardiens, je préparai chacune par bouts coupés d'après les renseignements que j'étais parvenu à obtenir dans nos promenades de la plate-forme ; leur grosseur était d'environ un doigt, puis j'observai le temps, je cherchai à connaître les moments du flux et du reflux, et je me tins prêt à saisir la première occasion d'une nuit de tempête pour mettre mon plan à exécution.

Le jour qui fut celui de ma délivrance, au mois de juin 1835, j'étais presque sûr que bientôt j'aurais pu recueillir le fruit de mes longs travaux. Nous nous quittâmes mes camarades et moi après notre promenade accoutumée et chacun de nous rentra dans sa cellule. Prosper, le seul de mes trois amis qui ne partageât pas notre demeure, n'était pas même prévenu de la résolution que je pris à la rentrée du soir ; nos portes étaient fermées, dix heures sonnèrent, un orage planait sur le Mont St.-Michel, les éclairs sillonnaient le ciel, les vents étaient d'une violence extrême, je pensai qu'il était bon de saisir une si belle occasion de sortir d'esclavage. Blondeau, le plus âgé de nous trois, entreprit encore de me détourner ; je résistai. Le bruit du tonnerre m'annonçait que ma fuite serait bientôt plus facile ; alors dans un moment d'exaltation dont j'ai senti depuis toute la valeur, je pris mes mesures, je commençai ma toilette, je coupai mes longs cheveux, Blondeau enleva mes moustaches ; j'entourai mon corps des cordes qui m'étaient nécessaires, j'arrangeai mon lit afin que les gardiens qui faisaient la ronde de deux heures en deux heures, ne pussent s'apercevoir de mon absence ; j'imitai une forme d'homme dans mon lit, je me servis de mes cheveux coupés, je les plaçai sous mon bonnet, afin de mieux représenter une tête tournée du côté du mur ; et toujours certain de l'existence de l'orage, je pris une chandelle en m'écriant à mes camarades : « Voyez, la liberté nous appelle, la nuit est sombre, la marée nous permet le passage des grèves, de nouvelles troupes sont maintenant au Mont, elles ne savent pas le service comme celles qui y étaient habituées ; le caveau est sondé, il ne reste plus que la dernière pierre à pousser. La liberté n'a-t-elle pas des attraits et ne peut-on courir quelques dangers pour la reconquérir ? mes camarades, mes amis, voyez, elle est devant vous, et puis d'ailleurs, que devons-nous craindre ? Notre existence n'est-elle pas enchaînée pour toujours ; et comment ne pas se risquer pour quelques instants plutôt que de rester ensevelis dans de tels lieux ! » J'employai tous les moyens persuasifs pour déterminer mes deux bons camarades, mais l'heure de ronde que je pressentais fut le signal de ma dernière résolution, je leur dis : « C'en est fait, je pars, à la grâce de Dieu ! »

J'ai parlé de notre saisissement lorsque M. Martin-Deslandes, vint nous dire au moment de l'incendie qu'il comptait sur nous. Notre émotion fut bien autre à mon départ. « Mes amis, disais-je, vous me faites envisager les difficultés de mon évasion par cœur, par devoir ; j'ai fait tout le travail de nuit, j'ai voulu vous entraîner avec moi,

maintenant, il n'est plus dans vos idées de me suivre ; lorsque dans les affaires des 5 et 6 juin, vous n'avez pas craint d'affronter les balles, vous avez agi avec courage ; comment se fait-il que vous hésitez à prendre le chemin que j'ai creusé ? vous voilà placés entre deux écueils, vous avez à choisir de la liberté avec son bonheur, ou de la continuation de votre détention sous un régime plus dur, car l'inspection des lieux que j'ai creusés et de notre cellule peut à l'instant même vous compromettre ; choisissez encore, tout ou rien. » Ils me répondirent : « Tu es décidé, nous ne le sommes pas, il y a trop d'obstacles, adieu ! » Ils m'embrassèrent, c'en était fait, et ces mots : à la grâce de Dieu ! furent répétés. Quelle séparation ! Et combien mon cœur palpait !

Bien résolu, je prévins Blondeau, je lui donnai une petite ficelle, c'était un dernier renseignement que mes camarades désiraient obtenir sur les résultats de mon entreprise. Je descendis par mes passages habituels, et c'est presque à l'entrée du souterrain que j'entendis encore les derniers mots de mes camarades : « à la grâce de Dieu ! » Ma ficelle était entre les mains d'un ami, je l'avais prévenu que si je parvenais à pousser ma pierre, ils comprendraient ainsi que d'autres dangers étaient à courir, et qu'alors ils pouvaient, en ne sentant plus le poids de ma main, faire disparaître les traces de mon évasion en employant les moyens dont je me servais si souvent pour remettre en état tout ce qui était sous le baquet de notre cellule. J'arrivai donc dans le souterrain, puis à l'endroit du percement de ma dernière pierre si bien connu de moi par mes longues veilles, presque sûr en marchant à tâtons de reconnaître les lieux où j'avais tant travaillé, j'usai d'une légère force pour attirer à moi cette pierre et je la fis tomber dans mon souterrain. Alors, je sentis l'air extérieur, la nuit était sombre. Sans perdre de temps, car je craignais les rondes des gardiens, je me servis d'une barre de mon lit que j'avais emportée en quittant ma cellule, je la plaçai en travers du trou et j'y attachai ma corde, je passai ensuite mes pieds les premiers, me plaçant à plat ventre, ma corde entre les mains et reculant ainsi, je me trouvai les jambes en dehors du mur ; puis me laissant descendre par la seule force du poignet, je glissai. Il y avait environ 45 pieds entre le point de ma sortie du trou et celui du premier chemin de ronde ; j'avais mal calculé pour ma première corde, car arrivé à 10 ou 12 pieds de cet endroit, je m'aperçus qu'elle était à sa fin, une sueur froide s'empara de moi ; l'officier de ronde passait, les factionnaires se donnaient le mot d'ordre, j'étais suspendu. Heureusement la tempête me vint en aide, le bruit de ma chute dans une cavité voisine du chemin de ronde pouvait être entendu, mais il n'en fut rien. C'est alors que Blondeau et son camarade ont pu comprendre que je n'étais plus dans les cachots souterrains du Mont St.-Michel ; car ils ne sentaient plus la tension de ma corde.

Quel moment que celui où sans être blessé, mais meurtri de ma chute, immobile, dans cette espèce de fosse où j'étais heureusement tombé, laissant passer la ronde, j'attendais pour suivre mon plan de salut ! Enfin je me relevai, la pluie, l'orage, la tempête, forçaient les factionnaires à rester dans leurs guérites placées à environ quinze pas des endroits où je devais passer. Je parvins avec un bonheur inouï près du mur de ronde, après avoir passé entre deux factionnaires. Arrivé à l'extrémité du mur, je ne trouvai plus d'issue, mais il était nouvellement réparé, il conservait encore les trous qui avaient servi à maintenir les pièces de bois des ouvriers maçons, je tâtai, et les mains

plongées dans ces trous, je parvins à descendre jusqu'au mur du jardin du directeur, situé à environ dix pieds. J'avais les mains déchirées, le corps traversé par une pluie battante. L'effroi, l'inquiétude augmentaient l'horreur de ma position. En voulant sauter par dessus le mur du jardin, je me plaçai à cheval dessus, mais je fus entraîné et fis une chute affreuse ; je tombai dans le jardin, en enlevant les espaliers qui le garnissaient ; j'entendis alors les factionnaires qui répétaient ces mots si sonores à mes oreilles : « Sentinelles, prenez garde à vous. » Ils avaient entendu le bruit, mais la providence veillait sur moi, et calme, couché dans le jardin, malgré ma chute, je restai quelques instants sans continuer mon aventureuse entreprise, afin de laisser aux factionnaires l'idée que la tempête seule avait pu les étonner d'un bruit imprévu.

Je me relevai bientôt, et debout contre le mur, j'attendis cinq minutes. J'étais dans une inquiétude grave, car je savais que je devais passer par le jardin de l'entrepreneur, et je n'ignorais pas qu'il avait un énorme chien contre lequel sans doute, dans l'obscurité, je n'eusse pu lutter ; enfin je sautai, je ne rencontrai pas le chien que je redoutais ; j'arrivai au côté opposé, et sautant de nouveau, je me trouvai dans une espèce de précipice qui avait à gauche et à droite un bastion sur lesquels des factionnaires étaient placés ; ce précipice très-étroit se descend par 160 marches. Craignant d'être aperçu, je fus obligé, pour commencer à descendre l'escalier, de ramper sur le ventre ; par ce moyen, j'évitai que la hauteur de mon corps ne fût aperçue. Arrivé au pied de l'escalier à l'avant dernière chemise du rempart, j'entendis les pas d'un homme, c'était un pêcheur qui passait avec son attirail de pêche et ses grandes bottes, je me couchai afin qu'il ne pût me voir, je sentis presque son contact, mais ce fut tout, j'aurais pu lutter au besoin avec lui, mais il eût crié sans doute et d'ailleurs j'avais résolu de ne point m'exposer à verser une seule goutte de sang à quelque extrémité que je me trouvasse placé, je n'avais même pas voulu me munir d'un poignard ou d'un couteau. Après le passage de cet homme je suivis mon chemin jusqu'au dernier rempart du Mont : il y a six tourelles, je choisis celle du nord¹⁸, c'est celle par laquelle on hisse les denrées et les vivres lorsque la marée est montante, je reconnus la poulie, j'y fixai solidement ma dernière corde, puis étant assuré qu'elle était bien en état de me soutenir, je me pendis par les mains et je me laissai couler ; j'avais calculé qu'il pouvait y avoir soixante pieds : dans cette descente si pénible, dévoré d'inquiétude, les mains tellement serrées autour de la corde qu'en arrivant au pied du Mont, elles étaient en lambeaux, le corps couvert de contusions, placé entre le ciel et les sables qui couvrent les grèves, je crus plus d'une fois que je ne pourrais arriver jusqu'à terre ; enfin, je sentis le sable ; j'avais cependant les jambes dans l'eau qui séjourne à la marée descendante autour du Mont. J'étais tellement abattu, mes forces étaient si épuisées, que je sentis mon courage m'abandonner ; j'avais devant moi le danger des grèves, la crainte de la marée montante, celle du jour qui devait paraître de bonne heure ; celle aussi que mon évasion ne fût trop tôt connue. Le Mont St-Michel était gardé par 400 hommes de garnison, vingt gendarmes, vingt gardiens et des sentinelles de tous côtés.

¹⁸ La tour du Nord est la plus élevée du Mont, et elle ne possédait pas de poulie. Colombat a-t-il confondu (volontairement?) avec la tour Basse ?



L'escalier des Monteux qui descend vers le chemin de ronde des remparts. C'est peut-être le chemin qu'a suivi Colombat. © Henry Decaëns.

Il était à peu près une heure du matin, j'étais descendu d'environ 300 pieds, j'avais passé par des endroits pour ainsi dire impraticables, j'étais presque au dernier [sic] période de mon existence ; le fruit de mes veilles, de mes travaux, de mes résolutions, allait être perdu ; mais les forces me revinrent, le froid glacial que je ressentais, le souvenir de toutes mes idées me rendirent le courage et j'entrepris le trajet qui devait m'amener sur la plage. La pluie continuait à tomber, la nuit était toujours sombre, je ne pouvais avoir une connaissance positive du chemin des grèves. La lumière du phare¹⁹ seule me sauva. Je reconnus, après des recherches infinies, que mes pas étaient assurés sur le sable. Marchant toujours à reculons pour ne pas perdre de vue ma lumière bienfaitrice, je crus être bien sur la ligne qui conduisait à terre. Comment décrire une pareille traversée ? Il y a environ une lieue et demie ; je tombais à chaque instant, souvent dans les eaux qui séjournent sur le sable : il y a trois rivières à traverser dont le cours est détourné par les marées ; j'entendais déjà le mugissement de la mer qui arrivait, je perdais du temps par les chutes fréquentes que je faisais. La tempête au loin se faisait encore entendre, le jour allait venir ; mes vêtements et ma chaussure étaient tellement mouillés et couverts de sable que je pesais le double de mon poids. Je pensais toujours que les gardiens avaient pu s'apercevoir de mon évasion lors de la ronde de minuit ; celle de deux heures était faite ; si je n'arrivais à terre, c'en était fait de moi. Je m'arrêtais souvent en me disant : « Colombat, tu vas mourir ici. » Je n'en pouvais plus.

Enfin, après avoir supporté toutes les peines morales et physiques, j'arrivai sur la plage, glacé de froid, le corps rompu. Alors le coup de canon qui annonce aux habitants du Mont St.-Michel qu'un détenu est évadé se fit entendre. (Il y a une récompense de 100 fr. pour celui qui l'arrête.) Le jour paraissait, la mer devenue furieuse par la tempête, était auprès de moi ; j'étais tellement abattu que je ne pouvais plus remuer. Enfin, je repris mes forces ; les yeux tournés vers le Mont, je pensai à mes infortunés compagnons, je remerciai Dieu, puis je me relevai le cœur rempli d'espérance, car la liberté que j'avais conquise par tant de persévérance était devenue mon partage !!!

Depuis ce moment, je suis d'abord parvenu à toucher la terre étrangère. J'ai pu ensuite rentrer en France par amnistie, mais les nombreuses blessures que j'ai reçues en juin 1832²⁰, et les souffrances endurées pour mon évasion, m'ont occasionné une paralysie qui me prive de l'usage de tout le côté droit.

L.-A.-E. Colombat.

Caen, Imprimerie de A.HARDEL, rue Froide, n°2

¹⁹ Il s'agit du phare de Cécile.

²⁰ Colombat dans ce récit raconte qu'il donnait des coups d'escrime, ce qui nécessite agilité et précision, d'autre part tout le cheminement qui le conduit de sa cellule jusqu'à la grève requiert souplesse, force et résistance. Ses blessures de 1832 ne semblent pas avoir été un handicap pour son évasion !

Ce récit fort détaillé, dramatisé à l'excès, - il fallait bien de la substance pour en faire un fascicule vendu au bénéfice de l'auteur - ne peut satisfaire un historien qui, connaissant bien le Mont Saint-Michel, essaiera de suivre pas à pas l'évasion de Colombat. Beaucoup d'in vraisemblance en effet ! On cherchera en vain un souterrain ou un puits donnant accès à un chemin de ronde ; de même un escalier de 160 marches ou une hauteur de 300 pieds c'est-à-dire 100 mètres pour descendre alors que le sol de l'église est à 78 mètres au-dessus du niveau de la mer. De plus, la rigueur de l'inspection des cellules et la surveillance des remparts et du village ne peuvent rendre crédibles une telle évasion.

Au cours du récit, Colombat se crée un personnage, paisible, affable avec les gardiens, refusant toute violence même pour faciliter son évasion. Il est volontiers discoureur et donneur de leçon, ce qui était dans l'esprit du temps cependant. L'épisode où il sauve le directeur de la prison n'est pas plausible, on ne comprendrait pas alors pourquoi Martin-Deslandes ne l'ait pas amnistié ou permis une réduction de peine pour un tel acte de courage. Sa résolution d'évasion semble se justifier par le sentiment d'une profonde injustice, sentiment que ses lecteurs ont pu partager avec lui et les rendre favorables.

Le détail de ses « travaux » considérables pour atteindre le chemin de ronde, toutes les cordes et chiffons volés dans les ateliers puis accumulés dans sa cellule sans être découverts, malgré les inspections quotidiennes et sept mois de labeur sans relâche avec une patience extrême et une dissimulation de tous les instants, est plus de l'ordre du roman que de la réalité historique.

Colombat s'est bien évadé de la prison du Mont Saint-Michel, mais pas de la façon décrite, il est fort probable qu'il ait bénéficié d'une complicité auprès des geôliers, de pêcheurs ou de passeurs connaissant bien la baie. Nous ignorons cependant si ces complicités furent alimentées par l'argent ou par des convictions politiques.

Après s'être réfugié dans les îles anglo-normandes, Colombat profita de l'amnistie accordée par le premier ministre Louis Mathieu Molé en 1837. Il put revenir en France et s'installa à Caen où il ouvrit un débit de boissons dont l'enseigne portait le nom surprenant « À la descente du Mont Saint-Michel ».

Le jeu de mot est-il permis ?

L'incendie qui se déclara dans l'abbatiale n'atteignit pas l'ampleur décrite dans le texte, même si les dégâts furent considérables. Les visiteurs d'aujourd'hui peuvent en repérer les traces en remarquant les pierres rubéfiées dans la partie ouest de la nef. En 1834, toute cette partie de l'abbaye contenait des matières particulièrement inflammables. La nef, réfectoire des détenus, était surmontée par trois étages de planchers : le premier occupé par les enfants, le deuxième par un atelier de coutil et le troisième par de la paille. Le transept nord abritait un atelier pour les coutils, au-dessus un atelier pour les chapeaux en paille vernis, le transept sud accueillait les dévideurs de fil et à l'étage un atelier de coutil, autour du chœur, des doratoires et un atelier pour les cordonniers.

La chaîne jusqu'à la mer des habitants du Mont, des gardes nationaux montois, des gardiens, des employés des douanes, des détenus, d'ouvriers couvreurs et de l'aumônier de la prison, l'abbé Lecourt, qui sut diriger la lutte en créant des pare-feu, permit d'épargner le télégraphe et de maintenir l'existence de la prison au grand bonheur de tous ceux qui en vivaient.

Un gardien qui fit une chute fut la seule victime de cet événement !

Jean-Luc Legros



La tour Basse que Colombat a utilisée pour descendre sur la grève.
© Henry Decaëns.

Martin Bernard, prisonnier politique du Mont Saint-Michel¹

Première partie

I

La voiture cellulaire

Les juges du Luxembourg venaient d'achever leur œuvre. L'opinion publique aussi avait fait la sienne en arrachant une noble tête à l'échafaud. Un avenir inconnu, mais pressenti, allait commencer pour nous. Dans la nuit du 14 au 15 juillet, deux jours après le prononcé de nos condamnations, un bruit inaccoutumé se fit entendre dans les corridors du Petit-Luxembourg, transformé, à cette époque, comme on sait, en prison préventive pour les accusés traduits devant la Cour des Pairs. La porte de mon cachot s'ouvre. On vient me dire de m'habiller, de rassembler les quelques effets qui m'étaient restés et de me tenir prêt à partir au premier signal pour une destination que l'on ne m'indique pas, selon l'habitude admise dans toutes les geôles, même alors qu'il ne s'agit que des choses les plus insignifiantes.

Consultant mes souvenirs et me rappelant ce qui avait été pratiqué à l'égard de nos devanciers, je pensai qu'avant de nous transporter dans notre prison définitive, nous allions être provisoirement déposés à la Conciergerie, ou à la Force, ou à Sainte-Pélagie. Je me réjouissais déjà à cette pensée de revoir ma famille et mes amis. Vaine illusion, qui devait être bientôt détruite ! A ma descente dans une des cours, à la pâle lueur des lanternes portées par mes guides, j'aperçois, attelée de six chevaux, une immense voiture qui ne ressemblait certainement à aucune de celles affectées au service des prisons de Paris. Tout aussitôt mon nom est prononcé, et l'on me fait monter dans cet étrange véhicule, dont je crois inutile de donner une description détaillée, car tout le monde connaît aujourd'hui la forme et la destination de ces auges affreuses que la philanthropie contemporaine a qualifiées du nom technique de voitures cellulaires. Il me suffira de dire que, lorsque la porte de ma cabine se fut refermée sur moi, un invincible frisson me parcourut les veines, rien qu'à la pensée que j'allais rester enfermé, ne fut-ce qu'une heure seulement, dans cette horrible boîte, où mon corps avait, comme un cadavre dans sa bierre [bière], strictement la place nécessaire à sa largeur et à sa longueur, et où l'air et le jour m'étaient mesurés avec la même parcimonie. Et pourtant ce n'était pas d'une heure qu'il s'agissait mais de plusieurs journées peut-être ! car, il n'y avait plus à en douter, nous partions pour notre prison définitive.

¹ Martin Bernard, *Dix ans de prison au Mont-Saint-Michel et à la citadelle de Doullens*, Londres : Jeffs, libraire éditeur ; Bruxelles, Henri Samael imprimeur, 1854. Ces souvenirs de prison sont dédiés à Armand Barbès. Ils ont été imprimés et publiés à l'étranger à cause du coup d'Etat du 2 décembre 1851 qui n'a pas permis de les imprimer et de les publier à Paris. Aristide-Martin Bernard (1808-1883), dit Martin-Bernard, était un imprimeur libraire. Il a été condamné à la déportation pour crime d'attentat contre la sûreté de l'Etat, le 12 juillet 1839, par la Cour des Pairs. Incarcéré au Mont le 17 juillet 1839, il en a été extrait pour Doullens (Somme) le 23 octobre 1844. Nous avons complété le texte de Martin Bernard en y ajoutant quelques notes de bas de page.

Sous l'impression des mêmes circonstances, chacun de mes compagnons, qui, on le devine, occupaient déjà ou venaient occuper successivement les autres cabines, était livré, je l'ai su plus tard, aux mêmes réflexions que moi. Et tous, en même temps, nous éprouvâmes le désir bien naturel de savoir les noms de nos voisins. Les injonctions de silence qui nous avaient été faites, avec menaces des fers en cas d'infraction, après que chacun fut installé dans sa cabine, et les assimilations enfin qu'on tenta de faire entre nous et les forçats, n'ayant pas produit la moindre intimidation sur nos esprits, nous eûmes bientôt satisfait à ce désir. Nous apprîmes que nous n'étions que cinq : Barbès¹, Delsade², Miallon³, Austen le Polonais⁴ et moi.

Quoique je me doutasse bien que, par suite de la commutation de peine qui le plaçait, sinon légalement, au moins réellement dans une situation pareille à la mienne, Barbès dût être dirigé sur la même prison que moi, cette certitude, cependant, me causa une indicible joie, qui me fit presque oublier pour un instant les agencements tortionnaires de notre voiture. J'entrevis de suite que, quel que fût le régime d'emprisonnement auquel nous allions être soumis, nous saurions bien, malgré tout l'art de nos geôliers, établir des communications qui seraient un allègement immense à notre captivité. Je fus très satisfait aussi d'apprendre que Delsade et le Polonais, avec lesquels j'avais fait connaissance sur les bancs du Luxembourg, seraient mes compagnons de captivité. Quant à l'infortuné Miallon, qui avait été condamné aux travaux forcés, sa position nous inspirant à tous une sympathie particulière, je ne pensai qu'à l'adoucissement que nous pourrions apporter au sort de cette pauvre innocente victime populaire offerte en holocauste à la haine aristocratique de nos juges et aux machiavéliques combinaisons de notre procès.

Cependant notre prison ambulante s'était mise en marche aux premières lueurs du jour. Mais quel était le point de la France sur lequel nous étions dirigés ? Voilà ce que nos conducteurs se seraient bien gardés de nous dire, et ce qu'il nous était d'autant plus difficile de deviner, que tout, dans la marche de notre procès et dans notre mode d'emprisonnement préventif, pouvait donner à penser que nous allions être l'objet de vengeances implacables. Ainsi, non content d'avoir poussé avec une précipitation destructive de toutes les formes de la justice, l'instruction de notre procès, on avait rendu un arrêt plus inqualifiable encore, qui ordonnait la disjonction des causes et le jugement des accusés par catégories, dans le but incontestable de nous faire juger sous l'empire de ce premier entraînement de passions et de fausses préventions que soulève toujours dans des cœurs naturellement hostiles ou dans un public peu éclairé, une insurrection récemment vaincue. Ce qui était de la dernière évidence surtout, c'est qu'on avait voulu relever l'échafaud et qu'on n'avait reculé plus tard que devant les énergiques manifestations de l'opinion publique. A la Conciergerie et au Luxembourg,

¹ Armand Barbès (1809-1870) a été condamné à mort le 12 juillet 1839, par la Cour des Pairs, pour attentat contre le Gouvernement et homicide volontaire, peine commuée en travaux forcés à perpétuité. Incarcéré au Mont Saint-Michel le 17 juillet 1839, il en a été extrait pour Nîmes le 26 janvier 1843.

² Joseph Delsade, condamné le 12 juillet 1839 par la Cour des Pairs à quinze ans de détention pour attentat contre le Gouvernement, a été incarcéré au Mont Saint-Michel le 17 juillet 1839 ; il en a été extrait pour Doullens le 23 octobre 1844.

³ Comme nous le verrons par la suite, Miallon a été incarcéré à Brest.

⁴ Rodolphe-Auguste-Florence Austen, bottier, condamné le 12 juillet 1839, par la Cour des Pairs, à quinze ans de détention pour attentat contre le Gouvernement, a été incarcéré au Mont Saint-Michel le 17 juillet 1839 ; il en a été extrait pour l'asile d'aliénés de Pontorson le 18 septembre 1840.

n'avions-nous pas été gardés à vue, Barbès et moi, comme des accusés dont on voulait que la vie fût soigneusement préservée, dans la prévision d'un tragique dénouement à la barrière Saint-Jacques. Au Luxembourg notamment, cette surveillance exercée sur nos moindres mouvements, avait pris un caractère qui ne laissait pas le moindre doute. Quatre agents de police étaient affectés à chacun de nous, se relayant deux par deux toutes les six heures, mesure calculée, on le voit, pour se mettre en garde contre la possibilité du plus léger assoupissement de la part de nos argus, et, partant, contre des tentatives de suicide, qu'on affectait de craindre de notre part pour se donner le spécieux prétexte de nous torturer. N'avait-on pas même été jusqu'à mettre la camisole de force à Barbès, pendant le temps qui s'est écoulé entre la lecture de sa sentence de mort et sa commutation ! Ignominieuse et bien gratuite torture, tournant, il est vrai, au détriment des bourreaux, et qui ne pouvait que retremper la fermeté et redoubler le légitime orgueil de la victime !

D'autres pensées encore venaient faire diversion aux petites tortures de notre voyage. Je repassais dans mon esprit les tragiques événements dans lesquels j'avais été acteur. Mais ce dont je me réjouissais, c'est que notre défaite du 12 mai n'avait pas jeté le moindre abattement dans mon cœur, et n'avait enfin diminué en rien ma foi au triomphe de la plus sainte des causes. Je me sentais prêt à supporter, dans cette perspective, les plus dures épreuves auxquelles mes ennemis pouvaient me soumettre. Je les défiais d'avance avec cette sorte d'amer plaisir qui vous fait souvent trouver dans une série de petites douleurs la consolation d'une plus grande. Je me plaisais même à me dire qu'elles étaient peut-être nécessaires pour prévenir le relâchement que les langueurs de la vie de prison sont capables de produire sur l'âme la mieux trempée.

J'en étais là de mon long et sentimental soliloque, lorsque notre voiture s'arrêta pour nous déposer dans la prison d'une ville dont le nom, pour être pressenti à la durée du voyage, ne cessa cependant d'être un doute pour nous qu'après qu'il eut été prononcé par notre geôlier. Le lecteur a déjà deviné que nous étions à Avranches.

Ainsi finit cette première et plus importante partie de notre voyage, qui fut d'ailleurs exécutée avec une promptitude dont nous aurions été tentés de savoir gré à ceux qui disposaient de nos personnes, si cette promptitude n'avait pas dû être attribuée à une sorte de dépit, comme qui dirait le besoin de se hâter de faire du Spielberg⁵ dans l'impuissance d'avoir pu faire autre chose. Il faut ajouter que, dans ce but, un courrier avait été dépêché une heure avant notre départ du Luxembourg pour faire préparer les chevaux le long de la route. C'est sans doute aussi cette célérité qui amena le seul incident qu'il y ait à noter dans notre voyage. Vers le milieu de la route, une roue de notre voiture se rompit. Ce petit événement nous fit perdre à peu près quatre heures, pendant lesquelles nous restâmes immobiles dans notre cachot roulant. Chose étrange ! ces quatre heures m'ont paru plus longues et plus insupportables que tout le reste de ce voyage qui, malgré l'incident dont je viens de parler, fut effectué en trente-six heures, c'est-à-dire que, partis du Luxembourg le 15 juillet, à trois heures du matin, nous étions rendus à Avranches le lendemain 16, à trois heures de l'après-midi.

⁵ Système pénitentiaire appliqué à la prison du Spielberg ; les détenus y étaient astreints à un isolement total dans une cellule.

Le geôlier de la prison d'Avranches, gros homme à la face rubiconde et aux allures avenantes, nous improvisa, moyennant finances, une espèce de dîner, dont nous avions d'autant plus besoin que, pendant les trente-six heures qui venaient de s'écouler, on ne nous avait accordé que le pain et l'eau. La soirée et la nuit se passèrent sans incidents dignes de remarque. Le lendemain, peu avant la pointe du jour, notre geôlier vint nous prendre pour nous conduire dans une pièce où se trouvaient sept ou huit gendarmes et où nous fûmes enchaînés. Cette opération terminée, on nous fit monter dans deux cabriolets d'une notable grandeur, qui nous attendaient à la porte de la prison. Puis nous nous mîmes immédiatement en route, traversant la jolie petite ville d'Avranches, ensevelie encore dans un profond sommeil. Ce fut alors seulement que nous apprîmes le sort du malheureux Miallon, condamné aux travaux forcés. Il ne faisait pas partie de notre convoi, donc il avait dû être dirigé sur Brest. Cette triste certitude nous navra le cœur⁶.

Il n'y avait pas une demi-heure que nous étions en route : un soleil pâle et mélancolique commençait à projeter ses faibles lueurs sur l'horizon, lorsqu'au détour d'un coteau qui masquait la perspective de notre droite, nous fûmes soudain frappés d'une gigantesque apparition. Le Mont Saint-Michel s'offrait à nos regards.

Pour moi, quelles que fussent mes préoccupations, oubliant même que j'étais enchaîné et qu'un avenir inconnu de tortures et de misères allait commencer pour nous, derrière ces aériennes murailles, je ne fus accessible qu'à un seul sentiment, celui de l'admiration.

Cette perspective nous fut bientôt enlevée par les accidents du terrain, pour nous être rendue pendant une grande partie de la route, mais notamment au hameau appelé La Rive, qui borde la grève. Là notre admiration ne fit que grandir, car c'est à partir de ce lieu seulement que le fantastique édifice qui couronne le rocher se dessine dans toute sa grandeur architecturale.

Deux heures après notre départ d'Avranches, nous descendions de voiture, à la porte même du Mont Saint-Michel, puis nous gravissions les escarpements qui forment des gradations de plus en plus ascendantes, depuis le bas du Mont jusqu'au seuil de notre Bastille que nous franchîmes, à sept heures du matin, le 17 juillet 1839.

Avant d'aller plus loin, c'est ici le lieu de donner, sous forme d'introduction à notre narration, une sorte de croquis topographique et historique sur cette roche fameuse, et les constructions qui la surmontent.

⁶ Martin Bernaël signale que Miallon est mort au bagne avant le mois de février suivant.

II

Le Mont Saint-Michel

Au fond de la vaste baie formée par les côtes de la Normandie et de la Bretagne, au point même où commençait, sur les dunes, la limite mitoyenne des deux provinces, surgit, sur d'immenses et solitaires grèves, un rocher dont le nom ne se prononce guère en France sans laisser dans les cœurs effroi et pitié. Ce rocher, c'est le Mont Saint-Michel. [...]

Autour de cet âpre rocher, séparé de la terre deux fois chaque jour par les eaux de l'océan, la nature est grande, les éléments, les vents et la mer y parlent haut le langage d'une sombre poésie. L'intelligence humaine y a accumulé les merveilles de ses conceptions. Mais tout y devient tristesse. Un bruissement vague y règne toujours comme l'arrière-bruit d'un autre monde. Le rêveur solitaire, qui ne saurait pas comment on le nomme, pourrait l'appeler de son nom antique, le *Mont-Tombe*.

D'abord, au sommet du cône, le couronnement élançé d'une église gothique, puis, sur un plan moins élevé, de hauts bâtiments aux murailles sévères, polygoniques, garnies de tours et de contreforts à la façon des châteaux du Moyen Âge. A la partie supérieure de ces constructions se distinguent des volets verts, et au-dessous, dans la profondeur de plusieurs étages, quelques rangées de trous noirs : les premiers indiquent l'habitation du directeur, - c'est ainsi qu'on nomme le maître de ce lieu, - les secondes sont les lucarnes des hôtes politiques confiés à sa garde⁷. Au pied des murailles arrivent les toits du village, dont les maisonnettes semblent ensuite glisser sur la pente du Mont jusqu'au rempart, derrière lequel se perdent les dernières.

Une porte romane, flanquée de deux tours en demi-lune, vous ouvre la seule entrée possible de l'île prison⁸. Deux vieilles couleuvrines, de différents modèles, et dégradées par le temps, capturées autrefois sur les Anglais, en gardent l'entrée comme deux cerbères endormis⁹. A gauche, en entrant, se trouve la caserne de la garnison qui veille sur l'abbaye prison¹⁰. Une seule voie s'offre à vous, c'est une rue étroite comme un sentier dont les détours montent en serpentant au milieu d'une agglomération d'habitations de chétive apparence.

Le flanc sud du rocher, sur lequel s'étale le village, s'incline ainsi jusqu'à la grève par une pente praticable. Le flanc nord, au contraire, tourné vers la haute mer, est taillé presque à pic. Le Mont est enceint de remparts qui, dans la partie sud-ouest, viennent se confondre avec les murailles de l'abbaye.

Qu'on prenne la voie du rempart ou qu'on suive l'étroite et sinueuse rue du village, on arrive à une petite plate-forme encaissée¹¹, sur laquelle s'ouvre une porte basse,

⁷ Nous avons coupé un certain nombre de passages de ce chapitre qui représentent l'histoire du Mont telle qu'elle est développée dans les livres de Fulgence Gizard et de Maximilien Raoul.

⁸ Le logement du directeur de la prison se trouvait en effet au niveau supérieur du Logis abbatial ; les cellules des détenus politiques avaient été installées dans les niveaux inférieurs.

⁹ Les trois portes successives du village, celles de l'Avancée, du Boulevard et du Roy, sont du XVI^e siècle pour la première et du XV^e siècle pour les deux autres. Ce sont des constructions gothiques.

¹⁰ Il s'agit des deux bombes anglaises qui venaient d'être retrouvées dans les grèves et placées de part et d'autre de la porte du Boulevard. Voir sur ces canons *Les Amis du Mont-Saint-Michel*, mars 2017, p. 6-9.

¹¹ Cette caserne est l'actuel bâtiment des Famil, édifié en 1828.

¹² La barbacane du Châtelet.



Ensemble Rue de Mont-Saint-Michel : 1.

La rue du village du Mont Saint-Michel au milieu du XIX^e siècle. Dessin réalisé par Séchan en 1842, lithographié par Cicéri. Coll. H. Decaëns.

dont l'ouverture, cachée entre deux tourelles ayant la forme de deux pièces de canon sur leur culasse¹³, présente quelque chose de sombre et de mystérieux. C'est la porte de l'ancienne abbaye, la première de la prison actuelle. Devant vous s'élève une large rampe, droite et raide¹⁴, au sommet de laquelle se trouve une vaste pièce sombre et nue, où veillent nuit et jour les geôliers¹⁵.

A partir de ce lieu, vous quittez véritablement la nature extérieure, et vous éprouvez comme un besoin de lui dire adieu. Le bourdonnement solennel des vents, le cliquetis aigu des clefs, le grincement des verrous, le fracas prolongé des lourdes portes qui se ferment dans un lointain caverneux, forment dans cette espèce de salle d'attente une harmonie sauvage qui pourrait rappeler à l'imagination du poète le vestibule de Dante et sa terrible inscription.

Tel fut le tableau qui frappa les regards de l'auteur de ces pages, lorsque, les mains enchaînées, proscrit, il arriva dans ces lieux. A cinq ans d'intervalle, il les a revus, sans être libre encore¹⁶. Alors une longue et solitaire observation lui en avait, pour ainsi dire, assimilé la nature. Cette sensibilité magnétique qu'on pourrait appeler la seconde vue de l'aveugle et du prisonnier, lui avait permis d'en deviner les objets. Aussi, dès que ses yeux purent voir, en démêlèrent-ils tous les détails, comme ceux d'une scène qu'ils auraient été habitués à considérer.

Les traditions les plus merveilleuses s'attachent à ce rocher perdu. Rien aussi n'est dramatique et grandiose comme l'histoire des vicissitudes du gigantesque édifice qui le surmonte. Détruit au moins douze fois, en totalité ou en partie, depuis sa fondation jusqu'en 1789, par la foudre, la guerre, l'incendie et les éboulements de toutes sortes, il s'est relevé, à chacun de ses désastres, plus resplendissant, plus gigantesque et plus solide qu'auparavant. L'esprit se confond devant la grandeur et l'inépuisable persévérance des efforts qu'il a coûtés.

[...]

¹³ Le Châtelet proprement dit.

¹⁴ L'escalier du Gouffre.

¹⁵ C'est bien entendu la salle des Gardes.

¹⁶ Lorsqu'il est parti pour Doullens, le 23 octobre 1844.

III

Régime du Spielberg

Reprenons la suite de ces souvenirs. J'ai dit, à la fin du premier chapitre, que nous avions franchi le seuil de notre abbaye forteresse le 17 juillet 1839, à sept heures du matin.

Notre escorte nous conduisit immédiatement au greffe de la prison. Là se trouvaient le directeur, l'inspecteur, le greffier et le gardien-chef. Le premier, dont j'aurai occasion de parler longuement plus tard, affecta de nous recevoir avec une extrême politesse, donnant même à ses manières une expression de cordialité qui nous sembla de bon augure pour nos relations à venir¹⁷. Quant au second, qui réunissait les deux fonctions d'inspecteur et de médecin, les quelques paroles qu'il échangea aussi avec nous ne nous parurent pas non plus révéler une nature malveillante. Mais il est bon d'ajouter que, simultanément à ces courts petits colloques, on prenait connaissance des pièces nous concernant, pièces qui avaient été remises au directeur par le maréchal des logis de la gendarmerie, et dont on lui donna décharge tout en procédant aux formalités de notre écrou. Ces opérations terminées, nous fûmes conduits à travers un dédale de corridors et de voûtes sombres et déposés chacun séparément dans une cellule qui avait vue sur la grève.

Alors seulement cessa pour moi une anxieuse préoccupation, qui m'avait opprimé depuis notre sortie d'Avranches, c'est-à-dire depuis que je ne pouvais plus douter que c'était bien au Mont Saint-Michel que nous allions. Comme je commençais à me douter du sort qui nous était réservé, je craignais fort que la fenêtre de la cellule quelconque dans laquelle j'allais être enfermé ne donnât pas sur la grève. On comprend quelle fut ma joie lorsque la certitude du contraire me fut acquise. Elle fut telle, que j'eus toutes les peines du monde à la dissimuler en présence du gardien qui m'avait conduit, tant je craignais qu'elle ne fût un trait de lumière pour le cas où on voudrait me frapper par la suite dans mon endroit le plus sensible !

Aussi, à peine la porte fut-elle refermée sur moi que, sans m'occuper d'autre chose, je m'élançai à cette bienheureuse fenêtre. Elle n'était, hélas ! qu'une ouverture de barbacane, de deux pieds et demi de haut sur quatorze pouces de large ; mais que m'importait alors cette exigüité ! J'étais si heureux de penser que mon horizon de captif ne serait pas borné par quelque affreux mur, que, dans ma reconnaissance pour cette bonne fortune presque inespérée, j'aurais consenti, je crois, à la voir plus étroite encore. Oui, cette pensée me vint, et je la consigne ici comme une de celles qui prouvent le mieux combien le bonheur est relatif et combien d'inépuisables ressources sont enfouies au cœur de l'homme !

Il me serait bien difficile maintenant de rendre l'impression que me causa la vue de la perspective qui s'offrit à mes regards, car le temps et les langueurs de la captivité ont émoussé chez moi la sensation et le souvenir. Mais ce que je n'oublierai jamais, c'est que je restai plusieurs heures immobile et absorbé dans une muette contemplation.

¹⁷ De 1838 à 1841, le directeur de la prison du Mont a été un certain Theurier.

La grève était dans une de ses époques de *morte-eau*, comme disent les habitants du Mont. Sa surface morne et silencieuse semblait refléter l'état de mon âme. Un paysage pittoresque et animé m'aurait affadi le cœur en me distrayant de ma mélancolie que je savourais avec volupté. Il se fit soudain, si je puis ainsi dire, une sorte d'alliance profonde, intime, indissoluble entre ma grève et moi. Je sentis de suite que, quelle que soit la haine de nos ennemis, ce qui, dans leur pensée, était un spectacle aride et désolé, une intention de vengeance, allait devenir un trésor, un confident de mes pensées, un consolateur de mes tristesses.

Revenu de cette mystique extase, qui m'avait rafraîchi le cerveau, je mesurai instantanément, au compas de la froide raison, l'ensemble et les détails de ma situation. Il ne me fut pas difficile de comprendre qu'on allait tenter sur nous, autant qu'on le pourrait, l'inauguration d'un régime de prison assez semblable à celui qu'ont rendu si atrocement célèbres les mémoires d'Andryane¹⁸ et de Silvio Pellico¹⁹. L'inspection minutieuse du lieu où je me trouvais était peu propre, on en conviendra, à combattre mes prévisions.

Qu'on se figure une cellule de dix pieds de long sur à peu près autant de large, n'ayant pour tous meubles qu'une couchette, une table, une chaise et, ce qu'il y avait de plus significatif, un seau ou baquet surmonté d'un couvercle, dont la forme, le volume et les abords immondes, attestaient suffisamment que notre captivité devait s'accomplir dans cet étroit espace. Pour compléter ce croquis, je dois ajouter que le sol de ma cellule étant à trois ou quatre pieds au-dessous du seuil de la porte, il se trouvait pour franchir la distance un informe escalier de bois. Cet escalier finissait de donner à la cellule une singulière couleur de cachot, que je croyais n'exister plus que dans les mélodrames.

J'achevais ces investigations qui, je puis le dire sans fanfaronnade, n'avaient pas jeté dans mon cœur d'autre sentiment qu'un froid dédain, lorsque la porte de ma cellule s'ouvrit. C'était mon gardien qui m'apportait un peu de nourriture, et qui, en même temps, me prévint qu'il allait venir me prendre pour me mener à la promenade. Il revint en effet un instant après. Je le suivis à travers un long corridor terminé par un escalier de granit²⁰ qui aboutissait, au moyen d'un pont fermé et suspendu à une très grande élévation²¹ à un des lieux les plus remarquables de l'édifice. Ce lieu, c'était la voûte des Gros Piliers, qui supporte le chœur et une grande partie de la masse de l'église. De là, traversant une petite cour sombre et étroite qui établit, en quelque sorte, un point de jonction entre l'église et les bâtiments de la Merveille, je parvins, après avoir descendu et gravi un labyrinthe d'escaliers de granit²², au lieu qui devait, à partir de ce jour, me servir de promenoir. J'étais au *Cloître* ou à l'*Aire de Plomb*²³, double dénomination sous laquelle est connue cette partie de l'ancienne abbaye forteresse.

¹⁸ Alexandre Andryane (1797-1863) est un homme politique français. Jeune homme, il est parti en Italie et a rejoint le carbonarisme. Il a été incarcéré dans la forteresse autrichienne du Spielberg en Moravie de 1824 à 1832 ; il a écrit ses souvenirs de prison.

¹⁹ Silvio Pellico (1789-1854) est un poète italien qui, après avoir été incarcéré par les Autrichiens pendant 10 ans dans la forteresse du Spielberg, a écrit ses mémoires dont la traduction française a connu un immense succès.

²⁰ Sans doute l'escalier en vis qui est situé entre la Bailliverie et le Logis abbatial.

²¹ Ce pont en pierre fait communiquer les logis abbatiaux et la crypte de Gros Piliers. A cette époque, il était fermé par des murs et couvert d'un toit.

²² Il a dû utiliser l'escalier des Mauristes pour remonter vers le cloître.

²³ La cour intérieure du cloître avait en effet été couverte de plomb.



Le pont de pierre enjambant les Grands Degrés pour faire communiquer les logis abbatiaux et la crypte des Gros Piliers.
Carte postale ancienne, vers 1905. Coll. H. Decaëns.

« Ce cloître, dit Maximilien Raoul, se compose d'une galerie quadrangulaire fermée par une triple rangée de colonnettes, isolées ou en faisceaux, et couronnées de voûtes ogiviques [sur croisées d'ogives] formées par des nervures d'une délicatesse exquise. Ces colonnettes sont, les unes en stuc fait avec des coquillages broyés, les autres en granit, en granitelle, en marbre granitelle ou en tuf²⁴. Elles sont ornées de chapiteaux en trèfle, achante [acanthé], charbon [chardon], chêne et lierre dont les combinaisons sont prodigieusement variées ; puis les entre-ogives portent une rosace dans le même style et d'une variété non moins merveilleuse. L'aire, ou la cour de cloître, qui repose presque tout entier sur les voûtes simples et massives de la salle des Chevaliers, est à deux cents pieds au-dessus du niveau de la grève. Elle sert maintenant à recevoir les eaux pluviales pour l'approvisionnement du château. Sur les galeries on a ménagé de petites cellules²⁵, où l'on renferme aujourd'hui ceux des détenus qu'on veut isoler. »

Je dois renoncer à peindre la surprise que me causa ce lieu.

Tout entier à mes explorations et à mes émotions, tantôt je marchais d'un pas haletant et rapide, tantôt, m'arrêtant pour admirer l'art profond et l'infinie variété des chapiteaux et des rosaces qui surmontent les colonnettes, je restais muet et pensif. Puis je m'approchais des jours pratiqués à l'ouest et au nord-est de ce fantastique promenoir, borné au midi par les bâtiments de l'église, qui le surmontent de toute leur hauteur, et à l'est par le massif de l'édifice. Ici je distinguais Tombelène [Tombelaine] avec toutes les aspérités de son roc granitique, et les masures de sa vieille forteresse. Plus loin, ma vue plongeait sur l'embouchure de la baie de Cancale, où se dessinaient, dans un lointain azuré, les voiles blanchâtres des bâtiments [des] pêcheurs. A l'ouest enfin, je projetais mes regards sur la côte de Bretagne, dont les masses brunes se détachaient sur le fond grisâtre des grèves.

Il ne fallut rien moins que l'intervention du gardien préposé à ma garde pour me tirer de ma rêverie et mettre un terme à ces investigations.

- Monsieur, me dit-il en s'approchant de moi, il faut rentrer : votre heure est passée.
- Comment, quelle heure voulez-vous dire, lui répliquai-je, bien que je devinasse quelle allait être sa réponse ?
- Ma consigne, me répondit-il, est de vous mener à la promenade chaque jour pendant une heure seulement.

A la réponse de ce passif instrument des combinaisons de nos ennemis, il n'y avait pas de réplique, et je le suivis par le même chemin où nous étions venus.

Je n'avais plus de doute à avoir. Il m'était démontré que, par le présent au moins, nous étions au régime du Spielberg. Cette conviction bien établie chez moi, une seule chose m'importait maintenant, c'était de savoir où avaient été claquemurés mes compagnons. Aussi, en rentrant dans ma cellule, fis-je des lieux une rapide et minutieuse inspection qui pût m'aider à m'orienter.

²⁴ Beaucoup de colonnettes d'origine en lumachelle, un marbre coquillier anglais, avaient été remplacées par des colonnettes en matériaux divers.

²⁵ Cellules ou cachots appelés les Loges.

Voilà ce que j'observai. La partie de la prison où je me trouvais formait une espèce de donjon que l'on montait par un escalier en spirale. Au bas de l'escalier se trouvait une porte. Vis-à-vis cette porte, et séparée seulement par la largeur du corridor, s'en trouvait une autre. Puis venait ma cellule à vingt marches à peu près au-dessus en tournant. Et, comme l'escalier, tout naturellement, ne se terminait pas à ma chambre, il me fut démontré que d'autres cellules devaient se trouver au-dessus de la mienne²⁶.

Je partis de ces premières données, et, malgré les injonctions de silence qui m'avaient été faites, je résolus de prononcer devant la première porte successivement les trois noms de mes camarades jusqu'à ce qu'une réponse affirmative me fût faite. Tout naturellement le nom de Barbès fut le premier qui me vint à la bouche. La réponse ne se fit pas attendre :

- Oui, c'est moi qui suis dans cette cellule. Et toi, où es-tu ?

- Vingt marches plus haut. Sais-tu le nom de ton vis-à-vis ?

- Pas le moins du monde. Je crois que cette chambre n'est pas occupée par un de nous.

- Bon, c'est entendu. Et maintenant, car il faut nous hâter, que dis-tu du cynisme de l'ordre de choses qui ose restaurer la Bastille en face de la France de Juillet ?

- Leur effronterie me fait pitié !

- C'est précisément le même sentiment que j'éprouve moi-même.

On comprend que ce court colloque, qui était une notoire violation de la consigne ministérielle, n'avait pas eu lieu sans scandaliser vivement le gardien qui m'accompagnait. Aussi, tout en protestant de la peine qu'il éprouverait à être obligé de signaler une infraction qui, disait-il, devait entraîner pour nous une aggravation de notre position, il se crut obligé d'ajouter, qu'à moins de vouloir être puni lui-même, si on apprenait que nous causions entre nous, ce qui était très probable, car tout finissait par se savoir, d'une manière ou d'autre, dans la maison, il se voyait forcé de faire son rapport sur ce qui venait d'avoir lieu.

Ne sachant trop quoi répliquer, je me contentai de lui répondre d'un ton assuré et riant qu'il n'avait pas le sens commun, qu'il n'était pas possible qu'on pût avoir la prétention de vouloir nous empêcher de nous dire bonjour en passant, et je rentrai dans ma cellule, satisfait d'avoir acquis la certitude que Barbès était si près de moi.

Quant à mes deux autres compagnons de captivité, je ne tardai pas à avoir de leurs nouvelles.

²⁶ A lire cette description, on a l'impression que sa cellule était située dans la tour Perrine dont les quatre niveaux supérieurs sont en effet desservis par un escalier en vis.

Ainsi Barbès occupait la première cellule, de niveau avec le corridor ; mais cette cellule, qui s'étendait le long du corridor, à droite, en montant l'escalier, était séparée de la mienne, du côté de la façade extérieure, par un immense contrefort, qui nous empêchait de pouvoir nous entendre de la fenêtre. Vis-à-vis la cellule de Barbès s'en trouvait une autre qui, nous le sûmes bien plus tard, était occupée par le guichetier préposé spécialement à notre garde. Au-dessus de la cellule de cet homme venait la mienne ; puis, au-dessus de la mienne, celles de Delsade et du Polonais.

Ces premiers renseignements obtenus, et bien certain que, comme moi, mes compagnons de captivité n'étaient pas d'humeur à se conformer, à premier avis, à l'atroce et illégal régime de prison qu'on voulait nous faire subir, tout en ne perdant pas de vue notre impuissance, livrés que nous étions pieds et poings liés à la discrétion de nos geôliers, je résolus cependant d'user le plus que je pourrais des bien faibles moyens de communication que l'état des lieux nous offrait. En conséquence, je me mis à échanger, sur un diapason en rapport avec les distances, avec Barbès et mes deux autres voisins, quelques-unes de ces paroles qui ont tant de prix pour le captif.

Ce petit colloque était à peine commencé que nous entendîmes résonner, dans le corridor qui aboutissait à l'escalier de notre donjon, le bruit de pas précipités. Une porte s'ouvre, c'était celle de Barbès. Un instant après, je vois entrer dans ma cellule notre gardien, qui me dit :

- Je vous répète, Monsieur, que j'ai ordre de vous faire observer le silence. Vous n'êtes que quatre ici et la maison est immense. Si vous persistez à ne pas vouloir vous conformer au règlement, il est certain que monsieur le directeur vous fera disséminer aux quatre coins de la maison, et alors je vous assure que ce qui vient d'avoir lieu ne pourra plus se reproduire.

- Dites à votre directeur, lui répliquai-je, qu'il fasse ce qu'il voudra, mais que, mes amis et moi, nous ne renoncerons jamais à causer ensemble quand nous le pourrons. »

Pourtant, je dois l'avouer, dans son instinct de geôlier, tout brut qu'il fût, notre homme avait frappé juste. La perspective d'être tout-à-fait éloignés les uns des autres était bien de nature à produire sur nos esprits un effet certes plus décisif que n'aurait pu faire celle du cachot ou de tout autre odieux traitement. Celle-là, nous l'eussions bravée. Il faut avoir vécu de la vie de prisonnier pour comprendre le bonheur qu'il y a de se savoir près d'un ami, quand, bien même on ne peut pas se parler à volonté. Ainsi, à défaut de paroles échangées, percevoir seulement le bruit de son pas, quand on passe devant sa cellule, devient une sensation agréable. Qu'on juge du plaisir qu'il peut y avoir dans un simple bonjour.

D'un autre côté, il était évident que des oreilles toujours aux écoutes seraient là pour épier nos petites confidences intimes qui, ainsi que je l'ai dit, ne pouvaient, à cause des distances, avoir lieu que sur le diapason le plus élevé. Ces deux considérations étaient, pour nous, d'autant plus graves, qu'elles étaient d'un ordre moral. Si la seconde surtout nous faisait un devoir d'apporter une certaine réserve dans nos communications, cependant, plus par sentiment de dignité personnelle que pour tout autre motif, nous

ne voulûmes jamais d'ailleurs consentir à garder le mutisme dans nos cellules et à ne pas échanger quelques mots quand nous passions devant les portes les uns des autres.

Notre refus de nous conformer à la volonté occulte qui disposait de nous selon son bon plaisir, nous procura une visite officielle qui mérite d'être mentionnée. Le directeur, suivi du greffier et du gardien-chef, s'en vint nous lire, avec un appareil qui nous sembla presque comique, à force de vouloir être autre chose, une dépêche ministérielle accompagnée d'un arrêté du préfet de la Manche, signé Thomas Mercier²⁷, qui réglait, nous disait-on, notre position. D'après cette dépêche et cet arrêté, nous devions être soumis à l'isolement le plus complet, nous ne devions avoir aucune communication par écrit ou par paroles avec nos compagnons de captivité. Pour toute promenade, il nous était accordé une heure de sortie chaque jour, sous la conduite et la surveillance d'un gardien. Toute communication écrite avec le dehors nous était interdite, excepté avec nos parents bien avérés ; et, dans ce cas encore, nos lettres soumises d'ailleurs à une rigoureuse censure, devaient se borner à donner de nos nouvelles, sans jamais contenir un mot qui eût trait, soit à notre régime d'emprisonnement, soit à nos geôliers.

Comme je l'ai dit, c'était le régime du Spielberg, moins peut-être le boulet que portaient à leurs pieds les infortunés Italiens auxquels l'Autriche fit expier par de si cruelles tortures le crime d'avoir rêvé l'indépendance de leur patrie. On comprend qu'à la suite de cette double lecture, accompagnée de commentaires, nous ne restâmes pas muets. Après avoir préjudiciellement protesté contre le droit du pouvoir dont il était l'agent au Mont Saint-Michel, chacun de nous crut devoir faire envisager au directeur Theurier la gravité de sa position, en ce qui concernait l'illégalité et la monstruosité du régime de prison qui nous était appliqué. Pour moi, je développai devant lui, à cet égard, les considérations qui vont suivre.

²⁷ Thomas-Louis Mercier (1800-1882) a été préfet de la Manche de 1836 à 1842.

IV

Le système cellulaire

« - Prenez garde, Monsieur, dis-je au directeur, la responsabilité que vous assumez est plus grave que vous ne pensez. Savez-vous bien que la loi est formelle, et que la séquestration appliquée sans motif spécial et d'une manière permanente, est un crime ? Sans doute, ce n'est pas maintenant, au lendemain d'une insurrection vaincue et sous le coup des colères de la bourgeoisie, que les protestations des victimes, fussent-elles entendues au dehors, pourraient forcer ceux qui vous donnent des ordres à rentrer dans les prescriptions de la loi. Mais réfléchissez bien que la puissance occulte qui vous fait servir à l'accomplissement de ses haines et de ses vengeances, n'est pas ou ne sera pas toujours assez puissante pour vous couvrir sous la fiction de son inviolabilité, traduite en dépêches ministérielles et en arrêtés préfectoraux. Un jour peut venir, et peut-être n'est-il pas éloigné, où il vous sera demandé compte de l'application de ces ordres, qui n'est pas seulement une flagrante illégalité, mais surtout la plus odieuse des atrocités. Réfléchissez bien qu'il n'est donné à personne de remettre impunément en vigueur, en 1839, dans notre France de Juillet, le régime de la Bastille. Auriez-vous donc oublié, Monsieur, que c'est précisément par l'anéantissement de ce lieu de tortures, dont le souvenir seul est une des plus grandes flétrissures du passé, que nos pères ont commencé l'œuvre sainte de la Révolution ?

« Je sais bien que, profitant avec un odieux machiavélisme des aberrations de certains esprits aussi pauvres par la tête que par le cœur, ceux qui vous donnent des ordres objecteront qu'il ne s'agit pas de la Bastille ou du Spielberg, mais bien du système cellulaire, et que ce système pénitentiaire ayant des chances à peu près certaines d'être adopté par les Chambres, nous n'aurions tout au plus qu'à nous plaindre d'une anticipation de quelques mois. Eh bien ! je vous l'avouerai franchement, quoiqu'une pareille anticipation fût la plus odieuse des illégalités, s'il ne s'agissait que de cela entre nous, je n'ouvrerais pas la bouche pour si peu, car je ne suis pas assez naïf pour attendre une rigoureuse justice de mes ennemis, après surtout leur impuissante velléité de faire tomber nos têtes. Mais je vous le répète, ce n'est pas seulement d'une question d'illégalité qu'il s'agit ici ; car d'abord, indépendamment de la question de savoir si le système cellulaire est bon ou mauvais en lui-même, et s'il sera adopté par les Chambres dans quelques mois ou dans quelques années, il faut en être arrivé au plus grossier aveuglement, sinon au dernier cynisme, pour oser prétendre que, dans le cas où elles adopteraient ce système, ce que je nie jusqu'à preuve contraire, les Chambres puissent jamais avoir eu la pensée de vouloir soumettre les condamnés politiques aux prescriptions de cette loi. En effet, tous les considérants et les motifs sur lesquels s'appuient les prétendus philanthropes qui se sont déclarés les partisans de ce système pénitentiaire, ne reposent-ils pas sur ce point capital que, dans ce système, l'isolement est, non pas une pensée d'aggravation pénale, mais un moyen de pouvoir soumettre, si l'on peut ainsi dire, l'âme du condamné à un traitement curatif, en le soustrayant au contact impur d'autres perversités semblables à la sienne ou pires que la sienne.

[...]

Voilà, Monsieur, ce que j'avais à vous dire. Et ne croyez pas qu'en vous tenant ce langage, j'aie la naïveté de croire que cela puisse amener aucun changement dans votre conduite et dans notre position ; je sais que vous n'êtes pas la pensée qui commande, que vous êtes seulement le bras qui agit. Mais, comme la plainte et les jérémiades sont indignes d'hommes comme nous et que je veux désormais m'envelopper dans l'énergie du silence, je tiens à ce qu'il vous soit bien prouvé que mon attitude n'est pas celle d'une dupe ou d'un homme intimidé, mais bien d'un homme qui a parfaitement conscience du machiavélisme de ses ennemis, et qui n'a pour eux qu'un dédain d'autant plus profond, qu'il se sent d'ailleurs, même dans la position qu'ils lui ont faite, parfaitement au-dessus de leurs atteintes. »

Au trouble et à l'embarras évident que mes paroles causèrent sur la physionomie du directeur, je devinai qu'il était aussi convaincu que moi de l'illégalité et de l'atrocité des ordres qu'il avait à exécuter, et qu'il éprouvait même quelques remords du rôle odieux qui lui était échu. Aussi ne doutai-je pas de la véracité de ses paroles, lorsqu'après m'avoir explicitement exprimé l'impossibilité dans laquelle il se trouvait de discuter les ordres qu'il recevait, autrement que par une démission qu'il ne pouvait donner, me dit-il, n'ayant pas d'autres ressources que sa place, il ajouta qu'il ferait tout ce qui dépendrait de lui, dans la limite étroite où il se trouvait resserré, pour adoucir notre position.

- Je ne veux pas douter, Monsieur, lui dis-je, de vos bonnes intentions personnelles à notre égard ; mais ce dont je suis encore plus certain, c'est que votre position est fatale, et qu'il ne vous sera pas possible d'éviter la responsabilité des catastrophes forcées, que j'entrevois dans l'avenir. Et j'insiste sur ce dernier point, afin qu'il vous soit bien démontré que sous aucun rapport je ne puis ni ne veux me laisser aller à des illusions qui changeraient mon rôle de victime en celui de dupe.

Ces dernières paroles avaient trop bien tranché les positions respectives, pour qu'il fût possible à M. Theurier de donner suite à cette conversation.

Il termina sa visite en m'offrant quelques livres de sa bibliothèque, dont trois seulement fixèrent mon attention. C'étaient les *Mémoires du cardinal de Retz*, l'*Histoire de Paris* de Dulaure, et le *Cours de littérature* de La Harpe. L'offre de pareils livres n'avait, on le voit, rien de compromettant pour le directeur, qui devait aussi, au nombre de ses fonctions, compter la sévère et minutieuse censure de nos lectures. Je me rappelle que le premier de ces ouvrages que j'acceptai, ce furent les *Mémoires du cardinal de Retz*.

Peu d'instants après le départ du directeur, un gardien m'apporta le volume. J'avais enfin de quoi braver l'ennui des longues heures. J'approchai ma chaise de ma bienheureuse lucarne, et je me mis immédiatement à cette lecture qui, malgré mon manque d'attrait comme nouveauté et l'intensité de mes préoccupations, eut cependant bien vite intéressé mon attention.

[...]

V

Premières épreuves de la captivité

S'il m'est souvent arrivé, en jetant un regard rétrospectif en arrière, de ne pas comprendre comment tel acte ou telle situation de ma vie passée avait pu m'émouvoir ou m'affecter plus ou moins profondément, je puis l'avouer, le phénomène contraire se produit aujourd'hui chez moi. Je suis à me demander comment j'ai pu supporter avec tant d'insouciance et d'insensibilité les premières épreuves de ma captivité. Je ne regrettais rien. Je ne murmurais en moi-même contre rien. Il s'était opéré en moi comme une solution de continuité, qui m'enlevait tout terme de comparaison ; ou plutôt je considérais le présent comme une phase normale, nécessaire, de mon développement moral, sans laquelle, étant données mes convictions absolues, mon existence n'avait pas de signification.

Apôtre et soldat de l'égalité, j'avais tout sacrifié à ma foi politique ; ma jeunesse, toute idée de cette fortune, de ce bonheur dont le rêve est si vulgaire, ma liberté, ma vie. De ces divers biens que j'avais offerts sans arrière pensée en holocauste à la plus sainte des causes, le dernier seul m'était resté, la vie, c'est-à-dire l'espérance de recommencer une seconde fois le sacrifice, sinon avec plus d'abnégation, au moins peut-être avec plus d'efficacité, fortifié que j'allais être par les méditations d'une captivité que j'entrevois longue. Tel était le texte sans fin de mes pensées solitaires, tels étaient les cordiaux [sic] avec lesquels je me réconfortais.

C'est sous ces salutaires influences que s'écoulèrent pour moi la fin de juillet, tout le mois d'août et le commencement de septembre 1839. Nos petits et fugitifs entretiens avec Barbès, qui, par l'effet d'une merveilleuse sympathie, se trouvait dans les mêmes dispositions d'esprit que moi, ne contribuaient pas peu, on le comprend, à donner du ressort à cette factice existence.

Pour ces rares et bienheureuses petites causeries, qui étaient soumises à une foule d'empêchements provenant les uns, comme je l'ai dit, de la crainte d'être séparés par un changement de quartier, les autres de certains effets d'acoustique, soumis eux-mêmes à une foule de circonstances météorologiques, telles entre autres que la pluie ou le vent ; pour ces entretiens, dis-je, nous avions eu d'abord recours à une sorte de langage symbolique et allégorique, si je puis ainsi m'exprimer, certes bien au-dessus de la portée intellectuelle de notre gardien et de ceux mêmes qui étaient plus haut placés que lui. Plus tard, sans changer le fond allégorique de notre langage, nous en arrivâmes, par un besoin de perfectionnement reconnu nécessaire, à nous exprimer en latin. Mais quand je parle de latin, qu'on n'aille pas cependant se faire une trop haute idée de ce latin là. C'était tout bonnement de la *bassissima latinitas*²⁸, dont le grotesque nous amusait souvent beaucoup. Toutefois, il est vrai d'ajouter qu'à force de pratiquer, nous en étions arrivés à ressaisir par réminiscence presque tout ce que nous avions pu savoir autrefois de cette adorable langue de Virgile et d'Horace, dont nous étions très loin de nous douter, alors que nous étions sur les bancs du collège, que nous ferions un jour un pareil usage.

²⁸ Mot à mot « de la latinité la plus basse qui soit » ; on parlerait aujourd'hui de « latin de cuisine ».



La tour Perrine, adossée à Belle Chaise, où se trouvait sans doute la cellule de Martin Bernard.
© Henry Decaëns

Du reste, cette particularité devint pour moi le sujet d'une étude qui me fut d'une grande ressource. Comme les livres nous manquaient, et que le peu qu'on nous donnait la faculté de recevoir de nos familles était soumis à la plus incroyable censure, je formai le projet de me réfugier dans le grec et le latin, de recommencer enfin mes études classiques par le pied. Le projet était beau et bon, il faut en convenir. Malheureusement, je dois l'avouer, je ne le mis qu'assez imparfaitement à exécution. Quoi qu'il en ait été, le peu de latin que je n'avais pas oublié, et le peu que je parvins à rapprendre, me fut de la plus grande utilité durant le cours de notre captivité.

J'ai dit que les cellules de Delsade et du Polonais se trouvaient au-dessus de la mienne. Je ne laissais pas aussi de faire de temps en temps, avec ces deux excellents compagnons, quelques petites causeries qui, pour être d'un ordre moins philosophique que celles que nous faisions avec Barbès, n'en étaient pas moins pour eux et pour moi un grand allègement à l'ennui de notre solitude.

Delsade me racontait sa vie : vie de dur labeur dont la variété ou la monotonie vient se refléter et se résumer avec une inexorable identité dans chaque existence d'enfant du peuple. Il me disait comment il était parti à treize ans de son village natal ; comment quelques années ensuite il arrivait à Paris, où il apprenait d'abord une profession, qu'il quittait quelques années plus tard pour en apprendre une autre plus en rapport avec son développement moral ; comment enfin son dévouement à la cause démocratique avait été déjà éprouvé par une première captivité en juin 1832.

Quant à Austen, le Polonais, sa vie avait été autrement accidentée. A peine âgé de quatorze ans, en 1831, il avait pris les armes pour la noble cause de son pays. Blessé à Praga et à Ostrolenka, et son corps d'armée ayant été un de ceux qui avaient échappé à la bataille et à la prise de Varsovie, il avait pu, jeune et intéressant proscrit, gagner, après une odyssée de misère, la France, cette seconde patrie des Polonais. Ce qu'il y avait de plus regrettable dans nos communications avec ce dernier, c'est que l'infortuné, sachant à peine parler français, et sa cellule étant la plus éloignée, ou plutôt la plus élevée, nos conversations avec lui étaient un véritable travail que nous étions souvent obligés d'abandonner avec la douleur de ne pas nous être compris.

A part ces petites distractions et celles que je pouvais puiser dans le peu d'études auxquelles il m'était possible de me livrer dans ma pénurie de livres, résultant des restrictions sans nombre qu'on apportait dans le choix de nos lectures, je ne dois pas omettre d'en signaler une autre qui occupait mon esprit d'une façon singulière. C'était de chercher à connaître, à l'aide de la perspective qu'embrassait ma lucarne et du parcours que j'avais à faire pour aller à mon lieu de promenade ; c'était, dis-je, de chercher à recomposer par l'esprit la configuration générale de notre Bastille et la topographie exacte des lieux environnants. L'entreprise était difficile, pour ne pas dire impossible ; mais n'importe, c'était une énigme qui avait pour moi un charme dont je ne puis me rendre compte aujourd'hui. Aussi avec quelle ardeur ne profitais-je pas de la libre jouissance de ma lucarne ! Je vois encore mon panorama, stéréotypé dans mon esprit avec une correction et une netteté dont je défie les années d'effacer

l'empreinte ! Au-dessous de ma lucarne, à quelque cinquante ou soixante pieds plus bas que l'épaule du roc sur lequel le bâtiment prend son assise, et pratiqué sur le flanc même du rocher, au moyen de terres rapportées, une sorte de petit jardinet longeant la façade, d'une douzaine de pieds de large et terminé par un mur formant parapet ; à la suite de ce mur et contigu à ce mur, mais sur un plan de quelques pieds inférieur, un second petit jardinet à peu près semblable au premier, quant à la forme, et encaissé pareillement entre deux murs²⁹ ; encore plus bas, le chemin de ronde de la prison. Puis au-delà de cette dernière enceinte du château, c'est-à-dire attenant au village, plusieurs autres petits jardins potagers, disposés en amphithéâtre, coupés en losanges, en carrés, en trapèzes, et parsemés de mesures, de pans de murs, qui donnent à l'étrange végétation qui les recouvre l'aspect le plus triste et le plus désolé. Plus loin, le cimetière, au milieu duquel s'élevait une modeste croix de pierre³⁰ ; un véritable cimetière de village, couvert d'herbes hautes, et parsemé çà et là des tertres dont la terre encore fraîche indiquait que le fossoyeur s'était livré récemment à sa funèbre besogne. Qui sait, me disais-je souvent, en me rappelant le sombre monologue d'Hamlet, si ma dernière demeure n'est pas là, à côté de l'une de ces tombes ! La vue de ce calme asile de la mort, sur ce rocher battu par les tempêtes et par les vagues de l'océan, avait pour mon âme un magnétique attrait.

A gauche du cimetière et y attenant, l'église ; à droite, le derrière des maisons du village ; en face le presbytère, encaissé dans le massif du village fermé par le rempart, qui le sépare de la grève : le tout disposé et accidenté de telle sorte que, vue de ma lucarne, cette première partie de mon panorama avait la forme d'un bassin, dont le cimetière aurait formé le fond, les parapets du rempart et ceux des jardins situés au bas de ma fenêtre, les bords extrêmes. Enfin, au-delà du rempart, l'immensité morne de la grève, traversée par trois ou quatre petites rivières, et parsemée, çà et là, dans ses parties les plus basses, de flaques d'eau, dont le volume diminue à mesure que la marée se retire, ou grandit à mesure qu'elle s'avance, insinuant, comme un serpent, ses lames tortueuses dans les parties les plus basses du sol.

Là-bas, là-bas, dans le lointain, à gauche, la coquette Avranches dessine sur la colline sa ceinture d'édifices blanchâtres si resplendissante au coucher du soleil. A droite, d'immenses claières bornent ma grève. Il me semble voir encore en ligne droite de ma lucarne et au delà de la grève, le modeste clocher d'un village, qui élance sa tête morne et mélancolique au-dessus d'un massif d'ormes et de sapins. Mais voici venir un brouillard de mer qui, comme un épais rideau, vient masquer tout à fait ma grève et le plateau circulaire d'arbres et de verdure qui forme la limite extrême des domaines d'Amphitrite³¹. Il s'avance, s'avance toujours ; ma vue ne s'étend plus au-delà du Mont. Une averse survient. Le brouillard disparaît. Ma grève a changé de forme et de perspective. Sa surface est maintenant un lac paisible, sillonné en tous sens par les mouettes et les goélands au cri aigu et monotone.

²⁹ Sans doute le jardin du directeur de la prison et celui de l'entrepreneur, chargé d'entretenir les détenus de droit commun et de les faire travailler.

³⁰ Cette croix en granit du XV^e siècle est toujours en place.

³¹ Déesse grecque de la mer.

Le lecteur comprendra que, loin de satisfaire mon avide curiosité, ce léger coin du rideau levé à mes regards ne faisait que l'attiser. A force même de m'identifier avec ma perspective, j'en étais venu à désirer non moins vivement de connaître les mœurs de la population de ce rocher perdu, dont je distinguais, du haut de mon étrange observatoire, les évolutions amphibies.

Le gardien qui m'accompagnait à la promenade, vieux paysan né dans ces parages maritimes, qu'il n'avait quittés quelque temps que pour assister aux dernières guerres de l'Empire, m'était devenu, pour ce genre d'étude et d'observations, d'une excellente ressource. Je ne saurais mieux faire que de résumer en peu de lignes ses dires et opinions, redressés et complétés par la lecture de deux ou trois ouvrages spéciaux.

La population du Mont Saint-Michel ne s'élève pas au-dessus de trois à quatre cents habitants. Elle se compose presque exclusivement de pêcheurs de tous âges et de tous sexes, qui se divisent en deux classes bien distinctes : celle des coquetiers ou coquetières et celle des pêcheurs au filet.

Les femmes, les jeunes filles et les jeunes garçons composent plus particulièrement la catégorie des premiers. Les *coques*, dont ils tirent leur nom, sont une espèce de coquillage bivalve ayant la forme et la grosseur d'une noix un peu aplatie. On les extrait du sable avec les doigts, après que la marée s'est retirée, et dans des parties de la grève très faciles à reconnaître pour les gens adonnés à ce métier. Ces coques sont très mal réputées dans le pays, peut-être uniquement parce qu'elles sont très communes et par conséquent à vil prix. Elles se consomment presque toutes dans les campagnes environnantes. Ce genre de pêche, quoique peu productif en apparence, est cependant une véritable source d'aisance pour le pays, en ce sens que, comme je l'ai dit, toute la famille du pêcheur (femmes, filles et garçons) peut s'y livrer presque en toute saison. Aussi, s'il y a de la pauvreté, n'y a-t-il pas de la misère au Mont Saint-Michel.

Le métier de pêcheurs au filet est infiniment plus rude ; car, obligés de suivre les heures des marées, ils le font souvent par des nuits bien froides et bien sombres au milieu des grèves. Les filets dont ils se servent le plus ordinairement ont la forme d'un sac. Ils font aussi un grand usage de filets dormants. Excepté le bar et le saumon, les seuls poissons dont la vente soit un peu productive, on ne trouve au Mont Saint-Michel que de maigres plies ou limandes, des guitans ou merlans, quelquefois des soles, de petits mulets et des crevettes grises.

Rien n'est plus monotone en apparence et, en réalité, plus dramatique que l'existence de ces pauvres gens. C'est peu pour eux que d'avoir à braver, dans l'été, les rayons d'un soleil dont l'ardeur se décuple et devient torréfiante en se réfléchissant sur la surface plate et blanchâtre de la grève ; c'est peu pour eux, pour les femmes surtout, que de passer, pendant l'hiver, des journées entières les jambes dans l'eau avec la pluie sur les reins, il leur faut encore risquer journellement d'être engloutis par les marées montantes, si, surpris par le brouillard, ils ne parviennent pas à s'orienter assez à temps pour regagner la rive de l'âpre rocher sur lequel repose leur toit protecteur.

Qu'on ajoute à tous ces périls un péril peut-être plus grand encore, celui d'être englouti, lorsque la grève est à sec, dans les sables mouvants de sa trompeuse surface, dans ces terribles *lises* enfin, qui sont semées comme des trappes autour du redoutable rocher.

« Les *lises*, dit Maximilien Raoul, sont des portions de grèves quelquefois très étendues, quelquefois d'un ou de deux pieds seulement où la tange est momentanément, et par diverses causes particulières, liquide jusqu'à la couche supérieure. Or, comme les couches inférieures, à quelques pieds de profondeur, sont très liquides dans toutes ou presque toutes les grèves, il en résulte qu'on enfonce assez facilement dans les *lises* lorsqu'on vient à les rencontrer.

« Il y a des *lises* d'une autre espèce et dont l'effet, sous le pied, est très différent : ce sont celles dont toutes les couches inférieures seulement, mais jusqu'à dix pouces ou un pied de la superficie, sont liquides. Lorsqu'on marche sur les *lises*, l'ébranlement qui se fait sentir est plus profond et porte bien plus à l'âme ; il semble que ce soit le globe terrestre qui s'affaisse en se liquéfiant. »

Aussi, bien qu'une demi-heure suffise pour franchir la distance qui sépare la rive du Mont, ce n'est que prudence au voyageur de s'être donné un guide pour la traverser, car cette traversée, on le voit, n'est pas sans périls. Souvent même, surtout pendant l'automne et l'hiver, aux dangers que présente la mobilité du sol, s'ajoute celui d'un brouillard excessivement intense, qui s'abat sur la terre avec une rapidité désespérante, et ne permet plus de suivre aucune direction.

Les habitants du Mont et des localités d'alentour ont retenu les noms de plus d'un malheureux perdu et englouti dans les grèves. Pour nous, prisonniers, nous avons souvent entendu retentir, mais vainement, le beffroi d'alarme, ou plutôt de salut, devant servir à indiquer la direction du Mont, aux malheureux voyageurs surpris par le brouillard.

Une des particularités les plus remarquables de la vie des habitants de ce rocher, c'est le manque absolu d'eau potable. Il ne se trouve pas, en effet, la moindre source d'eau douce sur le Mont, mais seulement deux fontaines d'eau saumâtre³². On n'y boit que de l'eau de pluie ou bien de l'eau apportée des villages voisins. Par économie ou par pénurie de ce salubre liquide, les habitants sont même souvent réduits à faire, pendant l'été, leur soupe avec l'eau saumâtre. Ils ne boivent alors que du cidre ou de l'eau pluviale non filtrée dont les malignes influences se manifestent par les dysenteries et autres maladies gastriques.

Les fruits et les légumes manquent généralement aussi au Mont Saint-Michel, la sécheresse les brûle presque toujours sur pied. Comme pour l'eau, il faut s'en approvisionner au dehors. En revanche, et ce n'est pas la moindre des particularités qu'offre ce rocher, il fournit des figues qui, pour leur saveur, ne le cèdent en rien à celles du midi. Malheureusement ces figues sont devenues fort rares, la majeure partie des figuiers ayant gelé, il y a déjà une vingtaine d'années.

³² La fontaine Saint-Aubert et la fontaine Saint-Symphorien.



La fontaine Saint-Symphorien, située entre la tour du Nord et la tour Boucle.

© Henry Decaëns.

Du Mont Saint-Michel à Avranches, il n'y a que trois lieues à vol d'oiseau ; mais on en compte au moins quatre par le chemin le plus court qu'on puisse prendre, c'est-à-dire en longeant le bord des grèves jusqu'à La Rive, hameau situé au nord-est sur la ligne droite du Mont à la ville : encore ce chemin n'est-il pas toujours sans danger ni même possible, parce que, pour parvenir à La Rive, il faut suivre des sentiers que les mauvais temps rendent impraticables, et traverser à bateau une rivière d'un gué souvent difficile³³. Un moyen plus sûr de faire la route, c'est de gagner la terre à l'est, puis d'avancer dans la même direction jusqu'à un village appelé Pontaubault, où se trouve un pont sur la rivière qu'il faut, par l'autre voie, traverser à bateau. De Pontaubault on gagne ensuite Avranches par une bonne route après avoir fait environ cinq lieues.

Au sud du Mont, plus près qu'Avranches, se trouve Pontorson. Ce point étant situé à la jonction de plusieurs routes, on peut y arriver de tous côtés, d'Avranches notamment, par des services de voitures organisés. Les deux lieues qui séparent Pontorson du Mont se font par un excellent chemin jusqu'à la grève. Aussi est-ce par cet endroit que les visiteurs étrangers à la localité gagnent ordinairement le rocher.



Bâtiment abritant la fontaine Saint-Aubert, au nord du rocher.
© Henry Decaëns.

³³ La Sélune.

VI

Mon ennemi le plus redoutable Age mythique de notre captivité

Deux mois s'étaient écoulés pendant lesquels j'avais pu constater avec une satisfaction croissante que j'étais à la hauteur de la situation. De même que la nature, sans détruire la vie qui est dans l'arbre, ralentit assez, pendant l'hiver, la pousse de sa sève pour la préserver de l'action du froid, de même la captivité et la solitude, en ralentissant, par la privation de son aliment le plus vital, l'activité de mon esprit, lui avaient substitué, par une merveilleuse compensation, une inépuisable puissance de rêverie. Il en était enfin de mon esprit, si je puis me servir de cette comparaison, comme d'un feu latent qui aurait gagné en étendue et en continuité tout ce qu'il aurait perdu en vigueur et en intensité. Si je souffrais encore, ce n'était plus que dans mon corps. D'affreux maux de tête, qui me duraient quelquefois plusieurs jours, accompagnés d'une indicible prostration de forces, m'avertissaient que je serais long à me faire à la privation d'air pur et d'exercice physique résultant de ma ration d'une heure de promenade par jour et de séquestration tout le reste du temps dans un espace de quelques pieds.

Pourtant je ne faisais de cette question qu'une question de temps, car je comptais sur la vigueur de ma constitution, qui était précisément mon ennemi le plus redoutable pour le présent. Je ne faisais pas davantage entrer en ligne de compte l'insipidité délétère de la nourriture qu'on nous donnait, non plus que certaine ignoble petite torture, celle de la vermine, qui me causait les plus douloureuses insomnies. Un soldat de l'égalité, me disais-je, doit et peut s'accoutumer à toute espèce de nourriture. Quant à la vermine, elle ne résistera pas aux premiers froids, et j'aurai devant moi six ou huit mois peut-être de répit.

Vers ce temps, c'est-à-dire vers le 10 ou le 15 septembre, il me survint une visite dont la mention doit trouver place ici. Un matin, un personnage qui me fut annoncé par mon gardien comme étant M. Martin-Deslandes, inspecteur général des prisons, entra dans ma cellule. Après les saluts réciproques exigés par la politesse, ce personnage me dit :

« - Avez-vous, Monsieur, quelques réclamations à faire sur votre position. Je suis prêt à en prendre note et à les appuyer de tout mon pouvoir.

- Des réclamations ! je ne vous en ferai aucune, Monsieur, lui répondis-je, d'abord parce que je n'ai rien à demander à un ennemi, à un pouvoir que j'ai combattu, aux juges duquel j'ai refusé de répondre, auquel même je ne reconnais pas le droit d'exister, et, à défaut de cette raison souveraine, parce que je suis convaincu qu'il n'est donné ni à vous, ni à ceux qui vous donnent des ordres immédiats de modifier en rien les dispositions de la pensée occulte au profit de laquelle s'exécute l'abominable violation de la loi dont nous sommes l'objet. Mais, ces réserves faites, je ne demande pas mieux que d'avoir avec vous, comme homme du monde, une petite conversation, si la chose ne vous est pas désagréable. »

On le comprend, si les réserves préjudiciables que j'avais prises m'étaient impérieusement commandées par le sentiment de ma dignité, d'un autre côté cependant je ne voulais pas laisser se perdre si gratuitement l'occasion de tâter un peu mon homme sur la pensée de ceux qui l'envoyaient. Un autre motif encore me faisait désirer cet entretien. J'avais entendu porter sur ce personnage, qui avait été lui aussi directeur de prison³⁴, des jugements si défavorables, qu'un peu de curiosité de ma part était bien justifiable, surtout dans une position où les sujets de distraction étaient si rares. Nous nous mîmes alors à passer rapidement en revue les hommes et les choses qu'il venait de quitter, et dont moi-même je n'étais encore éloigné que de quelques mois. Mais, le dirai-je, et tout esprit de parti à part, le résultat de cette conversation fut pour moi cette conviction, qu'on pouvait être inspecteur général des prisons de France sans avoir la plus légère notion sur la politique, la philosophie et l'économie politique. Je retrouvai bien en lui l'esprit étroit du fonctionnaire subalterne tel qu'on me l'avait dépeint, et qui n'avait dû, assurément, son avancement qu'aux preuves d'obéissance aveugle qu'il avait données à ses chefs pendant qu'il avait tenu sous sa main les prisonniers de juin et d'avril mes devanciers. Ce qui acheva de me le peindre, ce fut l'acharnement qu'il mit à me préconiser le système cellulaire, et partant le régime d'emprisonnement auquel nous étions soumis. D'autres, à sa place, plus adroits ou moins cyniques, auraient voulu laisser à qui de droit la responsabilité telle quelle de l'application de ce système, se seraient bien gardés de s'attribuer une responsabilité à laquelle ils auraient parfaitement pu se dispenser de prendre part. Lui, au contraire, la revendiquait comme une gloire sans pareille. Quant à moi, je le laissai donner cours à sa faconde, me contentant de l'exciter de temps en temps par quelque objection. Puis, quand il eut fini, je lui dis du ton moitié sérieux et moitié ironique que j'avais conservé pendant tout le temps de notre conversation :

« - Vous voyez que la dignité est bonne à quelque chose. Indépendamment de ses mérites généraux, de principe, elle m'a préservé aujourd'hui, dans le cas particulier où je me trouve, d'une démarche qui eût été plus que de la naïveté. En effet, je vous le demande, n'aurais-je pas été la plus grossière des dupes si, me fiant à vos offres, je m'étais adressé à vous pour réclamer le moindre changement à cet odieux régime d'emprisonnement que nous subissons et dont vous venez, avec tant de chaleur, de revendiquer, en ma présence, la responsabilité presque pour vous tout seul ! »

Et j'accompagnai ces dernières paroles d'un sourire dédaigneux qui voulait dire : Va, geôlier - car tu n'es qu'un geôlier, malgré les titres pompeux dont tu te décores, - tu peux dire à tes maîtres qu'il y a encore plus de stoïcisme dans nos âmes républicaines, que de raffinement dans leur haine.

Il se retira en me disant qu'il comptait venir me revoir avant son départ.

« - Je suis sûr, lui dis-je en souriant toujours avec ironie, que vous aurez des occupations qui vous empêcheront de revenir.

- Pourquoi, reprit-il, supposez-vous cela ?

- Parce que je suis devin, lui répliquai-je en conservant le même ton. »

Je ne m'étais pas trompé. Il ne revint plus.

³⁴ Martin-Deslandes a été directeur de la prison du Mont de 1828 à 1832 et de 1833 à 1835.

Le vent était fort ce jour-là, il ne le fut pas moins le lendemain. Nous ne pûmes, Barbès et moi, nous héler quelques paroles que le troisième jour. J'étais bien sûr qu'il avait dû, de son côté, recevoir notre homme de la bonne manière. Il me confirma la chose et mon propre jugement par l'entière identité du sien sur ce personnage.

Quelques jours après cette visite, qui avait été une légère distraction à la monotonie de notre captivité, le directeur vint nous annoncer qu'il prenait sur lui de nous accorder, pour le soir, un petit supplément de promenade qui, pensait-il, ne pouvait manquer de nous être agréable. Jusqu'alors nous avions eu pour unique promenoir le cloître, lieu couvert, ainsi que le lecteur a pu le voir. A partir de ce jour, nous allâmes chaque soir, les uns après les autres, c'est-à-dire un jour sur quatre, nous promener sur la grande plate-forme qui servait de préau aux détenus ordinaires³⁵. Mais comme notre supplément de promenade devait être pris sur le temps pendant lequel la plate-forme était disponible, entre la rentrée de ces mêmes détenus et l'arrivée de la nuit, plus les jours diminuaient, plus aussi cette promenade devait être restreinte. Autant même que je puis me le rappeler, ce devait être vers le 20 septembre que le directeur nous parla de cette seconde sortie, et le 15 octobre, au plus tard, d'après la diminution croissante des jours, elle n'allait plus être possible. Ainsi, comme nous n'étions que quatre prisonniers, il s'agissait pour nous de cinq ou six promenades dont la durée devait progressivement diminuer d'une heure à dix minutes.

Voilà, en définitive, à quoi se réduisait la grave infraction au Système que le directeur osait prendre sur lui. Mais n'importe : nous acceptâmes cet arrangement, tout mesquin fût-il, parce qu'il se conciliait avec notre règle de conduite, qui consistait à ne jamais nous plaindre de rien, à ne jamais rien réclamer, mais aussi à ne jamais refuser ce qui nous serait offert sans engager notre dignité. Du reste, cette seconde sortie, tout éphémère et provisoire qu'elle fût, n'en devint pas moins pour nous une occasion de véritable jouissance, une sorte de partie de plaisir.

La plate-forme sur laquelle avait lieu notre sortie supplémentaire est située à l'extrémité occidentale des bâtiments. Elle est dégagée de toutes murailles à l'ouest et au nord. Au sud se trouve le bâtiment de l'infirmerie, d'où l'on peut s'y rendre par une porte latérale. Enfin, à l'est s'élève le porche de l'église, mélange bizarre, mais encore grandiose, de l'architecture romane et de la Renaissance³⁶. Toute la partie basse de l'église étant affectée au service de la prison, c'est par le porche qu'on nous conduisait à la plate-forme.

La première promenade que je fis en ce lieu fut pour moi pleine d'un indéfinissable sentiment de volupté. C'était par un beau soir d'automne. Le soleil embrasait le couchant de ses derniers feux. Une magnifique marée équinoxiale, légèrement agitée, ceignait de sa masse verte la base de notre rocher. A droite, Tombelène [Tombelaine] étalait sur la surface mobile sa lourde carrure de granit, qui le fait ressembler à un gigantesque lion au repos auquel serait confiée la garde de la baie de Cancale. En face s'offraient, dans toute la beauté de leur rude aspect, les masses accidentées de la côte de Bretagne. Et, comme fond du tableau, grondait au loin la haute mer.

³⁵ C'est bien entendu la plate-forme de l'Ouest.

³⁶ Il s'agit de la façade classique de l'église abbatiale, édifiée après l'incendie de 1776.

On comprend tout ce qu'un pareil spectacle doit avoir de particulièrement beau pour un prisonnier qui, depuis longtemps, n'a pu contempler la nature qu'à travers l'ouverture exigüe d'une lucarne, respirer le grand air que sous les galeries écrasées d'une cour dont les murailles lui laissent à peine voir un étroit pan du ciel. Aussi le soleil avait-il complètement disparu à l'horizon que j'étais encore accoudé sur le parapet de la plate-forme, aspirant à pleine poitrine les rafraichissantes émanations de la mer, et plongé dans une profonde rêverie.

Mais le geôlier, lui, n'est pas rêveur, c'est là son moindre défaut. Le mien vint me rappeler qu'il fallait rentrer. Nous reprîmes le chemin par lequel nous étions venus, c'est-à-dire le porche de l'église, la nef, alors mélancoliquement éclairée par la pâle lueur du crépuscule, et une porte latérale donnant sur le Saut-Gauthier.

Le Saut-Gauthier est une seconde plate-forme beaucoup plus petite que celle dont il vient d'être question. Elle ne donne sur l'extérieur que par un seul côté, celui du midi. Formant comme un palier auquel aboutit une immense rampe artérielle³⁷ qui part du guichet de l'entrée intérieure, et sur lequel s'ouvrent les appartements du directeur, l'infirmier et la pharmacie, enfin l'église, ce lieu est le plus fréquenté de la maison.

Au moment où j'arrivais avec mon gardien sur la plate-forme, une division de détenus ordinaires se rendait à son dortoir. Nous nous arrêtâmes pour les laisser passer. Cette circonstance amena un petit événement qui, bien que très puéril en lui-même, m'a pourtant laissé un souvenir tel, que je ne puis résister au plaisir de le mentionner, ne serait-ce que pour donner une idée des mille petites sensations qui peuvent venir distraire l'esprit d'un prisonnier sentimental.

J'étais donc sur le Saut-Gauthier à attendre la fin du défilé des détenus ordinaires. Tout naturellement je me tournai du côté d'où mes regards pouvaient s'échapper vers la terre, et m'accoudai sur le parapet pour jouir de la perspective que m'offrait ce lieu. Quelle ne fut pas ma surprise lorsque distrait de ma contemplation par un léger frôlement qui se fit à côté de moi, je me trouvai, en détournant la tête, face à face avec une belle fille qui venait de s'accouder pareillement sur le parapet à un pied de moi. Sa chevelure de jais, ses yeux noirs et vifs, son teint coloré comme celui d'une Espagnole, sa taille souple et cambrée, formaient dans sa personne un ensemble plein de résolution, qui n'excluait pas cependant un certain air de réserve et de grâce naïve. Elle portait une robe fond bleu semé de points blancs. Un fichu de soie rouge couvrait son sein. A son cou pendait une petite croix d'or. Elle me salua, en accompagnant son salut d'un sourire si sympathique, que, si je n'avais pas craint de paraître outrecuidant, je l'aurais priée, - ne fût-ce que pour l'incroyabilité du fait, au milieu de notre vie cénobitique, - de me permettre un baiser sur ses deux beaux yeux. Je me bornai, en souriant, à la féliciter et à la remercier de n'avoir pas eu peur d'approcher ainsi d'un affreux prisonnier comme moi. Mais je rentraî tout distrait dans ma cellule, sans manquer toutefois de demander à mon gardien ce qu'était cette belle fille. Il m'apprit que c'était un enfant du village. Je ne lui demandai pas son nom. Je préférâi lui en donner un emprunté à la couleur de sa

³⁷ Les Grands degrés intérieurs.

robe. Ce nom lui est resté ; et quoique un peu plaisant dans son euphonie, qui en faisait un néologisme des plus pittoresques, je suis sûr qu'elle ne s'en est jamais fâchée.

J'ai dit que, d'après l'arrangement du directeur, nous pouvions espérer aller cinq ou six fois chacun sur la plate-forme. Un événement inattendu vint restreindre encore cette faculté déjà si restreinte. Le 28 septembre, il nous arriva trois compagnons de captivité. Tout naturellement ils durent profiter de ce provisoire petit supplément de promenade. Il en résulta qu'au lieu de cinq ou six sorties du soir, nous n'en eûmes réellement que trois.

Maintenant, quels étaient ces trois nouveaux compagnons ? Voilà ce que nous ne parvîmes à savoir que plusieurs jours après, car ils avaient été placés à une très grande distance de nous. Mais les murs des cachots parlent ; en même temps que leurs noms, nous apprîmes qu'ils avaient été condamnés, par la Cour d'assises de Paris, pour une affaire de presse clandestine. Le premier était un jeune homme de dix-sept à dix-huit ans. Le second, qui avait épousé tout récemment la veuve de l'infortuné Pepin, était de plus le frère d'un évadé d'avril mort dans l'exil. Quant au troisième, mes souvenirs ne me rappellent rien de particulier sur lui. Ils furent placés dans la partie du quartier politique appelée le *Grand Exil*³⁸, séparée du *Petit Exil*³⁹ que nous habitions, par une distance qui rend toute communication impossible.

Le mois d'octobre, qui suivit, fut peut-être le mois le plus calme de notre captivité. C'est enfin, pour me servir d'une locution empruntée au langage de nos épanchements intimes avec Barbès, l'époque de l'*âge mythique*⁴⁰ de notre captivité, dont le souvenir nous est resté le plus cher. Le croira-t-on, le sujet le plus ordinaire de nos si rares et si fugitifs entretiens n'était pas le passé récent dans lequel nous venions d'être acteurs, et encore moins les mille petites misères pourtant si actuelles et si palpitantes de notre position. Retrempée à la source vive de l'idéal primitif, notre âme, par une merveilleuse et identique sympathie, aimait, en vue de l'avenir, à se plonger dans le passé. Moïse et Jésus, la Grèce et Rome avec leurs poésies et leurs histoires, Homère et Virgile, Alexandre, Annibal [Hannibal], César, tels étaient les sujets des causeries à effets d'acoustique dont nous saisissions les rares occasions avec une avidité et une ardeur que nous n'aurions pu retrouver pour aucune des actualités contemporaines et qui auraient pu nous faire douter, - si le doute était possible en pareille matière, - de la vérité de ces paroles du vieil Homère : lorsque Jupiter enlève sa liberté à un homme, il lui enlève en même temps la moitié de son âme.

Un seul incident, mais bien poétique et dont le souvenir fait vibrer toutes les cordes de mon cœur, se rattache à ce mois. Une nuit, alors que tout était silencieux dans le village,

³⁸ Le *Grand exil* correspondait aux cellules installées dans le Logis abbatial.

³⁹ Le *Petit exil* correspondait aux cellules aménagées dans les bâtiments situés entre le Logis abbatial et le Châtelet, notamment dans la Bailliverie et la tour Perrine.

⁴⁰ Note de Martin Bernard : C'est une des joissances du prisonnier que le langage allégorique. Pour lui chaque chose, chaque situation a un nom particulier. Nous avions désigné, Barbès et moi, la période du temps qui s'écoula entre notre arrivée au Mont Saint-Michel et l'arrivée de nos amis et co-accusés de la seconde catégorie du procès de mai, sous le nom d'*âge mythique*, par une analogie, possible pour des prisonniers seulement, entre le mystérieux des âges reculés du monde et le mystérieux des premiers temps de notre captivité.

nous fûmes réveillés de notre premier sommeil par le bruit harmonieux de chants qui partaient de la grève. Il n'y avait pas à se méprendre sur la destination de ces chants : c'étaient la *Marseillaise* et le *Chant du Départ*. Oh ! qu'ils furent doux à nos oreilles et à nos âmes ! Nous n'en perdîmes pas une syllabe. Et comme nous ne pouvions pas douter qu'ils ne partissent de cœurs qui sympathisaient vivement avec notre position, l'illusion devint pour nous si grande, que nous en vîmes à croire reconnaître les voix de plusieurs de nos amis de Paris. Nous lançâmes même quelques noms aux échos de notre rocher. Mais, soit que nos mystérieux amis craignissent de nous rendre l'objet des rigueurs de nos géoliers, en provoquant de notre part des élans de sympathie, certes bien contraires aux prescriptions du régime odieux que nous avions à subir, soit qu'ils ne voulussent pas devenir eux-mêmes, et bien gratuitement, l'objet des investigations inquisitoriales du commandant de [la] place, qui exerce un pouvoir presque dictatorial sur les étrangers qui viennent au rocher, les chants cessèrent instantanément, et nous n'entendîmes plus que ces mots : *Adieu ! Courage !*

Mais si, sous le rapport moral, le mois d'octobre avait eu sa poésie, ses dernières journées n'avaient pas laissé que de faire naître en nous une bien grave préoccupation. L'hiver s'avancait. L'humidité constante qui règne en tout temps derrière ces murs de granit, augmentée dans une effrayante proportion par les brumes de novembre, avait rendu nos cellules à peu près insupportables. On pensa à nous donner du feu. Ici commença pour nous une série inénarrable de nouvelles misères. Au froid et à l'humidité succéda l'asphyxie par la fumée : calamité sans remède provenant de la situation relative des diverses masses de constructions de l'édifice. Le corps de bâtiments dans lequel nous étions renfermés étant moins élevé de quelque cinquante ou soixante pieds que l'église qu'il longe dans toute son étendue, et dont il n'est distant que de vingt pieds au plus, lorsque le vent soufflait de l'ouest – ce qui a presque constamment lieu dans ces parages pendant l'automne et l'hiver, – sa libre circulation se trouvait interceptée par l'église, et la fumée de nos cheminées impitoyablement refoulée dans nos cellules. Je dois ajouter, cependant, que tous les vents ne nous étaient pas également contraires. Celui du nord-est, par exemple, qui filait le long de la façade, nous laissait un peu de répit. Malheureusement c'était le moins fréquent.

Mais, comme il n'y avait pas de choix à faire entre le froid et la fumée, nous nous résignâmes à supporter alternativement ces deux tortures, c'est-à-dire que nous ne faisons pas assez de feu pour être asphyxiés, et strictement assez cependant pour combattre l'horrible humidité qui suintait le long de nos murs et qui s'attaquait à nos vêtements.

Et à cette calamité générale vint se joindre pour moi une calamité particulière et plus fondamentale encore. Ma cellule qui, sous le rapport de la vue, était assez bien située, se trouvait n'avoir pas de cheminée, et il paraissait n'exister aucun moyen de faire aboutir le tuyau du poêle qu'on pouvait y placer, dans une cheminée voisine. Cette impossibilité reconnue, on me proposa une chambre dans une autre partie du quartier politique. Je trouvai le remède pire que le mal, car il me fallait quitter le voisinage de Barbès et de mes deux autres compagnons. Puis on pensa à une sorte de petit cachot noir

qui se trouvait contigu à ma cellule et qui avait une meurtrière sur la façade. Il fut décidé qu'après avoir percé le mur de séparation, on ferait sortir le tuyau de mon poêle par cette issue. Mais, hélas ! ce remède n'en était pas un. Le vent, qui venait s'engouffrer avec un fracas diabolique dans l'angle du contrefort où se trouvait précisément cette meurtrière, laissait à peine sortir la plus légère parcelle de fumée.

Après huit jours d'essais et d'épreuves inouïes, je fus obligé de renoncer au feu ou de m'asphyxier. J'optai, on le croira sans peine, pour la première conclusion. Mais, on le comprendra aussi, une pareille résolution était bien difficile à accomplir jusqu'au bout. Aussi, après huit autres jours passés à cette dernière expérience, je sentis l'impossibilité de lutter contre le froid, et surtout contre l'humidité, dans un espace où il m'était impossible de prendre le moindre exercice physique. Je consentis donc à m'*expatrier*, mais avec quel serrement de cœur ! Barbès, pour qui cet éloignement n'était pas moins cruel, me cachait sa douleur, Delsade était désolé, et le pauvre Polonais pleurait à chaudes larmes.

Pour moi, à peine me vis-je hors de ma cellule et loin du voisinage de mes amis, que je fus pris d'un ennui dont rien ne me put distraire. Vainement j'essayai de me mettre à l'étude. Mon esprit semblait être resté dans la cellule que je venais de quitter. Quatre mois de mes pensées les plus graves, de mes rêveries les plus poétiques, tout mon passé déjà de vieux prisonnier, me semblait fixé à ses murs, que je regrettais comme un exilé regrette la patrie, non parce qu'elle est belle et riante, mais parce qu'elle est la patrie. Vainement je me disais que ma chambre actuelle était plus convenable pour la saison, puisque je pouvais y faire un peu de feu, que c'était pousser trop loin l'amour des lieux et le sentimentalisme, que de ne pas savoir vivre loin de ses amis, dont de nouveaux arrangements de la prison, qui étaient infiniment probables, pourraient me rapprocher avant peu. Toutes ces raisons ne purent prévaloir contre la *nostalgie* qui s'était emparée de moi. Je demandai à rentrer dans mon quartier, dans ma cellule, dussé-je me passer de feu tout l'hiver. On comprend bien que cette cellule n'était pas occupée. Elle me fut rendue, ou plutôt je lui fus rendu sans difficulté. Bien m'en prit d'avoir eu la pensée de revenir, car l'architecte de la maison – singulier architecte dont je parlerai plus tard – trouva à la fin le moyen bien simple de faire passer le tuyau de mon poêle dans la cheminée de Delsade, dont la cellule était au-dessus de la mienne.

Ainsi se termina ce petit épisode, qui n'est pas le moins caractéristique de la physiologie intime du prisonnier d'Etat.

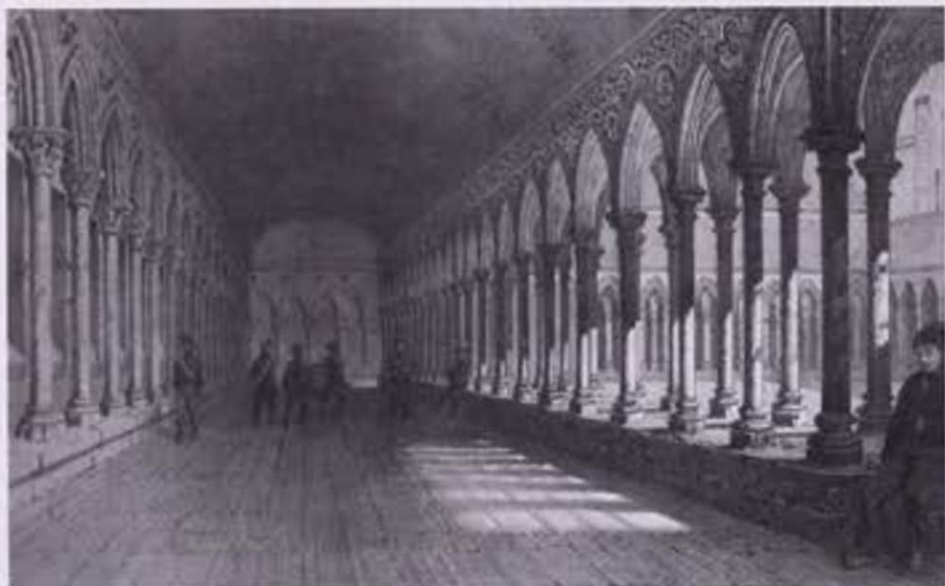
Pendant le reste de novembre, aucun événement digne d'être mentionné ne vint distraire notre solitude. Il n'en fut pas de même de décembre. Notre personnel se trouva augmenté dans ce mois de six prisonniers, dont trois nous arrivèrent de la citadelle de Doullens, et trois autres des prisons de Paris. Parmi les premiers se trouvaient deux graves jeunes gens, Roudil⁴¹ et Noël Martin⁴², capturés en mai, les armes à la main, et

41 Louis Roudil, 19 ans, condamné à cinq ans de détention le 12 juillet 1839 par la Cour des Pairs, pour attentat contre le Gouvernement. Incarcéré au Mont le 5 décembre 1839, il a été libéré le 11 juillet 1844.

42 Pierre-Noël Martin, 19 ans, condamné à cinq ans d'emprisonnement pour crimes politiques, le 12 juillet 1839, par la Cour des Pairs. Incarcéré au Mont le 5 décembre 1839, il a été libéré et remis à l'autorité militaire le 11 juillet 1844.

ayant, comme nous, fait partie de la première catégorie du procès devant la Cour des Pairs. Les trois autres venaient d'être condamnés par la Cour d'assises de Paris pour publication d'écrits clandestins.

(A suivre)



Le cloître transformé en lieu de promenade pour les prisonniers. Lithographie publiée dans *La Normandie illustrée*, Nantes, Charpentier et fils et Cie, 1852. Coll. H. Decaëns.



Comme le cloître, la plate-forme de l'Ouest a servi de lieu de promenade aux détenus.
© Henry Decaëns.



Touristes faisant la queue pour prendre la navette qui doit les conduire au Mont Saint-Michel.
24 août 2017, 10h39.
© Henry Decaëns



Touristes tentant de prendre une navette pour retrouver leur voiture sur le parking.
11 août 2017, 16h33.
© Henry Decaëns

Nouveaux tarifs pour le parking du Mont

Avec l'accord du Syndicat mixte Baie du Mont Saint-Michel, Transdev, délégataire du service public pour la gestion du parking et des navettes, a augmenté les tarifs du stationnement, le 1^{er} juillet 2018.

Pour les véhicules individuels, le tarif est passé de 11,70 à 12 euros pour 24 heures.

Pour les camping-cars, il est passé de 17,20 à 17,60 euros.

Pour les motos, il est passé de 4,20 à 4,40 euros.

Pour les cars, le forfait de 24 heures est inchangé : il s'élève à 57 euros.

Ce sont finalement des hausses raisonnables que les visiteurs accepteront sans doute assez facilement.

Et la carte d'abonnement annuel a diminué de 47 à 25 euros !

Mais la gratuité de 19h à 1h du matin, destinée à permettre aux habitants de la région de profiter du Mont dans la soirée, est supprimée. Il faudra maintenant payer 4,40 euros pour aller dîner au Mont, écouter un concert, suivre une conférence ou découvrir le parcours nocturne de l'abbaye. Cette mesure pénalisera les activités qui font vivre le Mont le soir, qu'elles soient culturelles ou commerciales ! François Nicolas, président d'Amalio Productions qui a créé un nouveau parcours nocturne dans l'abbaye, a vivement protesté contre cette mesure, prise sans préavis, qui n'incitera pas les visiteurs à revenir le soir. Elle n'apportera guère de recettes supplémentaires au délégataire car beaucoup de visiteurs préféreront renoncer à aller au Mont plutôt que de payer le tarif de 4,40 euros et, lorsqu'il pleut, de prendre le risque de rentrer trempé jusqu'aux os en attendant la navette sur la digue. Cette mesure est donc néfaste, inutile et incompréhensible. Dans les villes, les parkings ne sont-ils pas gratuits de 19h à 9h ? Et les parkings offrent des tarifs symboliques, souvent deux euros, pour la soirée.

Plus grave encore : l'accès aux parkings privés des hôteliers et restaurateurs de la Caserne augmente de façon scandaleuse : il passe en effet de 4 à 6,50 euros pour les voitures et, à partir du 1^{er} avril 2019, il s'envolera de 35 à 57 euros pour les cars ! On peut raisonnablement se poser la question de savoir si c'est légal qu'une société privée, Transdev en l'espèce, puisse prélever une sorte de droit de passage sur ceux qui utilisent une voie publique pour accéder à des parkings privés ? La société Transdev n'est pas propriétaire de ces parkings et, si nos informations sont bonnes, elle n'est en rien chargée de leur entretien.

On peut craindre que cette dernière mesure ne décourage les visiteurs et qu'elle ne contribue à freiner les activités de la Caserne qui sont pourtant vitales pour le tourisme local ; c'est là en effet que les possibilités d'hébergement sont les plus nombreuses : on ne trouve que 130 chambres au Mont, mais il y en a 328 à la Caserne. Tout doit donc être fait pour favoriser le développement de ce quartier à vocation commerciale. Il n'y a aucune raison de faire payer aux clients des hôtels et des restaurants un droit d'accès aux parkings privés de la Caserne. Maintenant qu'il y a des barrières au bout de la digue

pour sécuriser l'accès au Mont, rien ne s'oppose plus à ce que l'accès à la Caserne soit entièrement libre dans la soirée. C'est à ce prix que l'on permettra aux hôtels et aux restaurants de continuer à vivre.

L'une des missions du futur EPIC (Etablissement public à caractère industriel et commercial), qui doit prochainement remplacer le syndicat mixte Baie du Mont Saint-Michel¹, consistera à régler ces questions essentielles pour le Mont.

H.D.



Le Mont Saint-Michel et Tombelaine vus du pont-passerelle. 24 août 2017, 9h59. © Henry Decaëns.

¹ Au moment où nous terminons ce numéro de septembre de la revue, nous apprenons que le Premier Ministre, Edouard Philippe, sera au Mont le jeudi 19 juillet 2018 pour annoncer la création de l'Epic.



Parcours nocturne dans l'abbaye : projection sur le mur oriental du réfectoire.
© Henry Decaëns.



Parcours nocturne dans l'abbaye : projection dans la salle des Chevaliers.
© Henry Decaëns

Les Chroniques du Mont Au commencement

En 2018, le Centre des monuments nationaux a confié la création, la réalisation et la production du nouveau parcours nocturne de l'abbaye du Mont Saint-Michel à Amaclio Productions, société bien connue pour *La Nuit aux Invalides* et *Les Luminessences* d'Avignon.

Amaclio a proposé une création de Bruno Seillier, *Les Chroniques du Mont*, qui va se dérouler sur trois ans. Cette année 2018, on a assisté au premier volet, *Au commencement*, dont le titre reprend les premiers mots du prologue de l'évangile de Jean : « Au commencement le Verbe était et le Verbe était avec Dieu et le Verbe était Dieu. » Nous avons donc été invités à découvrir les origines du Mont grâce à quatorze scénographies originales présentées dans les différentes salles de l'abbaye. Ce parcours évoque aussi la Genèse car la baie où le ciel, l'eau et la terre se confondent symbolise parfaitement les origines du monde et de l'humanité.

Nous avons beaucoup apprécié ce nouveau parcours qui met bien en valeur l'abbaye en composant « une merveilleuse symphonie de visions, fulgurances et mirages sonores. » Les 1600 bougies led installées dans l'abbaye créent aussi une belle lumière vivante dès que la nuit est tombée.

L'an prochain, on découvrira le deuxième tableau qui sera consacré aux combats et, en 2020, le troisième tableau qui évoquera la Merveille.

H.D.



Parcours nocturne dans l'abbaye : mise en lumière du cloître. © Henry Decaëns.



Gargouilles du chœur de l'église abbatiale du Mont Saint-Michel.

© Henry Decaëns

Petites notes de lecture 7

Au-dessus du peuple des gargouilles

Nous sommes quelques privilégiés à avoir caressé du regard le dos des gargouilles, au-dessus de l'escalier de dentelle, au-dessus de la tour romane de la croisée du transept. Après avoir gravi une échelle verticale, et soulevé une trappe, se trouver à la naissance de la flèche ; certains même profitant de l'échafaudage installé pour désinstaller et réinstaller la statue de Frémiet ont pu aller encore plus haut, retenons l'adverbe au-delà, tant il rend bien compte d'une expérience singulière.

Combien de visiteurs du Mont en regardant la statue de l'archange à 160 m de la grève ne rêvent-ils pas de grimper tout là-haut et découvrir le rocher avec le regard du faucon pèlerin (le bien nommé) qui loge dans la flèche. Il est possible encore aujourd'hui pour quelques groupes de monter au niveau du triforium puis de gravir l'escalier de dentelle sous la conduite d'un conférencier des Monuments historiques, mais sait-on qu'il y a d'étranges chats bipèdes qui se jouent des heures d'ouverture et des autorisations ?

Dans son *Petit traité sur l'immensité du monde*¹, Sylvain Tesson évoque deux expériences nocturnes au Mont-Saint-michel vécues il y a plusieurs années :

« Au sommet de la flèche du Mont-Saint-Michel, nous avons regardé la neige tomber sur la baie obscure et nous avons pensé qu'il ne fait pas bon être un archange toutes les nuits. » L'auteur ne nous dit pas s'ils ont bivouaqué ou si le petit groupe est redescendu juste après son ascension. Le spectacle a dû les prendre au corps et à l'âme puisque les « wanderers » ont récidivé « une autre fois, au même endroit, très tôt le matin, nous avons vu le jour se lever et la lumière progresser sur la plaine de sable, triomphant de la nuit et rencontrant finalement la ligne des eaux de mer que la marée montante halait vers la côte. »

Ces deux excursions montoises n'ont cependant pas fait la une des journaux locaux « L'écrivain Sylvain Tesson en visite au Mont ». Escapades, escalades nocturnes, le Mont-Saint-Michel n'est pas le seul haut lieu à avoir été visité par ces étranges et discrets visiteurs nocturnes « nous grimpons toujours en silence, au milieu de la nuit et vêtus d'habits sombres. » Nombre d'édifices religieux d'Europe, cathédrales, basiliques ou simples églises sont entrés dans une géographie parallèle « Ce qui nous intéressait [...] c'était de grimper dessus, pas de penser dessous » « pour les bâtisses de pierre et non pour ce qu'il y a dedans » « nous avions sur notre carnet de courses interdites des centaines de monuments français et européens » « Il y a plus de quinze ans, j'étais moi-même un escaladeur de cathédrales. Je rejoignais parfois les membres d'un cercle d'acrobates qui me surnommaient *le prince des chats*. A terre, je me trouvais maladroit et indiscipliné. Sur les corniches, je devenais précis et soucieux de ne pas rompre le bel équilibre. »

L'œuvre de Sylvain Tesson est celle des grands espaces, de l'immensité et de la liberté des larges horizons, au sommet de la flèche du Mont, il a dû être rassasié... pour

¹ Édition Les Équateurs, paru en 2005. Nous avons relaté le passage de Sylvain Tesson aux abords de la baie qu'il raconte dans *les Chemins noirs*.

un temps. « Nous grimpons chaque fois que nous prenait l'envie de nous évader de la ville. La stégophilie [l'amour des toitures] était notre salut, les clochers nos terres d'élection, les flèches nos rampes de lancement. »

Il est difficile d'imaginer Tesson encarté à une quelconque association de grimpeurs nocturnes « Nous n'appartenions à aucune ligue (sinon à celle des chats de gouttière qui préfèrent la nuit au jour, le bord de l'abîme au socle des plaines, la corniche à la niche). Nous grimpons parce que c'était beau et plus utile à nos âmes que de reposer nos corps dans un lit. »

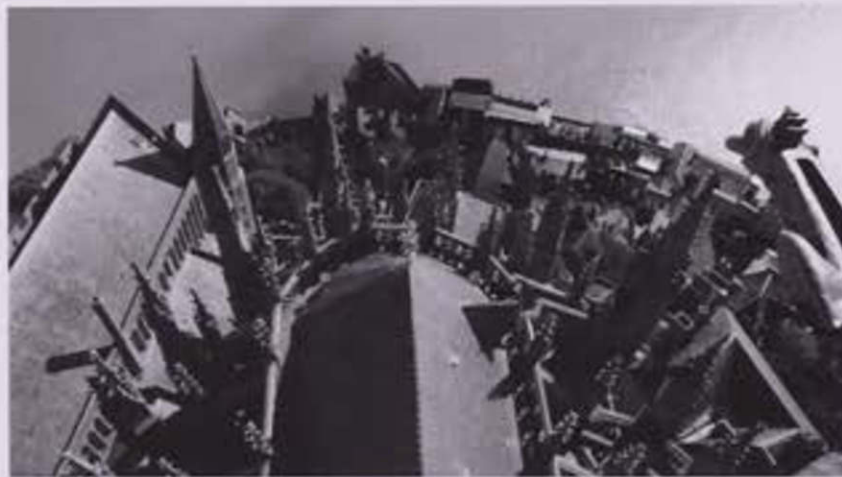
Ces chats de gouttière n'étaient pas seuls lors de leurs « grimpees sauvages » un auteur d'ouvrages « d'alpinisme gothique » était régulièrement invité et récitait au sommet de leur ascension, Charles Péguy bien sûr !

Sylvain Tesson a-t-il déclamé Péguy au sommet de la flèche du Mont au spectacle de la marée montante et dans le souvenir d'une mer de blé ?

En 1836, Victor Hugo en visite au Mont a pu accéder lui aussi au sommet du Mont, la flèche n'était pas construite, à sa place avait été installé en 1796 le télégraphe Chape. L'expérience qu'il relate n'a pas la simplicité et la discrétion de Sylvain Tesson.

« Arrivé sur la plate-forme, l'homme d'en bas qui tirait les ficelles m'a crié de ne pas me laisser toucher par les antennes de la machine, que le moindre contact me jetterait infailliblement dans la mer. La chute serait rude, plus de cinq cents pieds². C'est un fâcheux voisin qu'un télégraphe sur cette plate-forme qui est fort étroite, et n'a pour garde-fou qu'une barre de fer à hauteur d'appui, de deux côtés seulement pour ne pas gêner le mouvement de la machine. Il faisait grand vent. J'ai jeté mon chapeau dans la cabine de l'homme, je me suis cramponné à l'échelle, et j'ai oublié les contorsions du télégraphe au-dessus de ma tête en regardant l'admirable horizon... »³

Jean-Luc Legros



Vue plongeante sur le chœur de l'église, la Merveille et le village à partir du belvédère situé à la base de la flèche.

© Henry Decaëns.

² Une telle chute est rigoureusement impossible, V. Hugo se serait écrasé sur les toitures de l'abbatiale ou de celles de la Merveille. Seul, un immense sas d'échange aurait sans doute permis de chuter dans la mer (à marée haute).

³ Lettre à Louise Bertin (compositeur de musique et fille de Louis-François Bertin fondateur du Journal des débats).

Le Mont-Saint-Michel la nuit

par Théophile Briant

Sur les flots bleus ce mont par les titans jetés
Dormait sous la nuit calme et pleine de mystère
La vague en murmurant près du fort solitaire
Troublait seule la paix de cette nuit d'été.

Une brise chantait et couronnait l'écume
La crête des flots d'or qui jetaient en passant
Des perles de leur front aux mouettes d'argent
Qui comme des flocons se jouaient dans la brume.

Contemplant ce géant sur les vagues monté
Ces marches en dentelle, et ces flèches de pierre
Malgré soi l'on [un mot illisible] comme en une prière
Vers les cieux étoilés l'on était emporté

Et cette ombre évoquant tout un passé sublime
Ce Mont splendide encore se mirant dans l'abîme
Avait dans cette calme et douce nuit d'été
Une plus grandiose et plus grave beauté

26/9/1906

Ce poème de jeunesse inédit de Théophile Briant (il avait 15 ans) n'a d'intérêt que par ce que deviendra plus tard son auteur. Après une enfance à Fougères et des études de droit à Paris, Briant ouvre une galerie d'art et fréquente peintres, écrivains et musiciens. En 1934, il s'installe dans un ancien moulin à Saint-Malo qu'il appellera la Tour du Vent et y développe une intense activité poétique par sa revue *Le Goéland*. Il découvre et révèle Cadou, Alain Borne, Marcel Béalu, Luc Bérimont, Angèle Vannier et tant d'autres, il défend Max Jacob ou Milosz.

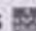

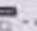
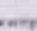

Une association « les Amis de la Tour du Vent » basée à Saint-Malo se consacre à faire mieux connaître son œuvre abondante.

LE MONT SAINT-MICHEL
à la manière d'eux...
FRANÇOIS JOUAS-POUTREL



Prolongation jusqu'au 4 novembre 2018

1^{ER} AVRIL - 16 SEPTEMBRE 2018 | SCRIPTORIAL D'AVRANCHES

Scriptorial - Place d'Estouteville - AVRANCHES      www.montsaintmichel.fr

L'œillet du Mont Saint-Michel¹

Pour encourager la conservation des logis du Moyen Âge que possède encore la petite cité montoise, les Amis du Mont Saint-Michel ont créé une distinction dont l'insigne a pour modèle l'œillet sauvage du Mont Saint-Michel.

On connaît cette légère fleur rose carminée qui, dès la mi-juin, paraît aux flancs du rocher, couronne les murailles qui bordent les venelles conduisant au monastère, ou qui s'accrochent à toutes les aspérités du mur des remparts et des tours jusqu'à, par le grand nombre de leurs fleurs, rosir toute entière la base de l'abbaye michelienne.

Cette distinction, l'œillet du Mont Saint-Michel, créée depuis bientôt vingt années², n'a pas été prodiguée. Tout d'abord, ce furent les littérateurs et poètes qu'on appela à un grand tournoi, à qui le mieux célébrerait le Mont Saint-Michel au péril de la mer ; c'est ainsi que l'appelaient nos ancêtres.

Ce concours eut un succès très grand ; il fallut choisir les lauréats parmi plus de cent manuscrits.

Les poètes Roger Eng et Foisil chantèrent le Mont en de jolies strophes qui fixèrent la décision du jury, ils eurent les deux premiers œillets d'or qui furent frappés³.

Puis quelques œillets d'argent furent également attribués aux auteurs des mémoires classés à la suite⁴.

En 1913⁵, la Grande Guerre survenant, aucun œillet ne fut plus mis en compétition. Mais les services rendus à la cause du Vieux Mont furent récompensés. Un œillet d'argent fut remis à Monseigneur Lepetit⁶, en même temps qu'un œillet de bronze était attribué à Monsieur L. Leriverend, architecte qui avait dirigé avec soin la restauration de plusieurs vieux logis⁷, dont l'un d'eux était la demeure et la propriété de Mgr. Lepetit.

Il y a trois ans, le regretté écrivain, l'un des maîtres de la petite histoire, Etienne Dupont, reçut pour son œuvre sur le Mont Saint-Michel un œillet d'or⁸.

La grande presse s'allia aux Amis du Mont Saint-Michel pour fêter l'érudite écrivain.

¹ Article publié par Henri Voisin vers 1935 dans un journal que nous n'avons pas réussi à identifier. Le nom scientifique de l'œillet est *armérie maritime*.

² Distinction créée en 1913.

³ En réalité, Roger Eng a obtenu un œillet d'argent pour *Les Plourants de Saint-Michel*. Louis Foisil a bien obtenu un œillet d'or pour *La prière des tours, au Mont, les dogues, ainsi que Jacques de Biez pour Monsieur saint Michel, image fabuleuse*. Cf. *Les Amis du Mont Saint-Michel*, n° 8, janvier 1914, p. 263.

⁴ Des œillets de bronze et des mentions honorables ont également été attribués. *Ibid.*, p. 263-264.

⁵ Il s'agit en réalité de l'année 1914.

⁶ Vicaire général et directeur du pèlerinage de saint Michel.

⁷ Louis Leriverend, architecte à Pontorson, a reconstruit deux maisons en 1908 et en 1909 pour Mgr. Lepetit, les Trois Étoiles et le logis Saint-Symphorien.

⁸ Distinction attribuée par l'assemblée générale du 23 mars 1926. Cf. *Les Amis du Mont Saint-Michel*, n° 30, juillet 1926, p. 515-516.

En l'année 1928, à la propriétaire d'une maison contemporaine de Du Guesclin⁹, fut remis un œillet d'argent en reconnaissance des sacrifices importants consentis pour la restauration digne de ce vieux logis dont la silhouette doit être indiquée en marge de l'histoire de France s'il est prouvé que cette vieille demeure fut celle où le vaillant breton Du Guesclin installa sa compagne, Tiphaine, au temps de ses longues chevauchées vers l'Espagne.

En 1929, l'architecte qui dirigea la restauration de ce logis reçut à son tour un œillet de bronze¹⁰.

Depuis 1922, chaque année écoulée a eu son lauréat : l'œillet du Mont Saint-Michel est donné avec parcimonie, non point par pénurie des candidats, mais parce qu'il est mieux qu'il en soit ainsi.

Cette modeste fleur, dont les nerveuses racines s'agrippent aux aspérités des rocs, est aussi l'amie des vénérables murailles qui entourent le vieux monastère : partout, l'œillet croit, enlace les vieilles pierres, se glisse, s'insinue dans les maçonneries vétustes, et il en a toujours été ainsi, les temps écoulés n'ont pu vaincre la petite fleur tenace, l'œillet renaît à chaque printemps, toujours aussi hardi, toujours dominant la cime du rocher, au crénelage édenté, il est l'emblème de la fidélité au vieux monastère, de la ténacité au roc élu, en même temps qu'il est le renouveau.

Les Amis du Mont Saint-Michel ne pouvaient s'inspirer d'un motif mieux choisi pour en faire l'insigne qui doit symboliser le respect, l'admiration, le dévouement à la Merveille de l'Occident.

Henri Voisin

**La prochaine réunion des Amis du Mont-Saint-Michel
se tiendra le samedi 29 septembre à 10h
à l'hôtel Mercure de la Caserne.
Elle sera suivie d'un déjeuner au Relais du Roy.**

⁹ Marie Provost, propriétaire du Vieux Logis, dont la partie ancienne, la Tête Noire, pourrait être du XIV^e siècle.
¹⁰ Edeline, architecte à Avranches.

SILOË

- Livres • CD • Cassettes •
- Cartes postales • Art religieux •

LIBRAIRIE MAISON DU PÈLERIN
50170 LE MONT SAINT MICHEL
Tél. 02 33 60 14 05 - Fax 02 33 60 14 26



Imprimerie Malécot

Conception Graphique Personnalisée
Impression Offset et Numérique
Photocopies couleurs et N & B, tous volumes

20, Cauge - 50170 BOUCEY - PONTORSON
E-mail : malecot.imprim@wanadoo.fr

Tél. 02 33 60 10 61 - Fax 02 33 60 15 75

Nouveau à ARDEVON !
L'Atelier S'Michel
De la fabrique à la boutique
Dégustation & Vente
Le Comté - 50 170 Beauvoir
Tél. : 02 33 60 28 90
La Métairie - 50 170 Ardevon
Tél. : 02 33 60 59 48
www.atelierstmichel.fr



SAINT JAMES
Né de la mer
www.saint-james.com

In Extenso
experts-comptables

SECAG
ZA La Porronais - BP 440
50304 Avranches Cedex
Tél. : 02 33 79 02 00
Fax : 02 33 79 02 09

Comptabilité - Audit - Gestion - Conseil - Social et paies - Juridique
Membre de **Deloitte** www.inextenso.fr



La Maison du Vin
Spécialiste du vin à Granville
Particuliers et Entreprises
150 m2 d'exposition
21 rue Jeanne Jugan
50400 GRANVILLE
☎ 02 33 50 81 54

BOUCHERIE - CHARCUTERIE

BOUCHERIE DES GREVES Patrick HELAINE



Horaires d'ouverture
du mardi au samedi
7 h 30 - 19 h 30
Le dimanche
7 h 30 - 12 h 30

12, rue Saint-Michel - 50170 PONTORSON
Tél. 02 33 60 10 62 - helainepatrick@orange.fr

MONTANT DES COTISATIONS

Adhésion à l'association avec abonnement à la revue (4 numéros annuels de 64 pages chacun) :

- Adhérents individuels de moins de 25 ans : 18 € (25 € pour l'étranger)
- Adhérents individuels de plus de 25 ans : 35 € (42 € pour l'étranger)
- Adhérents en couple : 45 € (52 € pour l'étranger)
- Adhérents bienfaiteurs : à partir de 65 €
- Adhésion individuelle à l'association sans abonnement à la revue :
20 € (27 € pour l'étranger)
- Adhésion en couple à l'association sans abonnement à la revue :
30 € (37 € pour l'étranger)
- Abonnement à la revue sans adhésion à l'association :
30 € (37 € pour l'étranger)
- Prix public de la revue au numéro : 12 € (plus port pour l'étranger)

Délibération de l'assemblée générale de l'association
« Les Amis du Mont-Saint-Michel » en date du 21 mars 2015

TARIFS DES ENCARTS PUBLICITAIRES

- | | | |
|--------------------|-------|-----------------------------------|
| - Une page entière | 150 € | par Revue tirée à 450 exemplaires |
| - Une demi-page | 80 € | par Revue tirée à 450 exemplaires |
| - Un quart de page | 45 € | par Revue tirée à 450 exemplaires |

Délibération de l'assemblée générale de l'association
« Les Amis du Mont-Saint-Michel » en date du 21 mars 2015

VENTE DE PRODUITS

Cartulaires

Les fac-similés du Cartulaire du Mont-Saint-Michel sont vendus au prix de 80 € (plus le port s'il y a lieu).

Gravures

Les gravures de Henri Voisin sont vendues 30€ pièce (plus le port s'il y a lieu).
Restent en stock :

- Salle des gardes autrefois (1928)
- Porte du roi (1930)

Bulletins et Revues (dans la mesure des disponibilités en stock)

- N° 3 (octobre 1912) à N° 51 (octobre 1937- juillet 1938),
rars mais à l'état moyen, agrafes souvent rouillées : 6 €
- N° 52 (octobre 1938) à N° 109 (2004), généralement en bon état : 6 €
- N° 110 (2005) à N° 114 (2009), en très bon état : 8 €
- N° 115 (2010) à 122-IV (décembre 2017), en très bon état : 10€

Délibération de l'assemblée générale de l'association
« Les Amis du Mont-Saint-Michel » en date du 21 mars 2015

SOMMAIRE

- Colombat : un évadé de la prison dont on ne s'évade pas p.129
- Martin Bernard, prisonnier politique du Mont Saint-Michel p.145
- Nouveaux tarifs pour les parkings du Mont, par Henry Decaëns p.179
- Les Chroniques au Mont : au commencement p.183
- Petites notes de lecture 7 : au-dessus du peuple des gargouilles,
par Jean-Luc Legros p.185
- Le Mont Saint-Michel la nuit, par Théophile Briant p.187
- L'œillet du Mont Saint-Michel, par Henri Voisin p.189

Les Amis du Mont-Saint-Michel

Association reconnue d'utilité publique – Décret du 16 avril 1918

Siège social : 50170 Abbaye du Mont-Saint-Michel

Adresse postale : B.P. 9, 50170 Le Mont-Saint-Michel

www.lesamis dumontsaintmichel.com

e-mail : contact@lesamis dumontsaintmichel.com

Publication trimestrielle – ISSN 1144-4967

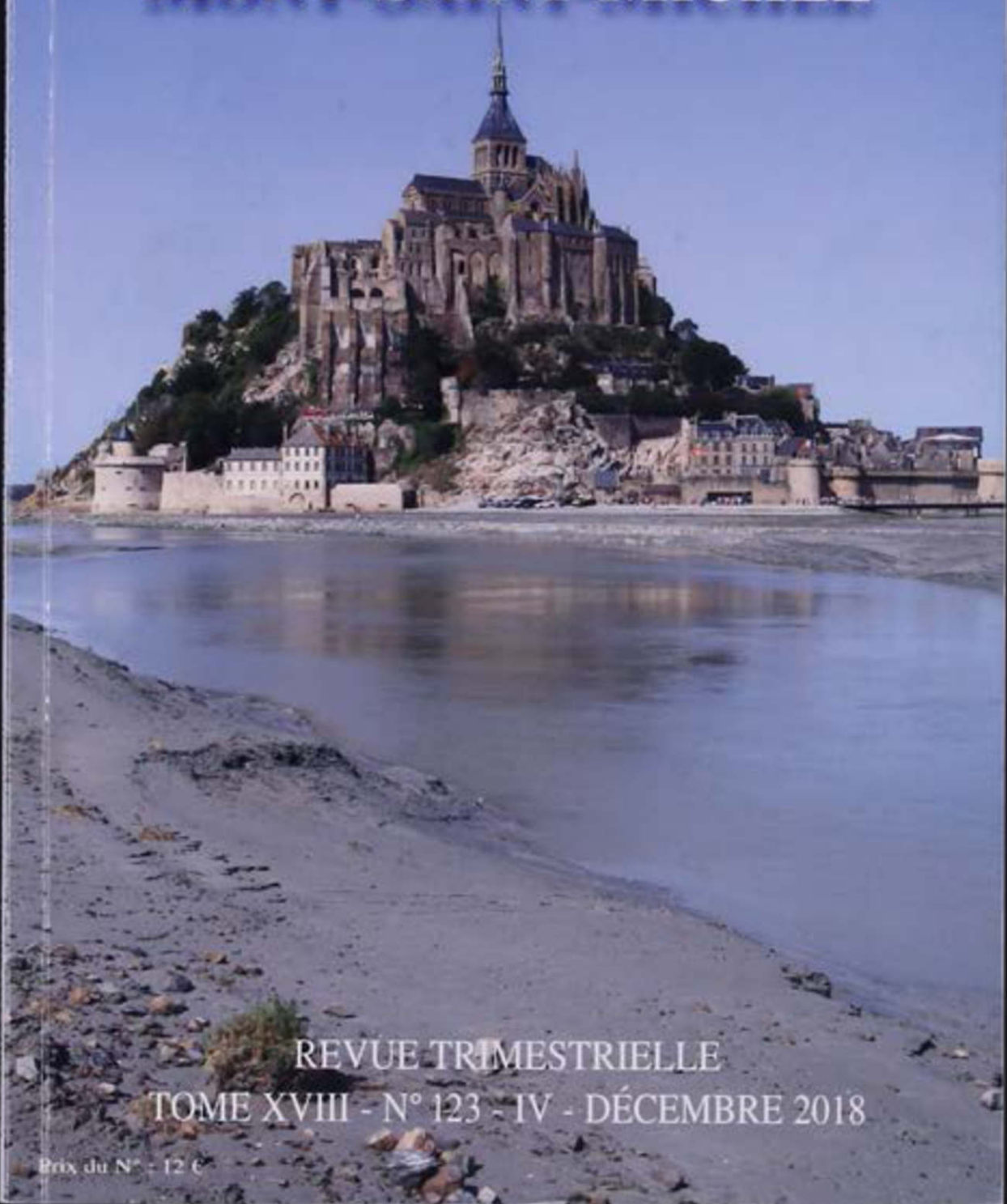
Commission paritaire AS n° 0221 G 92195

Le directeur de la publication : Henry Decaëns

Composition et relecture : Jean-Luc Legros et Henry Decaëns

Imprimerie Malécot, 50170, Pontorson, France. Tél. 02 33 60 10 61

LES AMIS DU MONT-SAINT-MICHEL



REVUE TRIMESTRIELLE
TOME XVIII - N° 123 - IV - DÉCEMBRE 2018

Prix du N° - 12 €

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ASSOCIATION

Président d'Honneur :	M. Jacques LUCAS
Président :	M. Henry DECAËNS
Vice-Présidents :	M. Paul-Noël LEBREC M. Jacques Benoît ROUX
Trésorier :	M. Vincent LEREBOURS PIGEONNIÈRE
Secrétaire :	M ^{me} Pascale CHAVÉRIAT
Conseillers :	M. François-Xavier DE BEAULAINCORT M ^{me} Marie-Pierre BOUET M. Jean-Michel CARDON Père André FOURNIER M. Gérard LE CORRE M. Jean-Luc LEGROS, Secrétaire de rédaction M. Dominique POITEVIN M ^{me} Julie POITEVIN M. Antoine ROUSSELLE, Archiviste M. Jean-Marie VANNIER

LES AMIS DU MONT-SAINT-MICHEL

BULLETIN D'ADHESION OU DE RENOUELEMENT ANNEE 2019

Monsieur :

Prénoms :

Adresse :

Ville : Code postal :

Courriel :

Tél. fixe : Portable :

Année de naissance : Profession :

Madame :

Prénoms :

Adresse :

Ville : Code postal :

Courriel :

Tél. fixe : Portable :

Année de naissance : Profession :

N.B. : Merci de joindre une photographie de chacun des adhérents inscrits sur ce bulletin.

Montant des cotisations

Il est rappelé que la cotisation 2019
est valable du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2019

Adhésion à l'Association avec abonnement à la Revue (4 numéros annuels de 64 pages, chacun) :

- Adhérents individuels de moins de 25 ans : 18 € (25 € pour l'étranger)
 - Adhérents individuels de plus de 25 ans : 35 € (42 € pour l'étranger)
 - Adhérents en couple : 45 € (52 € pour l'étranger)
 - Adhérents bienfaiteurs : à partir de 65 €
 - Adhésion Individuelle à l'Association sans abonnement à la Revue : 20 € (27 € pour l'étranger)
 - Adhésion Couple à l'Association sans abonnement à la Revue : 30 € (37 € pour l'étranger)
 - Abonnement à la Revue sans adhésion à l'Association : 30 € (37 € pour l'étranger)
 - Prix public au numéro de la Revue : 12 € (plus port si pas achat en librairie)
- (Décisions de l'Assemblée Générale du 21 mars 2015)

Je vous envoie la somme de €

Sous forme de chèque bancaire ou postal à l'ordre de : « Les Amis du Mont-Saint-Michel » à l'adresse suivante : Les Amis du Mont-Saint-Michel, BP 9, 50170 Le Mont-Saint-Michel.

Date

Signature(s) :

**Martin Bernard,
prisonnier politique du Mont Saint-Michel¹**

Inutile d'ajouter que ces six nouveaux venus, qu'on renferma dans le quartier des trois qui les avaient précédés à la fin de septembre, furent soumis au même régime d'emprisonnement que nous. Mais ici se présenta pour nos geôliers une grave difficulté. De quatre, notre nombre venait d'être porté à treize. Il n'y avait plus possibilité de nous mener à la promenade tous les uns après les autres sur le cloître, malgré l'envie qu'on en avait, car ce lieu, couvert et hermétiquement fermé aux regards de tout profane, semblait construit tout exprès pour l'accomplissement de la pensée qui présidait à notre captivité. On n'osa donc pas réduire de moitié notre heure de promenade chaque jour. C'eût été dépasser les us et coutumes du Spielberg, qu'on avait pris pour modèle. On se décida à nous donner une succursale ; ce fut la plate-forme du Saut-Gauthier, mais avec cette restriction que, pendant le temps que nous serions sur ce lieu, la circulation, surtout celle des personnes étrangères à la prison, y serait interdite.



La plate-forme du Saut Gaultier, située au sud de l'église abbatiale.
Il n'y avait alors qu'une porte de service pour entrer dans l'église.
Carte postale ancienne (vers 1900). Coll. H. Decaëns.

¹ Suite de l'article publié dans Les Amis du Mont-Saint-Michel, revue trimestrielle, tome XVIII, n° 123-III, septembre 2018, p. 145-176. Les notes que nous avons ajoutées sont en italique pour les différencier des quelques notes rédigées par l'auteur du texte.



Le logis abbatial, à droite, abritait le Grand Exil où étaient incarcérés une partie des détenus politiques du Mont.
Photo. H. Decaëns.

VII

Premières catastrophes

Dans le monde une nouvelle année qui commence, sans apporter souvent à votre situation d'autre changement qu'une année de plus, entraîne cependant avec elle une foule de préoccupations graves ou joyeuses qui deviennent une sorte de trêve aux peines ou à la monotonie de l'existence. C'est comme une borne milliaire près de laquelle on aime à se reposer un instant, si je puis ainsi dire, avant de se remettre en route. Rien de semblable dans la vie du captif solitaire. Pour lui, il n'y a pas des années, des mois, des semaines et des jours qui viennent régulièrement diviser le temps. Son calendrier à lui, ce sont les événements qui surviennent, à certains intervalles, dans sa vie en particulier, ou dont il peut ressentir la réaction dans son étroit milieu. L'année 1840, qui venait de commencer, m'offre précisément un exemple de ce que je dis. Ce ne fut pas le 1^{er} janvier qui en marqua pour moi le début, ce fut un événement horrible arrivé dans les derniers jours de ce mois.

On a vu ce qu'était notre régime d'emprisonnement : c'était la Bastille et le Spielberg ; c'était peut-être même quelque chose de plus encore, — car les prisonniers d'Etat de l'ancien régime et du Spielberg ne pouvaient qu'invoquer les droits généraux de l'humanité, droits sacrés, qui ne sont, hélas ! qu'une abstraction souvent pour les sociétés et un objet de raillerie toujours pour les tyrans, alors qu'ils ne sont pas écrits dans les lois, dans les constitutions, — c'était l'arbitraire et la violence au milieu du droit commun conquis par deux révolutions immortelles ; c'était le bon plaisir sous les yeux de la loi et de l'opinion publique impuissantes.

Telle était notre position. Tous, nous la sentions ainsi. Mais nous jugions diversement les moyens de lutter contre elle. Les uns, ne voulant pas donner à leurs ennemis la jouissance de pouvoir se railler de leur impuissance, avaient pris cet air calme et dédaigneux qui semble dire : Nous sommes au-dessus de toute atteinte. Les autres, plus jeunes, plus impétueux, moins expérimentés sur la véritable situation des choses, ne voyant que l'abominable violation de la loi dont ils étaient victimes, supportaient avec une impatience toujours frémissante cet odieux régime de prison. Au nombre de ces derniers se trouvaient nos deux braves et excellents jeunes compagnons Roudil et Noël Martin. Il leur était réservé d'ouvrir dans notre Bastille le long martyrologe qui lui a imprimé à si juste titre le cachet d'exécration qui lui manquait encore.

Tous deux dans la force de la première jeunesse, — ils n'avaient pas vingt ans ! — Noël Martin et Roudil ressentaient plus que tous autres, à cause précisément de leur extrême jeunesse, les tristes effets de la solitude, du manque d'exercice, de l'insuffisance et de l'insalubrité du régime alimentaire. A toutes ces tortures, qui étaient l'objet de leurs protestations et de leurs malédictions de chaque jour, vint se joindre une dernière complication.

Noël Martin avait trouvé le moyen de faire savoir à Barbès qu'il avait besoin d'une petite somme d'argent. Barbès, toujours si fraternel, s'empressa de satisfaire à cette demande en faisant porter, par un bon, cette somme sur le livret de greffe de notre jeune compagnon. Objectant ses instructions, qui défendaient tout rapport entre nous, le

directeur Theurier eut l'impudeur de faire inscrire, sur la feuille de service, cette somme comme provenant d'un prêt fait par lui. Noël Martin ne s'aperçut de cette inqualifiable substitution de nom qu'après avoir signé. Tout aussitôt, il déchira la feuille sur laquelle il venait d'apposer sa signature, disant qu'il était le débiteur de Barbès, mais qu'à aucun prix, il ne voulait paraître le débiteur de son geôlier. Cet acte de légitime susceptibilité valut à Noël Martin je ne sais plus quelle punition disciplinaire. Nouvelles récriminations de sa part. Sur ces entrefaites, survint l'aumônier qui, d'un ton à la fois doux et menaçant, dit à Noël Martin *qu'on avait des fers et des cachots pour lui, s'il ne savait pas respecter ses chefs.*

A ce mot de *chefs*, employé pour désigner ses geôliers, et accompagné de menaces, Noël Martin ne put se contenir.

— Si vous étiez entré ici, répliqua-t-il à l'aumônier, avec les sentiments d'un vrai ministre de la religion ; si vous étiez venu m'apporter, à moi qui suis si jeune encore, des paroles de consolation et de patience, je vous aurais certainement écouté, sinon avec une entière déférence, du moins avec toute la convenance possible. Mais lorsque, oubliant les devoirs de votre ministère, vous venez ici la menace à la bouche, lorsque vous vous faites l'interprète de mes bourreaux, je vous réponds : Sicaire de l'inquisition, respectez un soldat de la cause du Peuple ; sortez d'ici, disciple de Loyola. Vous déshonorerez le Christ, si la religion du Christ pouvait être responsable de vos cruautés et de vos astucieux mensonges².

Et sans pouvoir se contraindre, Noël Martin se mit à crier à Roudil, par la fenêtre et sur le diapason le plus élevé, les détails qui précèdent, en les accompagnant naturellement de nouvelles protestations. Roudil s'associa à toutes les conséquences de la position de Noël Martin, en paraphrasant, sur le même ton de voix, ses paroles. Les geôliers conclurent par leur unique argument. Un ordre de mise au cachot fut donné par le directeur. Mais rien ne pouvait abattre ni intimider nos deux jeunes et braves compagnons. Luttant avec le bon droit de leur côté, ils résolurent de ne céder qu'à la force. Dans ce but, ils barricadèrent leurs portes, qui, on le devine, ne tardèrent pas à être enfoncées. Jusque-là, étant donnés les ordres impitoyables qu'ils recevaient d'en haut et la fatalité de leur position, la conduite de nos geôliers pouvait se comprendre. Mais c'est ici que commence l'horrible. Bien que forcés dans leurs retranchements, et n'ayant plus aucun moyen de résistance à opposer, Roudil et Noël Martin refusèrent de se rendre volontairement où on voulait les conduire. On les entraîna de vive force. Ils étaient déjà arrivés dans l'église, qu'il faut traverser pour parvenir à la partie de l'édifice où se trouvaient les cachots. Dans ce moment, le gardien-chef, Turgot, particulièrement odieux à tous les prisonniers pour son insolence et sa vanité stupide, voulut se permettre un propos inconvenant sur nos deux jeunes amis. Noël Martin s'élança comme un trait, des mains de ceux qui le conduisaient dans la direction de cet homme. Tout aussitôt dix lames sortent du fourreau, et Noël Martin tombe frappé d'un coup de sabre qui lui ouvre les reins dans une longueur de plus de huit pouces.

Et il y eut quelque chose de plus lâche et de plus barbare encore que ce coup porté par derrière sur un jeune homme exaspéré et sans défense, qui, quelle que fût d'ailleurs son intention en se dirigeant sur le gardien-chef, ne pouvait certes pas lui faire

² Cette réponse de Noël Martin est textuelle. Je ne fais que la transcrire ici dans toute la naïveté et l'originalité d'esprit qui caractérisaient le brave enfant de Paris.

le moindre mal, d'abord parce que cet homme était incomparablement plus fort que lui, et, en second lieu, parce qu'il y avait sur le théâtre de cet événement dix gardiens, dont le plus faible eût pu paralyser à lui tout seul tous les mouvements de Noël Martin. Cette seconde atrocité, la voici : Noël Martin fut conduit tout ensanglanté au cachot. Et là ne s'arrêta pas la rage des bourreaux ; son corps fut foulé aux pieds et couvert de meurtrissures. Puis on lui mit les fers aux pieds et aux mains, et ce fut dans cet état, sur la paille de son cachot, qu'on alla panser sa blessure, dont il parvint cependant à guérir, grâce à sa jeunesse et à sa bonne constitution.

Pour achever le tableau de cette horrible scène, je dois mentionner un fait qui peint le directeur Theurier. Sitôt qu'il vit les sabres de ses gardiens briller hors des fourreaux, au lieu d'interposer son autorité en face de la brutalité de ses subalternes et de leur enjoindre la modération, modération qui lui était d'autant plus impérieusement commandée par la position qu'il occupait, qu'il ne pouvait se dissimuler que l'exaspération de ces braves jeunes gens provenait exclusivement des tortures d'un régime de prison contraire à la loi, au lieu, dis-je, d'ordonner la modération, il se sauva à toutes jambes et alla s'enfermer dans ses appartements, sans plus s'inquiéter de ce qui se passait sur le lieu qu'il venait de quitter. Tout le directeur Theurier est dans ce trait. C'était la pusillanimité personnifiée, la pusillanimité au service de l'arbitraire et de la violence!

Roudil et Noël Martin étaient au cachot. Nous ignorions encore l'horrible circonstance du coup de sabre porté à ce dernier, car, on le comprend, ce n'étaient pas nos geôliers qui nous l'auraient apprise. La simple nouvelle de leur mise *dans un lieu de punition* (style du directeur), avait jeté une indicible fermentation dans nos esprits, et était encore notre douloureuse préoccupation de tous les instants, lorsqu'un événement autrement grave, et qui se passa précisément dans notre quartier, vint assombrir de nouveau notre solitude.

J'ai dit que, dans les courts et rares petits entretiens que nous pouvions avoir à travers nos portes, nous ne parvenions pas toujours à nous comprendre avec le Polonais. Depuis près d'un mois il nous avait semblé remarquer une certaine incohérence dans son langage. Mais, attribuant à sa difficulté de s'exprimer en français, ainsi qu'à notre éloignement, la bizarrerie de ses paroles, nous n'y avions pas d'abord attaché une nouvelle et plus grande importance. Delsade lui-même, qui, ainsi que je l'ai dit, était beaucoup plus rapproché de lui que Barbès et moi, et qui, par conséquent, avait plus de facilité que nous pour causer avec lui, Delsade s'était arrêté aux mêmes considérations que nous, ne pouvant pas plus que nous prévoir le malheur dont était menacé l'infortuné.

Cependant, vers les premiers jours de février, il commença à nous donner sérieusement l'alarme en nous apprenant que le Polonais était tombé dans un mutisme extraordinaire, qu'il ne rompait que pour se plaindre de choses imaginaires. Redoutant une atteinte d'aliénation mentale, nous fîmes immédiatement part de nos appréhensions au directeur, qui nous répondit qu'il allait soumettre l'état de notre compagnon à l'examen du médecin. Celui-ci, homme craintif s'il en fut, demanda du temps pour s'assurer, disait-il, du fait que nous redoutions.

Les choses en étaient là, lorsque le 14 février, Delsade entendant une chute qui lui parut extraordinaire, appela un gardien et lui dit d'aller s'assurer de ce que faisait Austen dans sa cellule. A peine cet homme fut-il entré dans cette cellule, qu'il en

ressortit précipitamment, circonstance qui nous valut de savoir l'état présent d'Austen, car le gardien, dans son trouble et sa précipitation, nous apprit que notre infortuné compagnon venait de se porter en pleine poitrine un coup de couteau qui heureusement avait dévié. Ce premier renseignement une fois saisi par nous, le directeur, qui arriva ensuite, suivi de l'inspecteur et du médecin, ne put, quelque désir qu'il en eût, nous cacher l'état des choses. Le médecin venait enfin de se prononcer et de déclarer qu'il croyait à un commencement d'aliénation mentale.

J'essaierai vainement de peindre la consternation que nous causa cette affreuse certitude ; celle de sa mort nous eût moins impressionnés, car est-il, en effet, un état plus lamentable que d'être privé de la raison, et n'est-ce pas être à la fois vivant et cadavre ! Nous nous représentions, comme à jamais brisée, la noble nature de cet enfant de la Pologne, à la taille élevée et svelte, aux longs cheveux blonds, à la figure pâle et rêveuse, aux traits droits et réguliers, à l'œil bleu, tantôt respirant la mélancolie, tantôt animé d'une singulière ardeur martiale ; nous nous rappelions son héroïsme à la barricade Grenétat³, où il tomba percé de vingt coups de baïonnettes, héroïsme constaté par nos ennemis eux-mêmes dans leurs relations de la journée du 12 mai, et dont le récit parvint à émouvoir jusqu'aux juges du Luxembourg, qui ne purent se défendre, en entendant son naïf et mâle langage moitié français, moitié polonais, de lui manifester une sorte d'intérêt.

Mais ce qu'on ne soupçonnerait jamais, c'est le traitement auquel il fut soumis. La cause de son affection provenait, à n'en pas douter, de l'isolement. Si les barbares ordonnateurs de ce régime avaient eu un reste de pudeur, ils auraient dû, conformément à cet axiome bien connu : la cause cessant cesse l'effet, le soustraire à ce régime. Ce fut le contraire qui eut lieu.

Sous le prétexte de lui donner une cellule plus éclairée et plus aérée, on le soumit à un isolement encore plus rigoureux, afin de mieux s'assurer si son aliénation mentale était feinte ou réelle. Cette soi-disant méfiance dura sept mois. Et ce ne fut qu'au bout de ce terme, alors que son affection s'était aggravée en raison de la prolongation de la cause qui l'avait produite, qu'il fut transféré dans l'hospice des aliénés de Pontorson. Depuis son enlèvement du Mont-Saint-Michel, qui eut lieu le 20 septembre 1840, jusqu'à celui où ces lignes sont écrites, l'état du malheureux n'a éprouvé aucune amélioration et fait croire son mal incurable⁴.

Huit jours avant la tentative de suicide d'Austen, c'est-à-dire le 6 février, il nous arriva de Paris six nouveaux compagnons de captivité qui venaient d'être condamnés par les juges du Luxembourg, et au nombre desquels se trouvaient Blanqui⁵, Quignot⁶, Charles⁷,

³ Évocation de l'émeute du 12 mai 1839. Les émeutiers, menés par Blanqui, Barbès et Martin Bernard, s'emparèrent de l'Hôtel de Ville de Paris. Mais ils ne le tinrent pas longtemps et durent se replier dans les rues Beaubourg, Transnonain et Grenétat.

⁴ Nous apprenons avec bonheur, au moment où ce livre est sous presse, que l'état de notre infortuné compagnon s'est considérablement amélioré par suite d'un séjour de quelques années dans sa patrie.

⁵ Auguste Blanqui (1805-1881), condamné à mort (commutation en déportation) pour excitation à la guerre civile, le 31 janvier 1840, par la Cour des Pairs, entré au Mont le 5 février 1840, extrait pour Tours le 18 mars 1844.

⁶ Louis-Pierre Quignot, condamné à 15 ans de détention pour attentat contre le Gouvernement, le 31 janvier 1840, par la Cour des Pairs, entré au Mont le 5 février 1840, extrait pour Doullens le 23 octobre 1844.

⁷ Jean Charles, condamné à 5 ans de détention pour attentat contre le Gouvernement, le 31 janvier 1840, par la Cour des Pairs, entré au Mont le 5 février 1840, extrait pour l'asile d'aliénés de Pontorson le 5 février 1841, peine réduite d'un an le 4 août 1843, libéré le 30 janvier 1844.

Godard⁸. Ils faisaient partie de la seconde catégorie des prisonniers de mai. Comme nous, ils avaient été transportés de Paris à Avranches par une voiture cellulaire, puis amenés comme nous au Mont-Saint-Michel sous l'escorte de la gendarmerie.

Je dois ajouter, pour l'intelligence des dates de ces divers convois de prisonniers, que, de même que le 15 juillet 1839, sur quinze accusés de la première catégorie, qu'il y eut de condamnés, quatre seulement furent envoyés au Mont-Saint-Michel et les onze autres dans la citadelle de Doullens, de même, sept mois après, sur vingt-neuf condamnés de la seconde catégorie, six seulement partaient pour le Mont-Saint-Michel, et les vingt-trois autres pour la citadelle de Doullens.

On le comprend, ce choix et cette répartition de ses vaincus dans deux prisons différentes, n'était pas, de la part du pouvoir, le résultat de simples classifications d'employés subalternes : c'était bien une assimilation systématique, une imitation de plus empruntée par nos jésuites tricolores à la pensée du Spielberg et de la forteresse de Leybach. Incroyable audace, qui, loin de reculer devant les souvenirs encore récents des révélations des Silvio Pellico et des Andryane, semblait, au contraire, puiser, à la face de la France de Juillet, dans les récits des infortunées victimes de la barbarie autrichienne, des moyens et des gradations de tortures à l'usage de ses vaincus d'hier.

Mais il faut le dire aussi, à l'éternel honneur de la force que donne le sentiment d'un droit commun mieux défini, et qu'impriment d'inébranlables convictions, jamais nos ennemis ne parvinrent à obtenir ce qui était le but principal de leurs combinaisons, jamais ils ne parvinrent à intimider nos âmes. Je puis même ajouter qu'elles tournèrent directement contre le but qu'ils s'étaient proposé. Il semblait qu'une lutte corps à corps se fût établie entre nous et eux, lutte active ou par puissance d'inertie, dans laquelle les plus faibles sentaient redoubler leurs forces et soutinrent le choc jusqu'à lasser les tourmenteurs.

Comme on vient de le voir, notre nombre s'était encore augmenté ; comme précédemment aussi, cette augmentation avait accru nos moyens de communication et diminué d'autant la possibilité de nous isoler complètement les uns des autres, les diverses parties de la maison se peuplant chaque jour de reclus solitaires. Nos fenêtres surtout devinrent le centre de la vie prisonnière pour ceux d'entre nous qui, moins portés à l'étude, au recueillement de la pensée et de la méditation, éprouvaient davantage le besoin de vivre de la vie positive, de voir et de converser. Et puis, abstraction faite même de ces besoins si sacrés et si naturels à l'homme, ceux-là surtout trouvaient, par un des inévitables effets de la grande loi des contrastes, un besoin de parler plus grand peut-être que s'ils eussent été dans une captivité ordinaire, dans un emprisonnement légal, ne fût-ce que pour protester contre les ordres odieux qui érigeaient cet acte en délit punissable.

Mais je ne dois pas omettre de dire que si la physionomie générale de la prison s'était trouvée modifiée par cette adjonction de compagnons, notre donjon, en particulier, en ressentit un notable changement. Deux des nouveaux arrivés du Luxembourg vinrent augmenter le nombre de notre petite colonie d'invisibles.

Le premier, Quignot, se trouva placé immédiatement au-dessous de moi et, par conséquent, vis-à-vis de Barbès, dans la cellule qu'avait occupée jusque-là le gardien

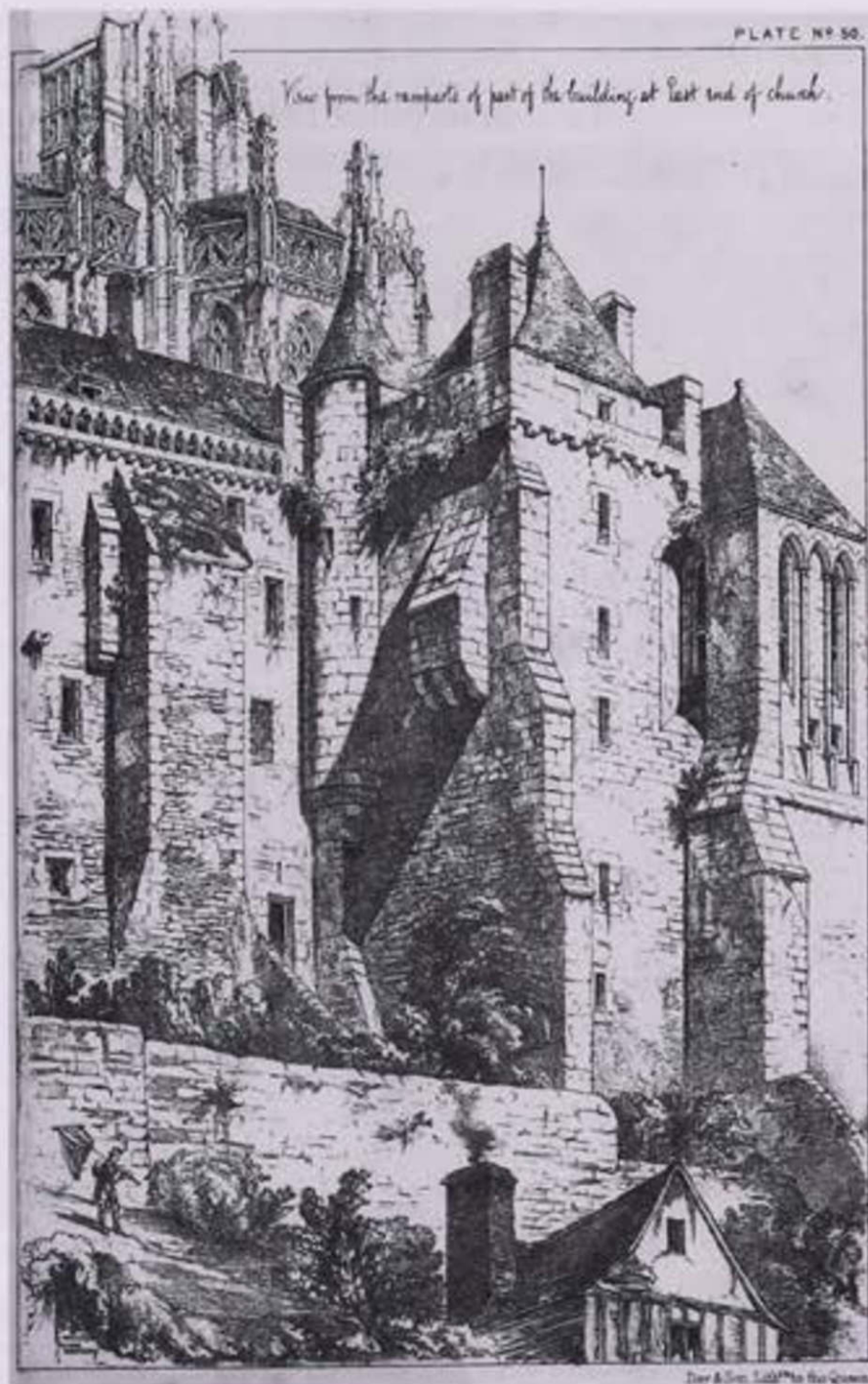
⁸ Charles Godard, condamné à dix ans de détention pour attentat contre le Gouvernement, le 31 janvier 1840, par la Cour des Pairs, entré au Mont le 5 février 1840, extrait pour Doullens le 23 octobre 1844.

chargé d'exercer sur nous une surveillance spéciale. Quignot avait partagé avec nous le périlleux honneur de signer l'ordre de prise d'armes du 12 mai. Il avait été l'un de nos meilleurs amis, avant cette journée ; notre amitié, à partir de son arrivée au Mont-Saint-Michel, ne fit que se resserrer de plus en plus durant le cours de notre captivité. Probité politique inflexible, sens droit et sûr, dévouement absolu à la cause de l'Égalité, fidélité inébranlable dans ses affections. Tel il était alors, tel il est aujourd'hui dans la modeste et laborieuse position qu'il a reprise après nos longues épreuves. Quignot est un de ces hommes dont on peut dire : c'est un caractère. Chose si rare de nos jours !

Notre second compagnon, arrivé avec Quignot, était un brave jeune homme de vingt ans qui s'était trouvé englobé, je ne sais comment, dans les arrestations du lendemain de la journée du 12 mai.

Les mois de mars, d'avril, de mai et de juin, se passèrent sans incidents dignes d'être mentionnés. C'est aux souvenirs de mes méditations solitaires qu'il me faut avoir recours pour remplir cette lacune de quatre mois, presque exclusivement consacrée à une revue de ma synthèse du développement historique de l'humanité, dont le chapitre suivant contiendra, sous forme de digression, un rapide croquis⁹.

⁹ Nous avons décidé de ne pas reproduire le chapitre VIII, « Digression philosophique. Marche de la Révolution dans l'histoire » qui n'a guère de rapport avec l'histoire du Mont-Saint-Michel.



La Bailliverie et la tour Perrine : elles constituaient le Petit Exil
Day & Son lithographes, vers 1840. Coll. H. Decaens

IX

Le mois de juillet 1940. Premiers bruits de la pensée des doubles grilles

Le mois de juillet venait de commencer, lorsque, à l'occasion d'une visite d'inspecteur-général qui eut lieu dans le même mois, un bruit sinistre se répandit dans nos cellules. Il fut dit que, frappée de l'impuissance dans laquelle elle se trouvait d'exécuter les ordres transmis d'en haut, l'administration de la maison aurait signalé à cet inspecteur-général la nécessité d'apposer des doubles grilles devant nos fenêtres pour nous empêcher d'*étuder* les ordres qui nous prescrivaient le silence. Mais, soit que cette pensée fût attribuée à la volonté qui transmettait les ordres de Paris, soit qu'elle le fût seulement à nos geôliers, toujours est-il qu'elle nous parut si révoltante, si impossible, que, tout en croyant nos ennemis capables de tout, la plupart d'entre nous refusèrent cependant de se laisser aller à une telle supposition. Des interpellations furent néanmoins adressées au directeur, qui nia le fait. Interpellé aussi, l'inspecteur-général Thourins nia pareillement. Malgré notre méfiance habituelle pour toutes les paroles qui sortaient de la bouche de ceux qui nous approchaient, il ne fut toutefois plus question de cet incident, que j'ai cru devoir mentionner pour des raisons que l'on connaîtra plus tard.

Maintenant, un mot de la visite de l'inspecteur-général Thourins. Il se présenta dans nos cellules accompagné du directeur. C'était un homme de trente-cinq ans environ, maigre et pâle, aux allures froidement polies et à la phrase doctrinaire. Après avoir fait mes réserves obligées sur l'impossibilité morale dans laquelle je me trouvais de lui formuler aucune réclamation, je ne négligeai pas cependant de pressentir son jugement sur notre situation. Le court entretien qui eut lieu entre nous fut pour moi très instructif. Il me révéla ce que je savais déjà à peu près, mais ce qu'il m'importait de savoir officiellement. Je m'empresse d'en consigner ici le point important, qui, rapproché de ce que m'avait dit l'année avant, son prédécesseur, et de ce que nous devions entendre les années suivantes, est une nouvelle démonstration de l'incroyable facilité avec laquelle les tyrannies savent s'accoutumer à légitimer avec le temps leurs plus scandaleuses usurpations, leurs plus révoltantes violations du droit commun et de la justice.

Bref, retournant au profit du plus fort l'argument de droit qui, dans toutes les jurisprudences anciennes ou modernes, a toujours été interprété en faveur du plus faible, à savoir que tout ce qui n'est pas défendu par la loi est permis, ce personnage eut l'incroyable aplomb de me dire que *le régime de l'emprisonnement cellulaire était parfaitement légal, puisqu'il n'y avait aucune disposition positive de la loi qui en défendit l'application.*

— A la bonne heure, m'écriai-je, voilà une nouvelle manière d'interpréter le droit qui ne laisse pas d'être commode. Avec ce système, votre gouvernement pourrait tout aussi bien rétablir la roue, le pal, le supplice par le feu, l'écartèlement, etc. Vous en seriez quitte pour répondre à ceux qui trouveraient ce mode de donner la mort barbare et illégal, qu'aucune disposition n'en défend *positivement* l'application, et qu'en

définitive le public n'a rien à voir là-dedans ; car, de même que vous trouvez que le gouvernement peut changer selon son bon plaisir le mode d'emprisonnement, il peut tout aussi bien changer celui de donner la mort. Je vous défie de ne pas trouver logique mon argumentation. »

A ce raisonnement, il n'y avait pas de réponse possible.

Je le répète, cette visite nous démontra ce dont nous nous étions toujours doutés : puisque l'avènement du ministère du 1^{er} mars¹⁰, qui était réputé par la bourgeoisie le ministère libéral, n'avait amené aucun changement dans notre position ; puisque la pensée de compression était aussi implacable sous le ministère du 1^{er} mars que sous le ministère précédent, c'est que nous étions bien positivement placés sous la puissance d'une volonté plus forte que celle des ministres. Pour être tout à fait identique à l'emprisonnement du Spielberg, qu'on avait pris pour modèle dans notre Bastille normande, il ne manquait plus que ce dernier trait de ressemblance. François II d'Autriche ne présidait-il pas, en effet, personnellement, à la captivité des infortunés Italiens renfermés dans la néfaste prison de la Moravie !

J'ai parlé des restrictions sans nombre apportées à nos lectures. Mais, pour des hommes dont toute la vie avait été consacrée aux luttes ardentes de la politique, on ne peut se faire une idée de l'incessante torture que nous causait la privation de nouvelles des affaires générales.

Heureusement nous avions au bas de nos murailles un ami qui s'occupait de nous et qui savait, par je ne sais quels mille moyens, mettre en défaut la vigilance de nos geôliers. Cet ami dévoué, c'était Fulgence Girard¹¹, fixé à Avranches, son pays natal, où il exerçait alors la profession d'avocat, en y alliant les talents et les travaux de l'homme de lettres.

Ce fut à lui notamment que nous fûmes redevables d'apprendre les graves événements qui s'accomplissaient alors, les hontes du traité de juillet 1840¹². Oh ! comme nos cœurs bondirent de rage et d'indignation ! il faut avoir été prisonnier, il faut avoir expié dans un cachot solitaire son ardent amour du peuple et de la patrie, pour comprendre les indicibles amertumes que nous causèrent ces événements. Mais, il faut le dire aussi, l'excès de la honte nationale nous parut si comble, que nous ne pûmes croire d'abord qu'il fût possible même à des traîtres de laisser s'accomplir impunément cette dégradation de la France. Trop optimistes espérances que firent bientôt évanouir la rentrée de notre flotte à Toulon et l'avènement du 29 octobre¹³, dont nous apprîmes à la fin de novembre seulement la double nouvelle ! Je puis le dire, nous avons vu des jours bien sombres durant le cours de notre captivité ; mais jamais, si ce n'est quatre ans plus tard, à l'époque des affaires Pritchard¹⁴, notre âme n'a éprouvé un abattement pareil à celui qui s'empara de nous lorsque nous eûmes la certitude que la France devait boire jusqu'à la lie ce nouveau calice d'amertume.

¹⁰ Le ministère constitué le 1^{er} mars 1840 était dominé par la personnalité du président du conseil, Adolphe Thiers.

¹¹ Sur Fulgence Girard, voir : *Les Amis du Mont-Saint-Michel*, revue trimestrielle, tome XVIII, n° 123-II, juin 2018, p. 98.

¹² Les représentants de l'Angleterre, de l'Autriche, de la Prusse et de la Russie signèrent le 15 juillet 1840 un traité sur les affaires d'Orient, sans que le gouvernement français eût été invité ou seulement informé.

¹³ Le 29 octobre 1840, le roi fit appel à un nouveau président du conseil, le maréchal Soult : le principal membre de ce nouveau ministère était Guizot, ministre des affaires étrangères.

¹⁴ George Pritchard, missionnaire protestant britannique a été à l'origine de tensions entre le Royaume-Uni et la France à propos de Tahiti.

Ce fut sous l'empire de ces préoccupations que s'écoulèrent les derniers mois de l'année 1840. Nous ne tardâmes pas, du reste, à ressentir la réaction de ces événements. La honte et l'aviilissement de la France en face de l'étranger ne devaient-elles pas être le signal d'une nouvelle croisade à l'intérieur. Pendant qu'on présentait aux Chambres le projet d'embastillement de Paris, la main qui disposait de nous selon son bon plaisir, faisait mouvoir à notre occasion la griffe obéissante et zélée, entre toutes, du 29 octobre. Et, en attendant la recrudescence de persécutions qui nous étaient réservées, nos frères de Doullens étaient décimés pour venir partager les tristes actualités de notre Spielberg.

La prison commençait à se trouver au grand complet. Presque toutes les cellules étaient occupées. On nous insinua même déjà que nous allions être doublés, c'est-à-dire qu'on nous adjoindrait à chacun un compagnon ; mais nos Tristans ne jetaient en avant cette idée que pour masquer un odieux projet couvé sous le ministère Thiers, et qui devait tout naturellement recevoir son exécution sous le ministère Guizot. Et qu'on ne s'étonne pas de cette dissimulation. Pour les geôliers, le mensonge est une arme de profession et de tradition : ils l'emploient dans toutes les circonstances, même les plus puériles, et alors même qu'ils sont certains que leur mensonge sera démasqué une heure après. A plus forte raison devaient-ils y avoir recours lorsqu'il s'agissait d'une mesure qui allait être la phase la plus décisive de notre emprisonnement.

Le 5 avril 1841, treize jours avant le dénouement de la crise dont nous étions menacés, nous vîmes entrer dans nos chambres le directeur, l'inspecteur et l'aumônier, étrange ecclésiastique dont j'ai déjà parlé et dont j'aurai occasion de parler longuement plus tard, et qui cumulait les fonctions de prêtre et d'architecte-charpentier-serrurier¹⁵. Avec ces trois personnages se trouvait un inconnu qu'on me dit être l'architecte du département de la Manche, procédant à son inspection annuelle des lieux pour constater les réparations possibles à exécuter dans la maison. Et, tout en causant, l'architecte du département, muni d'une canne métrique et d'un calepin, toise ma cellule et enregistre, en un clin d'œil, certaines mesures. Le tour était fait.

Un jet de lumière traversa bien un instant mon esprit. Mais l'explication de cette visite était en elle-même si vraisemblable et elle me fut donnée avec tant de bonhomie, que je ne m'en préoccupai pas davantage.

Cette audacieuse dissimulation de nos geôliers avait d'ailleurs, il faut le dire, une autre cause. Ils avaient bien pu faire d'avance tous les préparatifs de la mesure qu'ils méditaient, être parfaitement décidés à trouver les moyens de la mettre à exécution ; mais encore avaient-ils besoin d'un prétexte qui fût à leurs propres yeux une explication, une légitimation quelconque de leur conduite. Un prétexte ainsi épié ne pouvait manquer de se présenter bientôt dans une position comme la nôtre. C'est ce qui eut lieu, en effet, voici à quelle occasion.

Notre ami Delsade, qui faisait de ses yeux et de ses oreilles un usage qui nous causa souvent les plus grandes surprises, Delsade, après des efforts de la plus ingénieuse industrie prisonnière, vint à bout d'ouvrir sa porte. Une fois sa porte ouverte, comme nos verrous n'étaient pas cadénassés, un vieux morceau de fil d'archal fit l'affaire de nos serrures. Il y avait déjà trois jours que, chaque soir, entre la ronde de neuf heures et celle de minuit, Barbès, Quignot, Delsade et moi n'étions plus qu'au régime de la prison

¹⁵ Cet aumônier était l'abbé Lecours (1797-1879) qui avait exercé la profession de charpentier avant de devenir prêtre ; il a été aumônier de la prison du Mont de 1833 à 1862.

ordinaire. Un pareil petit bonheur ne pouvait pas durer, nous le savions, et nous nous amusions même d'avance de la figure de nos geôliers quand ils nous surprendraient.

Le quatrième soir, vers les dix heures, nous entendons ouvrir la porte du corridor qui conduisait à notre donjon. « Pris ! » nous écriâmes-nous gaiement. En effet, quelques secondes après, cinq ou six gardiens nous trouvaient dans la cellule de Delsade, où nous étions restés tranquillement, bien certains que notre ami n'aurait pas le temps de nous refermer dans nos cellules et de refermer lui-même sa porte, petite manœuvre qu'il exécutait avec une rare adresse.

On comprend que cette intervention mit fin à la réunion. Mais je déclare que, rentrés dans nos cellules, nous n'eûmes pas un seul instant la pensée que ce petit incident pût être exploité contre nous, nous attendant seulement qu'on allait cadénasser nos verrous. On va voir qu'il en fut autrement.

Le lendemain, 18 avril (1841), c'était un dimanche, à huit heures du matin, ma porte s'ouvre. Sur le seuil se présente le brigadier, ou sous-gardien-chef, en grande tenue, qui me prie de le suivre. Comme j'étais en train de faire mes ablutions du matin, je lui dis d'attendre un instant. Ce soin accompli, je le rejoins, et nous cheminons côte à côte. J'étais dans une telle sécurité, qu'à l'air mystérieux de mon guide, je me laissai aller à cette pensée, que c'était peut-être une visite qui m'arrivait. Cependant, pour ne pas donner à mon homme le plaisir de me faire un mensonge, je ne m'avisai pas de le questionner, bien certain d'avance qu'il ne me dirait pas la vérité : nous eûmes bien vite atteint le but de notre course. Quelle ne fut pas ma surprise lorsqu'après que la porte du greffe se fût ouverte, je me trouvai en présence de tous les employés de la maison, parmi lesquels se trouvaient plusieurs inconnus, dont un, je l'ai su plus tard, était le sous-préfet d'Avranches. Tous ces personnages, dont la physionomie me parut grave et soucieuse, étaient autour d'une table en fer à cheval. Le directeur seul était debout. Il s'approche de moi d'un air qu'il s'efforçait de rendre assuré, et me dit :

— Ne soyez pas étonné, monsieur Martin Bernard, de la nombreuse réunion qui se trouve ici. Il ne s'agit que d'un petit incident sans importance.

— Il m'importe fort peu, monsieur, lui répliquai-je, commençant à suspecter quelque chose d'extraordinaire, qu'il y ait ou qu'il n'y ait pas chez vous nombreuse compagnie. Ce qui m'importe seulement, c'est de connaître la raison pour laquelle on m'a amené ici.

— Cette raison, la voici, Monsieur. Par suite de réparations à faire dans votre cellule, je suis forcé de vous placer provisoirement, et pour quelques jours seulement, dans une autre partie de la maison.

Il n'eut pas plutôt prononcé ces dernières paroles, que rapprochant soudain dans mon esprit le bruit qui avait couru du placement de doubles grilles, de l'opération du toisement faite treize jours avant dans nos cellules, et, comprenant que le prétexte du coup d'Etat était trouvé dans l'incident de la veille, je m'écriai avec feu :

— Vos paroles ne cachent-elles pas quelque machiavélique projet, comme celui du placement de doubles grilles à nos fenêtres ?

Il parut hésiter un instant, puis il me dit d'un ton visiblement embarrassé :

— Je puis vous assurer que je n'ai pas d'ordres à cet égard. Quant à la mesure dont je vous fais part, je vous proteste que ce n'est pas une punition.

— Parbleu, je vous crois bien, Monsieur, lui répondis-je. Et pourquoi, d'ailleurs, useriez-vous de moyens disciplinaires à notre égard ? Je ne sache pas que nous ayons

commis ce que vous appelez un délit dans votre règlement. Mais votre réponse est tellement ambiguë qu'il ne peut plus me rester aucun doute. Malédiction sur vous, Monsieur, si vous vous faites l'instrument de l'abomination que je devine, et sur laquelle vous ne voulez pas vous expliquer maintenant !

Le directeur Theurier n'osa pas répliquer une seule parole. Les personnages qui assistaient à cette scène continuèrent, de leur côté, à garder un silence dramatique. Pour moi, après avoir énergiquement protesté contre ce que je devinais avoir été préparé, je me laissai passivement conduire dans le lieu auquel on avait mystérieusement fait allusion.



Le cloître surmonté des cachots appelés les Loges
W. Edm. Nesfield, A. Newman lithographes, vers 1840. Coll. H. Decaëns

Deuxième partie

X

Les loges

Ce lieu, c'étaient les Loges. J'y avais été précédé ou fus suivi par neuf de mes compagnons. Nul besoin d'ajouter qu'on usa pour amener ces derniers au greffe, puis aux Loges, des mêmes subtils moyens qu'on a vu avoir été employés à mon égard.

Maintenant, avant de passer outre, il importe de bien résumer, pour l'intelligence de la narration qui va suivre, les causes réelles qui avaient déterminé la phase nouvelle de persécution dans laquelle nous venions d'entrer.

On l'a vu, pendant les vingt-et-un mois qui venaient de s'écouler, depuis notre arrivée au Mont-Saint-Michel, la volonté occulte qui disposait de nos personnes selon son bon plaisir, n'avait eu qu'une seule pensée, celle de nous réduire à la solitude et au mutisme les plus absolus. La solitude, on l'avait obtenue en nous séquestrant hermétiquement chacun dans une cellule dont nous ne sortions qu'une heure par jour, sous la conduite d'un guichetier. Mais le mutisme, c'était plus difficile, pour ne pas dire impossible, à obtenir, car ici il fallait l'intervention de notre volonté. Et la volonté de gens comme nous n'était pas chose sur laquelle on pût agir par l'intimidation ou la menace. Nous pouvions bien, en effet, subir la force qui nous étreignait dans notre corps et qui nous comprimait dans ces murailles de granit ; mais nous associer à la pensée de nos bourreaux en nous imposant un volontaire silence, mais leur rendre faciles leurs mesures tortionnaires, ils comprirent bien qu'ils n'obtiendraient jamais cela de nous. Et comme c'était précisément notre volonté qu'ils voulaient réduire, notre intelligence qu'ils voulaient frapper à mort, une odieuse pensée leur vint, devant laquelle ils ne reculèrent pas épouvantés, ce fut de nous interdire l'usage de nos fenêtres, en les barrant à trois ou cinq pieds, suivant la profondeur de nos barbacanes, par une double grille de fer, qui devait nous en interdire l'accès. De la sorte, on obtenait deux résultats du même coup. D'abord, en doublant la distance qui séparait nos fenêtres, on espérait rendre toute conversation impossible ; et pour compléter cette première pensée, on devait placer à l'extérieur, un châssis de fil de fer tressé à fines mailles, afin qu'aucune communication par écrit ne pût avoir lieu. Le second résultat, qui n'était pas le plus mince, c'était de nous interdire presque totalement la vue de la grève, qui, on le savait, était une grande distraction pour nous.

Tous ces atroces agencements furent imaginés par l'aumônier de la prison. Sans doute, il faut croire que ce ne fut pas lui qui eut la pensée première de cette recrudescence de tortures ; mais, ce qui est certain, c'est que ce fut lui qui, une fois cette pensée transmise de Paris, conçut les détails d'exécution de cette œuvre diabolique ; ce fut lui enfin qui en fut l'incarnation, qui la traduisit en fait.

L'abbé Lecourt, dont il est ici question, avait été charpentier avant d'être prêtre. Nommé aumônier du Mont-Saint-Michel, à cause peut-être des goûts industriels qui lui étaient restés ; sur ce théâtre, son génie naturel sembla se développer, et, à l'époque

dont je parle, il était non seulement aumônier et charpentier, mais encore architecte et serrurier. C'est en cette quadruple qualité qu'il fut appelé à jouer le premier rôle dans le placement de ces grilles, pour lesquelles nous avons été si machiavéliquement extraits de nos cellules. Qu'on ne croie pas cependant que nous attachions une pensée défavorable à l'énumération des fonctions industrielles de l'abbé Lecourt, nous nous plaignons, au contraire, à reconnaître que les travaux d'utilité auxquels il se livrait, loin de rabaisser son caractère de prêtre, ne pouvaient que le relever, s'il avait été doué d'ailleurs d'un esprit de désintéressement, de droiture et de charité ; mais toutes ces qualités lui manquaient essentiellement, non pas seulement d'après notre propre opinion, mais d'après celle de tous les habitants du Mont Saint-Michel ; et tout cela causa un tel scandale dans les environs, quand, quelques mois plus tard, le placement de ces grilles fut bien connu, que son supérieur ecclésiastique, l'évêque de Coutances lui-même crut devoir lui intimer l'ordre formel de renoncer à l'exercice et au lucre de ses diverses fonctions industrielles, et de se borner à son ministère de prêtre. Pour tout dire enfin sur l'abbé Lecourt, je dois ajouter qu'on le considérait comme l'agent direct d'une contre-police qui s'exerçait dans notre prison d'Etat.

Quant au directeur Theurier, dont j'ai déjà dit quelques mots, je dois ajouter, autant pour être juste que pour rendre plus claire la marche de ma narration, qu'il passait pour désapprouver le placement des grilles ; mais n'ayant pas su prévenir cette mesure par suite de son incurie et de sa paresse, quand il en était temps encore, il lui fallait alors la subir ou se retirer. Autrefois, possesseur d'une fortune assez considérable, dont l'habitude lui avait laissé des goûts de luxe et de gastronomie, et réduit plus tard, pour soutenir sa famille, au patronage d'un courtisan, affligé d'ailleurs d'un caractère faible jusqu'à la pusillanimité, et d'une incapacité notoire, il était peu probable que M. Theurier pût résister à la pente fatale sur laquelle il se trouvait entraîné. On a vu, en effet, à la fin du chapitre précédent, qu'il se prêta à tout ce qu'on attendait de lui.

Telles furent les circonstances et les influences sous l'empire desquelles nous fûmes extraits de nos cellules et conduits aux Loges.

Ces cachots sont situés sous les combles de la Merveille, au-dessus de la galerie quadrangulaire nord du Cloître, et à deux cent cinquante pieds à peu près au-dessus du niveau de la grève.

Tout ce qu'on a dit de ces affreux étouffoirs, qui rappellent tout à fait les *Plombs* de Venise¹⁶, est au-dessous de la vérité. Qu'on se figure des cages de bois de six pieds de long sur moins de cinq pieds de large, ne recevant l'air et le jour que par une étroite lucarne, close d'un épais treillis de barreaux de fer. Dans chacune de ces cages se trouvait, à droite, en entrant, une sorte de caisse qui occupait toute la longueur de cette cage elle-même, et ayant une largeur de quinze pouces au plus ; à gauche, un seau, pareillement en bois, surmonté d'un couvercle. La caisse, qui se nomme *galiote* dans la langue des geôles, devait être notre lit. Quant à l'autre meuble, inutile d'en expliquer l'usage.

Peindre notre surprise et notre exaspération à mesure que la porte de chacune de ces loges se refermait sur chacun de nous, me serait chose impossible. Pourtant, ainsi qu'il arrive toujours dans les grandes crises humaines, un calme proportionnel finit par

¹⁶ Prisons situées dans les combles du palais des Doges à Venise : elles étaient recouvertes de plaques de plomb qui laissaient passer le froid en hiver et la chaleur en été.

succéder au paroxysme d'indignation et de colère causé en nous par tant de perfidie, par ce cynisme qui, non content de vous enlever de nos cellules pour y établir des engins de tortures, nous infligeait encore, pendant l'accomplissement de ses odieux desseins, le séjour des lieux de punition. La première chose que nous fîmes alors fut de nous enquérir réciproquement de nos noms. Cette investigation nous prouva bientôt qu'un seul quartier, le *Petit-Exil*¹⁷, était compris dans la mesure. C'était précisément celui dans lequel se trouvaient avec moi, Barbès, Quignot, Delsade, Godard, Blanqui, Vilcoq et trois autres de mes compagnons.

Un seul incident, mais un incident grave, eut lieu pendant l'accomplissement de ce guet-apens. Delsade, se rappelant la visite suspecte dont j'ai parlé plus haut, interpella vivement le directeur, déclarant qu'il ne marcherait pas si on ne lui indiquait pas le lieu de la maison où on le menait. Pour toute réponse, il est étreint et entraîné par plusieurs gardiens. A peine hors du greffe, le gardien-chef Turgot lui porte un coup d'épée, qui ne fit heureusement que lui effleurer les chairs. Un coup d'épée à un homme sans défense et entre les mains de quatre à cinq vigoureux sbires ! Tels étaient les actes auxquels semblaient encouragés nos geôliers !

Maintenant, comment se faisait-il qu'on eût borné la mesure aux habitants d'un seul quartier, sans l'étendre à la totalité des prisonniers politiques ? La chose est facile à comprendre. D'abord le nombre des Loges était moindre que celui des prisonniers ; et, d'autre part, il était évident qu'on ne pouvait pas entreprendre les travaux à la fois dans tous les quartiers du bâtiment qui nous était affecté.

Le second soin qui nous occupa fut de faire demander quelques-uns des livres qui étaient dans nos cellules : demande à laquelle on avouait ne pas pouvoir se dispenser d'obtempérer, puisqu'on voulait bien nous assurer que nous n'étions pas en état de punition, mais à laquelle on se gardait bien de se conformer, en réalité, sous prétexte que nos effets étaient mis sous une sorte de scellé, dans notre intérêt même, disait-on. Bref, toute cette journée et la suivante se passèrent en allées et venues de la part de nos guichetiers, qui, je dois le dire, avaient l'air réellement honteux. Dans cette bagarre, j'eus le bonheur de désigner assez bien mon Virgile et mon Horace, qui étaient mes compagnons fidèles ; ils me furent en conséquence apportés.

Une fois notre parti pris sur l'abominable recrudescence de persécution dont nous étions victimes, nous nous organisâmes un genre de vie en rapport avec notre situation. A part les moments où nous n'étions pas obligés de rester couchés dans nos auges pour nous garantir du froid et de l'humidité, dans l'impuissance où nous étions de nous mouvoir ; à part ces moments, nous avions des heures fixées pour la lecture et la méditation, d'autres pour la conversation qui, je dois le dire, nous était plus facile que dans nos cellules, car les Loges étant disposées sur le même plan et à la file les unes des autres, nous nous entendions passablement. Et nous usions de cette faculté avec d'autant plus d'avidité que, par suite des travaux qui se faisaient dans nos cellules, nous pouvions prévoir que nous ne jouirions pas longtemps du même plaisir.

Nous avions aussi la distraction de notre lucarne, qui donnait sur la grève. Mais, bien que nous eussions déjà passé la mi-avril, la saison était si peu avancée, et l'exposition

¹⁷ Le Petit-Exil forme deux corridors entièrement séparés. On a vu l'incident qui avait servi de prétexte à l'enlèvement de ceux dont les cellules ouvraient sur l'un de ces corridors. Un autre prétexte d'un ordre moindre encore servit à couvrir l'enlèvement de ceux de nos compagnons qui avaient leurs cellules sur l'autre.

en plein nord de ces affreuses loges, rendaient la température si intolérable que, pour ne pas être transis par le froid et l'humidité, nous étions condamnés, indépendamment de la ressource que j'ai mentionnée plus haut, à n'ouvrir que très rarement le châssis de nos lucarnes. Pourtant, quand les humides bourrasques de la Manche, qui nous arrivaient directement par l'embouchure de la baie de Cancale, auquel le bâtiment dans lequel nous étions renfermés fait face ; quand ces bourrasques n'étaient pas trop fortes, approchant de ma lucarne la caisse qui nous servait de lit, et, exhaussé sur cet informe assemblage de planches, je restais des heures entières dans la contemplation de la morne et brumeuse perspective qui s'offrait à mes regards.

Les Loges sont superposées à une trentaine de pieds à peu près au-dessus de la partie nord du Cloître. C'est dire que, de ce point culminant, notre perspective offrait une certaine différence avec celle obtenue du Cloître. En effet, si de ces deux points d'observation la vue s'étendait aussi loin ; si des deux on apercevait également la grève et les deux extrémités du croissant formant l'ouverture de la baie de Cancale ; si on distinguait également dans le lointain azuré de la mer les voiles blanchâtres des bâtiments [des] pêcheurs, qui longent sans cesse les côtes de Normandie et de Bretagne, on le comprend, l'angle visuel se trouvant plus fermé, en raison du plus grand degré d'élévation de l'un ou de l'autre de ces deux observatoires, la vue du rocher sur lequel reposent les constructions de la Merveille était bien plus complète de notre lucarne des Loges que des étroites fenêtres ogivales du Cloître. De ce côté, le Mont, baigné à sa base par une eau verdâtre et vaseuse, n'offre qu'un aspect complètement aride et dépouillé, véritable image du néant. Là, on n'entend que le cri aigu des tiercelets et des éperviers qui, plongeant des hautes lignes architecturales le long desquelles ils planent, s'abattent comme la foudre sur les lézards assez imprudents pour s'exposer à l'œil perçant de leur implacable ennemi. Je le déclare, à côté de cette roche morne et désolée, mon cimetière, masqué alors par les constructions s'étendant à ma droite, était une perspective agréable, mondaine, si je puis ainsi dire.



© 2004 MONT SAINT-MICHEL. LE QUARTIER DES PRISONS XIII SIECLE. C.N.

Le quartier des « cachots noirs »
Photographie, vers 1900, coll. H. Decaëns

XI

Les cachots noirs

Plus d'un mois s'était écoulé, lorsqu'un incident des plus légers en apparence, mais des plus graves en réalité, vint rompre la monotonie de notre existence et trancher nos situations.

Il existait aux portes des Loges une sorte de soupirail, qui allait en se rétrécissant de l'une de ses extrémités à l'autre, c'est-à-dire qui pouvait avoir quatre centimètres à peu près de diamètre à son orifice intérieur et deux et demi à son orifice extérieur. Ce soupirail, on en devine la destination : il avait été pratiqué pour établir une espèce de courant d'air dans ces étouffoirs. Eh bien ! il nous était réservé de nous voir enlever ce bien inoffensif petit appareil hygiénique, qui avait été jugé nécessaire pour les voleurs et autres criminels.

C'était le 21 mai. Comme on ne nous avait pas supprimé notre heure de promenade, j'étais descendu dans la matinée sur le Cloître, accompagné d'un gardien, selon la coutume. Un instant après mon retour dans ma loge, je m'aperçois que, pendant mon absence, on avait bouché le soupirail dont je viens de parler. Cette étroite ouverture m'était surtout précieuse, parce que mes compagnons dont les loges étaient situées plus loin que la mienne, et notamment Barbès, avaient pris l'habitude d'échanger, en passant, par cette voie, quelques mots d'intimité avec moi. A la vue de la mesure dont j'étais l'objet, — raffinement de lâche persécution, qui pouvait rappeler l'acte de ce froid geôlier écrasant l'araignée de Péliçon, — je fus pris d'une exaspération bien facile à comprendre. Aussitôt une soudaine inspiration me traverse l'esprit. Je frappe à ma porte, comme si j'avais quelque chose à demander. Ma loge n'est pas plutôt ouverte, qu'enjambant le corridor et refermant ma porte sur elle-même, malgré les empêchements de mon guichetier stupéfait, j'appuie, en guise d'emporte-pièce le manche de mon couteau fermé sur le morceau de bois qui bouchait mon soupirail, puis je frappe à coups redoublés, avec le couvercle de mon seau, sur ce morceau de bois qui, cédant à cette force de pulsion, alla tomber au milieu de ma loge. Cette opération faite, à ma grande satisfaction et à celle de tous mes compagnons, qui crièrent bravo à cet acte de résistance désespérée, je rentrai paisiblement dans ma loge, en notifiant à mon guichetier que, dorénavant je n'irais plus à la promenade, afin de me trouver en position de lutter jusqu'à ce que je sois tué, ou tout au moins paralysé dans mes mouvements par la force, contre ceux qui voudraient tenter de reboucher ce trou.

Quelques heures s'écoulèrent sans que je visse arriver personne dans ma loge. Je me réjouissais même intérieurement de cette circonstance, parce que, quelle que fût la légitimité de l'acte de résistance auquel je venais de me livrer, une fois ma fureur un peu calmée, je ne pouvais pas me dissimuler que mon ultimatum était une folie, car que peut un homme seul et sans aucun moyen de défense contre dix, contre vingt hommes armés de pied en cap. Mais je m'étais juré à moi-même que je résisterais, et je l'eusse fait certainement, car je considérais la mesure à laquelle on voulait nous soumettre, et dont on avait commencé l'exécution par moi, non pas seulement comme une torture et une iniquité de plus, après tant d'autres tortures, après tant d'autres iniquités, mais

encore, et surtout, comme un outrage, comme une ironie de la force. C'est pour cela que je voulais résister quand même.

A trois heures de l'après-midi, Barbès passa devant ma loge pour aller, lui aussi, à la promenade. Il y était, depuis quelques instants à peine, lorsque nous entendîmes frapper à une de nos portes. Pas le moindre doute à avoir, ce ne pouvait être qu'à celle de Barbès, puisque lui seul était absent. Quel allait être le dénouement de cette seconde tentative qui indiquait un parti pris, de la part de nos geôliers, de boucher nos soupirails [sic] ! Chacun de nous était dans une anxieuse attente, ne se dissimulant pas la gravité de la situation. Au point où en étaient les choses, ce n'était même plus la privation de la lucarne qui nous préoccupait le plus maintenant, mais la question de savoir si nous pourrions sauver notre dignité de prisonniers engagée en face de nos geôliers qui observaient notre attitude et nos moindres mouvements pour enregistrer le tout, et le transmettre à ceux au profit desquels s'exerçaient les tortures dont nous étions l'objet.

Sur ces entrefaites j'entends ouvrir et refermer les portes des loges situées à ma gauche, ce qui m'indiquait qu'il était quatre heures, c'est-à-dire l'heure à laquelle on nous apportait la nourriture qui constituait ce qu'on appelait notre dîner. Dans le même moment Barbès revenait de la promenade. Il s'arrêta une minute à ma porte et échangea quelques paroles avec moi. Puis il continua son chemin. Arrivé à la porte de sa loge, et s'apercevant que le soupirail en était, non plus seulement bouché, comme l'avait été le mien, mais rivé en dedans et en dehors, il dit au gardien d'une voix brève et assez haute :

— Qui a bouché ce soupirail ?

— Monsieur, lui répond le gardien d'un ton un peu effaré, c'est par ordre supérieur que cela a été fait.

— Eh bien ! reprend Barbès, je n'entre pas dans cette loge, si le soupirail n'en est rétabli dans l'état où il était avant ma sortie pour la promenade. Allez dire à votre directeur que je demande à lui parler...

Au moment où les derniers mots de ce colloque m'arrivaient, on ouvrait ma porte pour me remettre mon dîner. Une pensée rapide me traverse l'esprit, la pensée de joindre ma protestation à celle de Barbès, et de prévenir, peut-être, en interpellant avec fermeté le directeur, une série de catastrophes qui devaient inmanquablement se produire, si on persistait dans la provocante résolution qu'on avait prise, et tout aussitôt, repoussant le gardien qui tenait ma porte entrebâillée, je m'élançais dans le corridor, d'un second saut, je suis auprès de Barbès, et je m'écriis :

— Oui, allez trouver votre directeur, et dites-lui que nous demandons à lui parler.

Grande fut la stupéfaction des trois gardiens qui se trouvaient sur le théâtre de cette scène. Un d'eux pourtant se détacha pour aller transmettre notre demande. Le directeur, dont le logement n'est qu'à deux pas des Loges, n'arrivant pas au bout de quelques minutes, nous pressentîmes de suite, Barbès et moi, que quelque drame allait s'accomplir. Forts de la surabondante légitimité de nos griefs, nous résolûmes d'aller en avant. Nos compagnons, dont les cœurs bondissaient du désir de partager les dangers de notre situation, nous pressaient avec les plus vives instances de prendre les clefs et d'ouvrir leurs portes, afin qu'ils pussent nous rejoindre. Mais les geôliers ont un instinct qui ne les abandonne jamais, même dans les moments les plus critiques : c'est de remettre leurs clefs à un des leurs, qui les porte de suite au gardien-chef, et

cette opération-là avait été précisément faite, sans même que nous nous en fussions aperçus. Un hasard fortuit sembla nous servir un instant. Une porte n'était fermée qu'au verrou. C'était celle de Delsade, qui nous avertit lui-même de cette particularité. Dans le moment où, pour nous adjoindre celui-ci, nous essayions de retirer à nous les deux gardiens qui, ayant deviné notre intention, s'étaient postés comme deux poteaux devant la porte de Delsade, nous entendîmes le bruit des pas d'une masse d'hommes qui, arrivant à marche précipitée, débouchaient par le corridor. C'était une quinzaine de gardiens précédés du gardien-chef Turgot le sabre nu à la main. Cet homme ne prononça que ces deux mots : *Frappez dessus !* Et tout aussitôt nous sommes terrassés, piétinés, broyés, écrasés...

Ici il y a une courte lacune dans mes souvenirs, je me rappelle seulement qu'après cette première exécution, nos sbires se divisèrent en deux bandes.

La première, sous les ordres du gardien-chef, entraîne, hors du théâtre de cette scène, Barbès qui se débattait encore. On lui arrache la barbe et les cheveux ; on le traîne par les pieds tout le long d'un escalier de granit sur lequel sa tête rebondit à chaque marche. Puis on le dépose au poste des geôliers, en attendant des ordres ultérieurs.

La seconde bande, commandée par le brigadier, m'entoure et me conduit, en renouvelant sur moi ses brutalités, à l'extrémité du corridor, où se trouvait un détachement d'une vingtaine d'hommes, du 1^{er} léger¹⁸, commandé par un officier.

Là eut lieu une scène dont le dramatique ne sortira jamais de ma mémoire.

J'étais debout, tenu à droite et à gauche par deux gardiens le sabre nu à la main. Cinq ou six autres gardiens, pareillement le sabre nu à la main, faisaient cercle autour de moi. Comme je viens de le dire, en face de la porte, sur le seuil de laquelle je me trouvais, vingt soldats se tenaient l'arme au bras. Agir, ou seulement me débattre, m'était physiquement impossible. Je résolus de parler, ne fût-ce que pour prouver que je n'étais pas intimidé par l'appareil de la force. L'occasion était belle. J'avais devant moi des hommes qui pouvaient bien exécuter une consigne, mais qui, à coup sûr, ne pouvaient pas m'être réellement hostiles. Ce fut à l'officier que je m'adressai particulièrement dans une rapide allocution qui contenait à peu près en résumé toute l'histoire de notre emprisonnement ; j'insistai surtout sur la cause pour laquelle nous avions été mis aux Loges, et sur la dernière atrocité qui avait enfin amené notre acte de résistance. Puis je terminai par ces dernières paroles :

« Lieutenant, vous êtes jeune¹⁹. Tout me porte à croire que vous sortez des écoles et que, par conséquent, vous n'ignorez pas les lois de votre pays. Eh bien, je vous prends à témoin entre nous et nos bourreaux. Croyez-vous que la loi autorise ce qui se passe ici ? Croyez-vous qu'elle confère au gouvernement le droit de nous séquestrer et de nous empêcher de nous servir de la parole, cette faculté qui différencie l'homme de la brute ? Et croyez-vous surtout qu'il soit permis à ce même gouvernement d'avoir recours, pour maintenir cet odieux régime de prison, à des moyens dont la barbarie dépasse celle du moyen-âge ? J'en appelle aussi à la conscience de tous ces braves soldats qui m'écoutent et dont le visage grave et triste m'atteste qu'ils remplissent à regret le rôle odieux qu'on les force à jouer ici. J'en appelle à vous tous, et je vous somme, au nom de l'honneur si cher à tout soldat français, de révéler au public, par tous les moyens possibles, tout ce que vous avez vu et entendu ici. »

18 1^{er} régiment d'infanterie légère.

19 Cet officier ne me parut pas avoir, en effet, plus de vingt à vingt-deux ans.

J'ai plaisir à le dire, officier et soldats m'écoutèrent avec une attention qui me parut d'un bon augure pour le double but que je me proposais, et qui, ainsi que je viens de le dire, était d'abord de prouver que, quoique enchaînés, les républicains ne tremblaient pas devant la force, et ensuite de me servir, pour faire arriver la connaissance de notre position au public, de ceux-là mêmes dont le pouvoir voulait faire les instruments passifs de ses vengeances. Quant aux sbires qui m'entouraient, soit que mon allocution leur parût quelque chose qui n'avait pas été prévu par leurs règlements et par leurs instructions, ou soit qu'en présence des spectateurs qui les regardaient, ils n'osassent pas exercer sur moi de nouvelles brutalités, ils gardèrent un profond silence et ne tentèrent pas de me fermer la bouche.

A peine avais-je achevé de parler, que l'ordre arrive de me conduire aux Cachots Noirs où Barbès m'avait précédé de quelques minutes.

Entouré de mon escorte, je descends l'escalier des Loges, au bas duquel se trouve une sorte de plain-pied longeant, dans toute sa longueur, l'une des faces quadrilatérales du Cloître, et sur lequel viennent aboutir, au sud-ouest, un autre escalier qui conduit à l'église ; à l'ouest, la porte d'entrée du Cloître ; au sud, celle d'un immense atelier de tisseranderie ; plus au sud encore, le grand escalier de la Conciergerie. Je descends encore cet escalier ; je traverse le Vestibule des Voûtes, longue galerie souterraine qui ne reçoit un peu de jour que par la Salle des Chevaliers qu'elle domine, et sur laquelle, sans craindre de la défigurer, le vandalisme industriel a empiété ce passage ; de là je descends aux Voûtes. Ce sombre lieu, qu'une petite fenêtre en meurtrière semble éclairer à regret, est bien la plus belle cave monumentale qui se puisse rêver. Là se trouvait autrefois un autel privilégié pour les trépassés. « Anne Radecliff et le docteur Mathurin, dit Maximilien Raoul, eussent passé leur vie à écrire sous ces voûtes, à la lueur d'une lampe ; Rembrandt y eût passé dix années de sa vie à peindre son enterrement ; Lesueur y eût appelé tous les moines vivants pour contempler leurs frères évoqués des tombes béantes... » Je descends encore... jetant un regard à gauche sur une autre longue galerie sombre dont la voûte s'élève au moins à trente pieds. Ici est l'entrée des anciens caveaux funèbres. Je ne puis maîtriser mon émotion en songeant que là aussi, derrière d'immenses massifs de bois à brûler, — car ce magnifique cimetière souterrain a été transformé en une cave au bois²⁰, — se trouvent les oubliettes, ou *vade in pace*, les oubliettes dans lesquelles tant de victimes humaines, offertes en sacrifice à la superstition et au fanatisme, ont râlé sans espoir leur longue et horrible agonie²¹. Je descends toujours... me voici dans le caveau où était placée la *cage de fer*, dont les attaches se voient encore au front de cette voûte de pierre. J'arrive enfin sous une dernière voûte sombre et humide, sorte de caveau circulaire situé dans les plus profondes entrailles du rocher, et dans les flancs duquel se trouvent les cachots noirs.

Tout aussitôt une voix se fait entendre ; c'est celle de Barbès qui me hèle quelques paroles du fond de son cachot pour m'en indiquer la direction.

Au même instant, on m'enjoint de me déshabiller. Sur mon refus de me conformer à cette ignoble injonction, huit bras vigoureux m'étreignent, et, en moins de quelques secondes, je me trouve, comme Barbès l'avait été un instant avant moi, nu comme un

20 Plusieurs salles romanes, comme la salle de l'Aquilon et le Promenoir, et l'église préromane étaient en effet encombrées de bois de chauffage.

21 Les oubliettes de l'abbaye font partie d'une légende romantique soigneusement entretenue par certains auteurs, dont Maximilien Raoul.

ver, exposé aux atteintes d'un froid noir et aigu qui me pénètre jusqu'aux entrailles, puis on me revêt d'un autre costume, et on me plonge dans un des cachots voisins de celui de Barbès.

Les légendes mystiques des religions passées et présentes admettent toutes des purgatoires ou lieux intermédiaires, dans lesquels ceux qui ont failli peuvent se racheter, après un temps donné d'épreuves et de souffrances, des peines de l'enfer. Eh bien ! qu'on me permette cette comparaison allégorique qui peindra d'un seul trait notre nouvelle situation : le séjour des Loges est à celui des Cachots Noirs, ce que le séjour du purgatoire est à celui de l'enfer.

« Pour celui qui a vu cela, dit Maximilien Raoul, qui a erré une heure seulement sous ces voûtes, il n'y a pas d'exagération, il n'y a que faiblesse et fausseté dans les plus sombres caveaux d'opéra-féerie ou de mélodrames. »

Tels sont ces cachots dans lesquels notre corps avait peine à s'étendre et où il ne pouvait se tenir debout. Rien ne manquait à leur horreur idéale : la nuit, la rouille, l'humidité suante, l'infection délétère et l'atmosphère étouffante²². Une chose seulement semblait sortir de la tradition classique du moyen-âge : le pain qui nous était donné comme unique aliment n'était pas littéralement noir.

J'ai dit que nos cachots étaient incrustés autour d'une sorte de caveau central. Je n'eus pas plutôt entendu grincer les clefs et pousser les verrous sur la porte du mien, que j'entrai immédiatement en conversation avec Barbès. Nous commençâmes par nous édifier réciproquement sur les traitements dont nous avons été l'objet depuis le moment où nous avons été séparés. Mais qu'on ne croie pas que ce fût pour nous plaindre de notre position, pour regretter ce qui était arrivé ; nous nous en réjouîmes, au contraire, parce que nous étions convaincus que si ces événements parvenaient, comme c'était probable, à la connaissance de l'opinion publique, ils ne pouvaient manquer de l'impressionner vivement et d'opérer une réaction contre un système d'emprisonnement qui, pour se soutenir, avait besoin d'avoir recours à toutes ces abominables rigueurs. On verra plus tard que nous ne nous étions pas trompés dans nos prévisions.

La circonstance qui nous parut la plus caractéristique dans toutes ces horribles scènes, ce fut encore l'odieuse pusillanimité du directeur Theurier. Glacé de terreur lorsqu'on fut lui rapporter que nous demandions à lui parler, et dans la prévision du langage énergique que nous avions à lui tenir, il n'eut pas le courage de se présenter, alors que sa présence sur le théâtre des événements qui venaient de s'accomplir était un devoir de rigueur pour lui, ne fût-ce que pour s'épargner à lui-même la responsabilité de ces événements, qui doit peser entière sur sa tête. Tant il est vrai que le pusillanime est pire que le méchant par nature, car le méchant n'est cruel que lorsque son intérêt ne lui défend pas de l'être, tandis que le poltron est cruel dans toutes les circonstances et toujours au profit de l'intérêt ou des mauvaises passions des autres.

Nous en étions là de ce premier et rapide colloque, lorsque la porte du caveau s'ouvrit. C'était un autre de nos compagnons, Delsade, qu'on amenait pour partager notre position. Son crime était d'avoir failli un instant être réuni à Barbès et à moi dans le corridor des Loges. Du fond de nos cachots, nous fîmes gaiement à notre camarade les honneurs de la réception, pendant qu'on lui faisait subir le travestissement auquel nous avions été soumis nous-mêmes.

²² L'auteur était sans doute enfermé dans l'un des *Jameaux* qui sont en effet sombres et humides. Le cachot de Barbès était peut-être mieux isolé de l'humidité par un plancher, mais il est moins haut que les *Jameaux*.

Ce petit intermède fini, nous reprîmes la conversation. La soirée se passa tantôt en colloques à deux, tantôt en colloques à trois. Pour tout ce que nous ne voulions pas qui fût entendu de nos geôliers, nous avions avec Barbès la ressource de notre jargon latin, que nous parlions avec vivacité et dans lequel nous introduisions l'allégorie, par surcroît de prudence. L'heure ordinaire du repos venue, nous essayâmes vainement de dormir. Nous comprîmes bien vite que, dans un tel lieu, le sommeil ne pouvait être obtenu qu'à la suite d'une complète prostration physique. Pour combattre l'insomnie, nous dûmes encore avoir recours à la conversation.

La quatrième ronde venait d'avoir lieu depuis notre mise au cachot. Pour nous, ce fut l'indice que nous étions au lendemain, et qu'il était six heures du matin. Vers les midi, nous entendîmes résonner un bruit de pas accompagné d'un cliquetis de clefs. La porte du caveau s'ouvre pour faire place à un quatrième compagnon qui nous arrivait, accompagné d'une nombreuse escorte. A sa voix, nous eûmes bientôt reconnu notre camarade Flotte. Il avait les fers aux pieds. Mais quelle était la cause de sa mise au cachot. Flotte n'était pas aux Loges avec nous. Voilà ce qu'il nous eut bientôt appris.

A la nouvelle de ce qui s'était passé la veille aux Loges, et qui n'était arrivée que le lendemain dans les cellules du Grand-Exil, une vive fermentation s'était emparée de l'esprit de nos compagnons. Flotte avait été député près du directeur pour s'informer de l'état des choses. Comme il avait reproché à celui-ci, en termes énergiques, les abominations de la veille, plusieurs geôliers s'étaient précipités sur lui, l'avaient brutalisé avec une violence inouïe, lui avaient mis les fers aux pieds, et l'avaient transporté dans cet état aux Cachots Noirs. J'ajoute de plus que, dans sa pensée, lorsque ses voisins de cellule ne l'entendraient pas rentrer, il était convaincu que la fermentation ne ferait qu'augmenter, et que probablement, à l'instant où il nous parlait, des choses terribles devaient se passer dans la prison...

Je ne donnerai pas ici au lecteur une description bien détaillée et jour par jour, heure par heure, des tortures que nous eûmes à endurer dans ces horribles cachots ; qu'il me suffise de dire qu'elles se résument dans trois mots : faim, froid, insomnie...

Un dernier trait peindra notre situation. C'était dans le caveau central autour duquel, ainsi que je l'ai dit plus haut, étaient situés nos cachots, qu'avait lieu le ferrement des détenus ordinaires, précédé de la toilette que nous avions eu à subir nous-mêmes. Ce n'était chaque jour que gémissements ou imprécations qui allaient se perdre impuissantes sous ces voûtes de granit. Le souvenir le plus ineffaçable qui m'est resté de ces affreuses scènes, c'est que l'homme qui était condamné à ferrer ces pauvres malheureux était précisément un de leurs camarades. Le nom sous lequel on le désignait n'était pas le trait le moins caractéristique de sa personnalité : on le nommait *Marteau*. Ce nom était-il véritablement le sien, ou lui était-il venu de l'horrible fonction qu'il remplissait ? C'est ce que je n'ai jamais pu savoir. Pourtant je suis tenté de conclure pour la seconde hypothèse.

Mais que la force est impuissante dans ses colères, lorsqu'elle veut s'appesantir sur des hommes mus par de fortes convictions. Certes, on peut dire que nos ennemis, profitant de l'abandon dans lequel nous laissait la presse, cette puissance souveraine des sociétés modernes, foulaient impunément à leurs pieds les garanties les plus formelles de la loi et les prescriptions les plus strictes de l'humanité, qu'ils déployaient à notre égard un luxe de tortures inouïes. Eh bien ! j'aime à le dire, j'aime à proclamer cette

vérité, parce qu'elle est à la fois l'honneur des victimes et la flétrissure des bourreaux : bien que nos corps fussent comprimés dans un espace où ils pouvaient à peine se mouvoir, bien que nous eussions à endurer toutes sortes d'indicibles souffrances, nous trouvions dans nos souffrances mêmes une sorte de jouissance poétique qui nous grandissait à nos propres yeux ; et du milieu de cette obscurité profonde qui nous étreignait, sous ces sombres voûtes où avaient si souvent gémi, oubliées de tous et impuissantes, tant de nobles victimes du despotisme royal ou clérical, nous aimions à faire retentir les immortelles hymnes de cette glorieuse Révolution, qui restera comme le phare lumineux de l'affranchissement du monde.



52. - MONT-SAINT-MICHEL. - Abbaye - Cachot de Barbès.
Prisonnier isolé en 1842

La porte du cachot où Barbès était enfermé. Carte postale ancienne (vers 1905)
Coll. H. Decaëns.

XII

Nous remontons aux Loges

Un soir, c'était dans l'après-midi d'une journée de juin, on ouvre la porte de notre caveau. Comme tout dans notre captivité exceptionnelle et surtout dans la position plus horriblement exceptionnelle où nous nous trouvions, était pour nous matière à observation, j'étais à me demander la signification de cette visite, lorsque j'entendis le traditionnel trousseau de clefs résonner à la porte de Barbès.

Des ordres de haut-lieu étaient arrivés. On venait nous prendre pour nous reconduire aux Loges. Barbès ouvrait la marche. Mon tour arriva un quart d'heure ensuite, puis après un pareil intervalle celui de Delsade et de Flotte.

C'est alors seulement que je pus bien juger des effets physiques de notre séjour dans cet horrible lieu. A mesure que je faisais ma graduelle ascension hors de ces catacombes au fond desquelles nous avions été enfouis, je ressentais progressivement les salutaires influences de la lumière et du soleil. Parvenus sous les voûtes de la Conciergerie, le changement de température me parut tel, la transition fut si subite, qu'il me sembla être transporté comme par enchantement dans un autre climat. Avec quelle volupté j'aspirais l'air tiède qui vint raviver et assouplir mes membres rouillés par l'humidité glaciale qui suintait sur mes vêtements, comme s'ils venaient d'être plongés dans l'eau ! Je ne le cacherai pas, si cette recrudescence de persécution de la part de nos ennemis ne nous avait pas arraché une seule plainte, si le sentiment de notre dignité nous avait fait un devoir de ne répondre à leurs tortures que par un froid et impassible dédain, je ne pus maîtriser l'émotion que produisit sur moi la vue de ce beau soleil de juin, qui projetait ses bienfaisants rayons à travers les meurtrières de la vieille abbaye. Jamais plus qu'alors je ne compris l'horreur de l'arbitraire ; jamais plus qu'alors je ne crus à la vérité de nos saintes doctrines d'égalité et de progrès dont le premier soin, après le triomphe, serait d'affranchir le monde de ces vieux restes de barbarie du moyen-âge, dont les tortures que nous venions de subir semblaient une évocation.

A ce passager bien-être, ou plutôt à ce simple retour au *carcere duro*, allait se joindre pour nous une grande compensation, celle d'être rapprochés de nos compagnons. Mais les tristes nouvelles que nous apprîmes à notre arrivée aux Loges vinrent bien vite assombrir notre esprit. C'eût été pour nous une véritable satisfaction de penser que nous avions été les seuls à subir les fureurs de nos geôliers. Il en avait été autrement. Nos frères avaient protesté avec énergie contre les traitements dont nous avions été victimes. On connaît le grand argument des geôliers : mise aux Loges, mise aux fers, privation d'aliments, violence de la dernière brutalité ; nos compagnons furent soumis à toutes ces tortures. Tous furent plus ou moins meurtris et brisés dans leur corps. Et ce qu'il y eut de plus odieux, c'est que des individus étrangers au service ordinaire de la maison, pour qui l'obéissance passive n'était pas une nécessité de position, eurent l'incroyable lâcheté de se joindre à nos sbires pour leur prêter main-forte dans leurs exécutions. Et ce fut l'abbé Lecourt qui, toujours fidèle à ses instincts diaboliques, se chargea officieusement d'aller convoquer à domicile, ce renfort d'assommeurs ; c'étaient de

malheureux paysans du village, en rapport de commerce, et, par conséquent, d'intérêt avec l'administration, qui se prêtèrent parfaitement au rôle nouveau auquel on les appelait : triste exemple de ce que peut l'ignorance entretenue par le machiavélisme qui l'exploite.

On a vu que, lorsque six semaines avant, le 18 avril, nous fûmes mis aux Loges, neuf d'entre nous seulement avaient été compris dans cette mesure. Je dois ajouter qu'il y a vingt loges au Mont-Saint-Michel, et que le lendemain de notre mise aux Cachots Noirs, nos compagnons vinrent occuper les onze autres restantes, situées dans la partie-ouest de la Merveille, à la place des voleurs qui en furent retirés. De telle sorte, qu'indépendamment de ceux d'entre nous dont les cellules furent, par l'enlèvement des quelques objets qui les garnissaient et du régime auquel ils furent soumis, assimilées à des lieux de punitions, à notre sortie des Cachots Noirs, nous nous trouvâmes vingt aux Loges. Cette nouvelle razzia, si déplorable sous tant de rapports, amena pour Barbès et pour moi une petite circonstance que je ne dois pas omettre de mentionner. Nous fûmes placés dans deux loges contiguës l'une à l'autre. C'était la plus précieuse compensation qui pût m'advenir dans une telle situation.

On comprend que nous ne manquions pas d'user le plus largement possible de cette petite bonne fortune. Chaque jour, la tête collée contre les barreaux de notre lucarne, nous luttions contre l'horrible monotonie des heures par d'interminables conversations sur toutes sortes de sujets philosophiques, politiques, historiques ou littéraires. Dans les premiers jours, quoique nos lucarnes ne fussent pas distantes de plus de cinq pieds, nous étions obligés de nous parler sur un diapason qui ne laissait pas que de devenir fatigant. Puis nous en vîmes à nous entendre à demi-voix, au moyen d'une sorte de sifflement que nous savions imprimer à l'articulation de nos paroles.

Ma première préoccupation en entrant dans la nouvelle loge qui m'était destinée fut de m'assurer si, dans le bouleversement qui avait eu lieu à la suite de notre enlèvement pour les Cachots Noirs, mon Virgile et mon Horace n'avaient pas disparu. Ma joie fut grande de retrouver sains et saufs ces deux vieux compagnons, qui me reportaient aux jours heureux de ma première jeunesse, à ces jours dorés dont la poésie n'apparaît jamais plus suave à l'homme que dans les dures épreuves de l'âge mûr. Mais combien plus qu'alors me furent douces et suaves les jouissances que me procurèrent ces deux grands maîtres de l'antiquité ! Avec Horace, tantôt cédant au charme trompeur de sa facile sagesse, je me surprénais vidant l'amphore grecque sous les frais ombrages de Tibur avec Pollion, Délius et Posthume en compagnie de Lydie, aux blanches épaules, de Glycère, au teint éblouissant, de la timide Chloé et de la tendre Lalagée ; et j'oubliais, aux accents perfides, mais enchanteurs de l'harmonieuse parole de mon divin Amphytrion, les tristes réalités qui nous étreignaient. Tantôt, l'esprit plus soucieux et plus morose, je me laissais entraîner sous la puissance de cette verve mordante et intarissable qui châtie si rudement les traditionnels travers du cœur humain.

Mais, je dois le dire, mon étude et ma lecture de prédilection, c'était l'*Enéide*. Certes, je ne voudrais pas, à la suite de tous les critiques spéciaux et compétents, dont la séculaire autorité semble mettre le point hors de discussion, me donner le ridicule d'exprimer un jugement dans les règles sur cet admirable poème comparé à l'*Iliade*. Pourtant, n'en déplaise à ces doctes personnages, qu'il me soit permis d'affirmer que, dans mon opinion, l'*Enéide* vaut l'*Iliade*. Sans doute, je ne prétends pas que le *pater*

Aeneas ait toutes les qualités classiques du principal héros de l'épopée ; mais je soutiens que, tel qu'il est dessiné, ce caractère donne matière à des développements d'une richesse inimitable de pensées et de colors, et qu'après l'*Iliade*, qui peut être réputée comme le type du genre, il a fallu à Virgile un incommensurable génie pour faire reposer son poème sur l'antithèse, en quelque sorte, du caractère d'Achille. A ce titre, on peut soutenir que Virgile est un créateur, un inventeur aussi bien qu'Homère, et qu'il était impossible de concilier à un plus haut degré les exigences de l'art avec le point de vue moral et philosophique. Et, sous d'autres rapports, quelle supériorité Virgile n'a-t-il pas sur Homère ! Si celui-ci a esquissé les prolégomènes de la mythologie païenne, celui-là en a déroulé, si l'on peut dire, toute la doctrine avec une profondeur de génie, une puissance de sentiment, une vigueur de raison, un charme et une pureté de style qui vous tiennent, d'un bout à l'autre du poème, sous une sorte d'enchantement. Peut-être attribuera-t-on ma tendance de prédilection pour l'*Enéide*, aux circonstances particulières dans lesquelles je me trouvais, aux réminiscences qu'ont pu me laisser un poème dont la lecture n'a pas peu contribué à neutraliser les tortures de toutes sortes de mon séjour dans ces affreuses loges ? Je n'oserais pas affirmer tout à fait le contraire. Il est vrai que, ne connaissant pas suffisamment la langue d'Homère, je n'ai pu lire le poème grec que dans ses traductions, tandis que c'est dans sa propre langue que j'avais étudié le poète latin avec lequel, du haut de mon observatoire, je me surprénais souvent à m'écrier :

« Exoriare aliquis nostris ex ossibus ultor ! »²³

Eloquente apostrophe qui, si elle était un peu détournée de son application primitive, était, on en conviendra, prononcée dans des circonstances et en un lieu assez bien choisis.

Vus de ce point culminant, les couchers du soleil étaient aussi une distraction dont je ne me lassais pas, ainsi que mes compagnons. Je puis même le dire, des spectateurs, dans un théâtre, n'attendent pas avec plus d'émotion et de curiosité le lever du rideau, que nous n'en éprouvions chaque soir, quand le ciel était sans nuages, à assister aux préludes de sa disparition derrière la côte de Bretagne. Jamais surtout les premiers phénomènes crépusculaires ne m'avaient paru empreints d'une telle magnificence ; soit qu'en disparaissant l'astre lumineux projetât son rouge de feu sur le fond azuré du ciel, ou soit qu'opérant sa réfraction à travers quelques légers nuages, il produisit une mosaïque de feux pareils à ceux du Vésuve lorsqu'il est en pleine éruption.

Quand, au contraire, ce qui arrive le plus souvent dans ces parages, le temps était brumeux et que le spectacle dont je viens de parler nous était interdit, nous nous donnions, en compensation, un autre passe-temps. C'était, plongeant notre rayon visuel à travers les barreaux de notre lucarne, comme si nous avions eu l'œil collé au verre d'un kaléidoscope, de signaler à nos voisins, sur le fond nuageux du ciel, telle ou telle forme humaine, ou animale, ou végétale, ou offrant une ressemblance avec quelque objet d'art ou d'industrie. Il va sans dire qu'il arrivait bien rarement que les effets de la perspective fussent les mêmes pour plusieurs, ou seulement deux observateurs. Car on sait que la plus légère déviation dans l'angle visuel suffit pour changer totalement ces sortes de perspectives ; cependant je dois noter, dans l'espèce, plusieurs cas d'identité visuelle très singuliers.

23 - Qu'un vengeur naisse de nos cendres ! »

Et les journées se passaient pesantes et monotones, sans qu'aucun de nous pût prévoir combien de temps encore nous devions rester dans cette affreuse position. La seule chose dont nous pouvions être certains, c'est qu'on travaillait toujours à établir dans nos cellules les chevaux de frise qui devaient nous interdire l'accès de nos fenêtres. A cet égard, le retentissement du marteau sur l'enclume, qui nous arrivait plus ou moins distinctement sur les ailes du vent [de] sud-ouest, ne pouvaient pas laisser le moindre doute dans nos esprits. Mais quelle était la forme positive de ces engins de torture, voilà ce qui nous préoccupait fort tout naturellement, et ce sur quoi un détenu ordinaire, employé à certains travaux de la maison, et avec lequel nous étions parvenus à nouer une mystérieuse petite correspondance journalière, ne put nous donner lui-même aucun aperçu précis.

Je dois ajouter que depuis les scènes du 21 mai, et pendant que nous étions aux Cachots Noirs, on avait rendu générale à tous nos compagnons, et avec un renfort de perfectionnements, la mesure dont l'exécution avait commencé sur la porte de Barbès et sur la mienne ; il n'existait plus de soupirail à aucune de nos portes. D'un autre côté, parallèlement à cette mesure, on avait supprimé, en outre, notre promenade. Nous nous trouvâmes donc privés à la fois de la meilleure partie de notre air respirable et de la seule faculté qui nous restât de prendre un peu d'exercice physique ; si bien que, débilités comme nous l'étions déjà par la rareté de ces deux éléments vitaux, nous ne pouvions aller et revenir dans un espace de six pieds de long sans éprouver d'insupportables étourdissements, produits par la fréquence des mouvements de rotation sur nous-mêmes. A ce propos, je me rappelle que la nécessité, cette institutrice si féconde en ressources, nous enseigna un moyen qui diminua de beaucoup cet inconvénient. Au lieu de tourner sur nous-mêmes et de revenir en avant, nous nous apprîmes à marcher à reculons. De la sorte, ceux d'entre nous qui eurent la force de résister à l'abrutissante monotonie de ce mouvement mécanique purent faire usage de leurs jambes pendant quelquefois plusieurs heures durant le cours de la journée. Pour moi, à qui le besoin d'exercice était indispensable, j'eus le courage de m'astreindre à ces assommantes promenades journalières.

Qu'on me pardonne d'avoir insisté sur ce bien triste détail, mais s'il n'offre pas en lui-même d'intérêt au lecteur, il m'a semblé une flétrissure de plus pour ceux qui, en plein dix-neuvième siècle, ont poussé l'abus et la lâcheté de la force jusqu'à réduire leurs ennemis vaincus à d'aussi bestiales nécessités.

(à suivre)

Pierre-André Lablaude (1947-2018)

Nous avons appris avec tristesse la disparition de Pierre-André Lablaude à Versailles, le 26 juillet dernier, à l'âge de 71 ans. Il était architecte en chef et inspecteur général honoraire des Monuments historiques. Son nom est associé à des chantiers de monuments et de parcs prestigieux : la cour Napoléon et l'aile Richelieu du palais du Louvre à Paris ; le parc de Sceaux, le domaine de Saint-Cloud, le musée de la céramique et la manufacture de Sèvres (Hauts-de-Seine) ; l'abbaye de Royaumont, les châteaux de Villarceaux et de la Roche Guyon (Val d'Oise) ; la cathédrale et l'archevêché de Rouen (Seine-Maritime) ; le parc du château de Versailles avec l'Orangerie, le Petit Trianon et son théâtre (Yvelines) ; les temples d'Angkor Vat au Cambodge.

Pour nous, il a été avant tout le responsable de la restauration du Mont Saint-Michel de 1983 à 2002. Il succédait à Yves-Marie Froidevaux qui, en prenant sa retraite, n'avait pu mener à terme le dégagement des salles romanes situées au-dessous de la terrasse de l'Ouest, près des logis de Robert de Torigni. Abordant le chantier avec un nouveau regard, Pierre-André Lablaude a retrouvé assez vite les dispositions primitives de ces bâtiments avant leurs remaniements ultérieurs. Il a pu ainsi dégager en 1984 une salle inconnue, dite des « fleurs de lys » en raison de son décor peint du XIII^e siècle.

En 1987, il entreprit un chantier spectaculaire et emblématique : la restauration de la flèche de l'église abbatiale et de la statue de saint Michel qui la couronne depuis 1897. Cela nécessita d'échafauder la flèche jusqu'à son sommet ; l'échafaudage en sapin du Nord était si bien conçu qu'il a résisté à des vents de plus de 200 kilomètres/heure dans la nuit du 15 au 16 octobre 1987 ! La statue de l'archange, réalisée par Emmanuel Frémiet, avait été endommagée par la foudre et le bras droit de l'archange était cassé ; elle a été déposée le 5 mai 1987 par un hélicoptère, restaurée, redorée, puis reposée au sommet de la flèche le 4 novembre suivant par le même moyen de transport. Elle avait auparavant été exposée durant un mois dans le cellier de la Merveille, à côté de son modèle en plâtre. Pierre-André Lablaude avait en effet complété cette restauration exemplaire par une belle exposition intitulée *L'Archange, la flèche* qui a été présentée au Mont dans le cellier du mois de mai à celui d'octobre 1987 et à Paris à l'hôtel de Sully du 15 avril au 11 septembre 1988.

L'architecte a ensuite restauré la façade classique de l'église abbatiale, que ses prédécesseurs avaient négligée, et la passerelle en bois lancée au début du XVI^e siècle entre les logis abbatiaux et le bras sud du transept de l'église.

De 1991 à 1994, il a refait en schiste les toitures de la tour Perrine, du Châtelet et de Belle Chaise qu'il a couronnées d'épis de faitage dorés. Pour Belle Chaise, il a dû au préalable refaire la charpente qu'il a habillée d'un lambris en berceau brisé décoré de fleurs de lys noires ; celles-ci ont été patinées pour paraître anciennes.

Dans le chœur de l'église, il a couvert et aménagé l'emplacement des deux premières chapelles que les bâtisseurs des XV^e et XVI^e siècles n'avaient pas réalisées.

Pour consolider les hauts murs romans de la façade occidentale de l'abbaye, qui s'appuient de biais sur le rocher, il les a stabilisés en les chaînant et les clouant à leur base avec des micro pieux en béton.

L'activité de Pierre-André Lablaude a été aussi importante dans le village. Elle n'a pas toujours été bien comprise. Ainsi la construction, durant l'hiver 1994-1995, sur la tour Boucle d'une toiture a été vivement critiquée en raison de sa hauteur jugée excessive. Les autres interventions de l'architecte ont en revanche rencontré un large consensus : en premier lieu, la restauration des façades et d'une partie des toitures des Fanils, bâtiment édifié en 1828 pour loger les gardiens de la prison ; puis en 1992, la reconstitution du pont-levis de la porte du Roi ; les deux années suivantes, la restauration de l'intérieur de l'église paroissiale Saint-Pierre ; enfin et surtout la reconstitution de plusieurs immeubles, tels qu'ils figurent sur le plan-relief de la fin du XVII^e siècle, afin de redonner au tissu urbain un caractère qu'il avait perdu au début du XX^e siècle.

En 1997, il s'était vu confier une étude sur les remparts dans le cadre de l'opération de rétablissement du caractère maritime du Mont Saint-Michel.

Dans tous ces travaux, l'architecte ne négligeait aucun détail, se montrant très rigoureux dans ses travaux préparatoires, ses relevés, ses coupes et ses plans. Il était donc très respecté par tous ceux qui intervenaient sur les chantiers.

Il avait demandé en 2002 à être déchargé du Mont Saint-Michel pour des raisons de santé. Après avoir refait la toiture du chœur en schiste de Corrèze, il était en train de restaurer la base de la flèche, travaux qu'il n'avait pu effectuer en 1987 faute de crédits. Il avait donc fait monter à nouveau jusqu'à l'archange un échafaudage qui n'était plus en bois, comme celui de 1987, mais entièrement métallique. A l'occasion de son départ du Mont, il avait convié le 1^{er} juin 2002 de nombreuses personnalités et amis à prendre un petit déjeuner dans la chambre de la cloche de la tour centrale ; il leur avait ensuite proposé une visite du chantier, les invitant même à rendre visite à l'archange saint Michel, grâce aux échafaudages !

A ceux qui l'ont bien connu, il laissera le souvenir d'un homme compétent et d'un infatigable travailleur qui avait consacré toute sa vie à la sauvegarde du patrimoine et à sa mise en valeur.

Henry Decaëns



Pierre-André Lablaude signant le livre d'or de la commune du Mont que lui présente Patrick Gaulois, maire, le 1^{er} juin 2002.
Photo. H. Decaëns.

Bibliographie 2018

par Henry DECAËNS

En hommage à Michel Nortier (1923-2007) dont l'amitié et les conseils m'ont encouragé à poursuivre et à développer cette rubrique bibliographique.

I - Livres et brochures

- JUHEL (Vincent) sous la direction de : Autour des petites marchandises pour pèlerins de saint Michel : actes des 5^e Rencontres historiques des Chemins du Mont Saint-Michel, le Mont Saint-Michel, 8 mai 2012. - Vire : les Chemins du Mont Saint-Michel, 2018. - 194 p. : ill. en noir, couv. ill. en coul. ; 21 x 15 cm.

ISBN 979-2-9519988-5-8. - 15 euros.

On sait que les pèlerins ont toujours été très friands de rentrer chez eux avec des petits souvenirs sans valeur esthétique ni marchande. Il était donc très important d'étudier ces objets qui nous permettent de mieux comprendre la mentalité pèlerine. Vincent Juhel qui a dirigé ce livre a réuni dix contributions inédites sur ces souvenirs pieux, du Moyen Âge à l'époque contemporaine. Il a ainsi contribué à écrire une page entièrement nouvelle de l'histoire des pèlerinages.

- Le Mont Saint-Michel, Regards numériques sur la maquette. - Paris : Musée des Plans-Reliefs ; Madrid : éditions El Viso, 2018. - 55 p. : ill. en noir et en coul. ; 22 x 20 cm.

ISBN 978-84-948244-5-6. - 9,50 euros.

A l'occasion de la restauration exemplaire du plan-relief du Mont Saint-Michel et de sa présentation avec des instruments numériques performants, l'équipe scientifique du musée des Plans-Reliefs a préparé une petite exposition rassemblant des gravures anciennes, des dessins de Viollet-le-Duc, d'Edouard Corroyer et d'Emile Sagot, des photographies de Michael Kenna, une toile de Théodore Gudin représentant le Mont sous l'orage, récemment acquise par le musée Fabre de Montpellier, un bronze argenté de Saint Michel par Frémiet et quelques souvenirs de pèlerinage.

Ce joli petit livre présente l'histoire du Mont et la maquette réalisée à la fin du XVII^e siècle par un moine. Il est fort bien illustré par les principaux documents de l'exposition. Il constitue un complément indispensable à la visite de l'exposition qui permettra sans doute à certains de découvrir ce magnifique musée des Plans-Reliefs.

- MORELON (Jean-Pierre) : Le rétablissement du caractère maritime du Mont Saint-Michel. L'élaboration et le lancement du projet : 1995-2001. - Chez l'auteur, 2017. - 105 p. : ill. en noir, couv. ill. en coul. ; 24 x 16 cm.

ISBN 979-1-06-991506-0. - 15 euros.

Jean-Pierre Morelon reprend dans cette brochure les articles qu'il a publiés dans nos revues de juin et de septembre 2017, avec quelques illustrations supplémentaires dues à Jean-Paul Porchon. C'est une excellente synthèse de la gestation du projet de

rétablissement du caractère maritime du Mont dont la réalisation a profondément marqué l'histoire récente du site.

II - Articles

- CAILLOCE, Laure : La face cachée du Mont Saint-Michel. *Carnets de science, la revue du CNRS*, n° 4, printemps-été 2018, p. 99-105 : ill.

Un article qui fait un point rapide sur les recherches récentes menées par les archéologues. Celles-ci renouvellent ou précisent notre connaissance du Mont Saint-Michel, notamment sur la datation de Notre-Dame-sous-Terre et des fortifications du village, sur l'histoire du village et celle des artisans qui y fabriquaient des enseignes de pèlerinage.

- CASSET, Marie : Les possessions du Mont-Saint-Michel dans les diocèses de Dol et Alet/Saint-Malo au Moyen Âge. *Bulletin de la Société des antiquaires de Normandie*, tome LXXV, année 2016. Caen, 2018, p. 69-99 : ill. en noir et blanc.

A l'époque médiévale, le Mont Saint-Michel n'a cessé de recevoir des biens de ses bienfaiteurs normands et bretons, de part et d'autre du Couesnon. Marie Casset étudie ceux qui se trouvaient en Bretagne comme le domaine de Mont-Rouault et les biens qui ont donné lieu à la création du prieuré de Saint-Broladre, de Saint-Méloir et du Mont-Dol.

- DECAENS, Henry : Naissance et développement du tourisme au Mont-Saint-Michel. *Etudes normandes*, décembre 2017 - février 2018, p. 50-57 : ill. en noir et en coul.

La naissance du tourisme au Mont Saint-Michel est liée au renouveau des pèlerinages à la fin du XIX^e siècle. Son développement a été facilité par les spectaculaires travaux de restauration de l'abbaye à partir de 1872, la construction de la digue en 1878-1879, l'installation en 1901 d'un tramway à vapeur reliant le Mont à Pontorson, la voiture automobile, les congés payés, ... et plus récemment les travaux de rétablissement du caractère maritime. C'est ce que s'efforce de montrer cet article illustré de quelques images significatives.

- Le Mont-Saint-Michel. *Dossiers d'archéologie*, ISSN 1141-7137, n° 388, juillet-août 2018, p. 3-71 : ill. en noir et en coul.

Après un article introductif sur l'histoire du Mont Saint-Michel, ce numéro des *Dossiers d'archéologie*, présente les résultats de la recherche récente en donnant la parole à tous les spécialistes qui travaillent en ce moment sur le sujet : Christian Sapin pour Notre-Dame-sous-Terre, Florence Margo-Schwoebel pour les bâtiments romans, Yves Gallet pour l'abbaye gothique, Françoise Labaune-Jean pour les enseignes de pèlerinage, Marie Bisson pour la bibliothèque constituée par les moines, Elen Esnault pour les fouilles archéologiques du village, François Caligny-Delahaye pour les fortifications et François Jeanneau pour les travaux de restauration. Le dossier est en outre complété par des articles plus courts sur la baie, l'acoustique de l'église abbatiale, sur la vie des moines au XIII^e siècle et sur les

prisons.

Un dossier finalement très complet et qu'il faut absolument avoir lu si l'on veut être au courant des dernières recherches sur le Mont.

III - Audiovisuel

- *Mont-Saint-Michel : le labyrinthe de l'archange*. Documentaire de Marc Jampolsky, écrit par Marie Thiry. Gedeon programmes, 2017. 90 minutes. Diffusé sur Arte le samedi 23 décembre 2017 à 20h55, rediffusion le 24/12/2017 à 16h35.

Ce très beau film retrace la longue histoire du Mont Saint-Michel. Le réalisateur, Marc Jampolsky, fait intervenir plusieurs personnes qui ont engagé des recherches récentes sur l'abbaye, sur le village et sur les remparts ; il les montre en train de vérifier sur place leurs hypothèses en utilisant, par exemple, des techniques de géo-prospection. Le réalisateur a également recours à des animations et à des modélisations en 3D qui permettent de mieux comprendre les prouesses architecturales des bâtisseurs. Il n'oublie pas de parler de ceux qui vivaient dans les bâtiments, les moines et, dans une moindre mesure, les pèlerins.

La qualité des images est assez exceptionnelle. Un documentaire qu'il faut absolument voir pour découvrir, ou redécouvrir, ce monument complexe mais si fascinant.

- *Thalassa*, magazine de 125 minutes, présentation : Fanny Agostini. *De la baie du Mont-Saint-Michel aux îles anglo-normandes : le peuple des marées*. France 3, lundi 22 janvier 2018, 20h55-23h.

De belles images sur la baie, surtout au début du magazine. Mais, comme d'habitude dans ce genre de magazine, tous les reportages n'ont pas le même intérêt. C'est amusant de voir Cécile passer son examen de guide de la baie ou Romain Pilon organiser des visites insolites de la baie. C'est également intéressant de suivre l'activité des producteurs de moules et celle des pêcheurs de palourdes. Mais le reportage sur le marin qui livre les journaux de Jersey à Guernesey ou celui sur la course d'aviron entre Jersey et Carteret nous éloignent du sujet. Le magazine est finalement trop long ; il nous a donc semblé un peu ennuyeux.



Réunion des Amis du Mont Saint-Michel, le 29 septembre 2018. Photos de Pascale Chavèriat.

Réunion d'automne de l'Association « Les Amis du Mont-Saint-Michel » en date du 29 septembre 2018

La réunion d'automne de l'association « Les Amis du Mont-Saint-Michel » s'est tenue le samedi 29 septembre 2018 à l'hôtel Mercure – La Caserne, sous la présidence de son Président, Monsieur Henry Decaëns.

Le Président ouvre la séance à 10 heures en excusant les personnes absentes : M. Xavier Bailly, administrateur de l'abbaye, M. Yann Galton, maire du Mont-Saint-Michel, et M. David Nicolas-Méry, maire d'Avranches et président de la Communauté d'agglomération Mont-Saint-Michel-Normandie, qui ont fait part de leurs regrets de ne pouvoir être présents, tous pris par les festivités de la Saint-Michel archange.

Le Président commence par présenter les différents travaux effectués par le Comité scientifique et le Comité éditorial de l'association qui se sont réunis le vendredi 28 septembre.

Le Président actuel, M. Pierre Bouet, en exercice depuis 2009, a émis le souhait d'être remplacé dans sa charge tout en restant membre du Comité scientifique. Il a proposé la candidature de Mme Catherine Jacquemard, professeur de latin à l'université de Caen qui n'a pas souhaité assumer cette charge.

M. François Neveux a accepté de se porter candidat. Personne n'ayant demandé un vote à bulletin secret, il a été élu à l'unanimité des membres présents. Tous ont remercié chaleureusement Pierre Bouet pour son travail de qualité et ont félicité tout aussi chaleureusement le nouveau Président. M. François Neveux, professeur émérite d'histoire médiévale à l'université de Caen, est également président de la Fédération des Sociétés historiques et archéologiques de Normandie.

M. Henry Decaëns annonce le 53^e congrès des Sociétés historiques et archéologiques de Normandie à Alençon du 17 au 20 octobre sur le thème : « De la fourche à la fourchette, pour une histoire normande de l'alimentation ». Il interviendra lui-même pour révéler le secret de la fameuse omelette de la Mère Poulard, secret qui n'en est pas un puisque la Mère Poulard elle-même a donné sa recette en 1922 au bibliothécaire de l'Académie des Gastronomes !

Le Président évoque ensuite la lourde charge de travail que représente la revue, tous les trimestres. Plusieurs pistes de réflexion ont été envisagées par les membres du Comité éditorial. La revue pourrait être moins épaisse avec un cahier de 32 pages et un autre de 6 ou de 12 pages et non pas deux cahiers de 32 pages comme c'est le cas actuellement.

De plus, le titre de la revue est peut-être dissuasif. Il sera modifié et deviendra à partir de mars 2019 « La Revue des Amis du Mont-Saint-Michel » pour essayer d'attirer un public plus large que les membres de l'association. L'envoi sera fait systématiquement dans les universités et les bibliothèques pour diffuser la revue à un plus grand nombre et limiter ainsi le stockage.

En résumé, en 2019, la revue changera de nom, deviendra peut-être semestrielle et sera d'un tirage inférieur. La question se pose ainsi : peut-on envisager une réduction

du tirage tout en gardant les avantages postaux que donne la Commission paritaire ? M. Jean-Pierre Delalande, ancien secrétaire de l'association, confirme le chiffre d'un tirage de 450 exemplaires pour bénéficier des tarifs postaux mais souligne que les conditions ont peut-être été modifiées. La secrétaire, Mme Pascale Chavèriat, s'engage à se renseigner sur les modalités d'acheminement et sur les conditions de publication exigées par la Commission paritaire et le Ministère de la culture et de la communication.

M. Jean-Luc Legros, secrétaire de rédaction de la revue, fait appel aux adhérents pour ses notes de lecture. Il avoue avoir épuisé ses sources et demande à tout lecteur d'un ouvrage faisant référence à l'archange Saint Michel et/ou au Mont-Saint-Michel de bien vouloir le lui signaler. Le Président remercie un adhérent présent dans l'assistance, M. Michel Draussin, pour les articles qu'il accepte de fournir régulièrement au gré de ses pérégrinations : le culte de Saint-Michel de Selja en Norvège (revue de décembre 2016), Saint-Michel de Lestre sur la côte orientale du Cotentin (revue de mars 2015). C'est une aide précieuse pour les rédacteurs de la revue qui sont prêts à considérer et à encourager toute proposition venant des adhérents pour étoffer la revue.

Pour répondre aux questions de divers adhérents présents dans la salle, le Président regrette l'annulation et le report *sine die* de la venue du Premier ministre, M. Edouard Philippe, en juillet 2018. Il devait annoncer officiellement la création de l'EPIC (Etablissement public à caractère industriel et commercial) ; cet EPIC remplacera le Syndicat mixte Baie du Mont-Saint-Michel qui n'est plus très actif dans la baie :

- le chenal oriental du Couesnon a pratiquement disparu et toute l'activité hydraulique se concentre donc sur le chenal ouest. Comme le lit du Couesnon s'est creusé à la suite des chasses du barrage de la Caserne, il attire vers lui les autres fleuves côtiers de la baie, la Sée et la Sélune, qui se sont rapprochés du Mont. Cela menace dangereusement l'insularité de Tombelaine. En partant du Mont, il est par ailleurs de plus en plus difficile de se rendre à Tombelaine. Comme chaque année, les vèpres du 15 août y sont chantées, au cœur de la baie, en souvenir de l'église du prieuré de Tombelaine qui était dédiée à la Vierge Marie. Cette année, malgré la sécheresse de l'été, il a été difficile de traverser la Sélune et la Sélune car le courant y était très fort.

Madame Marie Claude Manet, ex-présidente de l'A.G.E.B. (Association des Amis du Site de Genêt, de ses environs et de la Baie du Mont-Saint-Michel) confirme que tout le fond de baie a été modifié par les travaux de rétablissement du caractère maritime, question pour laquelle l'Administration ne se sent guère concernée ! L'EPIC pourrait prendre en charge l'entretien des ouvrages d'art, tels que le barrage de la Caserne, par exemple. Le fonctionnement du barrage pourrait aussi être modifié pour éviter que le lit du Couesnon ne se creuse trop profondément, ce qui entraîne l'ensablement du nord de la baie.

- Pour le nouveau parcours nocturne, toute la communication de la société Amaclio a été basée sur la gratuité du parking à partir de 19 heures. Or, quelques jours avant le lancement du parcours nocturne, la gratuité des parkings a été supprimée et le tarif a été fixé à 4,40 € !

- Le jardin du cloître est pour l'instant une vaste pelouse sans aucune fleur. Le dossier semble tout à fait figé actuellement. Evidemment, il est triste d'évoquer le décès en juillet 2018 de M. Pierre-André Lablaude, architecte en chef des Monuments historiques, dont le soutien a été tout à fait réel pour contrer le projet d'art contemporain

(colonne de verre) dans le jardin du cloître. Il est clair qu'avec cette colonne au milieu du jardin, les visiteurs n'auraient plus admiré le cloître, magnifiquement restauré l'an dernier, mais auraient concentré leurs regards sur cet objet. Ce fut le cas dans le réfectoire durant les dernières années ; de nombreuses plumes y avaient été suspendues pour les besoins du parcours nocturne si bien que les visiteurs étaient distraits par ces plumes et oubliaient d'admirer le réfectoire qui est sûrement la plus belle salle de l'abbaye !

- Il faut constater que, malheureusement, le Centre des monuments nationaux ne communique guère sur les travaux qu'il entreprend. Contrairement à la Cité de l'architecture et du patrimoine qui avait publié une liste des donateurs pour la restauration de la maquette du Mont-Saint-Michel, aucune information n'a été adressée aux participants de l'action de mécénat lancée par le CMN pour la restauration du cloître.

- Le service des navettes reste toujours déplorable. Le Président a pris des photos le 15 août montrant les files de visiteurs attendant la navette. Il les a publiées sur Facebook (et dans la revue de septembre 2018) où elles ont suscité de nombreuses réactions et des commentaires fortement négatifs ! Pour le concert de clôture du festival Via aeterna, le public a dû affronter une terrible pagaille avec des navettes bondées dans lesquelles on ne se préoccupait guère des consignes de sécurité ! Ce fut un spectacle tout à fait honteux qui semble laisser totalement indifférente la société Transdev !

- Le festival Via aeterna a connu un succès encore plus grand que l'an dernier ; on est passé de 8 000 entrées en 2017 à 10 000 entrées cette année. Les concerts ont été de grande qualité, annoncés par une communication particulièrement bien gérée. Pour la plus grande joie du public, le festival est déjà reconduit pour 2019.

- A la suite de la remise du certificat à Mme Marie Bisson (prix Robert de Torigny 2017) et à M. David Fiasson (prix Louis d'Estouteville 2014) pour l'obtention de leur prix, il a été décidé de fournir le même certificat aux quatre précédents lauréats des prix décernés par l'association des Amis du Mont-Saint-Michel. La secrétaire s'engage à retrouver leurs coordonnées et à leur faire parvenir ce diplôme qui restera une trace tangible de la distinction qu'ils ont reçue, à ce jour, uniquement sous la forme d'un chèque. M. Pierre Bouet tient à souligner la qualité et l'intérêt des recherches actuelles sur les manuscrits montois et vante l'excellence du travail de codicologie et de paléographie des jeunes chercheurs, tous très sollicités par de nombreux colloques et diverses communications et également par leur vie familiale !

Après un bref moment de pause, le Président est heureux d'accueillir, à 11 heures, M. Yann Leborgne pour sa communication sur « Le patrimoine culturel immatériel du Mont-Saint-Michel ».

Pascale Chavèriat



Yann Leborgne pendant sa communication. Photo de Henry Decaëns.

Résumé de la communication de Yann Leborgne

M. Yann Leborgne est géographe, chargé de recherche et de valorisation à l'ethnopôle « La fabrique de patrimoines en Normandie », établissement public de coopération culturelle au sein du Ministère de la culture et responsable du programme « Patrimoine culturel immatériel et territoires ».

Que comprend-on par le terme de patrimoine immatériel ? On entend par patrimoine culturel immatériel l'ensemble des pratiques, expressions ou représentations qu'une communauté humaine reconnaît comme faisant partie de son patrimoine, dans la mesure où celles-ci procurent à ce groupe humain un sentiment de continuité et d'identité. Ces pratiques concernent par exemple les traditions orales, musicales ou chorégraphiques, les langues en tant que supports de ces traditions, les jeux et sports traditionnels, les manifestations festives, les savoir-faire artisanaux, les savoirs et savoir-faire liés à la connaissance de la nature ou de l'univers.

Après avoir travaillé sur le savoir-faire de la dentelle d'Alençon et sur les rites et croyances liés aux arbres, M. Yann Leborgne, passionné par la baie, par le phénomène des marées, s'est attaché à observer non pas le Mont-Saint-Michel comme image d'un patrimoine matériel et objet d'un tourisme de masse, mais s'est intéressé aux pratiques sociales, aux rapports de l'humain avec le rocher du Mont-Saint-Michel.

En ayant observé les enfilades de marcheurs qui se rendaient au Mont, ces silhouettes soumises aux vents forts de la baie, il décide de présenter un projet écrit qu'il soumet au Ministère de la culture, projet qui sera axé sur les pèlerinages et les itinérances. Ce projet est accepté, financé et amène M. Yann Leborgne à la mi-janvier 2017 au Mont-Saint-Michel. Les touristes sont rares mais les Montois, eux, sont là ; ce sont ceux qui travaillent au Mont, qui y sont propriétaires, qui y vivent (les Fraternités monastiques de Jérusalem). Au lieu de s'intéresser aux pèlerins, M. Yann Leborgne va donc réorienter la première phase de son travail sur la vie des Montois. Il prend la décision d'habiter sur place pour pouvoir aller à leur rencontre. Comme il n'est pas question qu'il loge à l'hôtel, il sollicite le Père André Fournier, recteur du sanctuaire, pour un logement. Celui-ci lui accorde une petite chambre, une cellule sans fenêtre, dans la Maison du pèlerin.

Pendant deux, trois jours, une semaine puis dix jours, il marche dans le Mont. Personne ne lui dit quoi que ce soit. Les Montois sont là, certes, actifs mais ne disent rien. Il passe donc dix jours à marcher... c'est long ! Puis par petites touches, il salue ceux qu'il croise. Il serre une main, puis deux, échange quelques paroles ici et là. En 2017, il passe soixante-quatre jours sur le Mont, comme « incarcéré volontaire » ! Tous sont enfermés dans leur quotidien, restent sur leur réserve. Au fil des semaines, les Montois qui se sentent dépossédés de leur Mont avec les travaux du rétablissement du caractère maritime, comprennent un peu mieux pourquoi quelqu'un s'intéresse à eux, les reconnaît. Ils font partie de ce patrimoine immatériel du Mont-Saint-Michel. M. Yann Leborgne a eu ainsi l'occasion d'approcher les pèlerins qui arrivent à pied au Mont, les commerçants, les retraitants, le Père Fournier, les religieux avec lesquels il passe quarante-huit heures pour essayer de mieux comprendre l'attractivité de ce lieu, le Mont-Saint-Michel, sur les hommes, leur rapport avec le Mont.

La relation des touristes avec le rocher est forte ; certains effleurent le rocher de la main, le patinent. Dans le promenoir des moines, la roche est usée car ils veulent faire corps avec elle, recharger de l'énergie en la touchant. Les Montois, eux, ont vécu comme une pénétration d'eux-mêmes, comme un moment terrible le taraudage du rocher sacré pour le passage exigé par les mesures de sécurité.

M. Yann Leborgne nous livre quelques témoignages des habitants du Mont sur l'attraction qu'exerce le Mont sur eux ou ceux qu'ils côtoient :

Le Père Fournier raconte que lorsqu'il signe un chèque sur lequel figure son adresse, il a le sentiment de devenir un personnage extraordinaire quand il confirme qu'il vit sur le Mont-Saint-Michel !

Avant son mariage, François Saint-James s'habillait de gris, couleur granit !

L'institutrice de la petite école du Mont raconte qu'elle est devenue comme une extension du Mont-Saint-Michel à Dubrovnik en parlant avec un groupe de Japonais qui l'ont photographiée quand ils ont appris qu'elle avait vécu et travaillé sur le Mont-Saint-Michel !

En fait, chaque habitant vit dans sa petite grotte au sein d'un grand rocher qui enveloppe ceux qui s'y trouvent. La librairie est une grotte, l'école est une grotte. Le Mont est une succession de petites grottes dans lesquelles chacun est à l'abri tout en vivant dans la communauté des Montois.

L'institutrice de 1960 à 1970 a eu le sentiment de vivre dans un ermitage. Ce fut une période pendant laquelle elle s'est enrichie intellectuellement en lisant beaucoup.

Le frère Fabien-Marie, prieur des frères de Jérusalem, avoue surmonter par la prière son oppression d'enfermement dans la coque de granit que représente le rocher. L'image du cloître vient à l'esprit, ce cloître qui offre une trouée vers le ciel, vers l'extérieur. C'est aussi le parcours que fait celui qui entre sur le Mont ; il monte la rue, pénètre dans l'abbaye, pénètre dans la roche, va à Notre-Dame-Sous-Terre, au cœur du rocher, puis il ressort. Il y a un mouvement d'intériorisation puis d'extériorisation comme la légende de la fondation du Mont qui est une extériorisation du rêve de saint Aubert. C'est un parcours initiatique, un labyrinthe. Le rocher est également un lieu conflictuel de possession et de dépossession. Le Père Fournier, le recteur, gère son territoire, il le possède. Mais le chapelain du sanctuaire, le Père Henri Gesmier, en tant qu'exorciste, dépossède en extirpant le mal à l'image de l'archange tuant le dragon, le Diable.

Dans la rue, les gardiens du Mont se tiennent sur le pas de leur porte. Ils regardent ce qui se passe. Ils ne montrent aucun signe extérieur de richesse, ils sont simples et simplement attachés au Mont. Ils veulent y être enterrés pour être bien certains d'y rester.

Ils s'attendent à ce que le monde vienne à eux, vienne sur le Mont. Madame Frammery, une commerçante, a appris le japonais au contact des Japonais qui défilent dans son magasin. Elle est toute la journée à la caisse, semblant dire « Vous, vous passez, moi, je reste ! » C'est tout le contraste entre ceux qui vivent au Mont et ceux qui y viennent et en repartent. Le commerce est un moyen d'appartenance, de transmission aux descendants qui continueront à vivre sur le rocher. L'auberge Saint-Pierre a été reconstruite avec du bois, du granit, des lauzes et des fenêtres en vitrail ; elle s'identifie ainsi à l'église paroissiale.

Quand on pénètre dans certaines maisons, on trouve une petite statue de saint Michel, un petit autel domestique pour naître à soi-même et être forts contre les formes d'injustice que les Montois ressentent de la part des gens de l'extérieur.

Ainsi M. Yann Leborgne a présenté une étude très originale sur tous ceux qui approchent le Mont et a passionné son auditoire en livrant le fruit de ses observations, de son ressenti au contact des gens du Mont dont il a gagné petit à petit la confiance. Il a procédé avec patience, par petites étapes pour respecter parfois le contexte hiérarchique de ceux qu'il interrogeait ou pour choisir le bon moment pour intervenir.

Il explique avoir fourni un rapport intermédiaire sur ses recherches. En 2018, il a souhaité se concentrer davantage sur les pèlerins en vue de l'écriture de sa thèse « Patrimoine culturel immatériel, résilience et territorialisation des lieux » qu'il doit soutenir durant l'été 2019 à l'université du Havre à partir des expériences de recherche qu'il mène depuis treize ou quatorze ans.

Pour évoquer à nouveau ce sentiment de possession et de dépossession évoqué plus haut, M. Jean-Luc Legros raconte le sentiment de décalage qu'il a éprouvé par rapport aux touristes lors de sa mission au service éducatif de l'abbaye en étant en possession du trousseau des clés de l'abbaye et en faisant ainsi partie intégrante du rocher ; l'abbaye lui appartenait, les gens regardaient son trousseau qui le rendait très important à leurs yeux et qui lui donnait accès à tout. Evidemment, le moment de rendre le trousseau lui a été particulièrement cruel !

M. Yann Leborgne a ensuite répondu aux questions de l'auditoire en insistant sur la bienveillance dont il a dû faire preuve pour rester objectif, pour amener les autres à entendre ce qu'il proposait avec une oreille qui au départ n'était pas très favorable !

Le Président, M. Henry Decaëns remercie chaleureusement M. Yann Leborgne pour cette communication tout à fait passionnante qui a permis aux adhérents de mieux connaître les habitants du Mont d'une manière inattendue et plus intime.

Les conversations se sont ensuite poursuivies au restaurant *Le pré salé*. A l'issue du déjeuner, chacun a pu se rendre au Mont où les activités étaient nombreuses en ce jour de la Saint-Michel et profiter du magnifique soleil qui illuminait la baie ce jour-là.

Pascale Chavériat



St Michael's Church Brightwater
© Michel Draussin



Church of the Good Shepherd Lac Tekapo
© Michel Draussin

Saint-Michael's Catholic Church of Remuera

La Nouvelle Zélande

C'est un événement familial qui nous donne l'opportunité de parler d'une église dédiée à saint Michel en dehors du cadre européen. Notre fille étant partie vivre en Nouvelle Zélande avec sa famille, notre premier voyage de six semaines aux antipodes s'est partagé entre l'Île Nord avec la visite d'Auckland et de Wellington, où notre fille vit, et l'Île Sud avec la découverte de ses paysages splendides et de ses villes caractéristiques comme Queenstown, cœur touristique de l'île, et Christchurch, en reconstruction après le tremblement de terre de 2011. Un périple de 4500 km en camping-car dans cette île méridionale.

La superficie de la Nouvelle Zélande est d'environ la moitié de celle de la France métropolitaine et la densité de sa population, essentiellement citadine, est presque sept fois inférieure à la nôtre, ce qui laisse une place considérable à la nature et à son exploitation agricole et touristique. Située à une latitude équivalente à celle de la France, son climat contrasté est océanique et ses températures clémentes.

Saint-Michael's Church / Brightwater

Les premiers ancêtres polynésiens des Maoris auraient débarqué en Nouvelle Zélande, «la terre du long nuage blanc» ou Aotearoa en maori, vers 800 après J.-C., une immigration intermittente qui se serait poursuivie sur plusieurs siècles. Découverte par Abel Tasman en 1642, puis cartographiée et visitée par James Cook entre 1769 et 1780, la Nouvelle Zélande ne commence à être colonisée qu'au début du XIX^e siècle. Une courte histoire moderne marquée par les hécatombes de soldats néozélandais durant les dernières guerres mondiales (un thème fréquent illustré avec réalisme dans de très beaux musées).

Le pays est pratiquement annexé par la Grande Bretagne au traité de Waitangi en 1840. Quasiment dépossédées de leurs terres, des tribus divisées maories se rebellent. Des combats qui dureront de 1858 à 1872 avant l'établissement d'un consensus qui évitera au pays de reproduire les exterminations de populations autochtones consécutives à la colonisation de l'Amérique. Nombre de ces colons seront des missionnaires du christianisme, anglicans, presbytériens écossais, catholiques irlandais et français.

Ces terres à défricher et ces ressources à exploiter, dont l'or entre les XIX^e et XX^e siècles, vont attirer des vagues d'émigrants anglais mais aussi scandinaves et allemands. De cette période de conquête, les Néozélandais ont conservé ou reconstitué de passionnants villages avec leurs mobiliers et équipements d'époque et sites d'exploitation minière avec leur pauvre quartier réservé à la main d'œuvre chinoise.

C'est l'existence de bateaux réfrigérés permettant l'exportation de viandes congelées qui est à l'origine du développement remarquable de l'élevage du mouton. Un jeu de piste pour le touriste itinérant qui doit parcourir de grandes régions d'élevage désertes avant de découvrir ces troupeaux d'innombrables ovins, et aujourd'hui de bovins, et de deviner la présence de fermes dans le lointain.

La Nouvelle Zélande traversera une grave crise économique à la fin du XIX^e siècle, subira les effets néfastes de la grande dépression des années 1930 et s'en sortira renforcée grâce à des réformes d'avant-garde et une maîtrise plus rigoureuse de son économie. Elle va aussi se détacher de la Grande Bretagne, s'allier avec l'Australie, s'ouvrir au marché chinois et consolider ses liens avec le Japon et l'Indonésie. Un pays ayant sa propre personnalité mais conscient de sa relative petitesse.

Bien que la population maorie soit très minoritaire et un peu marginalisée, le pays a su créer des structures pour tenter de régler d'anciens contentieux et de respecter au mieux certaines coutumes en contradiction avec le droit anglo-saxon. La culture maorie est ainsi entrée dans les mœurs avec ses fêtes et traditions, ses édifices et musées sachant donner vie à l'exposition du passé.

À tel point que des noms de lieux-dits, quartiers ou rues, comme là où habite notre fille, sont maoris, que des chants et lectures dans des cérémonies religieuses sont prononcés en maori (et même en samoan dans la cathédrale anglicane Saint-Paul de Dunedin) et que l'hymne d'ouverture d'une remise de prix dans l'école fréquentée par nos petites-filles et à laquelle nous avons assisté est chanté par les enfants en maori avant de l'être en anglais. Une présence s'ajoutant à la mixité actuelle de la population et le souvenir d'une messe très vivante dans l'église catholique Saint-Pierre et Saint-Paul de Wellington où la moitié de l'assemblée était de couleur.

Nous avons trop de souvenirs de notre voyage pour les évoquer ici, sauf peut-être ces parcs magnifiques de certaines villes avec leurs étendues de pelouses entretenues par des norias de tondeuses pour la pratique du cricket. Ces multiples rencontres aussi de jeunes Français et Françaises venus compléter une formation à l'étranger ou chercher un premier emploi au bout du monde sans compter les plus âgés qui se sont établis en Nouvelle Zélande. Un reflet de notre famille dont la moitié des membres vit à l'étranger et qui s'étonne de notre souci de l'immigrant sans se demander pourquoi tant de Français quittent leur pays.

Pour en venir enfin à notre sujet, la pratique religieuse est en baisse dans le pays comme dans beaucoup de pays occidentaux. La population chrétienne se divise principalement en catholiques, anglicans et presbytériens sans dénombrer les autres convictions. En ville, les églises anglicanes et presbytériennes concurrentes se côtoient souvent. La dispersion de la population hors des villes conduit à l'édification d'églises isolées en pleine nature comme la charmante église anglicane Saint-Michel de Brightwater dans son cadre bucolique ou la rustique église du Bon Berger (Good Shepherd) dans son cadre grandiose au bord du Lac Tekapo.

Church of the Good Shepherd / Lac Tekapo

Middlemarch, village typique d'une région d'élevage et composé d'une centaine de modestes habitations rangées autour de larges impasses, comporte trois petites églises (presbytérienne, anglicane et catholique) ainsi qu'une loge maçonnique et une épicerie minuscule «Chez Maggies». Un panneau liste un grand nombre d'associations et un ensemble disproportionné, comprenant bâtiment scolaire, piscine couverte et stade, sert d'école. Elle accueille les enfants de toute la contrée, d'où les arrêts de bus scolaire à l'embranchement de chemins carrossables menant à des fermes éloignées le

long des routes menant au village.

Il existe relativement peu d'églises dédiées à saint Michel en Nouvelle Zélande. Elles sont anglicanes en grande majorité ou sinon catholiques. Certaines églises anglicanes s'appellent aussi «Saint-Michel et tous les Anges». On trouve enfin une église orthodoxe «Saint-Michel Archange» à Dunedin. L'église que nous avons retenue pour cet article est la Saint-Michael's Catholic Church of Remuera, un faubourg d'Auckland.

L'évangélisation du pays

L'histoire de beaucoup d'églises néozélandaises s'inscrit dans la continuité de l'évangélisation récente du pays. Les premiers colons venus ravitailler leurs bateaux, commercer avec les autochtones, exploiter les ressources locales et finalement s'implanter se sont confrontés à une population maorie constituée d'un ensemble de tribus ne connaissant pas l'écriture mais partageant des traditions orales, échangeant entre elles mais se combattant à la moindre occasion et pratiquant comme un rituel le cannibalisme envers l'ennemi abattu. Des relations intéressées, parfois amicales et fréquemment agressives avec attaques armées et crimes commis par les uns et les autres. Une anarchie qu'a du mal à maîtriser un gouverneur venu marquer la présence britannique sans disposer des forces de l'ordre et de l'autorité judiciaire nécessaires.

C'est dans ce contexte que le révérend Samuel Marsden, représentant de la Church Mission Society¹, entreprend d'évangéliser le pays avec pragmatisme : fondation de centres missionnaires, création d'un dictionnaire de la langue maorie, instruction de la lecture et de l'écriture, apprentissage des cultures vivrières et métiers associés et enseignement de la Bible dont il fait faire une traduction en maori.

C'est à la fête de Noël 1814 qu'il fait son premier sermon devant une assemblée d'autochtones. D'abord plus intéressés par le commerce avec ces centres missionnaires et l'instruction qu'ils peuvent y recevoir, des Maoris aux croyances étrangères au message biblique vont adhérer peu à peu à l'Évangile et se faire baptiser. Une évangélisation difficile marquée par le pillage et la destruction de certains centres mais confortée par le rôle pacificateur joué par les missionnaires auprès des chefs de tribus en conflit.

Dans les années 1830, les implantations missionnaires et les conversions au christianisme se développent enfin de façon significative. Faute de statut reconnu dans les négociations, des chefs de tribus maories signent une déclaration mettant leur indépendance sous la protection de la Couronne britannique en octobre 1835.

C'est une période où les décès dus aux maladies transmises par les colons ajoutés à ceux des guerres tribales déciment particulièrement la population maorie. Et où la diffusion du christianisme se développe grâce à la propagande des Maoris instruits par les missionnaires et fait plus largement comprendre qu'une tradition de vengeances, pillages meurtriers, asservissement et cannibalisme est contraire à l'enseignement du Christ.

Ce sont des missionnaires français de l'Église catholique romaine qui, implantés en Nouvelle Zélande, y introduisent le catholicisme et c'est un évêque français qui y

¹ La Church Mission Society issue de la Church of England. Les premiers missionnaires seront protestants, anglicans ou méthodistes (branche séparée de l'Église anglicane), sans que cela ne soit précisé dans le texte. Les missionnaires d'autres religions seront mentionnés comme tels.

célèbre une première messe en 1938. Cette autre religion d'un même évangile trouble les autochtones mais fait des adeptes dans la mesure où les missionnaires catholiques assimilent mieux que les protestants les coutumes locales dans leur pratique religieuse.

Les acquisitions déjà faites par duperie de terres maories et les prétentions et risques d'annexions de nouvelles terres par des représentants d'autres pays européens amènent le gouvernement britannique à souhaiter intégrer la Nouvelle Zélande au Commonwealth avec un statut particulier.

C'est le lieutenant-gouverneur Hobson qui est mandaté pour élaborer un traité garantissant les possessions maories existantes, respectant les traditions locales compatibles, soumettant les acquisitions de terres à un agent de la Couronne et donnant aux autochtones les mêmes droits que ceux des sujets britanniques sous la souveraineté de sa majesté la Reine. Ce document est édité en anglais et dans sa traduction maorie.

Avec l'entremise des missionnaires protestants (anglicans et méthodistes), ce traité est présenté à une assemblée de chefs de tribus maories à Waitangi au début de février 1840. Certains chefs ont du mal à admettre une autorité qui leur est supérieure mais la majorité est satisfaite d'être protégée d'une colonisation sauvage. D'autres chefs en profitent pour réclamer la restitution de terres spoliées ; elles le seront pour certaines.

La même assemblée sera reconduite plusieurs fois, de février à septembre à travers le pays, et le traité sera signé par la majorité des chefs de tribus, dans sa traduction maorie beaucoup plus que dans sa rédaction en anglais, donnant autorité sur toute la Nouvelle Zélande au gouvernement britannique. Ne supportant pas une culture ou un pouvoir étranger ou incités au refus par le clergé catholique, quelques chefs s'isolent.

La capitale choisie étant Auckland, un nouveau gouvernement est nommé, une assemblée constituée, l'administration étoffée et des moyens policiers et judiciaires progressivement déployés. Le nouveau drapeau de la Nouvelle Zélande est hissé à Auckland le 15 septembre 1840.

Le problème est que les Maoris n'ont pas la notion de propriété du sol. Ils occupent les terres qui les font vivre et sont reconnus par leurs pairs comme ayant autorité sur un territoire sur lesquels ils se déplacent en fonction de leurs besoins. Devant cette difficulté à démontrer leurs droits accordés par le traité, l'existante New Zealand Company, société anglaise créée pour accélérer la colonisation du pays, use de son influence pour obtenir le droit de continuer d'acquérir et peupler certaines terres sans être soumise au contrôle de l'agent du gouvernement. Les fondements du traité en partie sapés, les Maoris commencent à se sentir trahis.

L'afflux des immigrants, les spoliations mal maîtrisées de terres inoccupées, l'urbanisation progressive du pays et le surpeuplement des blancs par rapport aux natifs troublent la population maorie dont une frange sombre dans l'alcool, la violence et la prostitution et dont une grande partie entre en conflit contre l'occupant et le gouvernement colonial. Certains de ses représentants prétendent même que les Maoris ne possèdent que les terres qu'ils administrent et cultivent en dehors des terres vierges qui appartiendraient à la Couronne. Soutenu par les missionnaires, le gouvernement local décrète en 1844 que les Maoris ont la possibilité d'attester de leurs possessions selon leur propre système légal. Une position aussitôt combattue par le Colonial Office et les autres instances intéressées par la libre conquête de ces terres lointaines.



Église et presbytère St-Michel de Remuera
© Michel Draussin

Église et presbytère Saint-Michel de Remuera

Pendant cette période de renouveau des tensions, les missions continuent autant que possible de jouer leur rôle de pacificateur dans le cadre du traité de Waitangi. Les Églises se structurent en diocèses et paroisses et les lieux de culte se multiplient. La conversion de la population autochtone se poursuit grâce aux prédicateurs maoris. Le climat social provoque cependant une certaine rivalité entre anglicans, méthodistes et catholiques. D'autant plus que des missionnaires allemands luthériens sont venus compléter le panel religieux en 1843.

La colonisation des terres initialement attribuées aux Maoris progressant, des accrochages meurtriers nécessitant l'intervention de la troupe sont de plus en plus fréquents tandis que les derniers défenseurs des principes du traité sont mis sur la touche en 1846. C'est la fin de l'humanisme chrétien des premiers missionnaires.

L'extension d'une colonisation inéluctable de la Nouvelle Zélande provoquant d'incessants litiges sur les droits respectifs des autochtones et des colons, le gouvernement lui-même se lance dans l'acquisition de vastes territoires pour en régler l'attribution aux colons. Une deuxième constitution votée en 1852 crée un conseil législatif appointé par la Couronne, une chambre de représentants élus et des conseils provinciaux. Aucun Maori n'y est représenté et peu d'entre eux se trouvent en état de voter et de se défendre légalement.

Dans le même temps, des Maoris instruits sont attirés par le mode de vie européen et se marient avec des femmes blanches dans un climat social marqué par la théorie de l'Évolution de Darwin qui a voyagé dans le pays. La notion de races plus ou moins évoluées et des autochtones considérés par beaucoup comme d'une race inférieure est altérée par ces mariages. Un racisme se cherchant une justification.

Pour faire front à cette colonisation alors que le gouvernement renâcle à leur donner des responsabilités pouvant s'y opposer, des Maoris font en 1854 le projet d'une alliance entre leurs tribus et de l'élection d'un roi ayant une autorité partagée avec le gouvernement sur les terres dont ils peuvent encore prétendre et sous la souveraineté de sa majesté la Reine. Un premier roi auquel s'allient plusieurs chefs est nommé en 1857.

Cette autorité maorie va être combattue par le gouvernement dès 1858. Une longue guerre de territoire, dans des foyers dispersés est plus ou moins continue. Et des lois injustes confisquent les terres des adversaires aux forces de l'ordre gouvernementales. Une ultime épreuve pour la population maorie.

Les missionnaires, toutes religions confondues, dont des membres de la Free Church of Scotland à partir de 1848, vont tenter d'endiguer ce conflit meurtrier et accroître leur action éducative. Les écoles, servant aussi de centres de soins, vont répondre aux besoins d'instruction des Maoris. Un apprentissage de l'agriculture pour favoriser l'auto-suffisance et des éléments de droit et de négociation commerciale leur permettent de mieux se défendre dans les transactions avec les colons. Plus d'enseignants maoris vont y participer et un premier prêtre maori sera enfin ordonné en 1853 malgré les réticences de son évêque anglican.

Mais les missionnaires sont aussi des colons et si l'occupation du sol par les catholiques s'est limitée au nécessaire, celle des méthodistes a couvert de vastes territoires. Ils vont être attaqués pour leur soutien à la cause maorie par de nombreux

membres du régime colonial et vont devoir se retirer de leurs implantations en terres maories détruites dans les combats ou sur injonction de supérieurs ecclésiastiques plus soucieux de la souveraineté britannique que des intérêts des autochtones malgré les termes du traité.

Grâce à l'œuvre de ces missionnaires, la population maorie momentanément isolée mais marquée par un christianisme fortifié par la conversion de beaucoup de leurs chefs et la foi d'un clergé autochtone, débarrassée en grande partie de ses traditions les plus cruelles comme le cannibalisme, maîtrisant l'écriture et un savoir étendu et dont la culture s'est imprégnée de celle de leurs colonisateurs, va pouvoir se prendre en main et faire sa place dans une société néozélandaise plus apaisée et tolérante une fois la guerre finie.

L'église Saint-Michel de Remuera

Dans le faubourg de Remuera, alors inclus dans la paroisse de Parnell, les sœurs de Saint-Joseph de Cluny ouvrent en 1894 une école catholique dans un bâtiment en bois servant aussi d'église. La création d'une paroisse de Remuera distincte est décrétée en 1911. C'est une paroisse encore rurale qui deviendra résidentielle avec le développement du faubourg. Afin de satisfaire les besoins de cette nouvelle paroisse, son premier curé, le père Owen Doyle, achète en 1915 une propriété pour y établir une église et une école et une construction datant de 1789 pour en faire le presbytère. L'école primaire Saint-Michel est alors bâtie et ouverte en 1917.

La paroisse s'étant agrandie, c'est son nouveau curé depuis 1925, le père John Bradley, qui fait le projet d'une nouvelle église dédiée à saint Michel. Les plans en sont confiés en 1927 à l'architecte George Tole qui dessine un édifice de style roman agrégé par l'évêque Cleary. Le contrat de sa construction est ensuite signé avec la société Herald and Auckland Star en 1930 et la première pierre posée par l'évêque Liston en 1932.

La consécration de cette Saint-Michael's Catholic Church a lieu le 1^{er} octobre 1933. Une cérémonie impressionnante conduite par l'évêque James Liston accompagné de nombreux prêtres et dignitaires du diocèse et d'une garde d'honneur d'une centaine de boy Scouts et devant une assemblée de paroissiens fiers de la réalisation d'un projet ardemment désiré. Et l'opportunité pour le curé John Bradley de consolider sa paroisse comme il a soutenu la construction de son église avec acharnement.

L'église, considérée comme l'une des plus belles de Nouvelle Zélande, reçoit rapidement la médaille d'or de l'Institut d'Architectes néozélandais et sera classée par le Historic Places Trust dans les années 1980. La paroisse possèdera une soixantaine d'années plus tard une école maternelle tenue par les sœurs de Saint-Joseph et deux collèges catholiques en plus de l'école Saint-Michel. À l'époque sa population se disperse entre quartiers aisés et quartiers ouvriers relativement pauvres et majoritairement irlandais.

Comme l'Église catholique néozélandaise avait apporté son soutien aux Maoris pour les instruire et les aider à s'insérer dans la société au temps de l'évangélisation de la Nouvelle Zélande, la paroisse catholique de Remuera va se tourner plus particulièrement vers ces Irlandais au point qu'une partie de son personnel ecclésiastique proviendra de la communauté irlandaise. Son conseil paroissial sera même le premier du diocèse à mener des campagnes caritatives et la paroisse sera un moteur de l'instruction catholique locale.



L'Église Saint-Michel de Remuera
© Michel Draussin

À sa dédicace en 1933, l'église ne possède qu'un mobilier réduit hormis ses vitraux, dont une représentation de saint Michel qu'une nonne de passage aurait souhaité voir plus habillé, et deux tableaux anciens de Joshua Horner peints façon XVII^e siècle et représentant la Sainte Famille, en fait la rencontre de la Vierge Marie et de sainte Elizabeth avec les enfants Jésus et Jean-Baptiste, et l'Aumône, image d'un homme d'un ordre mendiant donnant l'aumône à un pauvre.

Le mobilier va être complété progressivement. Le chœur est doté d'un harmonium en 1934. Des statues de Jésus Christ et de la Vierge Marie en marbre de Carrare sont posées de part et d'autre du chœur en 1937 ; elles recevront un encadrement en marbre en 1949. Les stations du Chemin de Croix, reproduction autorisée de celles de l'église du Précieux Sang de Long Island, sont dévoilées en 1941. L'autel est surmonté d'un baldaquin en 1951. Le bras est du transept est orné d'une rosace symbolisant l'espérance en 1951. Le Christ en Croix du chœur, en finition ivoire dans le style de la Renaissance italienne, est monté en 1953. Le modeste autel d'origine est remplacé par un autel en bois avec façade en marbre en 1954, la chaire par un nouveau meuble en 1955 et l'harmonium par un orgue du facteur George Croft & Sons en 1956.

Dans les années 1960, un évêque d'Auckland ayant entre autres la charge de curé de la paroisse Saint-Michael (un vicaire assurant le service quotidien) découpe la paroisse en zones ayant chacune un animateur pour intensifier son rôle évangéliste et entreprend des actions œcuméniques avec les anglicans et les presbytériens présents dans son diocèse. La paroisse est alors connue pour sa chorale réputée. Avec l'afflux d'aspirants à l'instruction, l'école Saint-Michael est complétée de deux classes supplémentaires en 1962.

Dans les années 1970, un autre évêque en charge de la paroisse doit mener les changements requis par Vatican II devant la résistance d'une partie de ses paroissiens accrochés à leurs pratiques habituelles. D'autres missions amènent les très regrettées sœurs de Saint-Joseph à quitter la paroisse en 1977.

Dans les années 1980, un vicaire général en charge de la paroisse remplace en 1981 l'autel existant par un nouvel autel entièrement en marbre et dont les sculptures représentent l'Agneau Pascal et les symboles eucharistiques (le blé et les raisins) et retire la balustrade le séparant de l'assemblée, déplace en 1985 l'orgue du chœur au transept et fait poser contre la façade est de l'église en 1989 un bas-relief donnant de la Sainte Famille la représentation d'un jeune couple émerveillé par l'enfant innocent.

Dans les années 1990, l'église Saint-Michael accueille régulièrement des concerts prisés et sa paroisse est animée par une équipe paroissiale de tennis au brillant palmarès, une Ligue Féminine catholique dynamique et une Association Saint-Vincent de Paul se dévouant auprès des malades et des personnes âgées ou isolées.

Ainsi s'achève la partie documentée de cette histoire avec un fascicule *Saint Michaels Church Remuera - 60 living years*, édité il y a 25 ans et obligeamment exhumé pour nous par un paroissien rencontré dans le presbytère de l'église lors de notre passage à Auckland.

En 2013, le nombre de catholiques néozélandais dépassait celui de toute autre confession protestante dont les principales, anglicane et presbytérienne, mais ne représentait que le quart de l'ensemble des chrétiens.

Aujourd'hui le site de la Saint-Michael's Catholic Church of Remuera donne l'image d'une paroisse pleine de santé avec son groupe d'études des Écritures, sa préparation aux sacrements, sa chorale et sa lettre d'information hebdomadaire donnant la parole du pasteur sur des passages de la Bible, l'énumération des activités paroissiales et les dates des concerts donnés dans l'église. De même que la Saint-Michael's Catholic School donne toujours un enseignement de haut niveau dans la connaissance des évangiles et dans les matières permettant de faire honnêtement sa place dans la vie.

Des multiples rencontres que nous avons faites durant notre voyage, nous gardons le souvenir d'un échange à l'église du Bon Berger non dédiée à un culte spécifique mais ouverte aux cérémonies ou célébrations des chrétiens de la région quelle que soit leur confession, avec son autel tournant le dos à l'assemblée mais donnant vue sur le cadre magnifique du lac Tekapo par une large baie. D'une longue discussion aussi avec une diaconesse de l'opulente cathédrale anglicane Saint-Paul de Dunedin avec sa curieuse abside brute de coffrage faute de subsides. Nous avons parlé de l'autonomie du diocèse par rapport à l'Église d'Angleterre, son étroite insertion dans la société multiethnique locale et l'enrichissement de son rituel par ces divers contacts.

Michel DRAUSSIN

Bibliographie :

- Warren Jacobs, Jill Worrall : *A portrait of New Zealand*. New Holland Publishers, 2005.
Nouvelle Zélande. Gallimard, 2015. (Bibliothèque du voyageur).
 Traduit et adapté de l'Insight Guide : New Zealand, 2014.
 Geering Llyod : *Portholes to the Past*. Steele Roberts Publishers, 2016.
 Newman Keith : *Bible & Treaty : Missionaries among the Maori*. Penguins Books, 2010.
St. Michaels Church Remuera : 60 living years. Lyndsay Freer Editor, 1993.
 Hollis Hill : *St. Paul's Anglican Church Brightwater*. Nelson Institute Library, 2011.
 Peter Hurricks : *The Church of the Good Shepherd*. Revd, 2009.
 Carte IGN : Nouvelle Zélande, 2015.
 Notices et site internet «stmichaels.org.nz» :
 Auckland : St-Michael's Catholic Church.
 Wellington : St-Michael's Taita Catholic Church.
 Christchurch : St-Michael and All Angels Anglican Church.
 Brightwater : St-Michael's Anglican Church. Pe
 Dunedin : St-Michael the Archangel Orthodox Church.
 Akaroa : St-Patrick's Catholic Church.



Bas-relief de la Sainte Famille. © Michel Draussin.



L'abbaye vue de la tour du Nord,
gravure de Gustave Doré (vers 1860). Coll. H. Decaëns.

Liste des membres bienfaiteurs (année 2018)

- M. et Mme Gilles BERTONI, 92340 Bourg-la-Reine
 M. Jean-Paul BORNER, 92000 Nanterre
 M. et Mme Jean-Michel CARDON, 50220 Pontaubault
 M. et Mme Pierre-Hugues CHAVÉRIAT, 78955 Carrières s/s Poissy
 M. et Mme Pélage de CONIAC, 75019 Paris
 M. et Mme Henry DECAËNS, 76130 Mont-Saint-Aignan
 M. et Mme Jean-Pierre DELALANDE, 50740 Saint-Michel-des-Loups
 M. et Mme Michel DRAUSSIN, 05230 La Bâtie Neuve
 M. Benjamin ESCUDIÉ, 94500 Champigny / Marne
 M. Pierre FOSSEY, 83130 La Garde
 M. Alain de FOUCHIER, 50380 Saint-Pair-Sur-Mer
 M. et Mme Jacques FROUIN, 50530 La Rochelle Normande
 M. et Mme Jean-Paul FROUIN, 75016 Paris
 M. et Mme Pierre GEOFFRAY, 75017 Paris
 Mme Jane GERBAUX, 77400, Lagny-sur-Marne
 M. et Mme Lomig GUILLO, 75017 Paris
 M. Stéphane HELLEUX, 78180 Montigny-le-Bretonneux
 M. et Mme Joseph HELLEUX, 78390 Bois d'Arcy
 Mme Josiane HERMITE, 75012 Paris
 M. et Mme Jacques HOMO, 75017 Paris
 M. et Mme Michel HOURLIER, 51200 Epernay
 M. Jean-Luc LABREIZE, 86390 Lathus Saint-Rémy
 M. Gilbert LAUNAY, 14000 Caen
 M. et Mme Paul-Noël LEBREC, 50400 Granville
 M. et Mme Gérard LE CORRE, 50220 Poilley
 M. et Mme René LEFAURE, 93250 Villemomble
 M. Pierre LEPAYSANT, 72000 Le Mans
 M. et Mme Vincent LERBOURS PIGEONNIERE, 75006 Paris
 M. et Mme LESERVOISIER, 50300 Avranches
 M. et Mme Jacques LUCAS, 50300 Avranches
 M. et Mme Dominique MATHIEU, 76000 Rouen
 M. et Mme Hubert OZANNE, 74370 Saint-Martin-Bellevue
 M. et Mme Malo PERRIN, 50530 Genêts
 Mme Thérèse PITEL, 75014 Paris
 M. Michel PUJOL, 13015 Marseille
 M. et Mme Jacques Benoît ROUX, 50530 Lolif
 M. et Mme Patrick TESTEMALE, 14112 Périers-sur-le-Dan
 M. et Mme Dominique URIEN, 35000 Rennes
 M. et Mme Gilles VAISSIE, 92100 Boulogne-Billancourt
 M. et Mme Michel VECTEN, 02200 Soissons
 M. Jean-Yves VETELE, 89450 Vézelay M. et Mme Pierre VIGNES, 92340 Bourg-la-Reine
 M. et Mme Pierre VINCENT, 78000 Versailles

M. et Mme Marc de VIEGER, 75017 Paris
M. Marc YREUX, 50170 Le Mont-Saint-Michel



Table des matières de l'année 2018 (tome XVIII)

• Les membres d'Honneur.....	p. 2
• Les anciens présidents de l'association.....	p. 3
• Le Conseil scientifique.....	p. 4
• Le mot du Président.....	p. 5
• Lettre de Denis Froidevaux à Philippe Bélaval.....	p. 10
• Lettre de Pierre-Andre Lablaude à Philippe Bélaval.....	p. 11
• Le Mont au péril de la politique. Du bon usage du mythe national par Patrice Mouchel-Vallon.....	p. 14
• Des relations entre le Mont Saint-Michel et Saint-Malo par le Père Bruno de Senneville.....	p. 36
• Les biens possédés par les Pères de Saint-Edme de Pontigny au Mont Saint-Michel.....	p. 50
• Petites notes de lecture n° 5 : l'Archange contre Dacch par Jean-Luc Legros.....	p. 57
• Une nouvelle inquiétude pour le Mont ? par Dominique Poitevin.....	p. 59
• Une énigme et un document rare et original, par Bernard Pointel.....	p. 65
• Mont Saint-Michel. Un drame sur les grèves, par Fulgence Girard.....	p. 91
• Petites notes de lectures 6, par Jean-Luc Legros.....	p. 101
• Lettre inédite d'Alphonse Marquet sur la Vierge noire de l'abbaye du Mont Saint-Michel.....	p. 105
• Remise de mobilier culturel au Père Danjou par Victor Petitgrand.....	p. 107
• La convention du 10 septembre 1879 relative aux remparts du Mont Saint-Michel.....	p. 109
• Note sur le « trou du sauvage », par l'abbé Emile Couillard.....	p. 113
• Procès-verbal de l'assemblée générale du 24 mars 2018.....	p. 117
• Colombat : un évadé de la prison dont on ne s'évade pas.....	p. 129
• Martin Bernard, prisonnier politique du Mont Saint-Michel.....	p. 145
• Nouveaux tarifs pour les parkings du Mont, par Henry Decaëns.....	p. 179

- Les Chroniques du Mont : au commencement p. 183
- Petites notes de lecture 7 : au-dessus du peuple des gargouilles
par Jean-Luc Legros p. 185
- Le Mont Saint-Michel la nuit, par Théophile Briant p. 187
- L'œillet du Mont Saint-Michel, par Henri Voisin p. 189
- Martin Bernard, prisonnier politique du Mont Saint-Michel (suite) p. 193
- Pierre-André Lablaude (1947-2018), par Henry Decaëns p. 223
- Bibliographie 2018, par Henry Decaëns p. 225
- Réunion des Amis du Mont Saint-Michel, 29 septembre 2018,
par Pascale Chavériat p. 229
- Résumé de la communication de Yann Leborgne,
par Pascale Chavériat p. 233
- Saint-Michael's Catholic Church of Remuera, par Michel Draussin p. 237
- Affiche des Amis du Mont Saint-Michel p. 248
- Promotion de Noël 2018 p. 249
- Liste des membres bienfaiteurs de l'année 2018 p. 251
- Table des matières de l'année 2018 (tome XVIII) p. 253

SILOË

- Livres • CD • Cassettes •
- Cartes postales • Art religieux •

LIBRAIRIE MAISON DU PÈLERIN

50170 LE MONT SAINT MICHEL

Tél. 02 33 60 14 05 - Fax 02 33 60 14 26



Imprimerie Malécot

Conception Graphique Personnalisée
Impression Offset et Numérique
Photocopies couleurs et N & B, tous volumes

20, Caugé - 50170 BOUCEY - PONTORSON
E-mail : malecot.imprim@wanadoo.fr

Tél. 02 33 60 10 61 - Fax 02 33 60 15 75

Nouveau à ARDEVON !



**L'Atelier
S'Michel**

Produits de Qualité



Café

De la
**fabrique
à la
boutique**




Dégustation & Vente

Le Comté - 50 170 Beauvois
Tél. : 02 33 60 28 90

La Métairie - 50 170 Ardevon
Tél. : 02 33 60 59 48

www.atelierstmichel.fr



In Extenso

experts-comptables

SECAG

ZA La Porrionais - BP 440

50304 Avranches Cedex

Tél. : 02 33 79 02 00

Fax : 02 33 79 02 09

Comptabilité, Audit, Gestion, Conseil, Social et paies, Juridique

Membre de **Deloitte**.

www.inextenso.fr

La Maison du Vin
 Spécialiste du vin à Granville
 Particuliers et Entreprises
 150 m² d'exposition
 21 rue Jeanne Jugan
 02 33 50 81 54 50400 GRANVILLE

BOUCHERIE - CHARCUTERIE

BOUCHERIE DES GREVES Patrick HELAINE

Horaires d'ouverture
 du mardi au samedi
 7 h 30 - 19 h 30
 Le dimanche
 7 h 30 - 12 h 30

12, rue Saint-Michel - 50170 PONTORSON
 Tél. 02 33 60 10 62 - helainepatrick@orange.fr

MONTANT DES COTISATIONS

Adhésion à l'association avec abonnement à la revue (4 numéros annuels de 64 pages chacun) :

- Adhérents individuels de moins de 25 ans : 18 € (25 € pour l'étranger)
- Adhérents individuels de plus de 25 ans : 35 € (42 € pour l'étranger)
- Adhérents en couple : 45 € (52 € pour l'étranger)
- Adhérents bienfaiteurs : à partir de 65 €
- Adhésion individuelle à l'association sans abonnement à la revue : 20 € (27 € pour l'étranger)
- Adhésion en couple à l'association sans abonnement à la revue : 30 € (37 € pour l'étranger)
- Abonnement à la revue sans adhésion à l'association : 30 € (37 € pour l'étranger)
- Prix public de la revue au numéro : 12 € (plus port pour l'étranger)

Délibération de l'assemblée générale de l'association
 « Les Amis du Mont-Saint-Michel » en date du 21 mars 2015

TARIFS DES ENCARTS PUBLICITAIRES

- | | | |
|--------------------|-------|-----------------------------------|
| - Une page entière | 150 € | par Revue tirée à 450 exemplaires |
| - Une demi-page | 80 € | par Revue tirée à 450 exemplaires |
| - Un quart de page | 45 € | par Revue tirée à 450 exemplaires |

Délibération de l'assemblée générale de l'association
 « Les Amis du Mont-Saint-Michel » en date du 21 mars 2015

VENTE DE PRODUITS

Cartulaires

Les fac-similés du Cartulaire du Mont-Saint-Michel sont vendus au prix de 80 € (plus le port s'il y a lieu).

Gravures

Les gravures de Henri Voisin sont vendues 30€ pièce (plus le port s'il y a lieu).
 Restent en stock :

- Salle des gardes autrefois (1928)
- Porte du roi (1930)

Bulletins et Revues (dans la mesure des disponibilités en stock)

- N° 3 (octobre 1912) à N° 51 (octobre 1937- juillet 1938), rares mais à l'état moyen, agrafes souvent rouillées : 6 €
- N° 52 (octobre 1938) à N° 109 (2004), généralement en bon état : 6 €
- N° 110 (2005) à N° 114 (2009), en très bon état : 8 €
- N° 115 (2010) à 123-IV (décembre 2018), en très bon état : 10€

Délibération de l'assemblée générale de l'association
 « Les Amis du Mont-Saint-Michel » en date du 21 mars 2015

SOMMAIRE

- Martin Bernard, prisonnier politique du Mont Saint-Michel (suite) p. 193
- Pierre-André Lablaude (1947-2018), par Henry Decaëns p. 223
- Bibliographie 2018, par Henry Decaëns p. 225
- Réunion des Amis du Mont Saint-Michel, 29 septembre 2018,
par Pascale Chavèriat p. 229
- Résumé de la communication de Yann Leborgne,
par Pascale Chavèriat p. 233
- Saint-Michael's Catholic Church of Remuera, par Michel Draussin p. 237
- Affiche des Amis du Mont Saint-Michel p. 248
- Promotion de Noël 2018 p. 249
- Liste des membres bienfaiteurs de l'année 2018 p. 251
- Table des matières de l'année 2018 (tome XVIII) p. 253

Les Amis du Mont-Saint-Michel

Association reconnue d'utilité publique – Décret du 16 avril 1918

Siège social : 50170 Abbaye du Mont-Saint-Michel

Adresse postale : B.P. 9, 50170 Le Mont-Saint-Michel

www.lesamisdu MontSaintMichel.com

e-mail : [contact@ lesamisdu MontSaintMichel.com](mailto:contact@lesamisdu MontSaintMichel.com)

Publication trimestrielle – ISSN 1144-4967

Commission paritaire AS n° 0221 G 92195

Le directeur de la publication : Henry Decaëns

Composition et relecture : Jean-Luc Legros et Henry Decaëns

Imprimerie Malécot, 50170, Pontorson, France. Tél. 02 33 60 10 61